142
D
43
NAPOLI

BIBL. NAZ.
VITT. EMANUELE III
142
D
43
NAPOLI

LE SIECLE
DE
LOUIS XIV.

PUBLIÉ

Par M. DE FRANCHEVILLE ;
Conſeiller aulique de Sa Majeſté, & membre de l'Académie royale des Sciences & Belles-lettres de Pruſſe.

TOME SECOND.

Troiſième Edition.

B. R. NEAPOLIS

A DRESDE,
Chez GEORGES CONRAD WALTHER,
Libraire du Roi.

M. DCC. LII.
AVEC PRIVILE'GE.

Digitized by Google

TABLE

DES CHAPITRES.

TOME SECOND.

CHAP. XXIV. *Particularités & anecdotes du règne de* LOUIS XIV. Page 1

CHAP. XXV. *Suite des anecdotes.* 42

CHAP. XXVI. *Suite des anecdotes.* 67

CHAP. XXVII. *Gouvernement intérieur : commerce, police, loix, discipline militaire, marine.* 108

CHAP. XXVIII. *Finances.* 143

CHAP. XXIX. *Sciences & arts.* 157

CHAP. XXX. *Suite des arts.* 192

CHAP. XXXI. *Affaires ecclésiastiques : disputes mémorables.* 199

CHAP. XXXII. *Du Calvinisme.* 220

CHAP. XXXIII. *Du Janſéniſme.* 256

CHAP. XXXIV. *Du Quiétiſme.* 299

CHAP. XXXV. *Diſputes ſur les cérémonies chinoiſes.* 316

LE SIÉCLE DE *LOUIS XIV.*

CHAPITRE XXIV.

Particularités & anecdotes du règne de LOUIS XIV.

LOUIS XIV mit dans ſa cour, comme dans ſon règne, tant d'éclat & de magnificence, que les moindres détails de ſa vie ſemblent intéreſſer la poſtérité, ainſi qu'ils étaient l'objet de la curioſité de toutes les cours de l'Europe & de tous les contemporains.

La ſplendeur de ſon gouvernement s'eſt répandue ſur ſes moindres actions. On eſt plus avide, ſur-tout en France, de ſavoir les particularités de ſa cour,

que les révolutions de quelques autres Etats. Tel eſt l'effet de la grande réputation: on aime mieux apprendre ce qui ſe paſſait dans le cabinet & dans la cour d'Auguſte, que le détail des conquêtes d'Attila ou de Tamerlan.

Voilà pourquoi il n'y a guéres d'hiſtoriens, qui n'ayent publié les premiers goûts de Louis XIV pour la baronne de Beauvais, pour mademoiſelle d'Argencourt, pour la niéce du cardinal Mazarin, qui fut mariée au comte de Soiſſons père du Prince Eugéne, ſur-tout pour Marie Mancini ſa ſœur, qui épouſa enſuite le connétable Colonne.

Il ne règnait pas encore, quand ces amuſemens occupaient l'oiſiveté où le cardinal Mazarin, qui gouvernait deſpotiquement, le laiſſait languir. L'attachement ſeul pour Marie Mancini fut une affaire importante, parce qu'il l'aima aſſez pour être tenté de l'épouſer, & fut aſſez maître de lui-même pour s'en ſéparer. Cette victoire, qu'il remporta ſur ſa paſſion, commença à faire connaître qu'il était né avec une grande ame. Il en remporta une plus forte & plus difficile, en laiſſant le cardinal Mazarin maître abſolu: la reconnaiſſance l'empêcha de ſecouer le joug qui commençait à lui peſer. C'était une anecdote

très connue à la Cour, qu'il avait dit après la mort du cardinal : " je ne ſai „ pas ce que j'aurais fait, s'il avait vécu „ plus long-temps.

Il s'occupa à lire des livres d'agrément dans ce loiſir ; & ſur-tout il en liſait avec la Connétable, qui avait de l'eſprit ainſi que toutes ſes ſœurs. Il ſe plaiſait aux vers & aux romans, qui, en peignant la galanterie & l'héroïſme, flataient en ſecret ſon caractère. Il liſait les tragédies de Corneille, & ſe formait le goût, qui n'eſt que la ſuite d'un ſens droit & le ſentiment prompt d'un eſprit bien-fait. La converſation de ſa mère & des Dames de ſa cour ne contribuèrent pas peu à lui faire goûter cette fleur d'eſprit, & à le former à cette politeſſe ſingulière, qui commençoit dès-lors à caractériſer la Cour. Anne d'Autriche y avait apporté une certaine galanterie noble & fiére, qui tenait du génie eſpagnol de ces temps-là ; & y avait joint les graces, la douceur & une liberté décente, qui n'étaient qu'en France. Le Roi fit plus de progrès dans cette école d'agrémens depuis dix-huit ans juſqu'à vingt, qu'il n'en avait fait dans les ſciences, ſous ſes précepteurs, l'abbé de Beaumont & le préſident de Périgny : on ne lui avait preſque rien appris. Il eût été à

deſirer, qu'au moins on l'eût inſtruit de l'hiſtoire, & ſur-tout de l'hiſtoire moderne ; mais ce qu'on en avait alors, était trop mal écrit : il était triſte, qu'on n'eût encore réuſſi que dans des romans inutiles, & que ce qui était néceſſaire fût rebutant. On fit imprimer ſous ſon nom une traduction des Commentaires de Céſar, & une de Florus ſous le nom de ſon frère : mais ces Princes n'y eurent d'autre part, que celle d'avoir eu inutilement pour leurs thêmes quelques endroits de ces auteurs.

Les deux hommes, qui préſidaient à l'éducation du Roi ſous le maréchal de Villeroi ſon gouverneur, étaient tels qu'il les fallait, ſavans & aimables. Périgni était l'un des plus beaux eſprits de France : c'eſt de lui que ſont ces vers, mis depuis en muſique par Lulli.

Dans vos concerts nouveaux, Muſes, faites entendre
A l'Empire Français ce qu'il doit eſpérer,
Au monde entier ce qu'il doit admirer,
Aux Rois ce qu'ils doivent apprendre.

Cependant leur diſciple n'apprit preſque rien ſous eux : les guerres civiles en furent la cauſe ; & le cardinal Mazarin

ſouffrait volontiers qu'on donnât au Roi peu de lumières. Lorſqu'il s'attacha à Marie Mancini, il apprit aiſément l'italien pour elle; & dans le tems de ſon mariage il s'appliqua à l'eſpagnol moins heureuſement. L'étude qu'il avait trop négligée avec ſes précepteurs au ſortir de l'enfance, une timidité qui venait de la crainte de ſe compromettre, & l'ignorance où le tenait le cardinal Mazarin, firent penſer à toute la Cour, qu'il ſerait toujours gouverné comme Louis XIII ſon père.

Il n'y eut qu'une occaſion, où ceux qui ſavent juger de loin, prévirent ce qu'il devait être: ce fut lorſqu'en 1655 après l'extinction des guerres civiles, après ſa première campagne & ſon ſacre, le Parlement voulut encore s'aſſembler au ſujet de quelques édits. Le Roi, qui n'avait pas dix-ſept ans, partit de Vincennes en habit de chaſſe, ſuivi de toute ſa cour; entra au Parlement en groſſes bottes & le fouet à la main, & prononça ces propres mots: " on ſait les mal-
„ heurs qu'ont produit vos aſſemblées;
„ j'ordonne qu'on ceſſe celles qui ſont
„ commencées ſur mes édits. Monſieur
„ le premier Préſident, je vous défens
„ de ſouffrir des aſſemblées, & à pas un
„ de vous de les demander.

Sa taille déja majeſtueuſe, la nobleſſe de ſes traits, le ton & l'air de maître dont il parla, imposèrent plus que l'autorité de ſon rang, qu'on avait juſques-là peu reſpectée : mais ces prémices de ſa grandeur ſemblèrent ſe perdre le moment d'après, & les fruits n'en parurent qu'après la mort du Cardinal.

La Cour, depuis le retour triomphant de Mazarin, s'occupait de jeu, de ballets, de la comédie, qui à peine née en France, n'était pas encore un art, & de la tragédie, qui était devenue un art ſublime entre les mains de Pierre Corneille. Un Curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui penchait vers les idées rigoureuſes des Janſéniſtes, avait écrit ſouvent à la Reine contre ces ſpectacles, dès les premières années de la régence : il prétendit que l'on était damné pour y aſſiſter ; il fit même ſigner cet anathême par ſept Docteurs de Sorbonne. Mais l'abbé de Beaumont, précepteur du Roi, ſe munit de plus d'approbations de Docteurs, que le rigoureux Curé n'avait apporté de condamnations : il calma ainſi les ſcrupules de la Reine ; & quand il fut Archevêque de Paris, il autoriſa le ſentiment qu'il avait défendu étant Abbé.

Il faut obſerver, que depuis que le

cardinal de Richelieu avait introduit à la Cour les ſpectacles réguliers, qui ont enfin rendu Paris la rivale d'Athènes; non ſeulement il y eut toujours un banc pour l'Académie, qui poſſedait pluſieurs Eccléſiaſtiques dans ſon corps, mais qu'il y en eut un particulier pour les Evêques.

Le Cardinal Mazarin, en 1646 & en 1654, fit repréſenter ſur le théatre du Palais-royal & du petit Bourbon près du Louvre, des opéra italiens, exécutés par des voix qu'il fit venir d'Italie. Ce ſpectacle nouveau était né depuis peu à Florence, contrée alors favoriſée de la fortune comme de la nature, & à laquelle on doit la reproduction de pluſieurs arts anéantis pendant des ſiécles, & la création de quelques-uns: c'était en France un reſte de l'ancienne barbarie, de s'oppoſer à l'établiſſement de ces arts.

Les Janſéniſtes, que les cardinaux de Richelieu & de Mazarin voulurent réprimer, s'en vengèrent contre les plaiſirs que ces deux Miniſtres procuraient à la nation: les Luthériens & les Calviniſtes en avaient uſé ainſi du temps du pape Léon X. Il ſuffit d'ailleurs d'être novateur, pour être auſtère: les mêmes eſprits, qui bouleverſeraient un Etat pour établir une opinion ſouvent abſurde,

anathématiſent les plaiſirs innocens néceſſaires à une grande ville, & des arts qui contribuent à la ſplendeur d'une nation. L'abolition des ſpectacles ſerait une idée plus digne du ſiécle d'Attila, que du ſiécle de Louis XIV.

La danſe qu'on peut encore compter parmi les arts, parce qu'elle eſt aſſervie à des règles & qu'elle donne de la grace au corps, était un des plus grand amuſemens de la Cour. Louis XIII n'avait danſé qu'une fois dans un ballet en 1625; & ce ballet était d'un goût groſſier, qui n'annonçait pas ce que les arts furent en France trente ans après. Louis XIV excellait dans les danſes graves, qui convenaient à la majeſté de ſa figure, & qui ne bleſſaient pas celle de ſon rang: les courſes de bagues, qu'on faiſait quelquefois, & où l'on étalait déja une grande magnificence, faiſaient paraître avec éclat l'adreſſe qu'il avait à tous les exercices. Tout reſpirait les plaiſirs & la magnificence qu'on connaiſſait alors: c'était peu de choſe en comparaiſon de ce qu'on vit, quand le Roi règna par lui-même; mais c'était de quoi étonner, après les horreurs d'une guerre civile, & après la triſteſſe de la vie ſombre & retirée de Louis XIII. Ce Prince, malade & chagrin, n'avait été ni ſervi, ni logé, ni

meublé en Roi: il n'y avait pas pour cent mille écus de pierreries appartenantes à la couronne: le cardinal Mazarin n'en laiſſa que pour douze cens mille; & aujourd'hui il y en a pour plus de vingt millions de livres.

Tout prit, au mariage de Louis XIV, un caractère plus grand de magnificence & de goût, qui augmenta toujours depuis. Quand il fit ſon entrée avec la Reine ſon épouſe, tout Paris vit avec une admiration reſpectueuſe & tendre, cette jeune Reine qui avait de la beauté, portée dans un char ſuperbe d'une invention nouvelle; le Roi à cheval à côté d'elle paré de tout ce que l'art avait pu ajouter à ſa beauté mâle & héroïque, qui arrêtait tous les regards.

On prépara au bout des allées de Vincennes un arc de triomphe dont la baſe était de pierre; mais le temps qui preſſait, ne permit pas qu'on l'achevât d'une matière durable: il ne fut élevé qu'en plâtre, & il a été depuis totalement démoli. Claude Perrault en avait donné le deſſein. La porte Saint-Antoine fut rebâtie pour la méme cérémonie; monument d'un goût moins noble, mais orné d'aſſez beaux morceaux de ſculpture: tous ceux qui avaient vu, le jour de la bataille de Saint-Antoine, rapporter à Pa-

ris par cette porte, alors garnie d'une herſe, les corps morts ou mourans de tant de citoyens, & qui voyaient cette entrée ſi différente, béniſſaient le ciel, & rendaient grace d'un ſi heureux changement.

Le cardinal Mazarin, pour ſolemniſer ce mariage, fit repréſenter au Louvre l'opéra italien intitulé *Ercolé amanté*. Il ne plut pas aux Français: ils n'y virent avec plaiſir, que le Roi & la Reine qui y dansèrent. Le Cardinal voulut ſe ſignaler par un ſpectacle plus au goût de la nation. Le Secretaire d'Etat de Lionne ſe chargea de faire compoſer une eſpéce de tragédie allégorique, dans le goût de celle de l'*Europe*, à laquelle le cardinal de Richelieu avait travaillé: ce fut un bonheur pour le grand Corneille, qu'il ne fût pas choiſi pour remplir ce mauvais canevas. Le ſujet était *Liſis & Heſpérie*: Liſis ſignifiait la France: & Heſpérie, l'Eſpagne. Quinaut fut chargé d'y travailler: il venait de ſe faire une grande réputation par la piéce du *faux Tibérinus*, qui, quoique mauvaiſe, avait eu un prodigieux ſuccès. Il n'en fut pas de même de Liſis: on l'exécuta au Louvre; il n'y eut de beau que les machines. Le marquis de Sourdiac du nom de Rieux, à qui l'on dut depuis l'établiſſe-

ment de l'opéra en France, fit exécuter dans ce temps-là même à ſes dépens, dans ſon château de Neubourg, *la Toiſon d'or*, de Pierre Corneille, avec des machines. Quinaut, jeune & d'une figure agréable, avait pour lui la Cour; Corneille avait ſon nom & la France.

Ce ne fut qu'un enchaînement de fêtes, de plaiſirs, de galanterie, depuis le mariage du Roi: elles redoublèrent à celui de Monſieur, frère du Roi, avec Henriette d'Angleterre, ſœur de Charles II; & elles n'avaient été interrompues qu'en 1661, par la mort du cardinal Mazarin.

Quelques mois après la mort de ce Miniſtre, il arriva un évènement qui n'a point d'exemple; & ce qui eſt non moins étrange, c'eſt que tous les hiſtoriens l'ont ignoré. On envoya dans le plus grand ſecret au château de l'iſle Sainte-Marguerite, dans la mer de Provence, un priſonnier inconnu, d'une taille au deſſus de l'ordinaire, jeune & de la figure la plus belle & la plus noble. Ce priſonnier dans la route portait un maſque, dont la mentonnière avait des reſſorts d'acier, qui lui laiſſaient la liberté de manger avec le maſque ſur le viſage: on avait ordre de le tuer, s'il ſe découvrait. Il reſta dans l'iſle, juſqu'à ce qu'un Officier de con-

ſiance nommé Saint-Mars, Gouverneur de Pignerol, ayant été fait Gouverneur de la Baſtille l'an 1690, l'alla prendre à l'Iſle de Sainte-Marguerite, & le conduiſit à la Baſtille toujours maſqué. Le marquis de Louvois alla le voir dans cette iſle avant la tranſlation, & lui parla debout & avec une conſidération qui tenait du reſpect. Cet inconnu fut mené à la Baſtille, où il fut logé auſſi bien qu'on peut l'être dans ce château: on ne lui refuſait rien de ce qu'il demandait: ſon plus grand goût était pour le linge d'une fineſſe extraordinaire, & pour les dentelles: on lui faiſait la plus grande chère, & le Gouverneur s'aſſéyait rarement devant lui. Un vieux Médecin de la Baſtille, qui avait ſouvent traité cet homme ſingulier dans ſes maladies, a dit qu'il n'avait jamais vu ſon viſage, quoiqu'il eût ſouvent examiné ſa langue & le reſte de ſon corps: il était admirablement bien fait, diſait ce Médecin; ſa peau était un peu brune; il intéreſſait par le ſeul ſon de ſa voix, ne ſe plaignant jamais de ſon état, & ne laiſſant point entrevoir ce qu'il pouvait être. Un fameux Chirurgien, gendre du Médecin dont je parle, eſt témoin de ce que j'avance; & monſieur de Bernaville, ſucceſſeur de Saint-Mars, l'a ſouvent confirmé.

Cet inconnu mourut en 1704, & fut enterré la nuit à la paroiſſe Saint-Paul. Ce qui redouble l'étonnement, c'eſt que quand on l'envoya a l'iſle Sainte-Marguerite, il ne diſparut dans l'Europe aucun homme conſidérable. Monſieur de Chamillard fut le dernier Miniſtre qui eut cet étrange ſecret. Le ſecond maréchal de la Feuillade, ſon gendre, m'a dit qu'à la mort de ſon beau-père, il le conjura à genoux de lui apprendre ce que c'était que cet homme, qu'on ne connut jamais que ſous le nom de *l'homme au maſque de fer :* Chamillard lui répondit, que c'était le ſecret de l'Etat, & qu'il avait fait ſerment de ne le révéler jamais.

Louis XIV cependant partageait ſon temps entre les plaiſirs qui étaient de ſon âge, & les affaires qui étaient de ſon devoir : il tenait conſeil tous les jours, & travaillait enſuite ſecrettement avec Colbert. Ce travail ſecret fut l'origine de la cataſtrophe du célébre Fouquet, dans laquelle furent enveloppés le Secretaire d'Etat Guénégaud, Péliſſon, Gourville, & tant d'autres. La chûte de ce Miniſtre, à qui on avait peut-être moins de reproches à faire qu'au cardinal Mazarin, fit voir qu'il n'appartient pas à tout le monde de faire les

mêmes fautes. Sa perte était déja réſolue, quand le Roi accepta la fête magnifique que ce Miniſtre lui donna dans ſa maiſon de Vaux. Ce palais & les jardins lui avaient coûté dix-huit millions de livres, qui en valent près de trente-ſix d'aujourd'hui. Il avait bâti le palais deux fois, & acheté trois villages entiers, dont le terrein fut enfermé dans ces jardins immenſes, plantés en partie par *le Notre*, & regardés alors comme le plus beaux de l'Europe. Les eaux jailliſſantes de Vaux, qui parurent depuis au deſſous du médiocre après celles de Verſailles, de Marly & de Saint-Cloud, étaient alors des prodiges: mais, quelque belle que ſoit cette maiſon, cette dépenſe de dix-huit millions, dont les comptes exiſtent encore, prouve qu'il avait été ſervi avec auſſi peu d'œconomie qu'il ſervait le Roi. Il eſt vrai, qu'il s'en fallait beaucoup que Saint-Germain & Fontainebleau, les ſeules maiſons de plaiſance habitées par le Roi, approchaſſent de la beauté de Vaux. Louis XIV le ſentit & en fut irrité. On voit par-tout dans cette maiſon les armes & la deviſe de Fouquet: c'eſt un écureuil, avec ces paroles: *quò non aſcendam? où ne monterai-je point?* Le Roi ſe les fit expliquer: l'ambition de cette deviſe ne ſervit pas

à appaiſer le Monarque. Les courtiſans remarquèrent que l'écureuil était peint par-tout pourſuivi par une couleuvre, qui était les armes de Colbert. La fête fut au deſſus de celles que le cardinal Mazarin avait données, non ſeulement pour la magnificence, mais pour le goût: on y repréſenta pour la première fois, *les fâcheux* de Moliére: Péliſſon avait fait le prologue, qu'on admira. Les plaiſirs publics cachent ou préparent ſi ſouvent à la Cour des déſaſtres particuliers, que ſans la Reine mère, Péliſſon & lui auraient été arrêtés dans Vaux le jour de la fête. Ce qui augmentait le reſſentiment du maître, c'eſt que mademoiſelle de la Valliére, pour qui le Roi commençait à ſentir une vraie paſſion, avait été un des objets des goûts paſſagers du Surintendant, qui ne ménageait rien pour les ſatisfaire: il avait offert à mademoiſelle de la Valliére deux cens mille livres; & cette offre avait été reçue avec indignation, avant qu'elle eût aucun deſſein ſur le cœur du Roi. Le Surintendant, s'étant apperçu depuis quel puiſſant rival il avait, voulut être le confident de celle dont il n'avait pu être le poſſeſſeur; & cela même irritait encore.

Le Roi, qui dans un premier mouvement d'indignation avait été tenté de fai-

re arrêter le Surintendant au milieu même de la fête qu'il en recevait, uſa enſuite d'une diſſimulation peu néceſſaire: on eût dit, que le Monarque déja tout-puiſſant eût craint le parti que Fouquet s'était fait.

Il était Procureur-général du Parlement; & cette charge lui donnait le privilége d'être jugé par les chambres aſſemblées: mais après que tant de Princes, de Maréchaux & de Ducs avaient été jugés par des Commiſſaires, on eût pu traiter comme eux un Magiſtrat, puiſqu'on voulait ſe ſervir de ces voies extraordinaires, qui ſans être injuſtes, laiſſent toujours un ſoupçon d'injuſtice.

Colbert l'engagea par un artifice peu honorable, à vendre ſa charge: il s'en défit pour douze cens mille livres, qui reviennent aujourd'hui à plus de deux millions. Le prix exceſſif des places au Parlement, ſi diminué depuis, prouve quel reſte de conſidération ce Corps avait conſervé dans ſon abbaiſſement même: le duc de Guiſe, grand-Chambellan du Roi, n'avait vendu cette charge de la couronne au duc de Bouillon, que huit cens mille livres.

Fouquet, pour avoir diſſipé les finances de l'Etat, & pour en avoir uſé comme des ſiennes propres, n'en avait pas

moins de grandeur dans l'ame : ſes déprédations n'avaient été que des magnificences & des libéralités : il fit porter à l'épargne le prix de ſa charge ; & cette belle action ne le ſauva pas. On attira avec adreſſe à Nantes un homme, qu'un exemt & deux Gardes pouvaient arrêter à Paris : le Roi lui fit des careſſes avant ſa diſgrace. Je ne ſai pourquoi la plûpart des Princes affectent d'ordinaire de tromper par de fauſſes bontés, ceux de leurs ſujets qu'ils veulent perdre : la diſſimulation alors eſt l'oppoſé de la grandeur ; elle n'eſt jamais une vertu, & ne peut devenir un talent eſtimable, que quand elle eſt abſolument néceſſaire. Louis XIV parut ſortir de ſon caractère ; mais on lui avait fait entendre que Fouquet faiſait faire de grandes fortifications à Belle-iſle, & qu'il pouvait avoir trop de liaiſons au dehors & au dedans du royaume. Il parut bien, quand il fut arrêté & conduit à la Baſtille & à Vincennes, que ſon parti n'était autre choſe que l'avidité de quelques courtiſans & de quelques femmes, qui recevaient de lui des penſions, & qui l'oublièrent dès-qu'il ne fut plus en état d'en donner : il ne lui reſta d'amis que Péliſſon, Gourville, mademoiſelle Scudéri, ceux qui eurent

part à sa disgrace, & quelques gens de lettres. On connaît ces vers de Hainault, le traducteur de Lucréce, contre Colbert, le persécuteur de Fouquet:

Ministre avare & lâche, esclave malheureux,
Qui gémis sous le poids des affaires publiques,
Victime dévouée aux chagrins politiques,
Fantôme révéré sous un titre onéreux:

Vois combien des grandeurs le comble est dangereux;
Contemple de Fouquet les funestes reliques;
Et tandis qu'à sa perte en secret tu t'appliques,
Crains qu'on ne te prépare un destin plus affreux.

Sa chûte quelque jour te peut être commune.
Crains ton poste, ton rang, la cour & la fortune.
Nul ne tombe innocent d'où l'on te voit monté.

Cesse donc d'animer ton Prince à son supplice;
Et prêt d'avoir besoin de toute sa bonté,
Ne le fais pas user de toute sa justice.

Monsieur Colbert, à qui l'on parla de ce sonnet injurieux, demanda si le Roi y était offensé. On lui dit que non: " je ne „ le suis donc pas," répondit le Ministre.

Il est vrai que faire le procès au Surintendant, c'était accuser la mémoire du cardinal Mazarin: les plus grandes

déprédations dans les finances étaient ſon ouvrage; il s'était approprié en ſouverain pluſieurs branches des revenus de l'Etat ; il avait traité en ſon nom & à ſon profit des munitions des armées ; „ il impoſait , (dit Fouquet dans ſes „ défenſes) par lettres de cachet , des „ ſommes extraordinaires ſur les Géné- „ ralités ; ce qui ne s'était jamais fait „ que par lui & pour lui, & ce qui eſt „ puniſſable de mort par les ordonnan- „ ces. „ C'eſt ainſi que le Cardinal avait amaſſé des biens immenſes, que lui-même ne connaiſſait plus.

J'ai entendu conter à feu monſieur de Caumartin, Intendant des finances, que dans ſa jeuneſſe, quelques années après la mort du Cardinal, il avait été au palais Mazarin, où logeaient le Duc ſon héritier & la ducheſſe Hortenſe ; qu'il y vit une grande armoire de marquetterie, fort profonde, qui tenait du haut juſqu'en bas tout le fond d'un cabinet : les clefs en avaient été perdues depuis long-temps, & on avait négligé d'ouvrir les tiroirs. Monſieur de Caumartin, étonné de cette négligence, dit à la ducheſſe de Mazarin qu'on trouverait peut-être des curioſités dans cette armoire : on l'ouvrit ; elle était toute remplie de quadruples, de jettons

d'or, & de médailles d'or. Madame de Mazarin en jetta au peuple des poignées par les fenêtres, pendant plus de huit jours.

L'abus que le cardinal Mazarin avait fait de ſa puiſſance deſpotique, ne juſtifiait pas le Surintendant; mais l'irrégularité des procédures faites contre lui, la longueur de ſon procès, le temps qui éteint l'envie publique & qui inſpire la compaſſion pour les malheureux, enfin les ſollicitations toujours plus vives en faveur d'un infortuné, que les manœuvres pour le perdre ne ſont preſſantes; tout cela lui ſauva la vie. Le procès ne fut jugé qu'au bout de trois ans en 1664: de vingt-deux Juges qui opinèrent, il n'y en eut que neuf qui conclurent à la mort; & les treize autres, parmi leſquels il y en avait à qui Gourville avait fait accepter des préſens, opinèrent à un banniſſement perpétuel. Le Roi commua la peine en une plus dure: il fut enfermé au château de Pignerol. Tous les hiſtoriens diſent, qu'il y mourut en 1680; mais il eſt conſtant, qu'avant ſa mort il eut permiſſion de ſe retirer dans une terre de ſa femme: c'eſt ce que m'aſſûra, il y a long-temps, la comteſſe de Vaux ſa belle-fille, & ce

que depuis les mémoires de Gourville ont confirmé.

Le Secretaire d'Etat Guénégaud, qui vendit ſa charge à Colbert, n'en fut pas moins pourſuivi par la chambre de juſtice, qui lui ôta la plus grande partie de ſa fortune.

Saint-Evremond, attaché au Surintendant, fut enveloppé dans ſa diſgrace. Colbert, qui cherchait par tout des preuves contre celui qu'il voulait perdre, fit ſaiſir des papiers confiés à madame du Pleſſis-Belliévre; & dans ces papiers on trouva la lettre manuſcrite de Saint-Evremond ſur la paix des Pyrenées: on lut au Roi cette plaiſanterie, qu'on fit paſſer pour un crime d'Etat. Colbert, qui dédaignait de ſe venger de Hainault homme obſcur, perſécuta dans Saint-Evremond l'ami de Fouquet qu'il haïſſait, & le bel eſprit qu'il craignait. Le Roi eut l'extrême ſévérité de punir une raillerie innocente faite, il y avait long-temps, contre le cardinal Mazarin qu'il ne regrettait pas, & que toute la Cour avait outragé, calomnié & proſcri impunément pendant pluſieurs années. De mille écrits faits contre ce Miniſtre, le moins mordant fut le ſeul puni, & le fut après ſa mort.

Saint-Evremond, retiré en Angleterre, vécut chez une nation libre & philoſophe: le marquis de Miremont, ſon ami, me diſait autrefois à Londres, qu'il y avait une autre cauſe de ſa diſgrace, & que Saint-Evremond n'avait jamais voulu s'en expliquer.

Le nouveau Miniſtre des Finances, ſous le ſimple titre de Contrôleur-général, juſtifia la ſévérité de ſes pourſuites, en rétabliſſant l'ordre que ſes prédéceſſeurs avaient troublé, & en travaillant ſans relâche à la grandeur de l'Etat.

La Cour devint le centre des plaiſirs & le modéle des autres Cours. Le Roi ſe piqua de donner des fêtes, qui fiſſent oublier celle de Vaux: il ſemblait que la nature prît plaiſir alors à produire en France les plus grands hommes dans tous les arts, & à raſſembler à la Cour ce qu'il y avait jamais eu de plus beau & de mieux fait en hommes & en femmes.

Le Roi l'emportait ſur tous ſes courtiſans, par la richeſſe de ſa taille & par la beauté majeſtueuſe de ſes traits: le ſon de ſa voix, noble & touchant, gagnait les cœurs qu'intimidait ſa préſence: il avait une démarche, qui ne pouvait convenir qu'à lui & à ſon rang,

& qui eût été ridicule en tout autre. L'embarras qu'il inſpirait à ceux qui lui parlaient, flatait en ſecret la complaiſance avec laquelle il ſentait ſa ſupériorité : ce vieil Officier, qui ſe troublait, qui béguayait en lui demandant une grace, & qui ne pouvant achever ſon diſcours, lui dit : " Sire, que votre ma-„ jeſté daigne croire que je ne tremble „ pas ainſi devant vos ennemis, " n'eut pas de peine a obtenir ce qu'il demandait.

Le goût de la ſociété n'avait pas encore reçu toute ſa perfection à la Cour : la Reine mère, Anne d'Autriche, commençait à aimer la retraite : la Reine règnante ſavait à peine le Français, & la bonté faiſait ſon ſeul mérite. La Princeſſe d'Angleterre, belle-ſœur du Roi, apporta à la Cour les agrémens d'une converſation douce & animée, ſoûtenue bientôt par la lecture des bons ouvrages & par un goût ſûr & délicat : elle ſe perfectionna dans la connaiſſance de la langue, qu'elle écrivait mal encore au temps de ſon mariage : elle inſpira une émulation d'eſprit nouvelle, & introduiſit à la Cour une politeſſe & des graces, dont à peine le reſte de l'Europe avait l'idée. Madame avait tout l'eſprit de Charles

II ſon frère, embelli par les charmes de ſon ſéxe, par le don & par le deſir de plaire. La cour de Louis XIV reſpirait une galanterie pleine de décence : celle qui règnait à la cour de Charles II était plus hardie ; & trop de groſſièreté en deshonorait les plaiſirs.

Il y eut d'abord entre Madame & le Roi beaucoup de ces coquetteries d'eſprit & de cette intelligence ſecrette, qui ſe remarquèrent dans de petites fêtes ſouvent répétées. Le Roi lui envoyait des vers ; elle y répondait. Il arriva que le même homme fut à la fois le confident du Roi & de Madame dans ce commerce ingénieux; c'était le marquis de Dangeau : le Roi le chargeait d'écrire pour lui, & la Princeſſe l'engageait à répondre au Roi : il les ſervit ainſi tous deux, ſans laiſſer ſoupçonner à l'un, qu'il fût employé par l'autre ; & ce fut une des cauſes de ſa fortune.

Cette intelligence jetta des alarmes dans la famille royale. Le Roi réduiſit l'éclat de ce commerce à un fonds d'eſtime & d'amitié, qui ne s'altéra jamais. Lorſque Madame fit depuis travailler Racine & Corneille à la tragédie de *Bérénice*, elle avait en vue non ſeulement la rupture du Roi avec la connétable Colonne, mais le frein qu'elle

qu'elle-même avait mis à ſon propre penchant, de peur qu'il ne devînt dangereux. Louis XIV eſt aſſez déſigné dans ces deux vers de la *Bérénice* de Racine :

Qu'en quelque obſcurité que le ciel l'eût fait naître,
Le monde en le voyant eût reconnu ſon maître.

Ces amuſemens firent place à la paſſion plus ſérieuſe & plus ſuivie qu'il eut pour mademoiſelle de la Valiére, fille d'honneur de Madame. Il goûta avec elle le bonheur rare d'être aimé uniquement pour lui-même: elle fut deux ans l'objet caché de tous les amuſemens galans, & de toutes les fêtes que le Roi donnait. Un jeune valet de chambre du Roi, nommé Belloc, compoſa pluſieurs récits qu'on mêlait à des danſes, tantôt chez la Reine, tantôt chez Madame; & ces récits exprimaient avec miſtère le ſecret de leurs cœurs, qui ceſſa bientôt d'être un ſecret.

Tous les divertiſſemens publics, que le Roi donnait, étaient autant d'hommages à ſa maîtreſſe. On fit en 1662 un carrouſel, non pas dans la place royale (comme le dit l'hiſtoire de la Hode ou la Motte, ſous le nom de

la Martiniére:) cette place n'y eſt pas propre; mais vis-à-vis les Tuileries, dans une vaſte enceinte, qui en a retenu le nom de la place du carrouſel. Il y eut cinq quadrilles: le Roi était à la tête des Romains; ſon frère, des Perſans; le prince de Condé, des Turcs; le duc d'Enguien ſon fils, des Indiens; le duc de Guiſe, des Américains. Ce duc de Guiſe était petit-fils du balafré: il s'était rendu célébre dans le monde, par l'audace malheureuſe avec laquelle il avait entrepris de ſe rendre maître de Naples: ſa priſon, ſes duels, ſes amours romaneſques, ſes profuſions, ſes aventures, le rendaient ſingulier en tout: il ſemblait être d'un autre ſiécle: on diſait de lui, en le voyant courir avec le grand Condé: *voilà les héros de l'hiſtoire & de la fable.*

La Reine mère, la Reine règnante, la Reine d'Angleterre, veuve de Charles II, oubliant alors ſes malheurs, étaient ſous un dais à ce ſpectacle. Le comte de Sault, fils du duc de Leſdiguiéres, remporta le prix, & le reçut des mains de la Reine mère. Ces fêtes ranimèrent plus que jamais le goût des deviſes & des emblêmes, que les tournois avaient mis autrefois à la mode, & qui avaient ſubſiſté après eux.

Un antiquaire, nommé d'Ouvrier, imagina alors pour Louis XIV l'emblême d'un ſoleil dardant ſes rayons ſur un globe, avec ces mots, *nec pluribus impar* : l'idée était un peu imitée d'une deviſe eſpagnole, faite pour Philippe II, & plus convenable à ce Roi, qui poſſédait la plus belle partie du nouveau monde & tant d'Etats dans l'ancien, qu'à un jeune Roi de France qui ne donnait encore que des eſpérances. Cette deviſe eut un ſuccès prodigieux. Les armoiries du Roi, les meubles de la couronne, les tapiſſeries, les ſculptures, en furent ornées. Le Roi ne la porta jamais dans ſes Carrouſels. On a reproché injuſtement à Louis XIV le faſte de cette deviſe, comme s'il l'avait choiſie lui-même; & elle a été peut-être plus juſtement critiquée pour le fond. Le corps ne repréſente pas ce que la légende ſignifie; & cette légende n'a pas un ſens aſſez clair & aſſez déterminé. Ce qu'on peut expliquer de pluſieurs manières, ne mérite d'être expliqué d'aucune. Les deviſes, ce reſte de l'ancienne chevalerie, peuvent convenir à des fêtes, & ont de l'agrément, quand les alluſions ſont juſtes, nouvelles & piquantes : il vaut mieux n'en point

avoir, que d'en ſouffrir de mauvaiſes & de baſſes, comme celle de Louis XII; c'était un porc-épic avec ces paroles: *qui s'y frotte, s'y pique*. Les deviſes ſont par rapport aux inſcriptions, ce que ſont des maſcarades en comparaiſon des cérémonies auguſtes.

La fête de Verſailles en 1664 ſurpaſſa celle du carrouſel, par ſa ſingularité, par ſa magnificence, & par les plaiſirs de l'eſprit, qui ſe mêlant à la ſplendeur de ces divertiſſemens, y ajoutaient un goût & des graces dont aucune fête n'avait encore été embellie. Verſailles commençait à être un ſéjour délicieux, ſans approcher de la grandeur dont il fut depuis.

Le cinq mai, le Roi y vint avec une cour compoſée de ſix cens perſonnes, qui furent défrayées avec leur ſuite, auſſi bien que tous ceux qui ſervirent aux apprêts de ces enchantemens. Il ne manqua jamais à ces fêtes, que des monumens conſtruits exprès pour les donner, tels qu'en élevèrent les Grecs & les Romains: mais la promptitude, avec laquelle on conſtruiſit des théatres, des amphithéatres, des portiques, ornés avec autant de magnificence que de goût, était une merveille qui ajoutait à l'illuſion, & qui diverſifiée depuis en

mille manières, augmentait encore le charme de ces ſpectacles.

Il y eut d'abord une eſpèce de carrouſel. Ceux qui devaient courir parurent le premier jour comme dans une revue; ils étaient précédés de Hérauts-d'armes, de Pages, d'Ecuyers, qui portaient leurs deviſes & leurs boucliers; & ſur ces boucliers étaient écrits en lettres d'or des vers compoſés par Périgni & par Benſerade. Ce dernier ſur-tout avait un talent ſingulier pour ces piéces galantes, dans leſquelles il faiſait toujours des alluſions délicates & piquantes aux caractères des perſonnes, aux perſonnages de l'antiquité ou de la fable qu'on repréſentait; & aux paſſions qui animaient la Cour. Le Roi repréſentait Roger: tous les diamans de la couronne brillaient ſur ſon habit & ſur le cheval qu'il montait. Les Reines & trois cens Dames, ſous des arcs de triomphe, voyaient cette entrée.

Le Roi parmi tous les regards attachés ſur lui, ne diſtinguait que ceux de mademoiſelle de la Valiére; la fête était pour elle ſeule; elle en jouiſſait, confondue dans la foule.

La cavalcade était ſuivie d'un char doré de dix-huit pieds de haut, de quinze de large, de vingt-quatre de long,

repréſentant le char du ſoleil. Les quatre âges d'or, d'argent, d'airain & de fer, les ſignes céleſtes, les ſaiſons, les heures, ſuivaient à pied ce char. Tout était caractériſé. Des Bergers portaient les piéces de la barrière, qu'on ajuſtait au ſon des trompettes, auxquelles ſuccédaient par intervalles les muſettes & les violons. Quelques perſonnages qui ſuivaient le char d'Apollon, vinrent d'abord réciter aux Reines, des vers convenables au lieu, au tems, & aux perſonnes. Les courſes finies, & la nuit venuë, quatre mille gros flambeaux éclairèrent l'eſpace où ſe donnaient les fêtes: des tables y furent ſervies par deux cens perſonnages, qui repréſentaient les ſaiſons, les faunes, les ſylvains, les dryades, avec des paſteurs, des vendangeurs, des moiſſonneurs: Pan & Diane avançaient ſur une montagne mouvante, & en deſcendirent pour faire poſer ſur les tables ce que les campagnes & les forêts produiſent de plus délicieux: derrière les tables en demi-cercle, s'éleva tout d'un coup un théatre chargé de concertans: les arcades, qui entouraient la table & le théatre, étaient ornées de cinq cens girandoles vertes & argent, qui portaient des bougies; & une baluſtrade dorée fermait cette vaſte enceinte.

Ces fêtes ſi ſupérieures à celles qu'on invente dans les romans, durèrent ſept jours. Le Roi remporta quatre fois le prix des jeux, & laiſſa diſputer enſuite aux autres chevaliers les prix qu'il avait gagnés, & qu'il leur abandonnait.

La comédie de la *princeſſe d'Elide*, quoi qu'elle ne ſoit pas une des meilleures de Moliére, fut un des plus agréables ornemens de ces jeux, par une infinité d'allégories fines ſur les mœurs du temps, & par des à-propos qui font l'agrément de ces fêtes, mais qui ſont perdus pour la poſtérité. On était encore très entêté à la Cour de l'Aſtrologie judiciaire : pluſieurs Princes penſaient par une ſuperſtition orgueilleuſe, que la nature les diſtinguait juſqu'à écrire leur deſtinée dans les aſtres. Le duc de Savoie Victor-Amédée, père de la ducheſſe de Bourgogne, eut un aſtrologue auprès de lui, même après ſon abdication : Moliére oſa attaquer cette illuſion dans ſon ouvrage.

On y voit auſſi un fou de Cour. Ces miſérables étaient encore fort à la mode : c'était un reſte de barbarie, qui a duré plus long-temps en Allemagne qu'ailleurs. Le beſoin des amuſemens, l'impuiſſance de s'en procurer d'agréables & d'honnêtes dans les temps d'ignorance &

fêtes, elles laiſſent après elles une éternelle mémoire.

On ſe ſouvient encore de pluſieurs traits de ces allégories de Benſerade, qui ornaient les ballets de ce temps-là : je ne citerai que ces vers pour le Roi repréſentant le ſoleil.

Je doute qu'on le prenne avec vous ſur le ton
De Daphné ni de Phaëton.
Lui trop ambitieux, elle trop inhumaine :
Il n'eſt point là de piége où vous puiſſiez donner ;
Le moyen de s'imaginer
Qu'une femme vous fuye, & qu'un homme vous mène.

La principale gloire de ces amuſemens, qui perfectionnaient en France le goût, la politeſſe & les talens, venait de ce qu'ils ne dérobaient rien aux travaux aſſidus du Monarque. Sans ces travaux, il n'aurait ſu que tenir une Cour ; il n'aurait pas ſu règner : & ſi les plaiſirs magnifiques de cette cour avaient inſulté à la misère du peuple, ils n'euſſent été qu'odieux. Mais le même homme qui avait donné ces fêtes, avait donné du pain au peuple dans la diſette de 1662 : il avait fait venir des grains, que les riches achetèrent à vil prix & dont il fit des dons aux pauvres familles à la

porte du Louvre: il avait remis au peuple trois millions de tailles: nulle partie de l'adminiſtration intérieure n'était négligée ; ſon gouvernement était reſpecté au dehors. Le Roi d'Eſpagne obligé de lui céder la préſéance, le Pape forcé de lui faire ſatisfaction, Dunkerque ajouté à la France par un marché glorieux à l'acquereur & honteux pour le vendeur: enfin toutes ſes démarches, depuis qu'il tenait les rênes, avaient été ou nobles ou utiles: il était beau après cela de donner des fêtes.

Le légat *à latere*, Chigi, neveu du pape Alexandre VII, venant au milieu de toutes les réjouiſſances de Verſailles faire ſatisfaction au Roi de l'attentat des Gardes du Pape, étala à la Cour un ſpectacle nouveau: ces grandes cérémonies ſont des fêtes pour le public. Les honneurs qu'on lui fit, rendaient la ſatisfaction plus éclatante. Il reçut ſous un dais les reſpects des cours ſupérieures, du corps de ville, du Clergé. Il entra dans Paris au bruit du canon, ayant le grand Condé à ſa droite & le fils de ce Prince à ſa gauche, & vint dans cet appareil s'humilier, lui, Rome & le Pape, devant un Roi qui n'avait pas encore tiré l'épée. Il dîna avec le Roi après l'audience ; & on ne fut oc-

cupé que de le traiter avec magnificence, & de lui procurer des plaiſirs. On traita depuis le Doge de Gènes avec moins d'honneur, mais avec ce même empreſſement de plaire, que le Roi concilia toujours avec ſes démarches altières.

Tout cela donnait à la cour de Louis XIV un air de grandeur qui éclipſait toutes les autres cours de l'Europe. Il voulait que cet éclat, attaché à ſa perſonne, rejaillît ſur tout ce qui l'environnait ; que tous les grands fuſſent honorés, & qu'aucun ne fût puiſſant, à commencer par ſon frère & par monſieur le Prince. C'eſt dans cette vuë, qu'il jugea en faveur des Pairs leur ancienne querelle avec les Préſidens du Parlement. Ceux-ci prétendaient devoir opiner avant les Pairs, & s'étaient mis en poſſeſſion de ce droit. Il règla dans un conſeil extraordinaire, que les Pairs opineraient aux lits de juſtice, en préſence du Roi, avant les Préſidens, comme s'ils ne devaient cette prérogative qu'à ſa préſence ; & il laiſſa ſubſiſter l'ancien uſage dans les aſſemblées qui ne ſont pas des lits de juſtice.

Pour diſtinguer ſes principaux courtiſans, il avait inventé des caſaques bleuës, brodées d'or & d'argent. La permiſſion

de les porter était une grande grace pour des hommes que la vanité mène: on les demandait preſque comme le colier de l'ordre. On peut remarquer, puiſqu'il eſt ici queſtion de petits détails, qu'on portait alors des caſaques par deſſus un pourpoint orné de rubans; & ſur cette caſaque paſſait un baudrier, auquel pendait l'épée. On avait une eſpèce de rabat à dentelles, & un chapeau orné de deux rangs de plume: cette mode, qui dura juſqu'en l'année 1684, devint celle de toute l'Europe, excepté de l'Eſpagne & de la Pologne; on ſe piquait déja d'imiter preſque par tout la cour de Louis XIV.

Il établit dans ſa maiſon un ordre qui dure encore; règla les rangs & les fonctions; créa des charges nouvelles auprès de ſa perſonne, comme celle de grand-Maître de ſa garderobe. Il rétablit les tables inſtituées par François premier, & les augmenta. Il y en eut douze pour les Officiers commençaux, ſervies avec autant de propreté & de profuſion que celles de beaucoup de Souverains: il voulait que les étrangers y fuſſent tous invités: cette attention dura pendant tout ſon règne. Il en eut une autre plus recherchée & plus polie encore. Lorſqu'il eut fait bâtir les pavillons de Marli en 1679, tou-

tes les Dames trouvaient dans leur appartement une toilette complette : rien de ce qui appartient à un luxe commode n'était oublié : quiconque était du voyage, pouvait donner des repas dans ſon appartement : on y était ſervi avec la même délicateſſe que le maître. Ces petites choſes n'acquièrent du prix, que quand elles ſont ſoûtenuës par les grandes. Dans tout ce qu'il faiſait, on voyait de la ſplendeur & de la généroſité. Il faiſait préſent de deux cens mille francs aux filles de ſes Miniſtres à leur mariage.

Ce qui lui donna dans l'Europe le plus d'éclat, ce fut une libéralité qui n'avait point d'exemple. L'idée lui en vint d'un diſcours du duc de Saint-Aignan, qui lui conta que le cardinal de Richelieu avait envoyé des préſens à quelques ſavans étrangers, qui avaient fait ſon éloge. Le Roi n'attendit pas qu'il fut loué ; mais ſûr de mériter de l'être, il recommanda à ſes miniſtres, Lionne & Colbert, de choiſir un nombre de Français & d'étrangers diſtingués dans la littérature, auxquels il donnerait des marques de ſa généroſité. Lionne ayant écrit dans les pays étrangers, & s'étant fait inſtruire autant qu'on le peut dans cette matière ſi délicate, où il s'agit de donner des préfé-

rences aux contemporains, on fit d'abord une liſte de ſoixante perſonnes: les uns eurent des préſens, les autres des penſions, ſelon leur rang, leurs beſoins & leur mérite. Le bibliothécaire du Vatican, Allati; le comte Graziani, ſecretaire d'Etat du duc de Modéne: le célébre Viviani, mathématicien du grand-duc de Florence; Voſſius, l'hiſtoriographe des Provinces-unies; l'illuſtre mathématicien Huygens; un réſident Hollandais en Suéde; enfin juſqu'à des profeſſeurs d'Altorf & de Helmſtadt, villes preſque inconnues des Français, furent étonnés de recevoir des lettres de monſieur Colbert, par leſquelles il leur mandait, que ſi le Roi n'était pas leur Souverain, il les priait d'agréer qu'il fût leur bienfaiteur: les expreſſions de ces lettres étaient meſurées ſur la dignité des perſonnes, & toutes étaient accompagnées, ou de gratifications conſidérables, ou de penſions.

Parmi les Français, on ſut diſtinguer Racine, Quinaut, Fléchier, depuis évêque de Nîmes, encore fort jeunes; ils eurent des préſens. Il eſt vrai que Chapelain & Cottin eurent des penſions; mais c'était principalement Chapelain que le miniſtre Colbert avait conſulté. Ces deux hommes, d'ailleurs ſi décriés

pour la poëſie, n'étaient pas ſans mérite : Chapelain avait une littérature immenſe ; & ce qui peut ſurprendre, c'eſt qu'il avait du goût, & qu'il était un des critiques les plus éclairés. Il y a une diſtance immenſe de tout cela au génie : la ſcience & l'eſprit conduiſent un artiſte, mais ne le forment en aucun genre. Perſonne en France n'eut plus de réputation de ſon tems, que Ronſard & Chapelain : c'eſt qu'on était barbare dans le tems de Ronſard, & qu'à peine on ſortait de la barbarie dans celui de Chapelain. Coſtar, le compagnon d'étude de Balſac & de Voiture, appelle Chapelain le premier des poëtes héroïques.

Boileau n'eut point de part à ces libéralités : il n'avait encore fait que des ſatires ; & l'on ſait que ces ſatires attaquaient les mêmes ſavans que le Miniſtre avait conſultés. Le Roi le diſtingua quelques années après, ſans conſulter perſonne.

Les préſens, faits dans les pays étrangers, furent ſi conſidérables, que Viviani fit bâtir à Florence une maiſon, des libéralités de Louis XIV : il mit en lettres d'or ſur le frontiſpice, *ædes à Deo datæ* : alluſion au ſurnom de *Dieu-donné*, dont la voix publique avait nommé ce Prince à ſa naiſſance.

On ſe figure aiſément l'effet qu'eut dans l'Europe cette magnificence extraordinaire: & ſi on conſidère tout ce que le Roi fit bientôt après de mémorable, les eſprits les plus ſévères & les plus difficiles doivent ſouffrir les éloges immodérés qu'on lui prodigua. Les Français ne furent pas les ſeuls qui le louèrent: on prononça douze panégyriques de Louis XIV en diverſes villes d'Italie; & le marquis Zampieri les lui envoya reliés avec des filigrames d'or.

Il continua toujours à répandre ſes bienfaits ſur les lettres & ſur les arts; des gratifications particulières d'environ quatre mille louis d'or à Racine, la fortune de Deſpréaux, celle de Quinaut, ſur-tout celle de Lulli, & de tous les artiſtes qui lui conſacrèrent leurs travaux, en ſont des preuves. Il donna même mille louis à Benſerade, pour faire graver les tailles-douces de ſes métamorphoſes d'Ovide en rondeaux; libéralité mal appliquée; qui prouve ſeulement la généroſité du Souverain: il récompenſait dans Benſerade le petit mérite qu'il avait eu dans ſes ballets.

On ne voit pas, après cela, ſur quel fondement quelques Ecrivains ont reproché l'avarice à ce Monarque. Un Prince, qui a des domaines abſolument ſéparés

des revenus de l'Etat, peut être avare comme un particulier; mais un Roi de France, qui n'eſt réellement que le diſpenſateur de l'argent de ſes ſujets, ne peut guères être atteint de ce vice; l'attention & la volonté de récompenſer peuvent lui manquer; mais c'eſt ce qu'on ne peut reprocher à Louis XIV.

Dans le temps même qu'il commençait à encourager les talens par tant de bienfaits, l'uſage que le comte de Buſſi fit des ſiens, fut rigoureuſement puni: on le mit à la Baſtille en 1665; les amours des Gaules furent le prétexte de ſa priſon: la véritable cauſe était cette chanſon, où le Roi était trop compromis, & dont on renouvella alors le ſouvenir, pour perdre Buſſi à qui on l'imputait.

Que Deodatus eſt heureux
De baiſer ce bec amoureux,
Qui d'une oreille à l'autre va!

Ses ouvrages n'étaient pas aſſez bons pour compenſer le mal qu'ils lui firent. Il parlait purement ſa langue; il avait du mérite, mais plus d'amour-propre encore; & il ne ſe ſervit guères de ce mérite, que pour ſe faire des ennemis. Louis XIV aurait agi généreuſement, s'il lui avait pardonné: il vengea ſon in-

jure perſonnelle, en paraiſſant céder au cri public. Cependant le comte de Buſſi fut relâché au bout de dix-huit mois; mais il fut dans la diſgrace tout le reſte de ſa vie, proteſtant en vain à Louis XIV une tendreſſe, que ni le Roi, ni perſonne ne croyait ſincère.

CHAPITRE XXV.

Suite des particularités & anecdotes.

A La gloire, aux plaiſirs, à la grandeur, à la galanterie, qui occupaient les premières années de ce gouvernement, Louis XIV voulut joindre les douceurs de l'amitié; mais il eſt difficile à un Roi de faire des choix heureux. De deux hommes auxquels il marqua le plus de confiance, l'un le trahit indignement, l'autre abuſa de ſa faveur. Le premier était le marquis de Vardes, confident du goût du Roi pour madame de la Valiére. On ſait que des intrigues de Cour le firent chercher à perdre madame de la Valiére, qui par ſa place devait avoir des jalouſes, & qui par ſon caractère ne devait point avoir d'ennemis. On ſait qu'il oſa, de concert avec le

comte de Guiche & la comteſſe de Soiſſons, écrire à la Reine règnante une lettre contrefaite, au nom du Roi d'Eſpagne ſon père : cette lettre apprenait à la Reine ce qu'elle devait ignorer, & ce qui ne pouvait que troubler la paix de la maiſon royale. Il ajouta à cette perfidie la méchanceté de faire tomber les ſoupçons ſur les plus honnêtes gens de la Cour, le duc & la ducheſſe de Navailles ; ces deux perſonnes innocentes furent ſacrifiées au reſſentiment du Monarque trompé. L'atrocité de la conduite de Vardes fut trop tard connuë ; & Vardes, tout criminel qu'il était, ne fut guères plus puni que les innocens qu'il avait accuſés, & qui furent obligés de ſe défaire de leurs charges, & de quitter la Cour.

L'autre favori était le comte depuis duc de Lauſun, tantôt rival du Roi dans ſes amours paſſagers, tantôt ſon confident, & ſi connu depuis par ce mariage qu'il voulut faire trop publiquement avec Mademoiſelle, & qu'il fit enſuite ſecrettement, malgré ſa parole donnée à ſon maître.

Le Roi, trompé dans ſes choix, dit qu'il avait cherché des amis, & qu'il n'avait trouvé que des intrigans. Cette connaiſſance malheureuſe des hommes, qu'on acquiert trop tard, lui faiſait dire

auſſi: *toutes les fois que je donne une place vacante, je fais cent mécontens & un ingrat.*

Ni les plaiſirs, ni les embelliſſemens des maiſons royales & de Paris, ni les ſoins de la police du royaume ne diſcontinuèrent pendant la guerre de 1666.

Le Roi danſa dans les ballets juſqu'en 1670: il avait alors trente-deux ans. On joua devant lui à Saint-Germain la tragédie de *Britannicus*; il fut frappé de ces vers:

Pour mérite premier, pour vertu ſingulière,
Il excelle à traîner un char dans la carrière,
A diſputer des prix indignes de ſes mains;
A ſe donner lui-même en ſpectacle aux Romains.

dès-lors il ne danſa plus en public; & le poëte réforma le Monarque. Son union avec madame de la Valiére ſubſiſtait toujours, malgré les infidélités fréquentes qu'il lui faiſait. Ces infidélités lui coûtaient peu de ſoins: il ne trouvait guères de femmes qui lui réſiſtaſſent; & revenait toujours à celle, qui par la douceur & la bonté de ſon caractère, par un amour vrai & même par les chaînes de l'habitude, l'avait ſubjugué ſans art. Mais dès l'an 1669, elle s'apperçut que madame de Monteſpan prenait de l'aſ-

cendant : elle combattit avec ſa douceur ordinaire ; elle ſupporta le chagrin d'être témoin long-temps du triomphe de ſa rivale ; & ſans preſque ſe plaindre, elle ſe crut encore heureuſe, dans ſa douleur, d'être conſidérée du Roi qu'elle aimait toujours, & de le voir ſans en être aimée.

Enfin, en 1675 elle embraſſa la reſſource des ames tendres, auxquelles il faut des ſentimens profonds qui les ſubjuguent. Elle crut que Dieu ſeul pouvait ſuccéder dans ſon cœur à ſon amant. Sa converſion fut auſſi célébre que ſa tendreſſe. Elle ſe fit Carmélite à Paris, & perſévéra. Se couvrir d'un cilice, marcher pieds nuds, jeûner rigoureuſement, chanter la nuit au chœur dans une langue inconnue ; tout cela ne rebuta point la délicateſſe d'une femme accoûtumée à tant de gloire, de molleſſe & de plaiſirs. Elle vécut dans ces auſtérités depuis 1675 juſqu'en 1710, ſous le nom de ſœur Louiſe de la Miſéricorde. Un Roi, qui punirait ainſi la perſonne la plus coupable, ſerait un tiran ; & c'eſt ainſi que tant de femmes ſe ſont punies d'avoir aimé. Il n'y a preſque point d'exemples de politiques qui ayent pris ce parti rigoureux : les crimes de la politique ſembleraient cependant exiger plus d'expiations que les faibleſſes de l'amour ; mais ceux

qui gouvernent les ames n'ont guères d'empire que ſur les faibles.

On ſait que quand on annonça à ſœur Louiſe de la Miſéricorde la mort du duc de Vermandois qu'elle avait eu du Roi, elle dit: *je dois pleurer ſa naiſſance encore plus que ſa mort.* Il lui reſta une fille qui fut de tous les enfans du Roi la plus reſſemblante à ſon père, & qui épouſa le prince Armand de Conti, petit-neveu du grand Condé.

Cependant la marquiſe de Monteſpan jouiſſait de ſa faveur, avec autant d'éclat & d'empire que madame de la Valiére avait eu de modeſtie.

Tandis que madame de la Valiére & madame de Monteſpan ſe diſputaient encore la première place dans le cœur du Roi, toute la Cour était occupée d'intrigues d'amour: Louvois même était ſenſible. Parmi pluſieurs maîtreſſes qu'eut ce Miniſtre, dont le caractère dur ſemblait ſi peu fait pour l'amour, il y eut une madame du Frénoi, femme d'un de ſes commis, pour laquelle il eut depuis le crédit de faire ériger une charge chez la Reine: on la fit Dame du lit: elle eut les grandes entrées. Le Roi, en favoriſant ainſi juſqu'aux goûts de ſes Miniſtres, voulait juſtifier les ſiens.

C'eſt un grand exemple du pouvoir

des préjugés & de la coûtume, qu'il fût permis à toutes les femmes mariées d'avoir des amans, & qu'il ne le fût pas à la petite-fille de Henri quatre, d'avoir un mari. Mademoiſelle, après avoir refuſé tant de Souverains, après avoir eu l'eſpérance d'épouſer Louis XIV, voulut faire à quarante-trois ans la fortune d'un gentilhomme : elle obtint la permiſſion d'épouſer Péguilin du nom de Caumont, comte de Lauſun, capitaine d'une des deux compagnies des cent gentilshommes au bec-de-corbin, qui ne ſubſiſtent plus ; & pour qui le Roi avait créé la charge de colonel-général des dragons. Il y avait cent exemples de Princeſſes, qui avaient épouſé des gentilshommes : les Empereurs Romains donnaient leurs filles à des Sénateurs : les filles des Souverains de l'Aſie, plus puiſſans & plus deſpotiques qu'un Roi de France, n'épouſent jamais que des eſclaves de leurs pères.

Mademoiſelle donnait tous ſes biens, eſtimés vingt millions, au comte de Lauſun ; quatre duchés, la ſouveraineté de Dombes, le comté d'Eu, le palais d'Orléans qu'on nomme le Luxembourg : elle ne ſe réſervait rien, abandonnée toute entière à l'idée flateuſe de faire à ce qu'elle aimait une plus grande fortune,

qu'aucun Roi n'en a fait à aucun ſujet. Le contrat était dreſſé : Lauſun fut un jour duc de Montpenſier : il ne manquait plus que la ſignature ; tout était prêt, lorſque le Roi, aſſailli par les repréſentations des Princes, des Miniſtres, des ennemis d'un homme trop heureux, retira ſa parole & défendit cette alliance. Il avait écrit aux Cours étrangères pour annoncer le mariage ; il écrivit la rupture. On le blâma de l'avoir permis ; on le blâma de l'avoir défendu. Il pleura de rendre Mademoiſelle malheureuſe ; mais ce même Prince, qui s'était attendri en lui manquant de parole, fit enfermer Lauſun, en novembre 1670, au château de Pignerol, pour avoir épouſé en ſecret la Princeſſe, qu'il lui avoit permis quelques mois auparavant d'épouſer en public ; il fut enfermé dix années entières. Il y a plus d'un royaume, où un Monarque n'a pas cette puiſſance : ceux qui l'ont, ſont plus chéris quand ils n'en font pas d'uſage. Le citoyen qui n'offenſe point les loix de l'Etat, doit-il être puni ſi ſévèrement par celui qui repréſente l'Etat ? N'y a-t'il pas une très grande différence entre déplaire à ſon Souverain, & trahir ſon Souverain ? Un Roi doit-il traiter un homme plus durement que la loi ne le traiterait ?

Ceux

Ceux qui ont écrit * que madame de Monteſpan, après avoir empêché le mariage, irritée contre le comte de Lauſun qui éclatait en reproches violens, exigea de Louis XIV cette vengeance, ont fait bien plus de tort à ce Monarque. Il y aurait eu à la fois de la tyrannie & de la puſillanimité à ſacrifier à la colére d'une femme un brave homme, un favori, qui privé par lui de la plus grande fortune, n'aurait fait d'autre faute que de s'être trop plaint de madame de Monteſpan. Qu'on pardonne ces réflexions; les droits de l'humanité les arrachent : mais en même temps l'équité veut que Louis XIV, n'ayant fait dans tout ſon règne aucune action de cette nature, on ne l'accuſe pas d'une injuſtice ſi cruelle. C'eſt bien aſſez qu'il ait puni avec tant de ſévérité, un mariage clandeſtin, une liaiſon innocente, qu'il eût mieux fait d'ignorer : retirer ſa faveur était très juſte : la priſon était bien cruelle.

Ceux qui ont douté de ce mariage ſecret, n'ont qu'à lire attentivement les mémoires de Mademoiſelle. Ces mémoires

* L'origine de cette imputation, qu'on trouve dans tant d'hiſtoriens, vient du *Segraiſiana*. C'eſt un recueil poſthume de quelques converſations de Ségrais, preſque toutes falſifiées : il eſt plein de contradictions; & l'on ſait qu'aucun de ces *ana* ne mérite de créance.

apprennent ce qu'elle ne dit pas. On voit que cette même Princeſſe, qui s'était plaint ſi amèrement au Roi de la rupture de ſon mariage, n'oſa ſe plaindre de la priſon de ſon mari. Elle avoue qu'on la croyait mariée ; elle ne dit point qu'elle ne l'était pas: & quand il n'y aurait que ces paroles: *je ne peux ni ne dois changer pour lui*: elles ſeraient déciſives.

Lauſun & Fouquet furent étonnés de ſe rencontrer dans la même priſon ; mais Fouquet ſur-tout, qui dans ſa gloire & dans ſa puiſſance avait vu de loin Péguilin dans la foule comme un Gentil-homme de province ſans fortune, le crut fou, quand celui-ci lui conta qu'il avait été le favori du Roi, & qu'il avait eu la permiſſion d'épouſer la petite-fille d'Henri IV, avec tous les biens & les titres de la maiſon de Montpenſier.

Après avoir langui dix ans en priſon, il en ſortit enfin; mais ce ne fut qu'après que madame de Monteſpan eut engagé Mademoiſelle à donner la ſouveraineté de Dombes & le comté d'Eu au duc du Maine encore enfant, qui les poſſéda après la mort de cette Princeſſe. Elle ne fit cette donation, que dans l'eſpérance que monſieur de Lauſun ſerait reconnu pour ſon époux; elle ſe trompa: le Roi lui permit ſeulement de donner à ce mari

ſecret & infortuné les terres de Saint-Fargeau & de Thiers, avec d'autres revenus conſidérables, que Lauſun ne trouva pas ſuffiſans. Elle fut réduite à être ſecrettement ſa femme, & à n'en être pas bien traitée en public. Malheureuſe à la Cour, malheureuſe chez elle, ordinaire effet des paſſions, elle mourut en 1693.*

Pour le comte de Lauſun, il paſſa enſuite en Angleterre en 1688. Toujours deſtiné aux aventures extraordinaires, il conduiſit en France la Reine épouſe de Jacques ſecond, & ſon fils au berceau: il fut fait duc. Il commanda en Irlande avec peu de ſuccès, & revint avec plus de réputation attachée à ſes aventures, que de conſidération perſonnelle. Nous l'avons vu mourir fort âgé & oublié, comme il arrive à tous ceux qui n'ont eu que de grands évènemens, ſans avoir fait de grandes choſes.

Cependant madame de Monteſpan était toute-puiſſante dès le commencement des intrigues dont on vient de parler.

Athenaïs de Mortemar femme du mar-

* On a imprimé à la fin de ſes mémoires une hiſtoire des amours de Mademoiſelle & de monſieur de Lauſun: c'eſt l'ouvrage de quelque valet de chambre. On y a joint des vers, dignes de l'hiſtoire & de toutes les inepties qu'on était en poſſeſſion d'imprimer en Hollande.

quis de Monteſpan, ſa ſœur aînée la marquiſe de Thiange, & ſa cadette pour qui elle obtint l'Abbaye de Fontévraud, étaient les plus belles femmes de leur temps; & toutes trois joignaient à cet avantage des agrémens ſinguliers dans l'eſprit. Le duc de Vivonne leur frère, Maréchal de France, était auſſi un des hommes de la Cour, qui avait le plus de goût & de lecture. C'était lui à qui le Roi diſait un jour: *mais à quoi ſert de lire ?* Le duc de Vivonne répondit: " la lecture „ fait à l'eſprit, ce que vos perdrix font „ à mes jouës: „ C'eſt qu'il avait de l'embonpoint & de belles couleurs.

Ces quatre perſonnes plaiſaient univerſellement par un tour ſingulier de converſation mêlé de plaiſanterie, de naïveté & de fineſſe, qu'on appellait l'eſprit des Mortemar. Elles écrivaient toutes avec une légèreté & une grace particulière. On voit par là combien eſt ridicule ce conte que j'ai entendu encore renouveller, que madame de Monteſpan était obligée de faire écrire ſes lettres au Roi par madame Scarron; & que c'eſt là ce qui en fit ſa rivale, & ſa rivale heureuſe.

Madame Scarron, depuis, madame de Maintenon, avait à la vérité plus de lumières acquiſes par la lecture; ſa converſation était plus douce, plus inſinuante;

il y a des lettres d'elle, écrites d'une élégance qui étonne: mais madame de Monteſpan n'avait beſoin d'emprunter l'eſprit de perſonne; & elle fut long-temps favorite, avant que madame de Maintenon lui fut préſentée.

Le triomphe de madame de Monteſpan éclata au voyage que le Roi fit en Flandre en 1670. La ruine des Hollandais fut préparée dans ce voyage, au milieu des plaiſirs: ce fut une fête continuelle, dans l'appareil le plus pompeux.

Le Roi, qui fit tous ſes voyages de guerre à cheval, fit celui-ci pour la première fois dans un carroſſe à glaces: les chaiſes de poſte n'étaient point encore inventées. La Reine, *Madame* ſa belle-ſœur, la marquiſe de Monteſpan, étaient dans cet équipage ſuperbe, ſuivi de beaucoup d'autres; & quand madame de Monteſpan allait ſeule, elle avait quatre Gardes du corps aux portières de ſon carroſſe. Le Dauphin arriva enſuite avec ſa cour, Mademoiſelle avec la ſienne: c'était avant la fatale aventure de ſon mariage: elle partageait en paix tous ces triomphes, & voyait avec complaiſance ſon amant favori du Roi, à la tête de ſa compagnie des Gardes. On faiſait porter dans les villes où l'on couchait, les plus beaux meubles de la couronne. On

trouvait dans chaque ville un bal maſqué ou paré, ou des feux d'artifice. Toute la maiſon de guerre accompagnait le Roi, & toute la maiſon de ſervice précédait ou ſuivait. Les tables étaient tenuës comme à Saint-Germain. La cour viſita dans cette pompe toutes les villes conquiſes. Les principales Dames de Bruxelles, de Gand, venaient voir cette magnificence; le Roi les invitait à ſa table; il leur faiſait des préſens pleins de galanterie. Tous les Officiers des troupes en garniſon recevaient des gratifications: il en coûta pluſieurs fois quinze cens louis d'or par jour en libéralités.

Tous les honneurs, tous les hommages, étaient pour madame de Monteſpan, excepté ce que le devoir donnait à la Reine. Cependant cette Dame n'était pas du ſecret: le Roi ſavait diſtinguer les affaires d'Etat, des plaiſirs.

Madame, ſeule chargée de l'union des deux Rois & de la deſtruction de la Hollande, s'embarqua à Dunkerque ſur la flote du Roi d'Angleterre, Charles ſecond ſon frère, avec une partie de la Cour de France. Elle menait avec elle mademoiſelle de Kerowal, depuis ducheſſe de Portsmouth, dont la beauté égalait celle de madame de Monteſpan. Elle fut depuis en Angleterre, ce que madame de

Monteſpan était en France, mais avec plus de crédit. Le Roi Charles fut gouverné par elle juſqu'au dernier moment de ſa vie; & quoique ſouvent infidéle, il fut toujours maîtriſé. Jamais femme n'a conſervé plus long-temps ſa beauté; nous lui avons vu à l'âge de près de ſoixante & dix ans, une figure encore noble & agréable, que les années n'avaient point flétrie.

Madame alla voir ſon frère à Cantorbéri, & revint avec la gloire du ſuccès. Elle en jouiſſait, lorſqu'une mort ſubite & douloureuſe l'enleva à l'âge de vingt-ſix ans, le 30 juin 1672. La Cour fut dans une douleur & dans une conſternation que le genre de mort augmentait. Cette Princeſſe s'était cruë empoiſonnée. L'ambaſſadeur d'Angleterre, Montaigu, en était perſuadé; la Cour n'en doutait pas; & toute l'Europe le diſait. Un des anciens domeſtiques de la maiſon de ſon mari m'a nommé celui, qui (ſelon lui) donna le poiſon. "Cet homme, me diſait-il, qui „ n'était pas riche, ſe retira immédiate„ment après en Normandie, où il acheta „ une terre dans laquelle il vécut long„temps avec opulence. Ce poiſon (ajou„tait-il) était de la poudre de diamant „ miſe au lieu de ſucre dans des fraiſes." La Cour & la ville penſèrent que Mada-

me avait été empoiſonnée dans un verre d'eau de chicorée, après lequel elle éprouva d'horribles douleurs, & bientôt les convulſions de la mort. Mais la malignité humaine & l'amour de l'extraordinaire furent les ſeules raiſons de cette perſuaſion générale : le verre d'eau ne pouvait être empoiſonné, puiſque madame de la Fayette & une autre perſonne burent le reſte ſans reſſentir la plus légère incommodité : la poudre de diamant n'eſt pas plus un venin, que la poudre de corail. Il y avait long-temps que Madame était malade d'un abſcès qui ſe formait dans le foie. Elle était très malſaine, & même avait accouché d'un enfant abſolument pourri. Son mari, trop ſoupçonné dans l'Europe, ne fut ni avant ni après cet évènement accuſé d'aucune action qui eût de la noirceur : & on trouve rarement des criminels qui n'ayent fait qu'un grand crime. Le genre-humain ſerait trop malheureux, s'il était auſſi commun de commettre des choſes atroces, que de les croire.

On prétendit que le chevalier de Lorraine, favori de Monſieur, pour ſe venger d'un exil & d'une priſon que ſa conduite coupable auprès de Madame lui avait attirée, s'était porté à cette horrible vengeance. On ne fait pas attention

que le chevalier de Lorraine était alors à Rome, & qu'il eſt bien difficile à un chevalier de Malthe de vingt ans, qui eſt à Rome, d'acheter à Paris la mort d'une grande Princeſſe.

Il n'eſt que trop vrai qu'une faibleſſe & une indiſcrétion du vicomte de Turenne avaient été la première cauſe de toutes ces rumeurs odieuſes, qu'on ſe plaît encore à réveiller. Il était à ſoixante ans l'amant de madame de Coatquen & ſa dupe, comme il l'avait été de madame de Longueville. Il révéla à cette Dame le ſecret de l'Etat, qu'on cachait au frère du Roi. Madame de Coatquen, qui aimait le chevalier de Lorraine, le dit à ſon amant: celui-ci en avertit Monſieur. L'intérieur de la maiſon de ce Prince fut en proie à tout ce qu'ont de plus amer les reproches & les jalouſies. Ces troubles éclatèrent avant le voyage de madame: l'amertume redoubla à ſon retour. Les emportemens de Monſieur, les querelles de ſes favoris avec les amis de Madame, remplirent la maiſon de confuſion & de douleur. Madame, quelque temps avant ſa mort, reprochait avec des plaintes douces & attendriſſantes, à la marquiſe de Coatquen, les malheurs dont elle était cauſe. Cette Dame, à genoux auprès de ſon lit & arroſant ſes

mains de larmes, ne lui répondit que par ces vers de Venceſlas :

J'allais..... j'étais..... l'amour a ſur moi tant d'empire ;
Je m'égare, madame, & ne puis que vous dire.....

Le chevalier de Lorraine, auteur de ces diſſenſions, fut d'abord envoyé par le Roi à Pierre-enciſe; le comte de Marſan de la maiſon de Lorraine, & le marquis depuis maréchal de Villeroi, furent exilés : enfin on regarda comme la ſuite coupable de ces démêlés, la mort naturelle de cette malheureuſe Princeſſe.

Ce qui confirma le public dans le ſoupçon de poiſon, c'eſt que vers ce temps on commença à connaître ce crime en France. On n'avait point employé cette vengeance des lâches dans les horreurs de la guerre civile: ce crime, par une fatalité ſingulière, infecta la France dans le temps de la gloire & des plaiſirs qui adouciſſaient les mœurs, ainſi qu'il ſe gliſſa dans l'ancienne Rome aux plus beaux jours de la République.

Deux Italiens, dont l'un ſe nommait Exili, travaillèrent long-temps avec un apoticaire Allemand nommé Glaſer, à chercher ce qu'on appèle *la pierre phi-*

loſophale. Les deux Italiens y perdirent le peu qu'ils avaient, & voulurent par le crime réparer le tort de leur folie : ils vendirent ſecrettement des poiſons. La confeſſion, le plus grand frein de la méchanceté humaine, mais dont on abuſe en croyant pouvoir faire des crimes qu'on croit pouvoir expier ; la confeſſion, dis-je, fit connaître au grand-Pénitencier de Paris, que quelques perſonnes étaient mortes empoiſonnées : il en donna avis au Gouvernement. Les deux Italiens ſoupçonnés furent mis à la baſtille : l'un des deux y mourut. Exili y reſta ſans être convaincu ; & du fond de ſa priſon il répandit dans Paris ces funeſtes ſecrets, qui coûtèrent la vie au Lieutenant-civil d'Aubrai & à ſa famille, & qui firent enfin ériger la chambre des poiſons, qu'on nomma *la chambre ardente.*

L'amour fut la première ſource de ces horribles aventures. Le marquis de Brinvilliers, gendre du lieutenant-civil d'Aubrai, logea chez lui Sainte-Croix. * Capitaine de ſon régiment, d'une trop belle figure, ſa femme lui en fit craindre les conſéquences. Le mari s'obſtina à fai-

* L'hiſtoire de Louis XIV, ſous le nom de la Martiniére, le nomme l'abbé de la Croix. Cette hiſtoire, fautive en tout, confond les noms, les dates & les évènemens.

re demeurer ce jeune homme avec ſa femme, jeune, belle & ſenſible. Ce qui devait arriver, arriva: ils s'aimèrent. Le Lieutenant-civil, père de la marquiſe, fut aſſez ſévère & aſſez imprudent, pour ſolliciter une lettre de cachet, & pour faire envoyer à la Baſtille le Capitaine, qu'il ne fallait envoyer qu'à ſon régiment. Sainte-Croix fut mis malheureuſement dans la chambre où était Exili. Cet Italien lui apprit à ſe venger: on en ſait les ſuites, qui font frémir. La Marquiſe n'attenta point à la vie de ſon mari, qui avait eu de l'indulgence pour un amour dont lui-même était la cauſe; mais la fureur de la vengeance la porta à empoiſonner ſon père, ſes deux frères & ſa ſœur. Au milieu de tant de crimes, elle avait de la religion: elle allait ſouvent à confeſſe; & même, lorſqu'on l'arrêta dans Liége, on trouva une confeſſion générale écrite de ſa main, qui ſervit, non pas de preuve contre elle, mais de préſomption. Il eſt faux qu'elle eût eſſayé ſes poiſons dans les hôpitaux, comme le diſait le peuple, & comme il eſt écrit dans les *cauſes célèbres*, ouvrage d'un Avocat ſans cauſe, & fait pour le peuple; mais il eſt vrai qu'elle eut, ainſi que Sainte-Croix, des liaiſons ſecrettes avec des perſonnes accuſées depuis des mêmes crimes. Elle

fut brûlée en 1679, après avoir eu la tête tranchée. Mais depuis 1670, qu'Exili avait commencé à faire des poiſons juſqu'en 1680, ce crime infecta Paris. On ne peut diſſimuler que Pennautier le receveur-général du Clergé, ami de cette femme, fut accuſé quelque temps après d'avoir mis ſes ſecrets en uſage; & qu'il lui en coûta la moitié de ſon bien pour ſupprimer les preuves.

La Voiſin, la Vigoureux, un prêtre nommé le Sage, & d'autres, trafiquèrent des ſecrets d'Exili, ſous prétexte d'amuſer les ames curieuſes & faibles par des prédictions & par des apparitions d'eſprits. On crut le crime plus répandu qu'il n'était en effet. La chambre ardente fut établie à l'Arſenal près de la Baſtille en 1680. Les plus grands Seigneurs y furent cités: entr'autres, deux niéces du cardinal Mazarin, la ducheſſe de Bouillon, & la comteſſe de Soiſſons mère du Prince Eugéne. Elles ne furent point décrétées de priſe de corps, comme le dit l'hiſtoire de Réboulet: il ne ſe trompe pas moins en diſant que la ducheſſe de Bouillon parut devant les Juges avec tant d'amis, qu'elle n'avait rien à craindre, quand même elle eût été coupable. Quels amis dans ce temps-là euſſent pu ſouſtraire quelqu'un à la Juſtice? La du-

cheſſe de Bouillon ne fut accuſée que d'avoir eu des curioſités ridicules. On imputait des choſes plus ſérieuſes à la comteſſe de Soiſſons, qui ſe retira à Bruxelles. Le maréchal de Luxembourg fut mis à la Baſtille, & ſubit un long interrogatoire, après lequel il reſta encore quatorze mois en priſon. On peut juger quelles rumeurs affreuſes toutes ces accuſations excitaient dans Paris. Le ſupplice du feu, dont la Voiſin & ſes complices furent punis, mirent fin aux recherches & aux crimes. Cette abomination ne fut que le partage de quelques particuliers, & ne corrompit point les mœurs douces de la nation ; mais elle laiſſa dans les eſprits un penchant funeſte à ſoupçonner des morts naturelles, d'avoir été violentes.

Ce qu'on avait cru de la deſtinée malheureuſe de madame Henriette d'Angleterre, on le crut enſuite de ſa fille Marie-Louiſe, qu'on maria en 1679 au Roi d'Eſpagne Charles ſecond. Cette jeune Princeſſe partit à regret pour Madrid. Mademoiſelle avait ſouvent dit à Monſieur, frère du Roi : *ne menez pas ſi ſouvent votre fille à la Cour ; elle ſera trop malheureuſe ailleurs.* Cette jeune Princeſſe voulait épouſer Monſeigneur. *Je vous fais Reine d'Eſpagne*, lui dit le Roi ;

que pourrais-je de plus pour ma fille? " Ah! „ répondit-elle, vous pourriez plus pour „ votre niéce. „ Elle fut enlevée au monde en 1689, au même âge que ſa mère. Il paſſa pour conſtant, que le conſeil autrichien de Charles II voulait ſe défaire d'elle, parce qu'elle aimait ſon pays, & qu'elle pouvait empêcher le Roi ſon mari de ſe déclarer pour les alliés contre la France. On lui envoya même de Verſailles de ce qu'on croit du contre-poiſon; précaution très incertaine, puiſque ce qui peut guérir une eſpèce de mal peut envenimer l'autre, & qu'il n'y a point d'antidote général. Le contre-poiſon prétendu arriva après ſa mort. Ceux qui ont lu les mémoires compilés par le marquis de Dangeau, trouveront que le Roi dit en ſoupant: " La Reine d'Eſpagne eſt „ morte empoiſonnée dans une tourte „ d'anguille : la comteſſe de Pernits, les „ camériſtes Zapata & Nina, qui en ont „ mangé après elle, ſont mortes du mê„ me poiſon.

Après avoir lu cette étrange anecdote dans ces mémoires manuſcrits, qu'on dit faits avec ſoin par un courtiſan, qui n'avait preſque point quitté Louis XIV pendant quarante ans; je ne laiſſai pas d'être encore en doute: je m'informai à d'anciens domeſtiques du Roi, s'il était

vrai que ce Monarque, toujours retenu dans ſes diſcours, eût jamais prononcé des paroles ſi imprudentes. Ils m'aſſûrèrent tous, que rien n'était plus faux. Je demandai à des perſonnes conſidérables qui arrivaient d'Eſpagne, s'il était vrai que ces trois perſonnes fuſſent mortes avec la Reine: elles me donnèrent des atteſtations, que toutes trois avaient ſurvécu long-temps à leur maîtreſſe. Enfin je ſus que ces mémoires du marquis de Dangeau, qu'on regarde comme un monument précieux, n'étaient que *des nouvelles à la main*, écrites tous les jours par un de ſes domeſtiques; & je puis répondre qu'on s'en apperçoit aſſez au ſtile, aux inutilités & aux fauſſetés dont ce recueil eſt rempli. Après toutes ces idées funeſtes, où la mort d'Henriette d'Angleterre nous a conduits, il faut revenir aux évènemens de la Cour qui ſuivirent ſa perte.

La princeſſe Palatine lui ſuccéda un an après, & fut mère du duc d'Orléans, régent du royaume. Il fallut qu'elle renonçât au Calviniſme pour épouſer Monſieur; mais elle conſerva toujours pour ſon ancienne religion un reſpect ſecret qu'il eſt difficile de ſecouer, quand l'enfance l'a imprimé dans le cœur.

L'aventure infortunée d'une fille

d'honneur de la Reine en 1673, donna lieu à un nouvel établiſſement. Ce malheur eſt connu par le ſonnet de l'Avorton, dont les vers ont été tant cités :

Toi que l'amour fit par un crime,
Et que l'honneur défait par un crime à ſon tour,
Funeſte ouvrage de l'amour,
De l'honneur funeſte victime... &c.

Les dangers attachés à l'état de fille dans une cour galante & voluptueuſe, déterminèrent à ſubſtituer aux douze filles d'honneur qui embeliſſaient la cour de la Reine, douze Dames du palais ; & depuis, la maiſon des Reines fut ainſi compoſée. Cet établiſſement rendait la Cour plus nombreuſe & plus magnifique, en y fixant les maris & les parens de ces Dames, ce qui augmentait la ſociété & répandait plus d'opulence.

La princeſſe de Baviére, épouſe de Monſeigneur, ajoûta dans les commencemens, de l'éclat & de la vivacité à cette Cour. La marquiſe de Monteſpan attirait toujours l'attention principale : mais enfin elle ceſſait de plaire ; & les emportemens altiers de ſa douleur ne ramenaient pas un cœur qui s'éloignait. Cependant elle tenait toujours à la Cour par une grande charge, étant ſurinten-

dante de la maiſon de la Reine; & au Roi, par ſes enfans, par l'habitude & par ſon aſcendant.

On lui conſervait tout l'extérieur de la conſidération & de l'amitié, qui ne la conſolait pas; & le Roi, affligé de lui cauſer des chagrins violens, & entraîné par d'autres goûts, trouvait déja dans la converſation de madame de Maintenon, une douceur qu'il ne goûtait plus auprès de ſon ancienne maîtreſſe. Il ſe ſentait à la fois partagé entre madame de Monteſpan qu'il ne pouvait quitter, mademoiſelle de Fontange qu'il aimait, & madame de Maintenon de qui l'entretien devenait néceſſaire à ſon ame tourmentée. Ces trois rivales de faveur tenaient toute la Cour en ſuſpens. Il paraît aſſez honorable pour Louis XIV, qu'aucune de ces intrigues n'influât ſur les affaires générales, & que l'amour, qui troublait la Cour, n'ait jamais mis le moindre trouble dans le Gouvernement. Rien ne prouve mieux, ce me ſemble, que Louis XIV avait une ame auſſi grande que ſenſible.

Je croirais même que ces intrigues de Cour, étrangères à l'Etat, ne devraient point entrer dans l'hiſtoire, ſi le nom de Louis XIV ne rendait tout intéreſſant, & ſi le voile de ces miſtè-

res n'avait été levé par tant d'hiſtoriens, qui pour la plûpart les ont défigurés.

CHAPITRE XXVI.

Suite des particularités & anecdotes.

MAdame de Fontange devint groſſe en 1680: on la fit ducheſſe. Elle ne jouit pas long-temps de ſa fortune: elle mourut un an après, des ſuites de ſa couche; & le fils qu'elle avait eu du Roi, ne ſurvécut pas à ſa mère.

La marquiſe de Monteſpan, n'ayant plus de rivale déclarée, n'en poſſéda pas plus un cœur fatigué d'elle & de ſes murmures. Quand les hommes ne ſont plus dans leur jeuneſſe, ils ont preſque tous beſoin de la ſociété d'une femme complaiſante: le poids des affaires rend ſur-tout cette conſolation néceſſaire. La nouvelle favorite, Madame de Maintenon, qui ſentait le pouvoir ſecret qu'elle acquerait tous les jours, ſe conduiſait avec cet art, qui eſt ſi naturel aux femmes, & qui ne déplaît pas aux hommes.

Elle écrivait un jour à madame de Frontenac ſa couſine, en qui elle avait

une entière confiance : " je le renvoie „ toujours affligé & jamais deſeſpéré. „ Dans ce temps, où ſa faveur croiſſait & où madame de Monteſpan touchait à ſa chûte, ces deux rivales ſe voyaient tous les jours, tantôt avec une aigreur ſecrette, tantôt avec une confiance paſſagère, que la néceſſité de ſe parler & la laſſitude de la contrainte mettaient quelquefois dans leurs entretiens. Elles convinrent de faire, chacune de leur côté, des mémoires de tout ce qui ſe paſſait à la Cour: l'ouvrage ne fut pas pouſſé fort loin. Madame de Monteſpan ſe plaiſait à lire quelque choſe de ces mémoires à ſes amis, dans les dernières années de ſa vie. La dévotion, qui ſe mêlait à toutes ces intrigues ſecrettes, affermiſſait encore la faveur de madame de Maintenon, & éloignait madame de Monteſpan. Le Roi ſe reprochait ſon attachement pour une femme mariée, & ſentait ſur-tout ce ſcrupule, depuis qu'il ne ſentait plus d'amour. Cette ſituation embarraſſante ſubſiſta juſqu'en 1685, année mémorable par la révocation de l'édit de Nantes. On voyait alors des ſcènes bien différentes: d'un côté, le deſeſpoir & la fuite d'une partie de la nation; de l'autre, de nouvelles fêtes à Verſailles; Trianon & Mar-

li bâtis, la nature forcée dans tous ces lieux de délices, & des jardins où l'art était épuiſé Le mariage du petit-fils du grand Condé, & de mademoiſelle de Nantes fille du Roi & de madame de Monteſpan, fut le dernier triomphe de cette maîtreſſe, qui commençait à ſe retirer de la Cour.

Le Roi maria depuis deux enfans qu'il avait eus d'elle, mademoiſelle de Blois avec le duc de Chartres que nous avons vu régent du royaume, & le duc du Maine à Louiſe Bénédictine de Bourbon petite-fille du grand Condé & ſœur de monſieur le Duc, Princeſſe célébre par ſon eſprit & par le goût des arts. Ceux qui ont ſeulement approché du Palais-royal & de Sceaux, ſavent combien ſont faux tous les bruits populaires, recueillis dans tant d'hiſtoires concernant ces mariages. Il y a plus de vingt volumes, dans leſquels vous verrez que la maiſon d'Orléans & la maiſon de Condé s'indignèrent de ces propoſitions; vous lirez que la Princeſſe mère du duc de Chartres menaça ſon fils; vous lirez même qu'elle le frapa. Les anecdotes de la Conſtitution rapportent ſérieuſement, que le Roi s'étant ſervi de l'abbé du Bois ſous-précepteur du duc de Chartres, pour faire réuſſir la négociation, cet Abbé

n'en vint à bout qu'avec peine, & qu'il demanda pour récompenſe le chapeau de Cardinal. Tout ce qui regarde la Cour eſt écrit ainſi dans beaucoup d'hiſtoires.

Avant la célébration du mariage de monſieur le Duc avec mademoiſelle de Nantes, le marquis de Seignelai, à cette occaſion, donna au Roi une fête digne de ce Monarque, dans les jardins de Sceaux plantés par *le Notre* avec autant de goût que ceux de Verſailles. On y exécuta l'idille de *la paix*, compoſée par Racine. Il y eut dans Verſailles un nouveau carroûſel; & après le mariage, le Roi étala une magnificence ſinguliére, dont le cardinal Mazarin avait donné la première idée en 1656. On établit dans le ſalon de Marli quatre boutiques, remplies de ce que l'induſtrie des ouvriers de Paris avait produit de plus riche & de plus recherché: ces quatre boutiques étaient autant de décorations ſuperbes, qui repréſentaient les quatre ſaiſons de l'année. Madame de Monteſpan en tenait une avec Monſeigneur; ſa rivale en tenait une autre avec le duc du Maine; les deux nouveaux mariés avaient chacun la leur; monſieur le Duc avec madame de Thiange; & madame la Ducheſſe, à qui la bienſéance ne per-

mettait pas d'en tenir une avec un homme à cauſe de ſa grande jeuneſſe, était avec la ducheſſe de Chévreuſe. Les Dames & les hommes nommés du voyage tiraient au ſort les bijoux dont ces boutiques étaient garnies : ainſi le Roi fit des préſens à toute la Cour, d'une manière digne de lui. La lotterie du cardinal Mazarin fut moins ingénieuſe & moins brillante. Ces lotteries avaient été miſes en uſage autrefois par les Empereurs Romains ; mais aucun d'eux n'en releva la magnificence par tant de galanterie.

Après le mariage de ſa fille, madame de Monteſpan ne reparut plus à la Cour. Elle vécut à Paris avec beaucoup de dignité. Elle avait un grand revenu, mais viager ; & le Roi lui fit payer toujours une penſion de mille louis d'or par mois. Elle allait prendre tous les ans les eaux à Bourbon, & y mariait des filles du voiſinage qu'elle dotait. Elle n'était plus dans l'âge où l'imagination frapée par de vives impreſſions, envoie aux Carmélites. Elle mourut à Bourbon en 1707.

L'année même du mariage de mademoiſelle de Nantes avec monſieur le Duc, mourut à Chantilli le prince de Condé à l'âge de ſoixante-ſix ans, d'u-

ne maladie qui empira par l'effort qu'il fit d'aller voir madame la Ducheſſe, qui avait la petite vérole. On peut juger par cet empreſſement qui lui coûta la vie, s'il avait eu de la répugnance au mariage de ſon petit-fils avec cette fille du Roi & de madame de Monteſpan, comme l'ont écrit tous ces gazetiers de menſonges, dont la Hollande était alors infectée. On trouve encore dans une hiſtoire du prince de Condé, ſortie de ces mêmes bureaux d'ignorance & d'impoſture, que le Roi ſe plaiſait en toute occaſion à mortifier ce Prince; & qu'au mariage de la princeſſe de Conti fille de madame de la Valiére, le Secretaire d'Etat *lui refuſa le titre de haut & puiſſant Seigneur*, comme ſi ce titre était celui qu'on donne aux Princes du ſang. L'écrivain, qui a compoſé l'hiſtoire de Louis XIV dans Avignon en partie ſur ces malheureux mémoires, pouvait-il aſſez ignorer le monde & les uſages de notre Cour, pour rapporter des fauſſetés pareilles?

Cependant, après le mariage de madame la Ducheſſe, après l'éclipſe totale de la mère, madame de Maintenon victorieuſe prit un tel aſcendant, & inſpira à Louis XIV tant de tendreſſe & de ſcrupules, que le Roi, par le conſeil du

du père de la Chaiſe, l'épouſa ſecrettement en 1686, dans une petite chapelle qui était au bout de l'appartement occupé depuis par le duc de Bourgogne. Il n'y eut aucun contrat, aucune ſtipulation : l'Archevêque de Paris, Harlai de Chamvalon, leur donna la bénédiction; le confeſſeur y aſſiſta ; Montchevreuil & Bontems premier valet de chambre y furent comme témoins. Il n'eſt plus permis de ſupprimer ce fait, rapporté dans tous les auteurs, qui d'ailleurs ſe ſont trompés ſur les noms, ſur le lieu & ſur les dates. Louis XIV était alors dans ſa quarante-huitième année, & la perſonne qu'il épouſait, dans ſa cinquante-deuxième. Ce Prince, comblé de gloire, voulait mêler aux fatigues du gouvernement les douceurs innocentes d'une vie privée. Ce mariage ne l'engageait à rien d'indigne de ſon rang. Il fut toujours problématique à la Cour, ſi madame de Maintenon était mariée: on reſpectait en elle le choix du Roi, ſans la traiter en Reine.

La deſtinée de cette Dame paraît parmi nous fort étrange, quoique l'hiſtoire fourniſſe beaucoup d'exemples de fortunes plus grandes & plus marquées, qui ont eu des commencemens plus petits La marquiſe de Saint-Sebaſtien, que le

roi de Sardaigne Victor-Amédée épouſa, n'était pas au deſſus de madame de Maintenon ; & l'impératrice Catherine était fort au deſſous.

Elle était d'une très ancienne maiſon, petite-fille de Théodore-Agrippa d'Aubigné, gentil-homme ordinaire de la chambre d'Henri IV. Son père, Conſtant d'Aubigné, ayant voulu faire un établiſſement à la Caroline, & s'étant adreſſé aux Anglais, fut mis en priſon au château Trompette, & en fut délivré par la fille du Gouverneur nommé de Cardillac, gentil-homme Bourdelois. Conſtant d'Aubigné épouſa ſa bienfaictrice en 1627, & la mena à la Caroline. De retour en France avec elle au bout de quelques années, tous deux furent enfermés à Niort en Poitou par ordre de la Cour. Ce fut dans cette priſon de Niort que naquit en 1635 Françoiſe d'Aubigné, deſtinée à éprouver toutes les rigueurs & toutes les faveurs de la fortune. Menée à l'âge de trois ans en Amérique, laiſſée par la négligence d'un domeſtique ſur le rivage, prête à y être dévorée d'un ſerpent, ramenée orpheline à l'âge de douze ans, élevée avec la plus grande dureté chez madame de Neuillant, mère de la ducheſſe de Navailles ſa parente, elle fut trop

heureuſe d'épouſer en 1651 Paul Scarron, qui logeait auprès d'elle dans la ruë d'enfer. Scarron était d'une ancienne famille du Parlement, illuſtrée par de grandes alliances; mais le burleſque, dont il faiſait profeſſion, l'aviliſſait en le faiſant aimer. Ce fut pourtant une fortune pour mademoiſelle d'Aubigné, d'épouſer cet homme diſgracié de la nature, impotent, & qui n'avait qu'un bien très médiocre. Elle fit avant ce mariage abjuration de la Religion Calviniſte, qui était la ſienne comme celle de ſes ancêtres. Sa beauté & ſon eſprit la firent bientôt diſtinguer: elle fut recherchée avec empreſſement de la meilleure compagnie de Paris; & ce temps de ſa jeuneſſe fut ſans doute le plus heureux de ſa vie. Après la mort de ſon mari, arrivée en 1660, elle fit longtems ſolliciter auprès du Roi une petite penſion de quinze cens livres, dont Scarron avait joui. Enfin au bout de quelques années, le Roi lui en donna une de deux mille, en lui diſant: " Ma„ dame, je vous ai fait attendre long„ temps; mais vous avez tant d'amis, „ que j'ai voulu avoir ſeul ce mérite „ auprès de vous.

Ce fait m'a été conté par le cardinal de Fleury, qui ſe plaiſait à le rapporter

ſouvent, parce qu'il diſait que Louis XIV lui avait fait le même compliment, en lui donnant l'Evêché de Frejus.

En 1671 la naiſſance du duc du Maine était encore un ſecret. Ce Prince, âgé d'un an, avait un pied difforme. Le premier médecin d'Aquin, qui était dans la confidence, jugea qu'il fallait envoyer l'enfant aux eaux de Barége. On chercha une perſonne de confiance, qui pût ſe charger de ce dépôt. Le Roi ſe ſouvint de madame Scarron. Monſieur de Louvois alla ſecrettement à Paris lui propoſer ce voyage. Elle eut ſoin depuis ce temps-là de l'éducation du duc du Maine, nommée à cet emploi par le Roi, & non point par madame de Monteſpan, comme on l'a dit. Elle écrivait au Roi directement; ſes lettres plurent beaucoup. Voilà l'origine de ſa fortune: ſon mérite fit tout le reſte. Le Roi lui acheta la terre de Maintenon en 1679: ce fut le ſeul bien-fonds qu'elle eut jamais.

Son élévation ne fut pour elle qu'une retraite. Renfermée dans ſon appartement, qui était de plein-pied à celui du Roi, elle ſe bornait à une ſociété de deux ou trois Dames retirées comme elle; encore les voyait-elle rarement. Le Roi venait tous les jours chez elle après ſon

dîner, avant & après le ſouper, & y demeurait juſqu'à minuit. Il y travaillait avec ſes Miniſtres, pendant que madame de Maintenon s'occupait à la lecture, ou à quelque ouvrage des mains; ne s'empreſſant jamais de parler d'affaires d'Etat, paraiſſant ſouvent les ignorer, rejettant bien loin tout ce qui avait la plus légère apparence d'intrigue & de cabale, beaucoup plus occupée de complaire à celui qui gouvernait, que de gouverner, & ménageant ſon crédit en ne l'employant qu'avec une circonſpection extrême. Elle ne profita point de ſa place, pour faire tomber toutes les dignités & tous les grands emplois dans ſa famille. Son frère, le comte d'Aubigné ancien lieutenant-général, ne fut pas même maréchal de France: un cordon bleu & quelques parts ſecrettes dans les fermes générales furent ſa ſeule fortune; auſſi diſait-il au maréchal de Vivonne, frère de madame de Monteſpan, *qu'il avait eu ſon bâton de maréchal en argent comptant.* Ce fut une fortune pour la fille de ce Comte, d'épouſer le duc de Noailles, plûtôt que pour le Duc. Deux autres niéces de madame de Maintenon, l'une mariée au marquis de Caylus, l'autre au marquis de Villette, n'eurent preſque point de

bien. Une penſion modique, donnée par Louis XIV, fut preſque la ſeule dot de madame de Caylus. Madame de Villette n'eut guères que des eſpérances: c'eſt elle qui épouſa en ſecondes noces le vicomte de Bullingbrock, célébre par ſon miniſtère, ſa diſgrace & ſon éloquence. Elle m'a conté ſouvent, qu'elle avait reproché à ſa tante le peu qu'elle faiſait pour ſa famille, & qu'elle lui avait dit en colére: " vous voulez „ jouir de votre modération, & que „ votre famille en ſoit la victime.„ Madame de Maintenon oubliait tout, quand elle craignait de choquer les ſentimens de Louis XIV: elle n'oſa pas même ſoûtenir le cardinal de Noailles contre le père le Tellier. Elle avait beaucoup d'amitié pour Racine; mais cette amitié ne fut pas aſſez courageuſe, pour le protéger contre un léger reſſentiment du Roi. Un jour touchée de l'éloquence avec laquelle il lui avait parlé de la misère du peuple en 1698, misère toujours exagérée, mais qui fut portée réellement depuis juſqu'à une extrémité déplorable, elle engagea ſon ami à faire un mémoire, qui montrât le mal & le reméde. Le Roi le lut; & en ayant témoigné du chagrin, elle eut la faibleſſe d'en nommer l'auteur &

celle de ne le pas défendre. Racine, plus faible encore, fut pénétré d'une douleur qui le mit au tombeau.

Du même fond de caractère, dont elle était incapable de rendre ſervice, elle l'était auſſi de nuire. L'abbé de Choiſi rapporte que le miniſtre Louvois s'était jetté aux pieds de Louis XIV, pour l'empêcher d'épouſer la veuve Scarron. Si l'abbé de Choiſi ſavait ce fait, madame de Maintenon en était inſtruite; & non ſeulement elle pardonna à ce Miniſtre, mais elle appaiſa le Roi dans les mouvemens de colére, que l'humeur bruſque du marquis de Louvois inſpirait quelquefois à ſon maître.

Louis XIV, en épouſant madame de Maintenon, ne ſe donna donc qu'une compagne agréable & ſoumiſe. La ſeule diſtinction publique qui faiſait ſentir ſon élévation ſecrette, c'était qu'à la meſſe elle occupait une de ces deux petites tribunes ou lanternes dorées, qui ne ſemblaient faites que pour le Roi & la Reine: d'ailleurs, nul extérieur de grandeur. La dévotion qu'elle avait inſpirée au Roi, & qui avait ſervi à ſon mariage, devint peu-à-peu un ſentiment vrai & profond, que l'âge & l'ennui fortifièrent. Elle s'était déja donnée à la Cour & auprès du Roi la conſidé-

ration d'une fondatrice, en raſſemblant à Noiſi pluſieurs filles de qualité; & le Roi avait affecté déja les revenus de l'abbaye de Saint-Denis à cette communauté naiſſante. Saint-Cyr fut bâti au bout du parc de Verſailles en 1686. Elle donna alors à cet établiſſement toute ſa forme, en fit les règlemens avec Godet Deſmarêts, évêque de Chartres, & fut elle-même ſupérieure de ce couvent. Elle y allait ſouvent paſſer quelques heures; & quand je dis que l'ennui la déterminait à ces occupations, je ne parle que d'après elle. Qu'on liſe ce qu'elle écrivait à madame de la Maiſonfort, dont il eſt parlé dans le chapitre du Quiétiſme.

„ Que ne puis-je vous donner mon „ expérience! que ne puis-je vous fai„ re voir l'ennui qui dévore les grands, „ & la peine qu'ils ont à remplir leurs „ journées! Ne voyez-vous pas que je „ meurs de triſteſſe, dans une fortune „ qu'on aurait eu peine à imaginer? „ J'ai été jeune & jolie; j'ai goûté des „ plaiſirs; j'ai été aimée partout. Dans „ un âge plus avancé, j'ai paſſé des an„ nées dans le commerce de l'eſprit; je „ ſuis venuë à la faveur; & je vous „ proteſte, ma chere fille, que tous les „ états laiſſent un vuide affreux. „

Si quelque choſe pouvait détromper de l'ambition, ce ſerait aſſûrément cette lettre. Madame de Maintenon, qui pourtant n'avait d'autre chagrin que l'uniformité de ſa vie auprès d'un grand Roi, diſait un jour au comte d'Aubigné, ſon frère : „ je n'y peux plus te„ nir ; je voudrais être morte. " On ſait quelle réponſe il lui fit : *vous avez donc parole d'épouſer Dieu le père.*

A la mort du Roi, elle ſe retira entièrement à Saint-Cyr. Ce qui peut ſurprendre, c'eſt que Louis XIV ne lui avait rien aſſûré : il la recommanda ſeulement au duc d'Orléans. Elle ne voulut qu'une penſion de quatre-vingt mille livres, qui lui fut exactement payée juſqu'à ſa mort, arrivée en 1719 le 15 d'avril. On a trop affecté d'oublier dans ſon épitaphe le nom de Scarron : ce nom n'eſt point aviliſſant, & l'omiſſion ne ſert qu'à faire penſer qu'il peut l'être.

La Cour fut moins vive & plus ſérieuſe, depuis que le Roi commença à mener avec madame de Maintenon une vie plus retirée ; & la maladie conſidérable, qu'il eut en 1686, contribua encore à lui ôter le goût de ces fêtes galantes, qui avaient juſques-là ſignalé preſque toutes ſes années. Il fut atta-

qué d'une fiſtule dans le dernier des inteſtins. L'art de la chirurgie, qui fit ſous ce règne plus de progrès que dans tout le reſte de l'Europe, n'était pas encore familiariſé avec cette maladie : le cardinal de Richelieu en était mort, faute d'avoir été bien traité. Le danger du Roi émut toute la France : les Egliſes furent remplies d'un peuple innombrable, qui demandait la guériſon de ſon Roi, les larmes aux yeux. Ce mouvement d'un attendriſſement général fut preſque ſemblable à ce qui s'eſt paſſé de nos jours, lorſque ſon ſucceſſeur fut en danger de mort à Metz en 1744. Ces deux époques apprendront à jamais aux Rois ce qu'ils doivent à une nation qui ſait aimer ainſi.

Dès que Louis XIV reſſentit les premières atteintes de ce mal, ſon premier chirurgien Felix alla dans les hôpitaux chercher des malades, qui fuſſent dans le même péril ; il conſulta les meilleurs chirurgiens ; il inventa avec eux des inſtrumens, qui abrégeaient l'opération, & qui la rendaient moins douloureuſe. Le Roi la ſouffrit ſans ſe plaindre. Il fit travailler ſes Miniſtres auprès de ſon lit le jour même ; & afin que la nouvelle de ſon danger ne fit aucun changement dans les Cours de l'Europe, il donna audience

le lendemain aux Ambaſſadeurs. A ce courage d'eſprit ſe joignait la magnanimité avec laquelle il récompenſa Felix: il lui donna une terre, qui valait alors plus de cinquante mille écus.

Depuis ce temps, le Roi n'alla plus aux ſpectacles. La dauphine de Baviére, devenue mélancolique & attaquée d'une maladie de langueur qui la fit enfin mourir en 1690, ſe refuſa à tous les plaiſirs, & reſta obſtinément dans ſon appartement. Elle aimait les lettres; elle avait même fait des vers: mais dans ſa mélancolie, elle n'aimait plus que la ſolitude.

Ce fut le couvent de Saint-Cyr, qui ranima le goût des choſes d'eſprit. Madame de Maintenon pria Racine, qui avait renoncé au théatre pour le Janſéniſme & pour la Cour, de faire une tragédie qui pût être repréſentée par ſes élèves: elle voulait un ſujet tiré de la Bible. Racine compoſa Eſther. Cette piéce, ayant d'abord été jouée dans la maiſon de Saint-Cyr, le fut enſuite pluſieurs fois à Verſailles devant le Roi dans l'hiver de 1689: des Prélats, des Jéſuites, s'empreſſaient d'obtenir la permiſſion de voir ce ſingulier ſpectacle. Il me paraît remarquable, que cette piéce eut alors un ſuccès univerſel; & que deux ans après, Athalie, jouée par les mêmes perſonnes,

n'en eut aucun. Ce fut tout le contraire, quand on joua ces piéces à Paris, longtemps après la mort de l'auteur & après le temps des partialités: Athalie repréſentée en 1717, fut reçue, comme elle devait l'être, avec tranſport: & Eſther en 1721 n'inſpira que de la froideur & ne reparut plus; mais alors il n'y avait plus de courtiſans, qui reconnuſſent avec flaterie Eſther dans madame de Maintenon, & avec malignité Vaſti dans madame de Monteſpan, Aman dans monſieur de Louvois, & ſur-tout les Huguenots perſécutés par ce Miniſtre, dans la proſcription des Hébreux. Le public impartial ne vit qu'une aventure ſans intérêt & ſans vraiſemblance: un Roi inſenſé, qui a paſſé ſix mois avec ſa femme ſans ſavoir qui elle eſt; & qui ayant, ſans le moindre prétexte, donné ordre de faire égorger toute une nation, fait enſuite pendre ſon favori tout auſſi légèrement. Mais malgré le vice du ſujet, trente vers d'Eſther valent mieux que beaucoup de tragédies, qui ont eu de grands ſuccès.

Ces amuſemens ingénieux recommencèrent, pour l'éducation d'Adelaïde de Savoye, ducheſſe de Bourgogne, amenée en France à l'âge d'onze ans.

C'eſt une des contradictions de nos mœurs, que d'un côté on ait laiſſé un reſ-

te d'infamie attaché aux ſpectacles publics, & que de l'autre on ait regardé ces repréſentations comme l'exercice le plus noble & le plus digne des perſonnes royales. On éleva un petit théatre dans l'appartement de madame de Maintenon : la ducheſſe de Bourgogne, le duc d'Orléans, y jouaient avec les perſonnes de la Cour qui avaient le plus de talens ; le fameux acteur Baron leur donnait des leçons, & jouait avec eux. La plûpart des tragédies de Duché, valet de chambre du Roi, furent compoſées pour ce théatre ; & l'abbé Genêt, aumônier de la ducheſſe d'Orléans, en faiſait pour la ducheſſe du Maine, que cette Princeſſe & ſa cour repréſentaient.

Ces occupations formaient l'eſprit & animaient la ſociété. Comment le marquis de la Fare peut-il dire dans ſes mémoires, que *depuis la mort de Madame, ce ne fut que jeu, confuſion & impoliteſſe ?* On jouait beaucoup dans les voyages de Marli & de Fontainebleau, mais jamais chez madame de Maintenon ; & la Cour fut en tout temps le modéle de la plus parfaite politeſſe. La ducheſſe d'Orléans, alors ducheſſe de Chartres, la ducheſſe du Maine, la princeſſe de Conti, madame la Ducheſſe, démentaient bien ce que le marquis de la Fare avance. Cer

homme, qui dans le commerce était de la plus grande indulgence, n'a preſque écrit qu'une ſatire. Il était mécontent du gouvernement : il paſſait ſa vie dans une ſociété qui ſe faiſait un mérite de condamner la Cour ; & cette ſociété fit d'un homme très aimable, un hiſtorien quelquefois injuſte.

Ni lui, ni aucun de ceux qui ont trop cenſuré Louis XIV, ne peuvent diſconvenir qu'il ne fût juſqu'à la journée d'Hochſtet, le ſeul puiſſant, le ſeul magnifique, le ſeul grand preſque en tout genre : car quoiqu'il y eût des héros, comme Jean Sobieski & des Rois de Suéde, qui effaçaſſent en lui le guerrier, perſonne n'effaça le Monarque. Il faut avouer encore qu'il ſoutint ſes malheurs & qu'il les répara. Il a eu des défauts ; il a fait des fautes : mais ceux qui le condamnent, l'auraient-ils égalé, s'ils avaient été à ſa place ?

La ducheſſe de Bourgogne croiſſait en graces & en mérite. Les éloges, qu'on donnait à ſa ſœur en Eſpagne, lui inſpirèrent une émulation qui redoubla en elle le talent de plaire. Ce n'était pas une beauté parfaite ; mais elle avait le regard tel que ſon fils, un grand air, une taille noble. Ces avantages étaient embellis par ſon eſprit, & plus encore par l'envie

extrême de mériter les ſuffrages de tout le monde. Elle était, comme Henriette d'Angleterre, l'idole & le modéle de la Cour, avec un plus haut rang : elle touchait au trône : la France attendait du duc de Bourgogne un gouvernement, tel que les ſages de l'antiquité en imaginèrent ; mais dont l'auſtérité ſerait tempérée par les graces de cette Princeſſe, plus faites encore pour être ſenties, que la philoſophie de ſon époux. Le monde ſait comme toutes ces eſpérances furent trompées. Ce fut le ſort de Louis XIV, de voir périr en France toute ſa famille par des morts prématurées; ſa femme à quarante-cinq ans ; ſon fils unique à cinquante ; & un an après que nous eumes perdu ſon fils, nous vimes ſon petit-fils le Dauphin duc de Bourgogne, la Dauphine ſa femme, leur fils aîné le duc de Bretagne, portés à Saint-Denis dans le même char, au mois d'avril 1712 ; tandis que le dernier de leurs enfans, monté depuis ſur le trône, était dans ſon berceau aux portes de la mort. Le duc de Berri, frère du duc de Bourgogne, les ſuivit deux ans après ; & ſa fille, dans le même temps, paſſa du berceau au cercueil.

Ce temps de déſolation laiſſa dans les cœurs une impreſſion ſi profonde, que dans la minorité de Louis XV j'ai vu pluſieurs perſonnes, qui ne parlaient de

ces pertes qu'en verſant des larmes. Le plus à plaindre de tous les hommes, au milieu de tant de morts précipitées, était celui qui ſemblait devoir hériter bientôt du royaume.

Ces mêmes ſoupçons qu'on avait eus à la mort de Madame & à celle de Marie-Louiſe reine d'Eſpagne, ſe réveillèrent avec une fureur qui n'a point d'exemple: l'excès de la douleur publique aurait preſque excuſé la calomnie, ſi elle avait été excuſable. Il y avait du délire à penſer qu'on eût pu faire périr par un crime tant de perſonnes royales, en laiſſant vivre le ſeul qui pouvait les venger. La maladie, qui emporta le dauphin de Bourgogne, ſa femme & ſon fils, était une rougeole pourprée épidémique. Ce mal fit périr à Paris en moins d'un mois plus de cinq cens perſonnes. Monſieur le duc de Bourbon petit fils du Prince de Condé, le duc de la Trimouille, madame de la Vrilliére, madame de Liſtenai, en furent attaqués à la Cour. Le marquis de Gondrin, fils du duc d'Antin, en mourut en deux jours: ſa femme, depuis comteſſe de Toulouſe, fut à l'agonie. Cette maladie parcourut toute la France. Elle fit périr en Lorraine les aînés de ce duc de Lorraine Français, deſtiné à être un jour Empereur & à relever la maiſon d'Autriche.

Cependant, ce fut assez qu'un médecin nommé Boudin, homme de plaisir, hardi & ignorant, eût proféré ces paroles : „ nous n'entendons rien à de pareilles „ maladies : „ c'en fut assez, dis-je, pour que la calomnie n'eût point de frein.

Un Prince avait un laboratoire, & étudiait la chimie ainsi que beaucoup d'autres arts : c'était une preuve sans replique. Le cri public était affreux : il faut en avoir été témoin pour le croire. Plusieurs écrits & quelques malheureuses histoires de Louis XIV éterniseraient les soupçons, si des hommes instruits ne prenaient soin de les détruire. J'ose dire, que frappé de tout temps de l'injustice des hommes, j'ai fait bien des recherches pour savoir la vérité : voici ce que m'a répété plusieurs fois le marquis de Canillac, l'un des plus honnêtes hommes du royaume, intimement attaché à ce Prince soupçonné, dont il eut depuis beaucoup à se plaindre. Le marquis de Canillac, au milieu de cette clameur publique, va le voir dans son palais. Il le trouve étendu à terre, versant des larmes, aliéné par le desespoir. Son chimiste Homberg court se rendre à la Bastille, pour se constituer prisonnier : mais on n'avait point d'ordre de le recevoir ; on le refuse. Le Prince (qui le croiroit !) demande

lui-même, dans l'excès de ſa douleur, à être mis en priſon; il veut que des formes juridiques éclairciſſent ſon innocence; ſa mère demande avec lui cette juſtification cruelle. La lettre de cachet s'expédie; mais elle n'eſt point ſignée: & le marquis de Canillac, dans cette émotion d'eſprit, conſerva ſeul aſſez de ſang-froid pour ſentir les conſéquences d'une démarche ſi deſeſpérée; il fit que la mère du Prince s'oppoſa à cette lettre de cachet ignominieuſe. Le Monarque qui l'accordait, & ſon neveu qui la demandait, étaient également malheureux.

Louis XIV dévorait ſa douleur en public: il ſe laiſſa voir à l'ordinaire; mais en ſecret les reſſentimens de tant de malheurs le pénétraient & lui donnaient des convulſions. Il éprouvait toutes ces pertes domeſtiques à la ſuite d'une guerre malheureuſe, avant qu'il fût aſſûré de la paix, & dans un temps où la misère déſolait le royaume: on ne le vit pas ſuccomber un moment à ſes afflictions.

Le reſte de ſa vie fut triſte. Le dérangement des finances, auquel il ne put remédier, aliéna les cœurs: ſa confiance entière pour le père le Tellier, homme trop violent, acheva de les révolter. C'eſt une choſe très remarquable, que le public, qui lui pardonna toutes ſes maîtreſſes, ne

lui pardonna par ſon confeſſeur. Il perdit, les trois dernières années de ſa vie, dans l'eſprit de la plûpart de ſes ſujets, tout ce qu'il avait fait de grand & de mémorable.

Privé de preſque tous ſes enfans, ſa tendreſſe, qui redoublait pour le duc du Maine & pour le comte de Toulouſe ſes fils légitimés, le porta à leur donner en 1715, les droits, les honneurs, le rang, le nom de Princes du ſang, par un édit qui fut enregiſtré ſans aucune remontrance. Il aſſûrait, par cet édit, la couronne à leur maiſon, au défaut de tous les Princes du ſang de France; & tempérait ainſi par la loi naturelle, la ſévérité des loix municipales, qui privent les enfans nés hors du mariage, de tous droits à la ſucceſſion paternelle : les Rois diſpenſent de cette loi. Il crut pouvoir faire pour ſon ſang, ce qu'il avait fait en faveur de pluſieurs de ſes ſujets. Il crut ſur-tout pouvoir établir pour deux de ſes enfans ce qu'il avait fait paſſer au Parlement, ſans oppoſition, pour les Princes de la maiſon de Lorraine. Cependant on murmura : le procès, que les Princes du ſang intentèrent depuis aux Princes légitimés, eſt connu. Ceux-ci ont conſervé pour leurs perſonnes & pour leurs enfans les honneurs donnés par Louis XIV : ce

qui regarde leur poſtérité dépendra du temps, du mérite & de la fortune.

Louis XIV fut attaqué vers le milieu du mois d'août 1715, au retour de Marli, de la maladie qui termina ſes jours. Ses jambes s'enflèrent; la gangrène commença à ſe manifeſter. Le comte de Stairs ambaſſadeur d'Angleterre paria, ſelon le génie de ſa nation, que le Roi ne paſſerait pas le mois de ſeptembre. Le duc d'Orléans, qui au voyage de Marli avait été abſolument ſeul, eut alors toute la Cour auprès de ſa perſonne. Un empirique, dans les derniers jours de la maladie du Roi, lui donna un élixir qui ranima ſes forces: il mangea & l'empirique aſſûra qu'il guérirait. La foule, qui entourait le duc d'Orléans, diminua dans le moment. „ Si le Roi mange une „ ſeconde fois, dit le duc d'Orléans, „ nous n'aurons plus perſonne. „ Mais la maladie était mortelle. Les meſures étaient priſes pour donner la régence abſoluë au duc d'Orléans. Le Roi ne la lui avait laiſſée que très limitée par ſon teſtament dépoſé au Parlement; ou plûtôt il ne l'avait établi que chef d'un conſeil de régence, dans lequel il n'aurait que la voix prépondérante: cependant il lui dit: *je vous ai conſervé tous les droits que vous donne votre naiſſance.* C'eſt qu'il

ne croyait pas qu'il y eût de loi fondamentale qui donnât dans une minorité un pouvoir ſans bornes à l'héritier préſomptif du royaume. Cette autorité ſuprême, dont on peut abuſer, eſt dangereuſe ; mais l'autorité partagée l'eſt encore davantage. Il crut qu'ayant été ſi bien obéi pendant ſa vie, il le ſerait après ſa mort, & ne ſe ſouvenait pas qu'on avait caſſé le teſtament de ſon père.

D'ailleurs perſonne n'ignore avec quelle grandeur d'ame il vit approcher la mort, diſant à madame de Maintenon : *J'avais cru qu'il était plus difficile de mourir* ; diſant à ſes domeſtiques : *pourquoi pleurez-vous ? M'avez-vous cru immortel ?* donnant tranquillement ſes ordres ſur beaucoup de choſes & même ſur ſa pompe funébre. Quiconque a beaucoup de témoins de ſa mort, meurt toujours avec courage. Louis XIII, dans ſa dernière maladie, avait mis en muſique le *de profundis*, qu'on devait chanter pour lui. Le courage d'eſprit avec lequel Louis XIV vit ſa fin, fut dépouillé de cette oſtentation répandue ſur toute ſa vie : ce courage alla juſqu'à avouer ſes fautes. Son ſucceſſeur a toujours conſervé écrites au chevet de ſon lit les paroles remarquables que ce Monarque lui dit, en la

tenant ſur ſon lit entre ſes bras : ces paroles ne ſont point telles, qu'elles ſont rapportées dans toutes les hiſtoires ; les voici fidélement copiées : " vous allez „ être bientôt Roi d'un grand royaume. „ Ce que je vous recommande plus for- „ tement, eſt de n'oublier jamais les „ obligations que vous avez à Dieu : ſou- „ venez-vous que vous lui devez tout ce „ que vous êtes. Tâchez de conſerver la „ paix avec vos voiſins. J'ai trop aimé „ la guerre : ne m'imitez pas en cela, non „ plus que dans les trop grandes dépen- „ ſes que j'ai faites. Prenez conſeil en „ toutes choſes, & cherchez à connaître „ le meilleur, pour le ſuivre toujours. „ Soulagez vos peuples le plûtôt que vous „ le pourrez, & faites ce que j'ai eu „ le malheur de ne pouvoir faire moi- „ même.

Il eſt à croire que ces paroles n'ont pas peu contribué, trente ans après, à cette paix que Louis XV a donnée à ſes ennemis ; dans laquelle on a vu un Roi victorieux rendre toutes ſes conquêtes pour tenir ſa parole, rétablir tous ſes alliés, & devenir l'arbitre de l'Europe par ſon deſintéreſſement, plus encore que par ſes victoires.

Quoique la vie & la mort de Louis XIV euſſent été glorieuſes, il ne fut pas

auſſi regretté qu'il le méritait. L'amour de la nouveauté, l'approche d'un temps de minorité où chacun ſe figurait une fortune, l'affaire de la *Conſtitution* qui aigriſſait les eſprits; tout fit recevoir la nouvelle de ſa mort avec un ſentiment qui allait plus loin que l'indifférence. Nous avons vu ce même peuple, qui en 1686 avait demandé au ciel avec larmes la guériſon de ſon Roi malade, ſuivre ſon convoi funébre avec des démonſtrations bien différentes. On prétend que la Reine ſa mère lui avait dit un jour dans ſa grande jeuneſſe: *mon fils, reſſemblez à votre grand-père & non pas à votre père.* Le Roi en ayant demandé la raiſon: *c'eſt*, dit-elle, *qu'à la mort d'Henri IV on pleurait, & qu'on a ri à celle de Louis XIII.* Quoi qu'il en ſoit, il paraît que le temps, qui meurit les opinions des hommes, a mis le ſceau à ſa réputation; & malgré tout ce qu'on a écrit contre lui, on ne prononcera point ſon nom ſans reſpect, & ſans avoir l'idée d'un ſiécle à jamais mémorable.

Si on le conſidère dans ſa vie privée, on le voit bon fils ſans vouloir que ſa mère gouverne, bon mari même ſans être jamais fidéle, bon père, bon maître, & toujours aimable avec dignité.

J'ai déja remarqué* ailleurs, qu'il ne prononça jamais les paroles qu'on lui fait dire, lorſque le premier Gentil-homme de la chambre & le grand-Maître de la garderobe ſe diſputaient l'honneur de le ſervir: *qu'importe lequel de mes valets me ſerve?* Un diſcours ſi groſſier ne pouvait partir d'un homme auſſi poli & auſſi attentif qu'il l'était, & ne s'accordait guères avec ce qu'il lui dit un jour en effet au ſujet de ſes dettes: *que ne parlez-vous à vos amis?* mot bien différent, qui par lui-même valait beaucoup, & qui fut accompagné d'un don de cinquante mille écus.

Il n'eſt pas même vrai qu'il ait écrit au duc de la Rochefoucault: " je vous „ fais mon compliment comme votre „ ami, ſur la charge de grand-maître „ de la garderobe, que je vous donne „ comme votre Roi. „ Les hiſtoriens lui font honneur de cette lettre. C'eſt ne pas ſentir combien il eſt peu délicat, combien même il eſt dur de dire à celui dont on eſt le maître, qu'on eſt ſon maître. Cela ſerait à ſa place, ſi on écrivait à un ſujet qui aurait été rebelle: c'eſt ce qu'Henri IV aurait pu

* Tout cela eſt tiré des anecdotes imprimées parmi les mêlanges du même auteur, & fondues dans cette hiſtoire.

dire

dire au duc de Mayenne avant l'entière réconciliation. Le ſecretaire du cabinet *Roſe* écrivit cette lettre ; & le Roi avait trop de bon goût pour l'envoyer. C'eſt ce bon goût qui lui fit ſupprimer les inſcriptions faſtueuſes dont Charpentier de l'académie françaiſe avait chargé les tableaux de *le Brun* dans la galerie de Verſailles; *l'incroyable paſſage du Rhin, la merveilleuſe priſe de Valenciennes*, &c. Le Roi ſentit que la priſe de Valenciennes, le paſſage du Rhin, diſaient davantage. Charpentier avait eu raiſon d'orner d'inſcriptions en notre langue les monumens de notre patrie ; la flaterie ſeule avait nui à l'exécution.

On a recueilli quelques réponſes, quelques mots de ce Prince, qui ſe réduiſent à très-peu de choſe. On prétend, que quand il réſolut d'abolir en France le Calviniſme, il dit : » mon grand-père » aimait les Huguenots & ne les craignait » pas ; mon père ne les aimait point & » les craignait : moi je ne les aime ni ne » les crains.

Il s'exprimait toujours noblement & avec préciſion, s'étudiant en public à parler comme à agir en Souverain. Lorſque le duc d'Anjou partit pour aller régner en Eſpagne, il lui dit, pour marquer l'union qui allait deſormais joindre les

deux nations : *il n'y a plus de Pyrenées.*

Louis XIV avait dans l'eſprit plus de juſteſſe & de dignité, que de ſaillies ; & d'ailleurs on n'exige pas qu'un Roi diſe des choſes mémorables, mais qu'il en faſſe.

Ce qui eſt néceſſaire à tout homme en place, c'eſt de ne laiſſer ſortir perſonne mécontent de ſa préſence, & de ſe rendre agréable à tous ceux qui l'approchent : on ne peut faire du bien à tout moment, mais on peut toujours dire des choſes qui plaiſent. Il s'en était fait une heureuſe habitude. C'était entre lui & ſa cour un commerce continuel de tout ce que la majeſté peut avoir de graces, ſans jamais ſe dégrader, & de tout ce que l'empreſſement de ſervir & de plaire peut avoir de fineſſe, ſans l'air de la baſſeſſe : il était, ſur tout avec les femmes, d'une attention & d'une politeſſe qui augmentait encore celle de ſes courtiſans ; & il ne perdit jamais l'occaſion de dire aux hommes de ces choſes qui flatent l'amour propre en excitant l'émulation, & qui laiſſent un long ſouvenir.

Un jour madame la ducheſſe de Bourgogne, encore fort jeune, voyant à ſon ſouper un Officier qui était très laid, plaiſanta beaucoup & très haut ſur ſa laideur : » je le trouve, madame, (dit

» le Roi encore plus haut) un des plus » beaux hommes de mon royaume, car » c'eſt un des plus braves.

Le comte de Marivaux lieutenant-général, homme un peu brutal, & qui n'avait pas adouci ſon caractère dans la cour même de Louis XIV, avait perdu un bras dans une action, & s'en plaignait au Roi, qui l'avait pourtant récompenſé autant qu'on peut le faire pour un bras caſſé : » je voudrais avoir perdu » auſſi l'autre, dit-il, & ne plus ſervir » votre majeſté. » *J'en ſerais bien fâché pour vous & pour moi*, lui répondit Louis XIV : & ce diſcours fut ſuivi d'une grace qu'il lui accorda. Il était ſi éloigné de dire des choſes deſagréables, qui ſont des traits mortels dans la bouche d'un Prince, qu'il ne ſe permettait pas même les plus innocentes & les plus douces railleries, tandis que des particuliers en font tous les jours de ſi cruelles & de ſi funeſtes.

Il ſe plaiſait & ſe connaiſſait à ces choſes ingénieuſes, aux in-promptu, aux chanſons agréables ; & quelquefois même il faiſait ſur le champ de petites parodies ſur les airs qui étaient en vogue, comme celle-ci :

Chez mon cadet de frère,
Le Chancelier Serrant
N'eſt pas trop néceſſaire;
Et le ſage Boifrand
Eſt celui qui ſait plaire.

& cette autre, qu'il fit en congédiant un jour ſon Conſeil :

Le Conſeil à ſes yeux a beau ſe préſenter;
Sitôt qu'il voit ſa chienne, il quitte tout pour elle :
Rien ne peut l'arrêter,
Quand la chaſſe l'appelle.

Ces bagatelles ſervent au moins à faire voir que les agrémens de l'eſprit faiſaient un des plaiſirs de ſa cour, qu'il entrait dans ces plaiſirs; & qu'il ſavait dans le particulier vivre en homme, auſſi bien que repréſenter en Monarque ſur le théatre du monde.

Sa lettre à l'archevêque de Rheims au ſujet du marquis de Barbéſieux, quoiqu'écrite d'un ſtile extrêmement négligé, fait plus d'honneur à ſon caractère, que les penſées les plus ingénieuſes n'en auraient fait à ſon eſprit. Il avait donné à ce jeune homme la place de Secretaire d'Etat de la guerre, qu'avait eue le marquis de

Louvois ſon père. Bientôt mécontent de la conduite de ſon nouveau Secretaire d'Etat, il veut le corriger ſans le trop mortifier : dans cette vue, il s'adreſſe à ſon oncle l'Archevêque de Rheims ; il le prie d'avertir ſon neveu. C'eſt un maître inſtruit de tout, c'eſt un père qui parle.

» Je ſçai, dit-il, ce que je dois à la » mémoire de monſieur de Louvois ; » mais ſi votre neveu ne change de con- » duite, je ſerai forcé de prendre un » parti : j'en ſerai fâché ; mais il en fau- » dra prendre un. Il a des talens ; mais il » n'en fait pas un bon uſage. Il donne » trop ſouvent à ſouper aux Princes, au » lieu de travailler ; il néglige les affaires » pour ſes plaiſirs ; il fait attendre trop » long-temps les Officiers dans ſon anti- » chambre ; il leur parle avec hauteur, » & quelquefois avec dureté.

Voilà ce que ma mémoire me fournit de cette lettre, que j'ai vue autrefois en original. Elle fait bien voir que Louis XIV n'était pas gouverné par ſes Miniſtres, comme on l'a cru, & qu'il ſavait gouverner ſes Miniſtres.

Il aimait les louanges ; & il eſt à ſouhaiter qu'un Roi les aime, parce qu'alors il s'efforce de les mériter : mais Louis XIV ne les recevait pas toujours, quand elles étaient trop fortes. Lorſ-

que notre académie, qui lui rendait toujours compte des ſujets qu'elle propoſait pour ſes prix, lui fit voir celui-ci: *quelle eſt de toutes les vertus du Roi, celle qui mérite la préférence?* Le Roi rougit, & ne voulut pas qu'un tel ſujet fût traité. Il ſouffrit les prologues de Quinaut; mais c'était dans les plus beaux jours de ſa gloire, dans le temps où l'yvreſſe de la nation excuſait la ſienne. Virgile & Horace par reconnoiſſance, & Ovide par une indigne faibleſſe prodiguèrent à Auguſte des éloges plus forts, & (ſi on ſonge aux proſcriptions) bien moins mérités.

Le duc d'Antin ſe diſtingua dans ce ſiécle par un art ſingulier, non pas de dire des choſes flateuſes, mais d'en faire. Le Roi va coucher à Petit-bourg; il y critique une grande allée d'arbres, qui cachait la vue de la rivière. Le duc d'Antin la fait abattre pendant la nuit: le Roi, à ſon réveil, eſt étonné de ne plus voir ces arbres qu'il avait condamnés. *C'eſt parce que votre majeſté les a condamnés, qu'elle ne les voit plus*, répond le Duc.

Nous avons auſſi rapporté ailleurs, que le même homme ayant remarqué qu'un bois aſſez grand au bout du canal de Fontainebleau déplaiſait au Roi, il prit le moment d'une promenade, & tout

étant préparé, il ſe fit donner un ordre de couper ce bois, & on le vit dans l'inſtant abattu tout entier. Ces traits ſont d'un courtiſan ingénieux, & non pas d'un flateur.

On a accuſé Louis XIV d'un orgueil inſupportable, parce que les baſes de ſes ſtatues, à la place des Victoires & à celle de Vendôme, ſont entourées d'eſclaves enchaînés: mais ce n'eſt point lui qui fit ériger ces ſtatues. Celle de la place des Victoires eſt le monument de la grandeur d'ame & de la reconnaiſſance du premier maréchal de la Feuillade pour ſon maître: il y dépenſa cinq cens mille livres, qui ſont près d'un million aujourd'hui; & la ville en ajoûta autant pour rendre la place régulière. J'ai toujours été révolté contre l'injuſtice qui imputait à Louis XIV le faſte de cette ſtatue, & contre l'indifférence qui ne rend pas aſſez de juſtice à la magnanimité du Maréchal.

On ne parlait que de ces quatre eſclaves; mais ils figurent des vices domtés, encore plus que des nations vaincues: le duel aboli, l'héréſie détruite. Les inſcriptions le témoignent aſſez: elles célébrent auſſi la jonction des mers, la paix de Nimégue, & ne parlent que de bienfaits; & aucun de ces eſclaves n'a rien qui

caractériſe les peuples vaincus par Louis XIV. D'ailleurs c'eſt un ancien uſage des ſculpteurs, de mettre des eſclaves aux pieds des ſtatues des Rois. Il vaudrait mieux y repréſenter des citoyens libres & heureux. Mais enfin on voit des eſclaves aux pieds du clément Henri IV, & de Louis XIII, à Paris ; on en voit à Livourne ſous la ſtatue de Ferdinand de Médicis, qui n'enchaîna aſſûrément aucune nation ; on en voit à Berlin ſous la ſtatue d'un Electeur, qui repouſſa les Suédois, mais qui ne fit point de conquêtes.

Les voiſins de la France, & les Français eux-mêmes, ont rendu très injuſtement Louis XIV reſponſable de cet uſage. L'inſcription, *viro immortali*, *à l'homme immortel*, a été traitée d'idolâtrie, comme ſi ce mot ſignifiait autre choſe que l'immortalité de ſa gloire. L'inſcription de Viviani à ſa maiſon de Florence,

Ædes à Deo datæ,
Maiſon donnée par un Dieu,

ſerait bien plus idolâtre : elle n'eſt pourtant qu'une alluſion au ſurnom de *Dieu-donné*, & au vers de Virgile, *Deus nobis hæc otia fecit.*

A l'égard de la ſtatue de la place

Vendôme, c'eſt la ville qui l'a érigée. Le Roi avait deſtiné les bâtimens de cette place pour ſa bibliothéque publique. La place était plus vaſte ; elle avait d'abord trois faces, qui étaient celles d'un palais immenſe, dont les murs étaient déja élevés, lorſque le malheur des temps, en 1701, força la ville de bâtir des maiſons de particuliers ſur les ruines de ce palais commencé. Ainſi le Louvre n'a point été fini ; ainſi la fontaine & l'obéliſque, que Colbert voulait faire élever vis-à-vis le portail de Perrault, n'ont paru que dans les deſſeins ; ainſi le beau portail de Saint-Gervais eſt demeuré offuſqué ; & la plûpart des monumens de Paris laiſſent des regrets.

La nation deſirait que Louis XIV eût préféré ſon Louvre & ſa capitale au palais de Verſailles, que le duc de Créqui appellait un favori ſans mérite. La poſtérité admire avec reconnaiſſance ce qu'on a fait de grand pour le public ; mais la critique ſe joint à l'admiration, quand on voit ce que Louis XIV a fait de ſuperbe & de défectueux pour ſa maiſon de campagne.

Il réſulte de tout ce qu'on vient de rapporter, que Louis XIV aimait en tout la grandeur & la gloire. Un Prince, qui ayant fait d'auſſi grandes choſes que

lui, ſerait encore ſimple & modeſte, ſerait le premier des Rois, & Louis XIV le ſecond. *

S'il ſe repentit en mourant, d'avoir entrepris légèrement des guerres, il faut convenir qu'il ne jugeait pas par les événemens; car de toutes ſes guerres, la plus juſte & la plus indiſpenſable, celle de 1701, fut la ſeule malheureuſe.

Il eut de ſon mariage, outre *Monſeigneur*, deux fils & trois filles morts dans l'enfance. Ses amours furent plus heureux; il n'y eut que deux de ſes enfans naturels qui moururent au berceau: huit autres vêcurent, furent légitimés, & cinq eurent poſtérité. Il eut encore d'une Demoiſelle attachée à madame de Monteſpan, une fille non reconnue, qu'il maria à un Gentilhomme d'auprès de Verſailles, nommé la Queuë.

On ſoupçonna avec beaucoup de vraiſemblance une religieuſe de l'abbaye de Moret, d'être ſa fille. Elle était extrêmement baſanée, & d'ailleurs lui reſſemblait. Le Roi lui donna vingt mille écus de dot, en la plaçant dans ce couvent. L'opinion qu'elle avait de ſa naiſſance lui donnait un orgueil dont ſes Supérieures ſe plaignirent. Madame de

* Paroles tirées des anecdotes ſur Louis XIV refondues dans cette hiſtoire.

Maintenon, dans un voyage de Fontainebleau, alla au couvent de Moret; & voulant inſpirer plus de modeſtie à cette religieuſe, elle fit ce qu'elle put pour lui ôter l'idée qui nourriſſait ſa fierté. » Ma» dame (lui dit cette perſonne) la peine » que prend une Dame de votre éléva» tion, de venir exprès ici me dire que » je ne ſuis pas fille du Roi, me per» ſuade que je la ſuis. » Le couvent de Moret ſe ſouvient encore de cette anecdote.

Tant de détails pourraient rebuter un philoſophe : mais la curioſité, cette faibleſſe ſi commune aux hommes, ceſſe preſque d'en être une, quand elle a pour objet des temps & des hommes qui attirent les regards de la poſtérité.

CHAPITRE XXVII.

Gouvernement intérieur : commerce : police : loix : discipline militaire : marine, &c.

ON doit cette justice aux hommes publics qui ont fait du bien à leur siécle, de regarder le point dont ils sont partis, pour mieux voir les changemens qu'ils ont faits dans leur patrie. La postérité leur doit une éternelle reconnaissance des exemples qu'ils ont donnés, lors même qu'ils sont surpassés : cette juste gloire est leur unique récompense. Il est certain que l'amour de cette gloire anima Louis XIV, lorsque commençant à gouverner par lui-même, il voulut réformer son royaume, embellir sa cour, & perfectionner les arts.

Non seulement il s'imposa la loi de travailler réguliérement avec chacun de ses Ministres ; mais tout homme connu pouvait obtenir de lui une audience particulière, & tout citoyen avait la liberté de lui présenter des requêtes & des projets. Les placets étaient reçus d'abord par un Maître des requêtes, qui les ren-

dait apoſtillés : ils furent dans la ſuite renvoyés aux bureaux des Miniſtres. Les projets étaient examinés dans le Conſeil, quand ils méritaient de l'être ; & leurs auteurs furent admis plus d'une fois à diſcuter leurs propoſitions avec les Miniſtres, en préſence du maître. Ainſi on vit entre le thrône & la nation une correſpondance qui ſubſiſta malgré le pouvoir abſolu.

Louis XIV ſe forma & s'accoûtuma lui-même au travail ; & ce travail était d'autant plus pénible, qu'il était nouveau pour lui, & que la ſéduction des plaiſirs pouvait aiſément le diſtraire. Il écrivit les premières dépêches à ſes Ambaſſadeurs. Les lettres les plus importantes furent ſouvent depuis minutées de ſa main ; & il n'y en eut aucune écrite en ſon nom, qu'il ne ſe fit lire.

A peine Colbert, après la chûte de Fouquet, eut-il rétabli l'ordre dans les finances, que le Roi remit aux peuples tout ce qui était dû d'impôts, depuis 1647 juſqu'en 1656, & ſur-tout trois millions de tailles : on abolit pour cinq cens mille écus par an de droits onéreux. Ainſi l'abbé de Choiſi paraît, ou bien mal inſtruit, ou bien injuſte, quand il dit qu'on ne diminua point la recette. Il eſt certain qu'elle fut diminuée par

ces remiſes & augmentée par le bon ordre.

Les ſoins du premier préſident de Belliévre, aidés des libéralités de la ducheſſe d'Aiguillon & de pluſieurs citoyens, avaient établi l'hôpital-général. Le Roi l'augmenta, & en fit élever dans toutes les villes principales du royaume.

Les grands chemins, juſqu'alors impraticables, ne furent plus négligés; & peu-à-peu ils devinrent ce qu'ils ſont aujourd'hui ſous Louis XV, l'admiration des étrangers. De quelque côté qu'on ſorte de Paris, on voyage à préſent environ quarante lieues, à quelques endroits près, dans des allées fermes, bordées d'arbres. Les chemins conſtruits par les anciens Romains étaient plus durables, mais non pas plus ſpacieux & plus beaux.

Le génie de Colbert ſe tourna principalement vers le commerce, qui était faiblement cultivé, & dont les grands principes n'étaient pas connus. Les Anglais, & encore plus les Hollandais, faiſaient par leurs vaiſſeaux preſque tout le commerce de la France: les Hollandais ſur-tout chargeaient dans nos ports nos denrées, & les diſtribuaient dans l'Europe. Le Roi commença, dès 1662, à

exemter ſes ſujets d'une impoſition nommée le droit de fret, que payaient tous les vaiſſeaux étrangers ; & il donna aux Français toutes les facilités de tranſporter eux-mêmes leurs marchandiſes à moins de frais. Alors le commerce maritime naquit : le conſeil de commerce, qui ſubſiſte aujourd'hui, fut établi, & le Roi y préſidait tous les quinze jours.

Les ports de Dunkerque & de Marſeille furent déclarés francs ; & bientôt cet avantage attira le commerce du Levant à Marſeille, & celui du Nord à Dunkerque.

On forma une compagnie des Indes occidentales en 1664 ; & celle des grandes Indes fut établie la même année. Avant ce temps, il fallait que le luxe de la France fût tributaire de l'induſtrie Hollandaiſe. Les partiſans de l'ancienne œconomie, timide, ignorante & reſſerrée, déclamèrent en vain contre un commerce, dans lequel on échange ſans ceſſe de l'argent, qui ne périrait pas, contre des effets qui ſe conſomment : ils ne faiſaient pas réflexion que ces marchandiſes de l'Inde devenues néceſſaires auraient été payées plus chérement à l'étranger. Il eſt vrai qu'on porte aux Indes orientales plus d'eſpèces qu'on n'en retire, & que par-là l'Europe s'appauvrit : mais ces

eſpèces viennent du Pérou & du Méxique ; elles ſont le prix de nos denrées portées à Cadix ; & il reſte plus de cet argent en France, que les Indes orientales n'en abſorbent.

Le Roi donna plus de ſix millions de notre monnoie d'aujourd'hui à la compagnie : il invita les perſonnes riches à s'y intéreſſer. Les Reines, les Princes & toute la Cour fournirent deux millions numéraires de ce temps-là : les cours ſupérieures donnèrent douze cens mille livres, les financiers deux millions, le corps des marchands ſix cens cinquante mille livres : toute la nation ſecondait ſon maître.

Cette compagnie a toujours ſubſiſté ; car encore que les Hollandais euſſent pris Pontichéri en 1694, & que le commerce des Indes languît depuis ce temps, il a repris de nos jours une force nouvelle : Pontichéri eſt devenue la rivale de Batavia ; & cette compagnie des Indes, fondée avec des peines extrêmes par le grand Colbert, reproduite de nos jours par des ſecouſſes ſingulières, eſt devenue une des plus grandes reſſources du royaume. Le Roi forma encore une compagnie du Nord en 1669 : il y mit des fonds comme dans celle des Indes. Il parut bien alors que le

commerce ne déroge pas, puiſque les plus grandes maiſons s'intéreſſaient à ces établiſſemens, à l'exemple du Monarque.

La compagnie des Indes occidentales ne fut pas moins encouragée que les autres: le Roi fournit le dixième de tous les fonds.

Il donna trente francs par tonneau d'exportation, & quarante d'importation. Tous ceux qui firent conſtruire des vaiſſeaux dans les ports du royaume, reçurent cinq livres pour chaque tonneau que leur navire pouvait contenir.

On ne peut encore trop s'étonner que l'abbé de Choiſi ait cenſuré ces établiſſemens, dans ſes mémoires qu'il faut lire avec défiance. Nous ſentons aujourd'hui tout ce que le miniſtre Colbert fit pour le bien du royaume; mais alors on ne le ſentait pas: il travaillait pour des ingrats. On lui ſçut à Paris beaucoup plus mauvais gré de la ſuppreſſion de quelques rentes ſur l'Hôtel-de-ville acquiſes à vil prix depuis 1656, & du décri où tombèrent les billets de l'épargne prodigués ſous le précédent miniſtère, qu'on ne fut ſenſible au bien général qu'il faiſait. Il y avait plus de bourgeois que de citoyens: peu de perſonnes portaient leurs vues ſur l'avantage public. On ſçait combien l'intérêt

particulier faſcine les yeux, retrécit l'eſprit & l'intérêt non ſeulement d'un commerçant, mais d'une compagnie, mais d'une ville. La réponſe groſſière d'un marchand nommé Hazon (qui conſulté par ce Miniſtre, lui dit : *vous avez trouvé la voiture renverſée d'un côté, & vous l'avez renverſée de l'autre*) était encore citée avec complaiſance dans ma jeuneſſe; & cette anecdote ſe trouve dans le Moréri. Il a fallu que l'eſprit philoſophique introduit fort tard en France, ait réformé les préjugés du peuple, pour qu'on rendît enfin une juſtice entière à la mémoire de ce grand homme. Il avait la même exactitude que le duc de Sulli, & des vues beaucoup plus étendues : l'un ne ſavait que ménager; l'autre ſavait faire de grands établiſſemens.

Preſque tout fut, ou réparé, ou créé de ſon temps. La réduction de l'intérêt au denier vingt, des emprunts du Roi & des particuliers, fut la preuve ſenſible, en 1665, d'une abondante circulation. Il voulait enrichir la France & la peupler. Les mariages dans les campagnes furent encouragés par une exemption de tailles pendant cinq années, pour ceux qui s'établiraient à l'âge de vingt ans; & tout père de famille

qui avait dix enfans était exemt pour toute ſa vie, parce qu'il donnait plus à l'Etat par le travail de ſes enfans, qu'il n'eût pu donner en payant la taille. Ce réglement aurait dû être à jamais ſans atteinte.

Depuis l'an 1663 chaque année de ce miniſtère, juſqu'en 1672, fut marquée par l'établiſſement de quelque manufacture. Les draps fins, qu'on tirait auparavant d'Angleterre, de Hollande, furent fabriqués dans Abbeville : le Roi avançait au manufacturier deux mille livres par chaque métier battant, outre des gratifications conſidérables : on compta, dans l'année 1669, quarante-quatre mille deux cens métiers en laine dans le royaume. Les manufactures de ſoie perfectionnées produiſirent un commerce de plus de cinquante millions de ce temps-là ; & non ſeulement l'avantage qu'on en tirait était beaucoup au deſſus de l'achat des ſoies néceſſaires, mais la culture des meuriers mit les fabriquans en état de ſe paſſer des ſoies étrangères pour la chaîne des étoffes.

On commença, dès 1666, à faire d'auſſi belles glaces qu'à Veniſe, qui en avait toujours fourni toute l'Europe ; & bientôt on en fit, dont la grandeur

& la beauté n'ont pu jamais être imitées ailleurs. Les tapis de Turquie & de Perſe furent ſurpaſſés à la Savonnerie. Les tapiſſeries de Flandre cédèrent à celles des Gobelins. Ce vaſte enclos des Gobelins était rempli alors de plus de huit cens ouvriers ; il y en avait trois cens qu'on y logeait : les meilleurs peintres dirigeaient l'ouvrage, ou ſur leurs propres deſſeins, ou ſur ceux des anciens maîtres d'Italie : outre les tapiſſeries, on y fabriqua des ouvrages de rapport, eſpèce de moſaïque admirable ; & l'art de la marquéterie fut pouſſé à ſa perfection.

Outre cette belle manufacture des tapiſſeries aux Gobelins, on en établit une autre à Beauvais. Le premier manufacturier eut ſix cens ouvriers dans cette ville ; & le Roi lui fit préſent de ſoixante mille livres.

Seize cens filles furent occupées aux ouvrages de dentelles : on fit venir trente principales ouvrières de Veniſe & deux cens de Flandre ; & on leur donna trente-ſix mille livres pour les encourager.

Les fabriques des draps de Sédan, celle des tapiſſeries d'Aubuſſon, dégénérées & tombées, furent rétablies.

On ſait que le miniſtère acheta en

Angleterre le ſecret de cette machine ingénieuſe, avec laquelle on fait les bas dix fois plus promptement qu'à l'aiguille. Le fer blanc, l'acier, la belle fayence, les cuirs maroquinés qu'on avait toujours fait venir de loin, furent travaillés en France : mais des Calviniſtes, qui avaient le ſecret du fer-blanc & de l'acier, emportèrent en 1686 ce ſecret avec eux, & firent partager cet avantage à des nations étrangères.

Le Roi achetait tous les ans pour environ quatre cens mille livres de tous les ouvrages de goût qu'on fabriquait dans ſon royaume ; & il en faiſait des préſens.

Il s'en fallait beaucoup que la ville de Paris fût ce qu'elle eſt aujourd'hui : il n'y avait ni clarté, ni ſûreté, ni propreté. Il fallut pourvoir à ce nétoiement continuel des rues, à cette illumination que cinq mille fanaux forment toutes les nuits ; paver la ville toute entière ; y conſtruire deux nouveaux ports ; rétablir les anciens ; faire veiller une garde continuelle à pied & à cheval, pour la ſûreté des citoyens. Le Roi ſe chargea de tout, en affectant des fonds à ces dépenſes néceſſaires. Il créa en 1667 un Magiſtrat, uniquement pour veiller à la police. La plûpart des grandes villes

de l'Europe ont à peine imité ces exemples long-temps après ; mais aucune ne les a égalés : il n'y a point de ville pavée comme à Paris, & Rome même n'eſt pas éclairée.

Tout commençait à tendre tellement à la perfection, que le ſecond Lieutenant de police, qu'eut Paris, acquit dans cette place une réputation qui le mit au rang de ceux qui ont fait honneur à ce ſiécle ; auſſi était-ce un homme capable de tout. Il fut depuis dans le miniſtère ; & il eût été bon Général d'armée. La place de Lieutenant de police était au deſſous de ſa naiſſance & de ſon mérite ; & cependant cette place lui fit un bien plus grand nom, que le miniſtère gêné & paſſager qu'il obtint ſur la fin de ſa vie.

On doit obſerver ici que monſieur d'Argenſon ne fut pas le ſeul, à beaucoup près, de l'ancienne chevalerie, qui eût exercé la magiſtrature. La France eſt preſque l'unique pays de l'Europe où l'ancienne nobleſſe ait pris ſouvent le parti de la robe : preſque tous les autres Etats, par un reſte de barbarie gothique, ignorent encore qu'il y ait de la grandeur dans cette profeſſion.

Le Roi ne ceſſa de bâtir au Louvre, à Saint-Germain, à Verſailles, depuis

1661. Les particuliers, à ſon exemple, élevèrent dans Paris mille édifices ſuperbes & commodes : le nombre s'en eſt accru tellement, que depuis les environs du Palais-royal & ceux de Saint-Sulpice, il ſe forma dans Paris deux villes nouvelles, fort ſupérieures à l'ancienne. Ce fut en ce temps-là qu'on inventa la commodité magnifique de ces carroſſes ornés de glaces & ſuſpendus par des reſſorts ; de ſorte qu'un citoyen de Paris ſe promenait dans cette grande ville avec plus de luxe, que les premiers triomphateurs Romains n'allaient autrefois au capitole. Cet uſage, qui a commencé dans Paris, fut bientôt reçu dans toute l'Europe ; & devenu commun, il n'eſt plus un luxe.

Louis XIV avait du goût pour l'architecture, pour les jardins, pour la ſculpture : & ce goût était en tout dans le grand & dans le noble. Dès que le contrôleur-général Colbert eut, en 1664, la direction des bâtimens, qui eſt proprement le miniſtère des arts, il s'appliqua à ſeconder les projets de ſon maître. Il fallut d'abord travailler à achever le Louvre. François Manſard, l'un des plus grands architectes qu'ait eu la France, fut choiſi pour conſtruire les vaſtes édifices qu'on projettait. Il ne

voulut pas s'en charger, ſans avoir la liberté de refaire ce qui lui paraîtrait défectueux dans l'exécution : cette défiance de lui-même, qui eût entraîné trop de dépenſes, le fit exclure. On appella de Rome le cavalier Bernini, dont le nom était célébre par la colonnade qui entoure le parvis de Saint Pierre, par la ſtatue équeſtre de Conſtantin, par la fontaine Navonne. Des équipages lui furent fournis pour ſon voyage : il fut conduit à Paris, en homme qui venait honorer la France : il reçut, outre cinq louis par jour pendant huit mois qu'il y reſta, un préſent de cinquante mille écus, avec une penſion de deux mille écus, & une de cinq cens pour ſon fils. Cette généroſité de Louis XIV envers le Bernin, fut encore plus grande que la magnificence de François premier pour Raphaël. Le Bernin par reconnaiſſance fit depuis à Rome la ſtatue équeſtre du Roi, qu'on voit à Verſailles. Mais quand il arriva à Paris avec tant d'appareil, comme le ſeul homme digne de travailler pour Louis XIV, il fut bien ſurpris de voir le deſſein de la façade du Louvre, du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui devint bientôt après dans l'exécution un des plus auguſtes monumens d'architecture qui ſoient au monde.

monde. Claude Perrault avait donné ce deſſein, exécuté par Louis le Vau & d'Orbay. Il inventa les machines avec leſquelles on tranſporta des pierres de cinquante-deux pieds de long, qui forment le frontiſpice de ce majeſtueux édifice. On va chercher quelquefois bien loin ce qu'on a chez ſoi. Aucun palais de Rome n'a une entrée comparable à celle du Louvre, dont on eſt redevable à ce Perrault, que Boileau oſa vouloir rendre ridicule. Ces vignes ſi renommées ne ſont pas, de l'aveu des voyageurs, ſupérieures au ſeul château de *Maiſons*, qu'avait bâti François Manſard à ſi peu de frais. Bernini fut magnifiquement récompenſé & ne mérita pas ces récompenſes : il donna ſeulement des deſſeins, qui ne furent pas exécutés.

Le Roi, en faiſant bâtir ce Louvre dont l'achèvement eſt tant deſiré, en faiſant une ville à Verſailles près de ce château qui a coûté tant de millions, en bâtiſſant Trianon, Marly, & en faiſant embellir tant d'autres édifices, fit élever l'Obſervatoire, commencé en 1666, dès le temps qu'il établit l'académie des ſciences. Mais le monument le plus glorieux par ſon utilité, par ſa grandeur & par ſes difficultés, fut ce canal de Languedoc, qui joint les deux

mers, & qui tombe dans le port de *Séte*, conſtruit pour recevoir ſes eaux: tout ce travail fut commencé dès 1664, & on le continua ſans interruption juſqu'en 1681. La fondation des Invalides & la chapelle de ce bâtiment la plus belle de Paris; l'établiſſement de Saint-Cyr, le dernier de tant d'ouvrages conſtruits par ce monarque, ſuffiraient ſeuls pour faire bénir ſa mémoire. Quatre mille ſoldats & un grand nombre d'Officiers qui trouvent dans l'un de ces grands aſiles une conſolation dans leur vieilleſſe & des ſecours pour leurs bleſſures & pour leurs beſoins; deux cens cinquante filles nobles, qui reçoivent dans l'autre une éducation digne d'elles, ſont autant de voix qui célébrent Louis XIV. L'établiſſement de Saint-Cyr ſera ſurpaſſé par celui que Louis XV vient de former, pour élever cinq cens Gentilshommes; mais loin de faire oublier Saint-Cyr, il en fait ſouvenir: c'eſt l'art de faire du bien, qui s'eſt perfectionné.

Louis XIV voulut en même temps faire des choſes plus grandes & d'une utilité plus générale, mais d'une exécution plus difficile; c'était de réformer les loix. Il y fit travailler le chancelier Séguier, les Lamoignon, les

Talon, les Bignon, & ſur tout le conſeiller d'Etat Puſſort : il aſſiſtait quelquefois à leurs aſſemblées. L'année 1667 fut à la fois l'époque de ſes premières loix & de ſes premières conquêtes : l'ordonnance civile parut d'abord : enſuite le code des eaux & forêts ; puis des ſtatuts pour toutes les manufactures ; l'ordonnance criminelle ; le code du commerce ; celui de la marine : tout cela ſe ſuivit preſque d'année en année. Il y eut même une juriſprudence nouvelle, établie en faveur des Négres de nos colonies ; eſpèce d'hommes, qui n'avaient pas encore joui des droits de l'humanité.

Une connaiſſance approfondie de la juriſprudence n'eſt pas le partage d'un Souverain : mais le Roi était inſtruit des loix principales ; il en poſſédait l'eſprit, & ſçavait ou les ſoûtenir ou les mitiger à propos. Il jugeait ſouvent les cauſes de ſes ſujets, non ſeulement dans le conſeil des Secretaires d'Etat, mais dans celui qu'on appelle le conſeil des parties : il y a de lui deux jugemens célébres, dans leſquels ſa voix décida contre lui-même.

Dans le premier en 1680, il s'agiſſait d'un procès entre lui & des particuliers de Paris qui avaient bâti ſur ſon

fonds. Il voulut que les maiſons leur demeuraſſent, avec le fonds qui lui appartenait, & qu'il leur céda.

L'autre regardait un Perſan nommé *Roupli*, dont les marchandiſes avaient été ſaiſies par les Commis de ſes fermes en 1687. Il opina que tout lui fût rendu, & y ajoûta un préſent de trois mille écus. *Roupli* porta dans ſa patrie ſon admiration & ſa reconnoiſſance. Lorſque nous avons vu depuis à Paris l'ambaſſadeur Perſan *Mehemet Rizabeg*, nous l'avons trouvé inſtruit dès long-temps de ce fait par la renommée.

L'abolition des duels fut un des plus grands ſervices rendus à la patrie. Ces combats avaient été autoriſés autrefois par les Rois, par les Parlemens même & par l'Egliſe; & quoiqu'ils fuſſent défendus depuis Henri IV, cette funeſte coûtume ſubſiſtait plus que jamais. Le fameux combat des *la Frette*, de quatre contre quatre en 1663, fut ce qui détermina Louis XIV à ne plus pardonner. Son heureuſe ſévérité corrigea peu-à-peu notre nation, & même les nations voiſines, qui ſe conformèrent à nos ſages coûtumes, après avoir pris nos mauvaiſes: il y a dans l'Europe cent fois moins de duels aujourd'hui, que du temps de Louis XIII.

Légiſlateur de ſes peuples, il le fut de ſes armées. Il eſt étrange qu'avant lui on ne connût points les habits uniformes dans les troupes. Ce fut lui, qui la première année de ſon adminiſtration ordonna, que chaque régiment fût diſtingué par la couleur des habits, ou par différentes marques ; réglement adopté bientôt par toutes les nations. Ce fut lui qui inſtitua les brigadiers, & qui mit les corps dont la maiſon du Roi eſt formée, ſur le pied où ils ſont aujourd'hui. Il fit une compagnie de mouſquetaires des gardes du cardinal Mazarin, & fixa à cinq cens hommes le nombre des deux compagnies, auxquelles il donna l'habit qu'elles portent encore.

Sous lui plus de Connétable, & après la mort du duc d'Epernon, plus de Colonel-général de l'infanterie : ils étaient trop maîtres ; il voulait l'être, & le devait. Le maréchal de Grammont, ſimple meſtre-de-camp des gardes-françaiſes ſous le duc d'Epernon & prenant l'ordre de ce Colonel-général, ne le prit plus que du Roi, & fut le premier qui eut le nom de Colonel des gardes. Il inſtalait lui-même ces Colonels à la tête du régiment, en leur donnant de ſa main un hauſſe-col doré avec une

pique, & enſuite une eſponton quand l'uſage des piques fut aboli. Il inſtitua les grenadiers, d'abord au nombre de quatre par compagnie dans le régiment du Roi, qui eſt de ſa création; enſuite il forma une compagnie de grenadiers dans chaque régiment d'infanterie, il en donna deux aux gardes-françaiſes, qui maintenant en ont trois. Il augmenta beaucoup le corps des dragons, & leur donna un Colonel-général. Il ne faut pas oublier l'établiſſement des haras en 1667: ils étaient abſolument abandonnés auparavant; & ils furent d'une grande reſſource, pour remonter la cavalerie.

L'uſage de la bayonnette au bout du fuſil eſt de ſon inſtitution. Avant lui on s'en ſervait quelquefois; mais il n'y avait que quelques compagnies qui combattiſſent avec cette arme: point d'uſage uniforme, point d'exercice; tout était abandonné à la volonté du Général: les piques paſſaient pour l'arme la plus redoutable. Le premier régiment qui eut des bayonnettes, & qu'on forma à cet exercice, fut celui des fuſiliers, établi en 1671.

La manière dont l'artillerie eſt ſervie aujourd'hui lui eſt dûe toute entière: il en fonda des écoles à Douay, puis

à Metz & à Strasbourg ; & le régiment d'artillerie s'eſt vu enfin rempli d'Officiers preſque tous capables de bien conduire un ſiége. Tous les magaſins du royaume étaient pourvus, & on y diſtribuait tous les ans huit cens milliers de poudre. Il forma un régiment de bombardiers & un de houſſards : avant lui on ne connaiſſait les houſſards que chez les ennemis.

Il établit en 1688 trente régimens de milice, fournis & équipés par les communautés. Ces milices s'exerçaient à la guerre, ſans abandonner la culture des campagnes.

Des compagnies de cadets furent entretenues dans la plûpart des places frontières : ils y apprenaient les mathématiques, le deſſein & tous les exercices, & faiſaient les fonctions de ſoldats. Cette inſtitution dura dix années. On ſe laſſa enfin de cette jeuneſſe, trop difficile à diſcipliner : mais le corps des Ingénieurs que le Roi forma, & auquel il donna les réglemens qu'il ſuit encore, eſt un établiſſement à jamais durable. Sous lui l'art de fortifier les places fut porté à la perfection par le maréchal de Vauban & ſes élèves, qui ſurpaſsèrent le comte de Pagan : il conſ-

truiſit ou répara cent cinquante places de guerre.

Pour ſoûtenir la diſcipline militaire, il créa des Inſpecteurs-généraux, enſuite des Directeurs, qui rendirent compte de l'état des troupes ; & on voyait par leur rapport, ſi les Commiſſaires des guerres avaient fait leur devoir.

Il inſtitua l'ordre de Saint-Louis, récompenſe honorable, plus briguée ſouvent que la fortune. L'hôtel des Invalides mit le comble aux ſoins qu'il prit pour mériter d'être bien ſervi.

C'eſt par de tels ſoins, que dès l'an 1672 il eut cent quatre-vingt mille hommes de troupes réglées, & qu'augmentant ſes forces à meſure que le nombre & la puiſſance de ſes ennemis augmentaient, il eut enfin juſqu'à quatre cens cinquante mille hommes en armes, en comptant les troupes de la marine.

Avant lui on n'avait point vu de ſi fortes armées. Ses ennemis lui en oppoſèrent à peine d'auſſi conſidérables; mais il fallait qu'ils fuſſent réunis. Il montra ce que la France ſeule pouvait ; & il eut toujours, ou de grands ſuccès, ou de grandes reſſources.

Cette même attention qu'il eut à former des armées de terre nombreuſes & bien diſciplinées, même avant d'être en

guerre, il l'eut à ſe donner l'empire de la mer. D'abord le peu de vaiſſeaux que le cardinal Mazarin avait laiſſé pourrir dans les ports, ſont réparés : on en fait acheter en Hollande, en Suéde ; & dès la troiſième année de ſon gouvernement, il envoie ſes forces maritimes s'eſſayer à Gigeri ſur la côte d'Afrique. Le duc de Beaufort purge les mers de pirates des l'an 1665, & deux ans après, la France a dans ſes ports ſoixante vaiſſeaux de guerre : ce n'eſt là qu'un commencement. Mais tandis qu'on fait de nouveaux réglemens & de nouveaux efforts, il ſent déja toute ſa force ; il ne veut pas conſentir que ſes vaiſſeaux baiſſent leur pavillon devant celui d'Angleterre : envain le conſeil du roi Charles II inſiſte ſur ce droit, que la force, l'induſtrie & le temps avaient donné aux Anglais ; Louis XIV écrit au comte d'Eſtrade ſon ambaſſadeur : « Le Roi d'Angleterre & ſon » Chancelier peuvent voir quelles ſont » mes forces ; mais ils ne voient pas » mon cœur. Tout ne m'eſt rien à l'é- » gard de l'honneur.

Il ne diſait que ce qu'il était réſolu de ſoûtenir ; & en effet l'uſurpation des Anglais céda au droit naturel & à la fermeté de Louis XIV : tout fut égal entre les deux nations ſur la mer. Mais tandis qu'il

veut l'égalité avec l'Angleterre, il ſoutient ſa ſupériorité avec l'Eſpagne : il fait baiſſer le pavillon aux Amiraux Eſpagnols devant le ſien, en vertu de cette préſéance ſolemnelle accordée en 1662.

Cependant on travaille de tous côtés à l'établiſſement d'une marine, capable de juſtifier ces ſentimens de hauteur. On bâtit la ville & le port de Rochefort à l'embouchure de la Charente. On enrôle, on enclaſſe des matelots, qui doivent ſervir tantôt ſur les vaiſſeaux marchands, tantôt ſur les flottes royales : il s'en trouve bientôt ſoixante mille d'enclaſſés.

Des conſeils de conſtruction ſont établis dans les ports, pour donner aux vaiſſeaux la forme la plus avantageuſe. Cinq arſenaux de marine ſont bâtis à Breſt, à Rochefort, à Toulon, à Dunkerque, au Havre de Grace. Dans l'année 1672, on a ſoixante vaiſſeaux de ligne & quarante frégates. Dans l'année 1681, il ſe trouve cent quatre-vingt-dix-huit vaiſſeaux de guerre, en comptant les alléges; & trente galères ſont dans le port de Toulon, ou armées, ou prêtes à l'être. Onze mille hommes de troupes réglées ſervent ſur les vaiſſeaux : les galères en ont trois mille. Il y a cent ſoixante-ſix mille hommes d'enclaſſés, pour tous les ſervices divers de la marine. On compta,

les années ſuivantes dans ce ſervice mille Gentilshommes, ou enfans de famille, faiſant la fonction de ſoldats ſur les vaiſſeaux, & apprenant dans les ports tout ce qui prépare à l'art de la navigation & à la manœuvre : ce ſont les gardes-marines : ils étaient ſur mer ce que les cadets étaient ſur terre. On les avait inſtitués en 1672, mais en petit nombre. Ce corps a été l'école d'où ſont ſortis les meilleurs Officiers de vaiſſeaux.

Il n'y avait point eu encore de Maréchaux de France dans le corps de la marine ; & c'eſt une preuve combien cette partie eſſentielle des forces de la France avait été négligée. Jean d'Etrée fut le premier Maréchal en 1681. Il paraît qu'une des grandes attentions de Louis XIV était d'animer dans tous les genres cette émulation, ſans laquelle tout languit.

Dans toutes les batailles navales que les flottes Françaiſes livrèrent, l'avantage leur demeura toujours, juſqu'à la journée de la Hogue en 1692 ; lorſque le comte de Tourville, ſuivant les ordres de la Cour, attaqua avec quarante-quatre voiles, une flotte de quatre-vingt-dix vaiſſeaux Anglais & Hollandais : il fallut céder au nombre : on perdit quatorze vaiſſeaux du premier rang, qui échouèrent, & qu'on brûla, pour ne les pas laiſ-

ſer au pouvoir des ennemis. Malgré cet échec, les forces maritimes ſe ſoutinrent; mais elles déclinèrent toujours dans la guerre de la ſucceſſion. Elles n'ont commencé à ſe bien rétablir qu'en 1751, dans le temps d'une heureuſe paix, ſeul temps propre à établir une bonne marine, qu'on n'a ni le loiſir ni le pouvoir d'établir pendant la guerre.

Ces forces navales ſervaient à protéger le commerce. Les colonies de la Martinique, de Saint Domingue, du Canada, auparavant languiſſantes, fleurirent, non pas au point où on les voit proſpérer aujourd'hui, mais avec un avantage qu'on n'avait point eſpéré juſqu'alors; car depuis 1635 juſqu'à 1665, ces établiſſemens avaient été à charge.

En 1664 le Roi envoie une colonie à la Caienne; bientôt après une autre à Madagaſcar. Il tente toutes les voies de réparer le tort & le malheur qu'avait eu ſi long-temps la France de négliger la mer, tandis que ſes voiſins s'étaient formés des empires aux extrémités du monde.

On voit par ce ſeul coup d'œil quels changemens Louis XIV fit dans l'Etat; changemens utiles, puiſqu'ils ſubſiſtent. Ses Miniſtres le ſecondèrent à l'envi. On leur doit ſans doute tout le détail, toute l'exécution; mais on lui doit l'arrange-

ment général. Il eſt certain que les Magiſtrats n'euſſent pas réformé les loix ; que l'ordre n'eût pas été remis dans les finances, la diſcipline introduite dans les armées, la police générale dans le royaume ; qu'on n'eût point eu de flottes ; que les arts n'euſſent point été encouragés, & tout cela de concert, & en même temps, & avec perſévérance, & ſous différens Miniſtres, s'il ne ſe fût trouvé un maître qui eût en général toutes ces grandes vues, avec une volonté ferme de les remplir.

Il ne ſépara point ſa propre gloire de l'avantage de la France, & il ne regarda pas le royaume du même œil dont un Seigneur regarde ſa terre, de laquelle il tire tout ce qu'il peut, pour ne vivre que dans les plaiſirs. Tout Roi qui aime la gloire, aime le bien public. Il n'avait plus ni Colbert ni Louvois, lorſque vers l'an 1698 il ordonna, pour l'inſtruction du Duc de Bourgogne, que chaque Intendant fît une deſcription détaillée de ſa province : par là on pouvait avoir une notice exacte du Royaume, & un dénombrement juſte des peuples. L'ouvrage fut utile, quoique tous les Intendans n'euſſent pas la capacité & l'attention de monſieur de Lamoignon de Bâville. Si on avait rempli les vues du Roi ſur chaque

province ; comme elles le furent par ce Magiſtrat dans le dénombrement du Languedoc, ce recueil de mémoires eût été un des plus beaux monumens du ſiécle : il y en a quelques-uns de bien faits ; mais on manqua le plan en n'aſſujettiſſant pas tous les Intendans au même ordre. Il eût été à deſirer que chacun eût donné par colomnes un état du nombre des habitans de chaque élection, des nobles, des citoyens, des laboureurs, des artiſans, des manœuvres, des beſtiaux de toute eſpèce, des bonnes, des médiocres & des mauvaiſes terres, de tout le Clergé régulier & ſéculier, de leurs revenus, de ceux des villes, de ceux des communautés.

Tous ces objets ſont confondus dans la plûpart des mémoires qu'on a donnés : les matières y ſont peu approfondies & peu exactes : il faut y chercher ſouvent avec peine les connaiſſances dont on a beſoin, & qu'un Miniſtre doit trouver ſous main & embraſſer d'un coup d'œil, pour découvrir aiſément les forces, les beſoins & les reſſources. Le projet était excellent ; & une exécution uniforme ſerait de la plus grande utilité.

Voilà en général ce que Louis XIV fit & eſſaya, pour rendre ſa nation plus floriſſante. Il me ſemble qu'on ne peut guè-

res voir tous ces travaux & tous ces efforts, ſans quelque reconnaiſſance & ſans être animé de l'amour du bien public, qui les inſpira. Qu'on ſe repréſente ce qu'était le royaume du temps de la fronde, & ce qu'il eſt de nos jours. Lòuis XIV fit plus de bien à ſa nation, que vingt de ſes prédéceſſeurs enſemble; & il s'en faut beaucoup qu'il fit ce qu'il aurait pu. La guerre, qui finit par la paix de Riſwick, commença la ruine de ce grand commerce, que ſon miniſtre Colbert avait établi; & la guerre de la ſucceſſion l'acheva.

S'il avoit employé à embellir Paris, à finir le Louvre, les ſommes immenſes que coûtèrent les aqueducs & les travaux de Maintenon, pour conduire des eaux à Verſailles; travaux interrompus & devenus inutiles: s'il avait dépenſé à Paris la cinquième partie de ce qu'il en a coûté pour forcer la nature à Verſailles; Paris ſerait dans toute ſon étendue auſſi beau qu'il l'eſt du côté des Tuileries & du pont-royal, & ſerait devenu la plus magnifique ville de l'univers.

C'eſt beaucoup, d'avoir réformé les loix: mais la chicane n'a pu être écraſée par la juſtice. On penſa à rendre la juriſprudence uniforme; elle l'eſt dans les affaires criminelles, dans celles du com-

merce, dans la procédure : elle pourrait l'être dans les loix qui règlent les fortunes des citoyens. C'eſt un très-grand inconvénient, qu'un même tribunal ait à prononcer ſur plus de cent coûtumes différentes. Des droits de terres, ou équivoques, ou onéreux, ou qui gênent la ſociété, ſubſiſtent encore, comme des reſtes du gouvernement féodal, qui ne ſubſiſte plus : ce ſont des décombres d'un bâtiment gothique ruiné. L'uniformité en tout genre d'adminiſtration eſt une vertu ; mais les difficultés de ce grand ouvrage ont effrayé.

Louis XIV aurait pu ſe paſſer plus aiſément de la reſſource dangereuſe des Traitans, où le réduiſit l'anticipation qu'il fit preſque toujous ſur ſes revenus, comme on le verra dans le chapitre des finances.

S'il n'eût pas cru qu'il ſuffiſait de ſa volonté pour faire changer de Religion un million d'hommes, la France n'eût pas perdu tant de citoyens. * Ce pays cependant, malgré ſes ſecouſſes & ſes pertes, eſt aujourd'hui le pays le plus floriſſant de la terre, parce que tout le bien qu'a fait Louis XIV ſubſiſte, & que le mal qu'il était difficile de ne pas faire

* Voyez le chapitre du Calviniſme.

dans des temps orageux, a été réparé. Enfin la poſtérité, qui juge des Rois, & dont ils doivent avoir toujours le jugement devant les yeux, avouera en peſant les vertus & les faibleſſes de ce Monarque, que quoiqu'il eût été trop loué pendant ſa vie, il mérita de l'être à jamais; & qu'il fut digne de la ſtatue qu'on lui a érigée à Montpellier, avec une inſcription latine, dont le ſens eſt : *à Louis le grand après ſa mort.*

Tous les changemens qu'on vient de voir dans le gouvernement & dans tous les ordres de l'Etat, en produiſirent néceſſairement un très-grand dans les mœurs. L'eſprit de faction, de fureur & de rébellion, qui poſſédait les citoyens depuis le temps de François II, devint une émulation de ſervir le Prince. Les Seigneurs des grandes terres n'étant plus cantonnés chez eux; les Gouverneurs des Provinces n'ayant plus de poſtes importans à donner; chacun ſongea à ne mériter de graces, que celles du Souverain; & l'Etat devint un tout régulier, dont chaque ligne aboutit au centre.

C'eſt là ce qui délivra la Cour des factions & des conſpirations, qui avaient toujours troublé l'Etat pendant tant d'années. Il n'y eut ſous l'adminiſtration de

Louis XIV qu'une ſeule conjuration en 1674, imaginée par la Truaumont, gentilhomme Normand perdu de débauches & de dettes, & embraſſée par un homme de la maiſon de Rohan, réduit par la même conduite à la même indigence. Il n'entra dans ce complot qu'un chevalier de Préaux, neveu de la Truaumont, qui ſéduit par ſon oncle, ſéduiſit ſa maîtreſſe madame de Villiers. Leur but & leur eſpérance n'étaient pas & ne pouvaient être de ſe faire un parti dans le royaume : ils prétendaient ſeulement vendre & livrer Quillebeuf aux Hollandais, & introduire les ennemis en Normandie. Ce fut plutôt une lâche trahiſon mal ourdie, qu'une conſpiration. Le ſupplice de tous les coupables fut le ſeul événement que produiſit ce crime inſenſé & inutile, dont à peine on ſe ſouvient aujourd'hui.

S'il y eut quelques ſéditions dans les provinces, ce ne furent que de faibles émeutes populaires aiſément réprimées : les Huguenots même furent toujours tranquiles, juſqu'au temps où l'on démolit leurs temples. Enfin le Roi parvint à faire, d'une nation juſques-là turbulente, un peuple paiſible, qui ne fut dangereux qu'aux ennemis, après l'avoir été

à lui-même pendant plus de cent années : les mœurs s'adoucirent, ſans faire tort au courage.

Les maiſons, que tous les Seigneurs bâtirent ou achetèrent dans Paris, & leurs femmes qui y vécurent avec dignité, formèrent des écoles de politeſſe, qui retirèrent peu-à-peu les jeunes gens de cette vie de cabaret, qui fut encore longtemps à la mode, & qui n'inſpirait qu'une débauche hardie. Les mœurs tiennent à ſi peu de choſe, que la coûtume d'aller à cheval dans Paris entretenait une diſpoſition aux querelles fréquentes, qui ceſſèrent quand cet uſage fut aboli. La décence, dont on fut redevable principalement aux femmes qui raſſemblèrent la ſociété chez elles, rendit les eſprits plus agréables ; & la lecture les rendit à la longue plus ſolides. Les trahiſons & les grands crimes, qui ne deshonorent point les hommes dans les temps de faction & de trouble, ne furent preſque plus connus. Les horreurs des Brinvilliers & des Voiſins ne furent que des orages paſſagers, ſous un ciel d'ailleurs ſerein ; & il ſerait auſſi déraiſonnable de condamner une nation ſur les crimes éclatans de quelques particuliers, que de la canoniſer ſur la réforme de la Trappe.

Tous les différens états de la vie étaient auparavant reconnaiſſables, par des défauts qui les caractériſaient. Les militaires & les jeunes gens qui ſe deſtinaient à la profeſſion des armes, avaient une vivacité emportée ; les gens de juſtice une gravité rebutante, à quoi ne contribuait pas peu l'uſage d'aller toujours en robe, même à la Cour. Il en était de même des univerſités & des médecins. Les marchands portaient encore de petites robes, lorſqu'ils s'aſſemblaient & qu'ils allaient chez les Miniſtres ; & les plus grands commerçans étaient alors des hommes groſſiers. Mais les maiſons, les ſpectacles, les promenades publiques, où l'on commençait à ſe raſſembler pour goûter une vie plus douce, rendirent peu-à-peu l'extérieur de tous les citoyens preſque ſemblable. On s'apperçoit aujourd'hui juſques dans le fond d'une boutique, que la politeſſe a gagné toutes les conditions. Les Provinces ſe ſont reſſenties avec le temps de tous ces changemens.

On eſt parvenu enfin à ne plus mettre de luxe, que dans le goût & dans la commodité. La foule de pages & de domeſtiques de livrée a diſparu, pour mettre plus d'aiſance dans l'intérieur des maiſons. On a laiſſé la vaine pompe & le

faſte extérieur aux nations chez leſquelles on ne ſçait encore que ſe montrer en public, & où l'on ignore l'art de vivre.

L'extrême facilité introduite dans le commerce du monde, l'affabilité, la ſimplicité, la culture de l'eſprit, ont fait de Paris une ville, qui pour la douceur de la vie, l'emporte probablement de beaucoup ſur Rome & ſur Athênes, dans le temps de leur ſplendeur.

On s'eſt plaint de ne plus voir à la Cour autant de hauteur dans les eſprits, qu'autrefois: il n'y a plus en effet de petits tyrans, comme du temps de la fronde & ſous Louis XIII & dans les ſiécles précédens. Mais la véritable grandeur s'eſt retrouvée dans cette foule de nobleſſe, ſi long-temps avilie à ſervir auparavant des ſujets trop puiſſans: on voit des Gentilshommes, des citoyens, qui ſe ſeraient crus honorés autrefois d'être domeſtiques de ces Seigneurs, devenus leurs égaux & très-ſouvent leurs ſupérieurs dans le ſervice militaire; & plus le ſervice en tout genre prévaut ſur les titres, plus un Etat eſt floriſſant.

On a comparé le ſiécle de Louis XIV à celui d'Auguſte: ce n'eſt pas que la puiſſance & les événemens perſonnels ſoient comparables. Rome & Auguſte

etaient dix fois plus conſidérables dans le monde, que Louis XIV & Paris: mais il faut ſe ſouvenir qu'Athênes a été égale à l'Empire Romain, dans toutes les choſes qui ne tirent pas leur prix de la force & de la puiſſance : il faut encore ſonger que s'il n'y a rien aujourd'hui dans le monde tel que l'ancienne Rome & qu'Auguſte, cependant toute l'Europe enſemble eſt très ſupérieure à tout l'Empire Romain. Il n'y avait du temps d'Auguſte qu'une ſeule nation, & il y en a aujourd'hui pluſieurs, policées, guerrières, éclairées, qui poſſédent des arts que les Grecs & les Romains ignorèrent ; & de ces nations il n'y en a aucune qui ait eu plus d'éclat en tout genre, depuis environ un ſiécle, que la nation formée en quelque ſorte par Louis XIV.

CHAPITRE XXVIII.

FINANCES.

SI on compare l'adminiſtration de Colbert à toutes les adminiſtrations précédentes, la poſtérité chérira cet homme, dont le peuple inſenſé voulut déchirer le corps, après ſa mort. Les Français lui doivent certainement leur induſtrie & leur commerce, & par conſéquent cette opulence, dont les ſources diminuent quelquefois dans la guerre, mais qui ſe rouvrent toujours avec abondance dans la paix : cependant en 1702 on avait encore l'ingratitude de rejetter ſur Colbert la langueur qui commençait à ſe faire ſentir dans les nerfs de l'Etat. Un financier de Normandie fit imprimer dans ce temps-là le détail de la France, en deux petits volumes, & prétendit que tout avait été en décadence depuis 1660. C'était préciſément le contraire : la France n'avait jamais été ſi floriſſante, que depuis la mort du cardinal Mazarin juſqu'à la guerre de 1689 ; & même dans cette guerre le corps de l'Etat, commençant à être malade, ſe ſoutint par la vigueur que Colbert avait répandue dans

tous ſes membres. L'auteur du détail prétendit que depuis 1660 les biens-fonds du royaume avaient été diminués de quinze cens millions. Rien n'était, ni plus faux, ni moins vraiſemblable : cependant ſes argumens captieux perſuadèrent ce paradoxe ridicule à ceux qui voulurent être perſuadés. C'eſt ainſi qu'en Angleterre, dans les temps les plus floriſſans, on voit cent papiers publics, qui démontrent que l'Etat eſt ruiné.

Il était plus aiſé en France qu'ailleurs, de décrier le miniſtère des finances dans l'eſprit des peuples : ce miniſtère eſt le plus odieux, parce que les impôts le ſont toujours ; il régnait d'ailleurs en général dans la finance, autant de préjugés & d'ignorance, que dans la philoſophie.

On s'eſt inſtruit ſi tard, que de nos jours même, on a entendu en 1718 le Parlement en corps dire au duc d'Orléans, que *la valeur intrinſéque du marc d'argent eſt de ving-cinq livres* ; comme s'il y avait une autre valeur réelle intrinſéque, que celle du poids & du titre ; & le duc d'Orléans, tout éclairé qu'il était, ne le fut pas aſſez, pour relever cette mépriſe du Parlement.

Il eſt vrai que Colbert ne fit pas tout ce qu'il pouvait faire, encore moins ce qu'il

qu'il voulait : les hommes n'étaient pas alors assez éclairés ; & dans un grand royaume il y a toujours de grands abus. La taille arbitraire, la multiplicité des droits, les douanes de province à province qui rendent une partie de la France étrangère à l'autre, & même ennemie, l'inégalité des mesures d'une ville à l'autre, vingt autres maladies du corps politique ne purent être guéries.

Colbert, pour fournir à la fois aux dépenses des guerres, des bâtimens & des plaisirs, fut obligé de rétablir vers l'an 1672 ce qu'il avait voulu d'abord abolir pour jamais ; impôts en parti, rentes, charges nouvelles, augmentations de gages ; enfin ce qui soutient l'Etat quelque temps, & l'obére pour plusieurs années.

Il fut emporté hors de ses mesures ; car, par toutes les instructions qui restent de lui, on voit qu'il était persuadé que la richesse d'un pays ne consiste que dans le nombre des habitans, la culture des terres, le travail industrieux & le commerce : on voit, que le Roi possédant très-peu de domaines particuliers, & n'étant que l'administrateur des biens de ses sujets, ne peut être véritablement riche, que par des impôts aisés à percevoir & également répartis.

Il craignait tellement de livrer l'Etat aux Traitans, que quelque temps après la diſſolution de la chambre de juſtice, qu'il avait fait ériger contre eux, il fit rendre un arrêt du Conſeil, qui établiſſait la peine de mort contre ceux qui avanceraient de l'argent ſur de nouveaux impôts: il voulait par cet arrêt comminatoire, qui ne fut jamais imprimé, effrayer la cupidité des gens d'affaires. Mais bientôt après il fut obligé de ſe ſervir d'eux, ſans même révoquer l'arrêt : le Roi preſſait, & il fallait des moyens prompts.

Cette invention apportée d'Italie en France par Catherine de Médicis, avait tellement corrompu le gouvernement, par la facilité funeſte qu'elle donne, qu'après avoir été ſupprimée dans les belles années d'Henri IV, elle reparut dans tout le régne de Louis XIII, & infecta ſur-tout les derniers temps de Louis XIV.

Six ans après la mort de Colbert en 1689, on fut tout d'un coup précipité dans une guerre, qu'il fallut ſoutenir contre toute l'Europe, ſans avoir de fonds en réſerve. Le miniſtre le Pelletier crut qu'il ſuffiſait de diminuer le luxe: il fut ordonné que tous les meubles d'argent maſſif, qu'on voyait alors en aſſez grand

nombre chez les grands Seigneurs, & qui étaient une preuve de l'abondance, ſeraient portés à la monnoie. Le Roi donna l'exemple ; il ſe priva de toutes ces tables d'argent, de ces grands guéridons, de ces conſoles, de ces candelabres, de ces grands canapés d'argent maſſif, & de tous ces autres meubles qui étaient des chefs-d'œuvre de ciſelure des mains de *Balin*, homme unique en ſon genre, & tous exécutés ſur les deſſeins de *le Brun*. Ils avaient coûté dix millions ; on en retira trois. Les meubles d'argent orfévri des particuliers produiſirent trois autres millions. La reſſource était faible.

Vers les années 1691 & 1692, les finances de l'Etat parurent ſenſiblement dérangées. Ceux qui attribuaient l'affaibliſſement des ſources de l'abondance aux profuſions de Louis XIV dans ſes bâtimens, dans les arts & dans les plaiſirs, ne ſavaient pas, qu'au contraire les dépenſes qui encouragent l'induſtrie, enrichiſſent un Etat. C'eſt la guerre qui appauvrit néceſſairement le tréſor public, à moins que les dépouilles des vaincus ne le rempliſſent. Depuis les anciens Romains, je ne connais aucune nation qui ſe ſoit enrichie par des victoires : l'Italie au ſeizième ſiécle n'était riche que par le commerce : la Hollande n'eût pas ſub-

ſiſté long-temps, ſi elle ſe fût bornée à enlever la flotte d'argent des Eſpagnols, & ſi les grandes Indes n'avaient pas été l'aliment de ſa puiſſance : l'Angleterre s'eſt toujours appauvrie par la guerre, même en détruiſant les flottes Françaiſes; & le commerce ſeul l'a ſoutenue : les Algériens, qui n'ont guères que ce qu'ils gagnent par les pirateries, ſont un peuple très miſérable.

Parmi les nations de l'Europe, la guerre, au bout de quelques années, rend le vainqueur preſqu'auſſi malheureux que le vaincu : c'eſt un gouffre, où tous les canaux de l'abondance s'engloutiſſent. L'argent comptant, ce principe de tous les biens & de tous les maux, levé avec tant de peine dans les provinces, ſe rend dans les coffres de cent entrepreneurs, dans ceux de cent partiſans qui avancent les fonds, & qui achètent par ces avances le droit de dépouiller la nation au nom du Souverain. Les particuliers alors, regardant le gouvernement comme leur ennemi, enfouiſſent leur argent ; & le défaut de la circulation fait languir le royaume.

Nul reméde précipité ne peut ſuppléer à un arrangement fixe & ſtable, établi de longue main, & qui pourvoit de loin aux beſoins imprévus. Le contrôleur-gé-

néral de Ponchartrin vendit des lettres de nobleſſe pour deux mille écus en 1696 : cinq cens particuliers en achetèrent : mais la reſſource fut paſſagère, & la honte durable. On obligea tous les nobles, anciens & nouveaux, de faire enregiſtrer leurs armoiries, & de payer la permiſſion de cacheter leurs lettres avec leurs armes. Des maltotiers traitèrent de cette affaire, & avancèrent l'argent. Le miniſtère n'eut preſque jamais recours qu'à ces petites reſſources, dans un pays qui en eût pu fournir de plus grandes.

On n'oſa impoſer le dixième que dans l'année 1710 : mais ce dixième, levé à la ſuite de tant d'autres impôts onéreux, parut ſi dur, qu'on n'oſa pas l'exiger avec rigueur. Le gouvernement n'en retira pas vingt-cinq millions annuels, à quarante francs le marc.

Colbert avait peu changé la valeur numéraire des monnoies. Il vaut mieux ne la point changer du tout : l'argent & l'or, ces gages d'échange, doivent être des meſures invariables. Il n'avait pouſſé la valeur numéraire du marc d'argent, de vingt-ſix francs où il l'avait trouvée, qu'à vingt-ſept ; & après lui, dans les dernières années de Louis XIV, on étendit cette dénomination juſqu'à quarante

livres idéales ; reſſource fatale, par laquelle le Roi était ſoulagé un moment pour être ruiné enſuite : car au lieu d'un marc d'argent, on ne lui donnait preſque plus que la moitié : celui qui devait vingt-ſept livres en 1683, donnait un marc ; & qui devait quarante livres en 1710, ne donnait qu'à-peu-près ce même marc. Les diminutions qui ſuivirent, dérangèrent le peu qui reſtait de commerce, autant qu'avait fait l'augmentation.

On aurait trouvé une vraie reſſource dans un papier de crédit ; mais ce papier doit être établi dans un temps de proſpérité, pour ſe ſoutenir dans un temps malheureux.

Le miniſtre Chamillard commença en 1706 à payer en billets de monnoie, en billets de ſubſiſtance, d'uſtenſile ; & comme cette monnoie de papier ne fut pas reçue dans les coffres du Roi, elle fut décriée preſqu'auſſitôt qu'elle parut : on fut réduit à continuer de faire des emprunts onéreux, à conſommer d'avance quatre années des revenus de la couronne.

Le contrôleur-général Deſmarêts, neveu de l'illuſtre Colbert, ayant en 1708 ſuccédé à Chamillard, ne put guérir un mal que tout rendoit incurable.

La nature conſpira avec la fortune, pour accabler l'Etat. Le cruel hiver de 1709 força le Roi de remettre aux peuples neuf millions de tailles, dans le temps qu'il n'avait pas de quoi payer ſes ſoldats. La diſette des denrées fut ſi exceſſive, qu'il en coûta quarante-cinq millions pour les vivres de l'armée. La dépenſe de cette année 1709 montait à deux cens vingt-un millions; & le revenu ordinaire du Roi n'en produiſit pas quarante-neuf. Il fallut donc ruiner l'Etat, pour que les ennemis ne s'en rendiſſent pas les maîtres. Le deſordre s'accrut tellement & fut ſi peu réparé, que longtemps après la paix, au commencement de l'année 1715, le Roi fut obligé de faire négocier trente-deux millions de billets, pour en avoir huit en eſpèces. Enfin il laiſſa à ſa mort deux milliars ſix cens millions de dettes, à vingt-huit livres le marc, à quoi les eſpèces ſe trouvèrent alors réduites: ce qui fait environ quatre milliars cinq cens millions de notre monnoie courante en 1750.

Il eſt étonnant, mais il eſt vrai, que cette immenſe dette n'aurait point été un fardeau impoſſible à ſoutenir, s'il y avait eu alors en France un commerce floriſſant, un papier de crédit établi, & des compagnies ſolides qui euſſent répon-

du de ce papier, comme en Suéde, en Angleterre, à Veniſe & en Hollande: car lorſqu'un Etat puiſſant ne doit qu'à lui-même, la confiance & la circulation ſuffiſent pour payer. Mais il s'en fallait beaucoup que la France eût alors aſſez de reſſorts pour faire mouvoir une machine ſi vaſte & ſi compliquée, dont le poids l'écraſait.

Louis XIV, dans ſon régne, dépenſa dix-huit milliars; ce qui revient, année commune, à trois cens trente millions d'aujourd'hui, en compenſant, l'une par l'autre, les augmentations & les diminutions numéraires des monnoies.

Sous l'adminiſtration du grand Colbert, les revenus ordinaires de la couronne n'allaient qu'à cent dix-ſept millions, à vingt-ſept livres le marc d'argent; ainſi tout le ſurplus fut toujours fourni en affaires extraordinaires: Colbert fut obligé, par exemple, d'en faire pour quatre cens millions en ſix années de temps, dans la guerre de 1672.

Ceux qui ont voulu comparer les revenus de Louis XIV avec ceux de Louis XV, ont trouvé, en ne s'arrêtant qu'au revenu fixe & courant, que Louis XIV était beaucoup plus riche en 1683, époque de la mort de Colbet, avec cent dix-ſept millions de revenu, que ſon

ſucceſſeur ne l'était en 1730, avec près de deux cens millions ; & cela eſt vrai, en ne conſidérant que les rentes fixes & ordinaires de la couronne : car cent dix-ſept millions numéraires, au marc de vingt-ſept livres, ſont une ſomme plus forte que deux cens millions, à quarante-neuf livres, à quoi ſe montait le revenu du Roi en 1730 : & de plus, il faut compter les charges augmentées par les emprunts de la couronne. Mais auſſi les revenus du Roi, c'eſt-à-dire, de l'Etat, ſont accrus depuis ; & l'intelligence des finances s'eſt perfectionnée au point que dans la guerre ruineuſe de 1741 il n'y a pas eu un moment de diſcrédit. On a pris le parti de faire des fonds d'amortiſſement, comme chez les Anglais : il a fallu adopter une partie de leur ſyſtême de finance, ainſi que leur philoſophie ; & ſi, dans un Etat purement monarchique, on pouvait introduire ces papiers circulans, qui doublent au moins la richeſſe de l'Angleterre, la puiſſance de la France acquerroit ſon dernier degré de perfection.

Il y avait environ cinq cens millions numéraires d'argent monnoyé dans le royaume en 1683 ; & il y en a environ douze cens de la manière dont on compte aujourd'hui : mais le numéraire de

notre temps eſt preſque le double du numéraire du temps de Colbert. Il paraît donc que la France n'eſt environ que d'un ſixième plus riche en eſpèces circulantes, depuis la mort de ce Miniſtre. Elle l'eſt beaucoup davantage en matières d'argent & d'or travaillées & miſes en œuvres pour le ſervice & pour le luxe : il n'y en avait pas pour quatre cens millions de notre monnoie d'aujourd'hui en 1690 ; & à préſent on en poſſéde autant qu'il y a d'eſpèces circulantes. Rien ne fait voir plus évidemment combien le commerce, dont Colbert ouvrit les ſources, s'eſt accrû, lorſque ſes canaux fermés par les guerres ont été débouchés. L'induſtrie s'eſt perfectionnée, malgré l'émigration de tant d'artiſtes, que diſperſa la révocation de l'édit de Nantes ; & cette induſtrie augmente encore tous les jours. La nation eſt capable d'auſſi grandes choſes, & de plus grandes encore que ſous Louis XIV, parce que le génie & le commerce ſe fortifient toujours, quand on les encourage.

A voir l'aiſance des particuliers, ce nombre prodigieux de maiſons agréables bâties dans Paris & dans les provinces, cette quantité d'équipages, ces commodités, ces recherches qu'on nomme luxe,

on croirait que l'opulence eſt vingt fois plus grande qu'autrefois. Tout cela eſt le fruit d'un travail ingénieux, encore plus que de la richeſſe. Il n'en coûte guères plus aujourd'hui pour être agréablement logé, qu'il en coûtait pour l'être mal ſous Henri IV. Une belle glace de nos manufactures orne nos maiſons à bien moins de frais, qu'on ne faiſait venir les petites glaces de Veniſe. Nos belles & parantes étoffes ſont moins chères, que celles qu'on tirait de l'étranger, & qui ne les valaient pas. Ce n'eſt point en effet l'argent & l'or qui procurent une vie commode, c'eſt le génie. Un peuple, qui n'aurait que ces métaux, ſerait très miſérable. Un peuple, qui ſans ces métaux mettrait heureuſement en œuvre toutes les productions de la terre, ſerait véritablement le peuple riche. La France a cet avantage, avec beaucoup plus d'eſpèces qu'il n'en faut pour la circulation.

La campagne eſt reſtée à peu près dans le même état où elle a toujours été. Il ſemble que le plus grand nombre des hommes ſoit deſtiné à être réduit au néceſſaire pour travailler. La taille proportionnelle, ſubſtituée à l'arbitraire dans preſque toutes les provinces, a ſeulement mis plus de juſtice dans les contributions, & ſoulagé un peu les payſans, qui ne

doivent pas être riches, mais qui ne doivent pas être misérables.

Le moyen ordre s'est enrichi à force d'industrie. Les Ministres & les courtisans ont été moins opulens, parce que l'argent ayant augmenté numériquement de près de moitié, les appointemens & les pensions sont restés les mêmes, & le prix des denrées est monté à plus du double. Par-là il s'est trouvé moins d'opulence qu'autrefois chez les grands, & beaucoup plus chez les petits; & cela même a mis moins de distance entre les hommes. Enfin, de quelque manière que les finances soient administrées, la France possède, dans l'industrie de plus de vingt millions d'habitans, un trésor inestimable.

CHAPITRE XXIX.

SCIENCES ET ARTS.

CE ſiécle heureux, qui vit naître une révolution dans l'eſprit humain, n'y ſemblait pas deſtiné ; car, à commencer par la philoſophie, il n'y avait pas d'apparence, du temps de Louis XIII, qu'elle ſe tirât du chaos où elle était plongée. L'Inquiſition d'Italie, d'Eſpagne, de Portugal, avait lié les erreurs philoſophiques aux dogmes de la Religion. Les guerres civiles en France, & les querelles du Calviniſme, n'étaient pas plus propres à cultiver la raiſon humaine, que le fut le Fanatiſme du temps de Cromwel en Angleterre. Si un Chanoine de Thorn avait renouvellé l'ancien ſyſtême planétaire des Chaldéens oublié depuis ſi long-temps, cette vérité était condamnée à Rome : & la congrégation du Saint-Office, compoſée de ſept Cardinaux, ayant déclaré non ſeulement hérétique, mais abſurde le mouvement de la terre, ſans lequel il n'y a point de véritable aſtronomie, le grand Galilée ayant demandé pardon à l'âge de ſoixante & dix ans d'avoir eu raiſon, il

n'y avait pas d'apparence que la vérité pût être reçue ſur la terre. Le chancelier Bacon avait montré de loin la route qu'on pouvait tenir : Galilée avait fait quelques découvertes ſur la chûte des corps : Torricelli commençait à connaître la peſanteur de l'air qui nous environne : on avait fait quelques expériences à Magdebourg. Avec ces faibles eſſais, toutes les écoles reſtaient dans l'abſurdité, & le monde dans l'ignorance. Deſcartes parut alors ; il fit le contraire de ce qu'on devait faire : au lieu d'étudier la nature, il voulut la deviner. Il était le plus grand géométre de ſon ſiécle ; mais la géométrie laiſſe l'eſprit comme elle le trouve : celui de Deſcartes était trop porté à l'invention. Le premier des mathématiciens ne fit guères que des romans de philoſophie. Un homme qui dédaigna les expériences, qui ne cita jamais Galilée, qui voulait bâtir ſans matériaux, ne pouvait élever qu'un édifice imaginaire.

Ce qu'il y avait de romaneſque réuſſit ; & le peu de vérités mêlé à ces chimères nouvelles, fut d'abord combattu. Mais enfin ce peu de vérités perça, à l'aide de la méthode qu'il avait introduite : car avant lui, on n'avait point de fil dans ce labyrinthe ; & du moins il en

donna un, dont on ſe ſervit après qu'il ſe fut égaré. C'était beaucoup, de détruire les chimères du péripatétiſme, quoique par d'autres chimères. Ces deux fantômes ſe combattirent : ils tombèrent l'un après l'autre ; & la raiſon s'éleva enfin ſur leurs ruines. Il y avait à Florence une académie d'expériences ſous le nom *del' cimento*, établie par le cardinal Léopold de Médicis vers l'an 1655. On ſentait déja, dans cette patrie des arts, qu'on ne pouvait comprendre quelque choſe du grand édifice de la nature, qu'en l'examinant piéce à piéce. Cette académie, après les jours de Galilée & dès le temps de Torricelli, rendit de grands ſervices.

Quelques philoſophes en Angleterre, ſous la ſombre adminiſtration de Cromwel, s'aſſemblèrent pour chercher en paix des vérités, tandis que le Fanatiſme opprimait toute vérité. Charles II, rappellé ſur le thrône de ſes ancêtres par le repentir & par l'inconſtance de ſa nation, donna des lettres-patentes à cette académie naiſſante : mais c'eſt tout ce que le gouvernement donna. La ſociété royale, ou plutôt la ſociété libre de Londres travailla pour l'honneur de travailler. C'eſt de ſon ſein que ſortirent de nos jours les découvertes ſur la

lumière, ſur le principe de la gravitation, ſur l'aberration des étoiles fixes, ſur la géométrie tranſcendante; & cent autres inventions qui pourraient à cet égard faire appeller ce ſiécle, le ſiécle des Anglais, auſſi-bien que celui de Louis XIV.

En 1666, monſieur Colbert, jaloux de cette nouvelle gloire, voulut que les Français la partageaſſent; & à la priére de quelques ſavans, il fit agréer à Louis XIV l'établiſſement d'une académie des ſciences. Elle fut libre juſqu'en 1699, comme celle d'Angleterre & comme l'académie françaiſe. Colbert attira d'Italie Dominique Caſſini, & Huygens de Hollande, par de fortes penſions. Ils découvrirent les ſatellites & l'anneau de Saturne: on eſt redevable à Huygens des horloges à pendule. On acquit peu-à-peu des connaiſſances de toutes les parties de la vraie phyſique, en rejettant tout ſyſtême. Le public fut étonné de voir une chymie, dans laquelle on ne cherchait, ni le grand œuvre, ni l'art de prolonger la vie au-delà des bornes de la nature; une aſtronomie, qui ne prédiſait pas les événemens du monde; une médecine indépendante des phaſes de la lune. La corruption ne fut plus la mère

des animaux & des plantes. Il n'y eut plus de prodiges, dès que la nature fut mieux connue : on l'étudia dans toutes ſes productions.

La géographie reçut des accroiſſemens étonnans. A peine Louis XIV a-t-il fait bâtir l'obſervatoire, qu'il fait commencer en 1669 une méridienne par Dominique Caſſini & par Picart : elle eſt continuée vers le Nord en 1683 par la Hire ; & enfin Caſſini la prolonge en 1700, juſqu'à l'extrémité du Rouſſillon. C'eſt le plus beau monument de l'aſtronomie, & il ſuffit pour éterniſer ce ſiécle.

On envoie en 1672 des phyſiciens à la Caienne, faire des obſervations utiles. Ce voyage a été la première origine de la connaiſſance d'une nouvelle loi de la nature, que le grand Neuton a démontrée, & il a préparé à ces voyages plus fameux, qui ont depuis illuſtré le régne de Louis XV.

On fait partir en 1700 Tournefort pour le Levant : il y va recueillir des plantes, qui enrichiſſent le jardin royal, autrefois abandonné, remis alors en honneur, & aujourd'hui devenu digne de la curioſité de l'Europe. La bibliothéque royale, déja nombreuſe, s'enrichit ſous Louis XIV de plus de trente mille volumes ; & cet exemple eſt ſi

bien ſuivi de nos jours, qu'elle en contient déja plus de cent quatre-vingt mille. Il fait rouvrir l'école de droit, fermée depuis cent ans. Il établit dans toutes les Univerſités de France un profeſſeur de droit français. Il ſemble qu'il ne devrait pas y en avoir d'autres, & que les bonnes loix Romaines incorporées à celles du pays, devraient former un ſeul corps des loix de la nation.

Sous lui les journaux s'établiſſent. On n'ignore pas que le journal des ſçavans, qui commença en 1665, eſt le père de tous les ouvrages de ce genre, dont l'Europe eſt aujourd'hui remplie, & dans leſquels trop d'abus ſe ſont gliſſés, comme dans les choſes les plus utiles.

L'académie des belles-lettres, formée d'abord en 1663 de quelques membres de l'académie françaiſe, pour tranſmettre à la poſtérité par des médailles les actions de Louis XIV, devint utile au public, dès qu'elle ne fut plus uniquement occupée du Monarque, & qu'elle s'appliqua aux recherches de l'antiquité, & à une critique judicieuſe des opinions & des faits. Elle fit à-peu-près dans l'hiſtoire, ce que l'académie des ſciences faiſait dans la phyſique ; elle diſſipa des erreurs.

L'eſprit de ſageſſe & de critique, qui

ſe communiquait de proche en proche, détruiſit inſenſiblement beaucoup de ſuperſtitions : c'eſt à cette raiſon naiſſante qu'on dut la déclaration du Roi de 1672, qui défendit aux tribunaux d'admettre les ſimples accuſations de ſorcellerie. On ne l'eût pas oſé ſous Henri IV & ſous Louis XIII ; & ſi depuis 1672 il y a eu encore les accuſations de maléfices, les Juges n'ont condamné les accuſés, que comme des profanateurs, qui d'ailleurs employaient le poiſon.

Il était très commun auparavant, d'éprouver les ſorciers en les plongeant dans l'eau, liés de cordes : s'ils ſurnageaient, ils étaient convaincus. Pluſieurs Juges de Provinces avaient ordonné ces épreuves ; & elles continuèrent encore long-temps parmi le peuple. Tout berger était ſorcier ; & les amulétes, les anneaux conſtellés, étaient en uſage dans les villes. Les effets de la baguette de coudrier, avec laquelle on croit découvrir les ſources, les tréſors & les voleurs, paſſaient pour certains, & ont encore beaucoup de crédit dans plus d'une province d'Allemagne. Il n'y avait preſque perſonne, qui ne ſe fît tirer ſon horoſcope. On n'entendait parler que de ſecrets magiques : preſque tout était

illuſion. Des Savans, des Magiſtrats, avaient écrit ſérieuſement ſur ces matières. On diſtinguait, parmi les auteurs, une claſſe de démonographes : il y avait des règles pour diſcerner les vrais magiciens, les vrais poſſédés, d'avec les faux : enfin, juſques vers ces temps-là, l'on n'avait guères adopté de l'antiquité, que des erreurs en tout genre.

Les idées ſuperſtitieuſes étaient tellement enracinées chez les hommes, que les cométes les effrayaient encore en 1680 : on n'oſait à peine combattre cette crainte populaire. Jacques Bernoulli, l'un des grands mathématiciens de l'Europe, en répondant à propos de cette cométe aux partiſans du préjugé, dit que la chevelure de la cométe ne peut être un ſigne de la colère divine, parce que cette chevelure eſt éternelle ; mais que la queuë pourrait bien en être un : cependant, ni la tête, ni la queuë, ne ſont éternelles. Il fallut que Bayle écrivît contre le préjugé vulgaire, un livre alors fameux, que les progrès de la raiſon ont rendu aujourd'hui inutile.

On ne croirait pas que les Souverains euſſent obligation aux philoſophes : cependant il eſt vrai que cet eſprit philoſophique, qui a gagné preſque toutes

les conditions, excepté le bas peuple, a beaucoup contribué à faire valoir les droits des Souverains: des querelles, qui auraient produit autrefois des excommunications, des interdits, des ſchiſmes, n'en ont point cauſés. Si on a dit que les peuples ſeraient heureux quand ils auraient des Philoſophes pour Rois, il eſt très vrai de dire, que les Rois en ſont plus heureux, quand il y a beaucoup de leurs ſujets philoſophes.

Il faut avouer que cet eſprit raiſonnable, qui commence à préſider à l'éducation dans les grandes villes, n'a pu empêcher les fureurs des Fanatiques des Cevennes, ni prévenir la démence du petit peuple de Paris autour d'un tombeau à Saint-Médard, ni calmer des diſputes auſſi acharnées que frivoles, entre des hommes qui auraient dû être ſages. Mais avant ce ſiécle, ces diſputes euſſent cauſé des troubles dans l'Etat; les miracles de Saint-Médard euſſent été accrédités par les plus conſidérables citoyens; & le Fanatiſme, renfermé dans les montagnes des Cevennes, ſe fût répandu dans les villes.

Tous les genres de ſcience & de littérature ont été épuiſés dans ce ſiécle; & tant d'écrivains ont étendu les lumières de l'eſprit humain, que ceux qui

en d'autres temps auraient paſſé pour des prodiges, ont été confondus dans la foule. Leur gloire eſt peu de choſe, à cauſe de leur nombre ; & la gloire du ſiécle en eſt plus grande.

ARTS.

La ſaine philoſophie ne fit pas en France d'auſſi grands progrès qu'en Angleterre & à Florence ; & ſi l'académie des ſciences rendit des ſervices à l'eſprit humain, elle ne mit pas la France au deſſus des autres nations : toutes les grandes inventions & les grandes vérités vinrent d'ailleurs.

Mais dans l'éloquence, dans la poëſie, dans la littérature, dans les livres de morale & d'agrément, les Français furent les légiſlateurs de l'Europe. Il n'y avait plus de goût en Italie. La véritable éloquence était par-tout ignorée ; la religion, enſeignée ridiculement en chaire ; & les cauſes, plaidées de même dans le barreau. Les prédicateurs citaient Virgile & Ovide ; les Avocats, Saint-Auguſtin & Saint-Jerôme. Il ne s'était point encore trouvé de génie qui eût donné à la langue françaiſe le tour, le nombre, la propriété du ſtile & la dignité. Quelques vers de Malherbe faiſaient ſentir ſeulement qu'elle était

capable de grandeur & de force ; mais ç'était tout. Les mêmes génies qui avaient écrit très-bien en latin, comme un préſident de Thou, un chancelier de l'Hôpital, n'étaient plus les mêmes, quand ils maniaient leur propre langage, rebelle entre leurs mains. Le Français n'était encore recommendable que par une certaine naïveté, qui avait fait le ſeul mérite de Joinville, d'Amiot, de Marot, de Montagne, de Régnier, de la ſatire Ménippée : cette naïveté tenait beaucoup à l'irrégularité, à la groſſièreté.

Jean de Lingendes évêque de Mâcon, aujourd'hui inconnu parce qu'il ne fit point imprimer ſes ouvrages, fut le premier orateur qui parla dans le grand goût : ſes ſermons & ſes oraiſons funébres, quoique mêlées encore de la rouille de ſon temps, furent le modéle des orateurs, qui l'imitèrent & le ſurpaſsèrent. L'oraiſon funébre de Charles-Emanuel duc de Savoie, ſurnommé le grand dans ſon pays, prononcée par Lingendes en 1630, était pleine de ſi grands traits d'éloquence, que Fléchier longtemps après en prit l'exorde tout entier, auſſi-bien que le texte & pluſieurs paſſages conſidérables, pour en orner ſa fameuſe oraiſon funébre du vicomte de Turenne.

Balzac en ce temps-là donnait du nombre & de l'harmonie à la proſe : il eſt vrai que ſes lettres étaient des harangues ampoulées. Il écrivait au premier cardinal de Rets : » vous venez » de prendre le ſçeptre des Rois & la » livrée des roſes. » Il écrivait de Rome à Bois-Robert, en parlant des eaux de ſenteur : » je me ſauve à la nage » dans ma chambre, au milieu des par- » fums. » Avec tous ces défauts, il charmait l'oreille. L'éloquence a tant de pouvoir ſur les hommes, qu'on admira Balzac, de ſon temps, pour avoir trouvé cette petite partie de l'art ignorée & néceſſaire, qui conſiſte dans le choix harmonieux des paroles ; & même pour l'avoir employée ſouvent hors de ſa place.

Voiture donna quelque idée des graces légères de ce ſtile épiſtolaire, qui n'eſt pas le meilleur, puiſqu'il ne conſiſte que dans la plaiſanterie. C'eſt un baladinage de l'eſprit, que deux tomes de lettres dans leſquelles il n'y en a pas une ſeule inſtructive, pas une qui parte du cœur, qui peigne les mœurs du temps & les caractères des hommes ; c'eſt plutôt un abus qu'un uſage de l'eſprit.

La langue commençait à s'épurer, &

& à prendre une forme conſtante. On en était redevable à l'Académie françaiſe, & ſur-tout à Vaugelas. Sa traduction de Quinte-Curce, qui parut en 1646, fut le premier bon livre écrit purement; & il s'y trouve peu d'expreſſions & de tours qui ayent vieilli.

Olivier Patru, qui le ſuivit de près, contribua beaucoup à règler, à épurer le langage; & quoiqu'il ne paſſât pas pour un avocat profond, on lui dut néanmoins l'ordre, la clarté, la bienſéance, l'élégance du diſcours; mérites abſolument inconnus avant lui au Barreau.

Un des ouvrages qui contribua le plus à former le gout de la nation & à lui donner un eſprit de juſteſſe & de préciſion, fut le petit recueil des *maximes de François duc de la Rochefoucault*. Quoiqu'il n'y ait preſque qu'une vérité dans ce livre, qui eſt que *l'amour-propre eſt le mobile de tout*; cependant cette penſée ſe préſente ſous tant d'aſpects variés, qu'elle eſt preſque toujours piquante: c'eſt moins un livre, que des matériaux pour orner un livre. On lut avidement ce petit recueil; il accoûtuma à penſer & à renfermer ſes penſées dans un tour vif, précis & délicat: c'était un mérite que per-

ſonne n'avait eu avant lui en Europe, depuis la renaiſſance des lettres. Mais le premier livre de génie qu'on vit en proſe, fut le recueil des *lettres provinciales* en 1654. Toutes les ſortes d'éloquence y ſont renfermées : il n'y a pas un ſeul mot, qui depuis cent ans ſe ſoit reſſenti du changement qui altère ſouvent les langues vivantes : il faut rapporter à cet ouvrage l'époque de la fixation du langage. L'Evêque de Luçon, fils du célébre Buſſi, m'a dit qu'ayant demandé à monſieur de Meaux, quel ouvrage il eût mieux aimé avoir fait, s'il n'avait pas fait les ſiens, Boſſuet lui répondit, *les lettres provinciales.*

Le bon gout qui règne d'un bout à l'autre dans ce livre & la vigueur des dernières lettres ne corrigèrent pas d'abord le ſtile lâche, diffus, incorrect & découſu, qui depuis long-temps était celui de preſque tous les écrivains, des prédicateurs & des avocats.

Un des premiers qui étala dans la chaire une raiſon toujours éloquente, fut le père Bourdalouë vers l'an 1668 : ce fut une lumière nouvelle. Il y a eu après lui d'autres orateurs de la chaire, comme le père Maſſillon évêque de Clermont, qui ont répandu dans leurs diſcours plus de graces, des peintures

plus fines & plus pénétrantes des mœurs du ſiécle ; mais aucun ne l'a fait oublier. Dans ſon ſtile plus nerveux que fleuri, ſans aucune imagination dans l'expreſſion, il paraît vouloir plutôt convaincre, que toucher ; & jamais il ne ſonge à plaire.

Peut-être ſerait-il à ſouhaiter qu'en banniſſant de la chaire le mauvais gout qui l'aviliſſait, il en eût banni auſſi cette coûtume de prêcher ſur un texte. En effet, parler long-temps ſur une citation d'une ligne ou deux, ſe fatiguer à compaſſer tout ſon diſcours ſur cette ligne ; un tel travail paraît un jeu peu digne de la gravité de ce miniſtère : le texte devient une eſpèce de deviſe, ou plutôt d'énigme, que le diſcours dévelope. Jamais les Grecs & les Romains ne connurent cet uſage : c'eſt dans la décadence des lettres qu'il commença, & le temps l'a conſacré.

L'habitude de diviſer toujours en deux ou trois points des choſes qui comme la morale n'exigent aucune diviſion, ou qui en demanderaient davantage comme la controverſe, eſt encore une coûtume gênante, que le père Bourdalouë trouva introduite, & à laquelle il ſe conforma.

Il avait été précédé par Boſſuet, de-

puis évêque de Meaux. Celui-ci, qui devint un ſi grand homme, s'était d'abord deſtiné au parti de la robe; & il s'était engagé, dans ſa grande jeuneſſe, à épouſer mademoiſelle Deſvieux, fille d'un rare mérite. Ses talens pour la théologie & pour cette eſpèce d'éloquence qui le caractériſe, ſe montrèrent de ſi bonne heure, que ſes parens & ſes amis le déterminèrent à l'Egliſe; mademoiſelle Deſvieux l'y engagea elle-même, préférant la gloire qu'il devait acquerir, au bonheur de vivre avec lui. Voilà la ſource d'un bruit qui s'eſt répandu dans le monde, qu'il était marié: ce conte, long-temps accrédité chez ce petit nombre d'hommes qui tirent vanité de ſavoir les ſecrets des familles, n'avait ni vérité ni vraiſemblance. Il avait prêché aſſez jeune devant le Roi & la Reine mère en 1662, long-temps avant que le père Bourdalouë fût connu. Ses diſcours ſoutenus d'une action noble & touchante, les premiers qu'on eût encore entendus à la Cour qui approchaſſent du ſublime, eurent un ſi grand ſuccès, que le Roi fit écrire en ſon nom à ſon père Intendant de Soiſſons, pour le féliciter d'avoir un tel fils.

Cependant, quand le père Bourda-

louë parut, monſieur Boſſuet ne paſſa plus pour le premier prédicateur. Il s'était déja donné aux oraiſons funébres; genre d'éloquence, où il faut de l'imagination & une grandeur majeſtueuſe qui tient un peu à la poëſie, dont il faut toujours emprunter quelque choſe, quoiqu'avec diſcrétion, quand on tend au ſublime. L'oraiſon funébre de la Reine mère, qu'il prononça en 1667, lui valut l'évêché de Condom: mais ce diſcours n'était pas encore digne de lui; & il ne fut pas imprimé, non plus que ſes ſermons. L'éloge funébre de la Reine d'Angleterre veuve de Charles I, qu'il fit en 1669, parut preſqu'en tout un chef-d'œuvre. Les ſujets de ces piéces d'éloquence ſont heureux, à proportion des malheurs que les morts ont éprouvés: c'eſt en quelque façon comme dans les tragédies, où les grandes infortunes des principaux perſonnages ſont ce qui intéreſſe davantage. L'éloge funébre de Madame, enlevée à la fleur de ſon âge & morte entre ſes bras, eut le plus grand & le plus rare des ſuccès, celui de faire verſer des larmes à la Cour: il fut obligé de s'arrêter après ces paroles: *ô nuit deſaſtreuſe! nuit effroyable! où retentit tout-à-coup, comme un éclat de tonnerre, cette étonnante nouvelle, Madame ſe*

meurt, Madame eſt morte, &c. l'auditoire éclata en ſanglots; & la voix de l'orateur fut interrompue par ſes ſoupirs & par ſes pleurs.

Les Français furent les ſeuls qui réuſſirent dans ce genre d'éloquence. Le même homme quelque temps après en inventa un nouveau, qui ne pouvait guères avoir de ſuccès qu'entre ſes mains: il appliqua l'art oratoire à l'hiſtoire même, qui ſemble l'exclure. Son diſcours ſur l'hiſtoire univerſelle, compoſé pour l'éducation du Dauphin, n'a eu ni modéle, ni imitateurs. Si le ſiſtême qu'il adopte pour concilier la chronologie des Juifs avec celle des autres nations, a trouvé des contradicteurs chez les ſavans, ſon ſtile n'a trouvé que des admirateurs. On fut étonné de cette force majeſtueuſe, dont il décrit les mœurs, le gouvernement, l'accroiſſement & la chûte des grands empires; & de ces traits rapides d'une vérité énergique, dont il peint & dont il juge les nations.

Preſque tous les ouvrages qui honorèrent ce ſiécle, étaient dans un genre inconnu à l'antiquité. Le *Télémaque* eſt de ce nombre. Fénelon, le diſciple, l'ami de Boſſuet, & depuis devenu malgré lui ſon rival & ſon ennemi, compoſa ce

livre ſingulier, qui tient à la fois du roman & du poëme, & qui ſubſtitue une proſe cadencée à la verſification. Il ſemble qu'il ait voulu traiter le roman, comme monſieur de Meaux avait traité l'hiſtoire, en lui donnant une dignité & des charmes inconnus, & ſur-tout en tirant de ces fictions une morale utile au genre-humain; morale entièrement négligée dans toutes les inventions fabuleuſes. On a cru qu'il avait compoſé ce livre pour ſervir de thêmes & d'inſtruction au Duc de Bourgogne & aux deux autres enfans de France, dont il fut le précepteur; ainſi que Boſſuet avait fait ſon hiſtoire univerſelle, pour l'éducation de Monſeigneur: mais ſon neveu le marquis de Fénelon, héritier de la vertu de cet homme célébre, & qui a été tué à la bataille de Rocoux, m'a aſſuré le contraire. En effet, il n'eût pas été convenable que les amours de Calypſo & d'Eucharis euſſent été les premières leçons qu'un Prêtre eût données aux enfans de France.

Il ne fit cet ouvrage que lorſqu'il fut relégué dans ſon archevêché de Cambrai. Plein de la lecture des anciens, & né avec une imagination vive & tendre, il s'était fait un ſtile qui n'était qu'à lui & qui coulait de ſource avec abondan-

ce. J'ai vû ſon manuſcrit original : il n'y a pas dix ratures. On prétend qu'un domeſtique lui en déroba une copie, qu'il fit imprimer. Si cela eſt, l'Archevêque de Cambrai dut à cette infidélité toute la réputation qu'il eut en Europe : mais il lui dut auſſi d'être perdu pour jamais à la Cour. On crut voir dans le *Télémaque* une critique indirecte du gouvernement de Louis XIV. Séſoſtris qui triomphait avec trop de faſte, Idoménée qui établiſſait le luxe dans Salente & qui oubliait le néceſſaire, parurent des portraits du Roi. Son miniſtre Louvois ſemblait, aux yeux des mécontens, repréſenté ſous le nom de Protéſilas, vain, dur, hautain, ennemi des grands Capitaines qui ſervaient l'Etat & non le Miniſtre.

Les alliés, qui dans la guerre de 1688 s'unirent contre Louis XIV, & qui depuis ébranlèrent ſon thrône dans la guerre de 1701, ſe firent une joie de le reconnaître dans ce même Idoménée, dont la hauteur révolte tous ſes voiſins. Ces alluſions firent des impreſſions profondes, à la faveur de ce ſtile harmonieux, qui inſinue d'une manière ſi tendre la modération & la concorde. Les étrangers & les Français même, laſſés de tant de guerres, virent avec une conſolation mali-

gne une ſatire dans un livre fait pour enſeigner la vertu. Les éditions en furent innombrables : j'en ai vû quatorze en langue Anglaiſe. Il eſt vrai qu'après la mort de ce Monarque, ſi craint, ſi envié, ſi reſpecté de tous & ſi haï de quelques-uns, quand la malignité humaine a ceſſé de s'aſſouvir des alluſions prétendues qui cenſuraient ſa conduite, les juges d'un gout ſévère on traité le *Télémaque* avec quelque rigueur : ils ont blâmé les longueurs, les détails, les aventures trop peu liées, les deſcriptions trop répétées & trop uniformes de la vie champêtre ; mais le livre a toujours été regardé comme un des beaux monumens d'un ſiécle floriſſant.

On peut compter parmi les productions d'un genre unique, les *caractères* de la Bruïére. Il n'y avait pas chez les anciens plus d'exemples d'un tel ouvrage, que du *Télémaque*. Un ſtile rapide, concis, nerveux, des expreſſions pittoreſques, un uſage tout nouveau de la langue, mais qui n'en bleſſe pas les règles, frapèrent le public ; & les alluſions, qu'on y trouvait en foule, achevèrent le ſuccès. Quand la Bruïére montra ſon ouvrage manuſcrit à Maléſieux, celui-ci lui dit : *voilà de quoi vous attirer beaucoup de lecteurs & beaucoup d'ennemis.* Ce livre

baiſſa dans l'eſprit des hommes, quand une génération entière, attaquée dans l'ouvrage, fut paſſée. Cependant, comme il y a des choſes de tous les temps & de tous les lieux, il eſt à croire qu'il ne ſera jamais oublié.

Le *Télémaque* n'a point fait d'imitateurs; les *caractères* de la Bruïére en ont produits. Il eſt plus aiſé de faire de courtes peintures des choſes qui nous frapent, que d'écrire un long ouvrage d'imagination, qui plaiſe & qui inſtruiſe à la fois. L'art délicat de répandre des graces juſques ſur la philoſophie, fut encore une choſe nouvelle, dont le livre *des mondes* fut le premier exemple; mais exemple dangereux, parce que la véritable parure de la philoſophie eſt l'ordre, la clarté & ſur-tout la vérité. Ce qui pourrait empêcher cet ouvrage ingénieux d'être mis par la poſtérité au rang de nos livres claſſiques, c'eſt qu'il eſt fondé en partie ſur la chimère des tourbillons de Deſcartes.

Il faut ajouter à ces nouveautés celle que produiſit Bayle, en donnant une eſpèce de dictionnaire de raiſonnement. C'eſt le premier ouvrage de ce genre, où l'on puiſſe apprendre à penſer. Il faut abandonner à la deſtinée des livres ordinaires les articles de ce recueil qui ne

contiennent que de petits faits, indignes à la fois de Bayle, d'un lecteur grave & de la poſtérité. Au reſte, en plaçant ici Bayle parmi les auteurs qui ont honoré le ſiécle de Louis XIV, quoiqu'il fût réfugié en Hollande, je ne fais en cela que me conformer à l'arrêt du Parlement de Toulouſe, qui, en déclarant ſon teſtament valide en France malgré la rigueur des loix, dit expreſſément, qu'*un tel homme ne peut être regardé comme un étranger.*

On ne s'appeſantira point ici ſur la foule des bons livres que ce ſiécle a fait naître; on ne s'arrête qu'aux productions de génie ſinguliéres & neuves, qui le caractériſent & qui le diſtinguent des autres ſiécles. L'éloquence de Boſſuet & de Bourdaloüe, par exemple, n'était & ne pouvait être celle de Ciceron: ſi quelque choſe approche de l'orateur romain, ce ſont les trois mémoires que Péliſſon compoſa pour Fouquet; ils ſont dans le même genre que pluſieurs oraiſons de Ciceron; un mêlange d'affaires judiciaires & d'affaires d'Etat, traité ſolidement avec un art qui paraît peu, & orné d'une éloquence touchante.

Nous avons eu des hiſtoriens; mais point de Tite-Live. Le ſtile de la *conſpiration de Veniſe* eſt comparable à celui de

Saluſte : on voit que l'abbé de Saint-Réal l'avait pris pour modéle ; & peut-être l'a-t'il ſurpaſſé. Tous les autres écrits dont on vient de parler, ſemblent être d'une création nouvelle : c'eſt là ſurtout ce qui diſtingue cet âge illuſtre ; car pour des ſavans & des commentateurs, le ſeizième & le dix-ſeptième ſiécle en avaient beaucoup produits ; mais le vrai génie en aucun genre n'était encore dévelopé.

Qui croirait que tous ces bons ouvrages en proſe n'auraient probablement jamais exiſté, s'ils n'avaient été précédés par la poëſie ? c'eſt pourtant la deſtinée de l'eſprit humain dans toutes les nations : les vers furent par-tout les premiers enfans du génie & les premiers maîtres d'éloquence.

Les peuples ſont ce qu'eſt chaque homme en particulier. Platon & Ciceron commencèrent par faire des vers. On ne pouvait encore citer un paſſage noble & ſublime de proſe françaiſe, quand on ſavait par cœur le peu de belles ſtances que laiſſa Malherbe ; & il y a grande apparence, que ſans Pierre Corneille, le génie des proſateurs ne ſe ſerait pas dévelopé.

Cet homme eſt d'autant plus admirable, qu'il n'était environné que de très

mauvais modéles, quand il commença à donner des tragédies. Ce qui devait encore lui fermer le bon chemin, c'eſt que ces mauvais modéles étaient eſtimés; & pour comble de découragement, ils étaient favoriſés par le cardinal de Richelieu, le protecteur des gens de lettres & non pas du bon gout: il récompenſait de mépriſables écrivains, qui d'ordinaire ſont rampans; & par une hauteur d'eſprit ſi bien placée ailleurs, il voulait abaiſſer ceux en qui il ſentait avec quelque dépit un vrai génie, qui rarement ſe plie à la dépendance. Il eſt bien rare qu'un homme puiſſant, quand il eſt lui-même artiſte, protége ſincèrement les bons artiſtes.

Corneille eut à combattre ſon ſiécle, ſes rivaux & le cardinal de Richelieu. Je ne répéterai point ici ce qui a été écrit ſur le *Cid*: je remarquerai ſeulement que l'Académie, dans ſes judicieuſes déciſions entre Corneille & Scudéri, eut trop de complaiſance pour le cardinal de Richelieu, en condamnant l'amour de *Chiméne*. Aimer le meurtrier de ſon père & pourſuivre la vengeance de ce meurtre, était une choſe admirable. Vaincre ſon amour eût été un défaut capital dans l'art tragique, qui conſiſte principalement dans les combats du cœur: mais

l'art était inconnu alors à tout le monde, hors à l'auteur.

Le *Cid* ne fut pas le ſeul ouvrage de Corneille que le cardinal de Richelieu voulut rabaiſſer: l'abbé d'Aubignac nous apprend que ce Miniſtre deſapprouva *Polieucte*.

Le *Cid*, après tout, était une imitation très embellie de *Guillin de Caſtro*, & en pluſieurs endroits, une traduction. *Cinna*, qui le ſuivit, était unique. J'ai connu un ancien domeſtique de la maiſon de Condé, qui diſait que le grand Condé, à l'âge de vingt ans, étant à la première repréſentation de *Cinna*, verſa des larmes à ces paroles d'Auguſte:

Je ſuis maître de moi, comme de l'univers;
Je le ſuis, je veux l'être: ô ſiécles! ô mémoire!
Conſervez à jamais ma nouvelle victoire:
Je triomphe aujourd'hui du plus juſte courroux,
De qui le ſouvenir puiſſe aller juſqu'à vous.
Soyons amis, Cinna; c'eſt moi qui t'en convie.

C'étaient là des larmes de héros. Le grand Corneille faiſant pleurer le grand Condé d'admiration, eſt une époque bien célébre dans l'hiſtoire de l'eſprit humain.

La quantité de piéces indignes de lui, qu'il fit pluſieurs années après, n'empêcha pas la nation de le regarder comme un grand homme; ainſi que les fautes conſidérables d'Homére n'ont jamais empêché qu'il ne fût ſublime. C'eſt le privilége du vrai génie, & ſurtout du génie qui ouvre une carrière, de faire impunément de grandes fautes.

Corneille s'était formé tout ſeul; mais Louis XIV, Colbert, Sophocle & Euripide contribuèrent tous à former Racine. Une ode, qu'il compoſa à l'âge de dix-huit ans pour le mariage du Roi, lui attira un préſent qu'il n'attendait pas, & le détermina à la poëſie. Sa réputation s'eſt accrûe de jour en jour; & celle des ouvrages de Corneille a un peu diminué. La raiſon en eſt, que Racine dans tous ſes ouvrages, depuis ſon *Alexandre*, eſt toujours élégant, toujours correct, toujours vrai, qu'il parle au cœur; & que l'autre manque trop ſouvent à tous ces devoirs. Racine paſſa de bien loin & les Grecs & Corneille dans l'intelligence des paſſions, & porta la douce harmonie de la poëſie, ainſi que les graces de la parole, au plus haut point où elles puiſſent parvenir. Ces hommes enſeignèrent à la nation à penſer, à ſentir & à s'exprimer;

leurs auditeurs, inſtruits par eux ſeuls, devinrent enfin des juges ſévères pour ceux même qui les avaient éclairés.

Il y avait très peu de perſonnes en France, du temps du cardinal de Richelieu, capables de diſcerner les défauts du *Cid*; & en 1702, quand *Athalie*, le chef-d'œuvre de la ſcène, fut repréſentée chez madame la Ducheſſe de Bourgogne, les courtiſans ſe crurent aſſez habiles pour la condamner. Le temps a vengé l'auteur; mais ce grand homme eſt mort, ſans jouir du ſuccès de ſon plus admirable ouvrage. Un nombreux parti ſe piqua toujours de ne pas rendre juſtice à Racine. Madame de Sévigné, la première perſonne de ſon ſiécle pour le ſtile épiſtolaire, & ſur-tout pour conter des bagatelles avec grace, croit toujours que *Racine n'ira pas loin:* elle en jugeait comme du caffé, dont elle dit *qu'on ſe deſabuſera bientôt*. Il faut du temps, pour que les réputations meuriſſent.

La ſingulière deſtinée de ce ſiécle rendit Moliére contemporain de Corneille & de Racine. Il n'eſt pas vrai que Moliére, quand il parut, eût trouvé le théatre abſolument dénué de bonnes comédies. Corneille lui-même avait donné le *Menteur*, piéce de caractère & d'intrigue, priſe du théatre eſpagnol; &

Moliére n'avait encore fait paraître que deux de ſes chefs-d œuvre, lorſque le public avait la *mère coquette* de Quinaut; piéce à la fois de caractère & d'intrigue, & même modéle d'intrigue: elle eſt de 1664; c'eſt la première comédie où l'on ait peint ceux que l'on a appellés depuis les *Marquis*. La plûpart des grands Seigneurs de la cour de Louis XIV voulaient imiter cet air de grandeur, d'éclat & de dignité qu'avait leur maître: ceux d'un ordre inférieur copiaient la hauteur des premiers; & il y en avait enfin, & même en grand nombre, qui pouſſaient cet air avantageux & cette envie dominante de ſe faire valoir, juſqu'au plus grand ridicule.

Ce défaut dura long-temps. Moliére l'attaqua ſouvent; & il contribua à défaire le public de ces importans ſubalternes, ainſi que de l'affectation des précieuſes, du pédantiſme des femmes ſavantes, de la robe & du latin des médecins. Moliére fut, ſi on oſe le dire, un légiſlateur des bienſéances du monde: je ne parle ici que de ce ſervice rendu à ſon ſiécle; on ſait aſſez ſes autres mérites.

C'était un temps digne de l'attention des temps à venir, que celui où les héros de Corneille & de Racine, les per-

ſonnages de Moliére, les ſymphonies de Lulli toutes nouvelles pour la nation, & (puiſqu'il ne s'agit ici que des arts) les voix des Boſſuet & des Bourdalouë, ſe faiſaient entendre à Louis XIV, à *Madame* ſi célébre par ſon goût, à un Condé, à un Turenne, à un Colbert, & à cette foule d'hommes ſupérieurs qui parurent en tout genre. Ce temps ne ſe retrouvera plus, où un duc de la Rochefoucault, l'auteur des *maximes*, au ſortir de la converſation d'un Paſcal & d'un Arnauld, allait au théatre de Corneille.

Deſpréaux s'élevait au niveau de tant de grands hommes, non point par ſes premières ſatires, car les regards de la poſtérité ne s'arrêteront pas ſur les *embarras de Paris* & ſur les noms des *Caſſaigne* & des *Cotin*; mais il inſtruiſait cette poſtérité par ſes belles épitres, & ſurtout par ſon art poëtique, où Corneille eût trouvé beaucoup à apprendre.

La Fontaine, bien moins châtié dans ſon ſtile, bien moins correct dans ſon langage, mais unique dans ſa naïveté & dans les graces qui lui ſont propres, ſe mit, par les choſes les plus ſimples, preſqu'à côté de ces hommes ſublimes.

Quinaut, dans un genre tout nouveau & d'autant plus difficile qu'il paraît plus

aiſé, fut digne d'être placé avec tous ces illuſtres contemporains. On ſait avec quelle injuſtice Boileau voulut le décrier. Il manquait à Boileau d'avoir ſacrifié aux graces : il chercha en vain toute ſa vie à humilier un homme qui n'était connu que par elles. Le véritable éloge d'un poëte, c'eſt qu'on retienne ſes vers. On ſait par cœur des ſcènes entières de Quinaut ; c'eſt un avantage qu'aucun opéra d'Italie ne pourrait obtenir. La muſique françaiſe eſt demeurée dans une ſimplicité qui n'eſt plus du goût d'aucune nation : mais la ſimple & belle nature, qui ſe montre ſouvent dans Quinaut avec tant de charmes, plaît encore dans toute l'Europe, à ceux qui poſſédent notre langue & qui ont le gout cultivé. Si on trouvait dans l'antiquité un poëme comme *Armide*, avec quelle idolâtrie il ſerait reçu ! mais Quinaut était moderne.

Tous ces grands hommes furent connus & protégés de Louis XIV, excepté la Fontaine. Son extrême ſimplicité, pouſſée juſqu'à l'oubli de ſoi-même, l'écartait d'une Cour, qu'il ne cherchait pas : mais le Duc de Bourgogne l'accueillit ; & il reçut dans ſa vieilleſſe quelques bienfaits de ce Prince. Il était, malgré ſon génie, preſqu'auſſi ſimple

que les héros de ſes fables. Le père Pujet ſe fit un grand mérite d'avoir traité cet homme de mœurs ſi innocentes, comme s'il eût parlé à la Brinvilliers & à la Voiſin : ces contes ne ſont que ceux du Pogge, de l'Arioſte & de la Reine de Navarre. Si la volupté eſt dangereuſe, ce ne ſont pas des plaiſanteries qui inſpirent cette volupté. On pourrait appliquer à la Fontaine ſon admirable fable *des animaux malades de la peſte*, qui s'accuſent de leurs fautes : on y pardonne tout aux lions, aux loups & aux ours ; & un animal innocent eſt dévoué pour avoir mangé un peu d'herbe.

Dans l'école de ces génies, qui ſeront les délices & l'inſtruction des ſiécles à venir, il ſe forma une foule d'eſprits agréables, dont on a une infinité de petits ouvrages délicats, qui ſont l'amuſement des honnêtes gens, ainſi que nous avons eu beaucoup de peintres gracieux, qu'on ne met pas à côté des Pouſſin, des Sueur & des le Brun.

Cependant, vers la fin du règne de Louis XIV, deux hommes percèrent la foule des génies médiocres, & eurent beaucoup de réputation. L'un était la Motte-Houdart, homme d'un eſprit plus ſage & plus étendu que ſublime, écrivain délicat & méthodique en proſe,

mais manquant ſouvent de feu & d'élégance dans ſa poëſie, & même de cette exactitude qu'il n'eſt permis de négliger qu'en faveur du ſublime. Il donna d'abord de belles ſtances plûtôt que de belles odes. Son talent déclina bientôt après : mais beaucoup de beaux morceaux qui nous reſtent de lui, en plus d'un genre, empêcheront toujours qu'on ne le mette au rang des auteurs mépriſables. Il prouva, que dans l'art d'écrire, on peut être encore quelque choſe au ſecond rang.

L'autre était Rouſſeau, qui avec moins d'eſprit, moins de fineſſe & de facilité que la Motte, eut beaucoup plus de talent pour l'art des vers. Il ne fit des odes qu'après la Motte ; mais il les fit plus belles, plus variées, plus remplies d'images. Il égala dans ſes pſeaumes l'onction & l'harmonie qu'on remarque dans les cantiques de Racine. Ses épigrammes ſont mieux travaillées que celles de Marot. Il réuſſit bien moins dans les opéra qui demandent de la ſenſibilité, & dans les comédies qui veulent de la gayeté : ces deux caractères lui manquaient ; ainſi il échoua dans ces deux genres, qui lui étaient étrangers.

Il aurait corrompu la langue françaiſe, ſi le ſtile marotique, qu'il employa

dans des ouvrages ſérieux, avait été imité : mais heureuſement ce mêlange de la pureté de notre langue avec la difformité de celle qu'on parlait il y a deux cens ans, n'a été qu'une mode paſſagère. Quelques-unes de ſes épitres ſont des imitations un peu forcées de Deſpréaux, & ne ſont pas fondées ſur des idées auſſi claires, & ſur des vérités reconnues : *le vrai ſeul eſt aimable.*

Il dégénéra beaucoup dans les pays étrangers ; ſoit que l'âge & les malheurs euſſent affaibli ſon génie, ſoit que ſon principal mérite, conſiſtant dans le choix des mots & dans les tours heureux, mérite plus néceſſaire & plus rare qu'on ne penſe, il ne fut plus à portée des mêmes ſecours : il pouvait, loin de ſa patrie, compter parmi ſes malheurs, celui de n'avoir plus de critiques ſévères.

Ses longues infortunes eurent leur ſource dans un amour-propre trop indomtable, trop mêlé de jalouſie & d'animoſité : ſon exemple doit être une leçon frapante pour tout homme à talens ; mais on ne le conſidère ici que comme un écrivain qui n'a pas peu contribué à l'honneur des lettres.

Il ne s'éleva guères de grands génies depuis les beaux jours de ces artiſtes il-

luſtres ; & à peu près vers le temps de la mort de Louis XIV, la nature ſembla ſe repoſer.

La route était difficile au commencement du ſiécle, parce que perſonne n'y avait marché : elle l'eſt aujourd'hui, parce qu'elle a été battuë. Les grands hommes du ſiécle paſſé ont enſeigné à penſer & à parler ; ils ont dit ce qu'on ne ſavait pas: ceux qui leur ſuccédent ne peuvent guères dire que ce qu'on ſait. Enfin, une eſpèce de dégout eſt venu de la multitude des chefs-d'œuvre : & le ſiécle paſſé ayant été le précepteur du ſiécle préſent, il eſt devenu ſi facile d'écrire des choſes médiocres, qu'on a été inondé de livres frivoles, & que la littérature a eu autant de beſoin d'être réprimée, qu'elle en avait d'être encouragée au commencement du dix-ſeptième ſiécle.

CHAPITRE XXX.

Suite des Arts.

A L'égard des arts qui ne dépendent pas uniquement de l'eſprit, comme la muſique, la peinture, la ſculpture, l'architecture; ils n'avaient fait que de faibles progrès en France, avant le temps qu'on nomme *le ſiécle de Louis XIV.* La muſique était au berceau : quelques chanſons languiſſantes, quelques airs de violon, de guitarre & de tuorbe, la plûpart même compoſés en Eſpagne, étaient tout ce qu'on connaiſſait. Lulli étonna par ſon gout & par ſa ſcience : il fut le premier en France, qui fit des baſſes, des milieux & des fugues. On avait d'abord quelque peine à exécuter ſes compoſitions, qui paraiſſent aujourd'hui ſi ſimples & ſi aiſées. Il y a de nos jours mille perſonnes qui ſavent la muſique, pour une qui la ſavait du tems de Louis XIII; & l'art s'eſt perfectionné dans cette progreſſion. Il n'y a point de grande ville qui n'ait des concerts publics; & Paris même alors n'en avait pas : vingt-quatre violons du Roi étaient

étaient toute la muſique de la France.

Les connoiſſances qui appartiennent à la muſique & aux arts qui en dépendent, ont fait tant de progrès, que ſur la fin du règne de Louis XIV, on a inventé l'art de noter la danſe; de ſorte qu'aujourd'hui il eſt vrai de dire qu'on danſe à livre ouvert.

Nous avions eu de très-grands architectes, du temps de la régence de Marie de Médicis; elle fit élever le palais du Luxembourg dans le goût toſcan, pour honorer ſa patrie, & pour embellir la nôtre: le même Deſbroſſes, dont nous avons le portail de Saint-Gervais, bâtit le palais de cette Reine, qui n'en jouit jamais. Il s'en fallut beaucoup que le cardinal de Richelieu eût, avec autant de grandeur dans l'eſprit, autant de goût qu'elle; le palais-cardinal, qui eſt aujourd'hui le palais-royal, en eſt la preuve: nous conçumes les plus grandes eſpérances, quand nous vîmes élever cette belle façade du Louvre, que nous voyons aujourd'hui offuſquée, avec douleur. Beaucoup de citoyens ont conſtruit des édifices magnifiques; mais plus recherchés pour l'intérieur, que recommandables par des dehors dans le grand goût, & qui ſatisfont le luxe des particuliers, encore plus qu'ils n'embelliſſent la ville.

Colbert, le mécène de tous les arts, forma une académie d'architecture en 1671. C'eſt peu d'avoir des Vitruves; il faut que les Auguſtes les emploient.

Il faut auſſi que les Magiſtrats municipaux ſoient animés par le zéle, & éclairés par le goût. S'il y avait eu deux ou trois Prévôts des marchands comme le préſident Turgot, on ne reprocherait pas à la ville de Paris cet hôtel-de-ville mal conſtruit & mal ſitué; cette place ſi petite & ſi irrégulière, qui n'eſt célébre que par des gibets & de petits feux de joie; ces rues étroites dans les quartiers les plus fréquentés; & enfin un reſte de barbarie, au milieu de la grandeur & dans le ſein de tous les arts.

La peinture commença ſous Louis XIII, avec *le Pouſſin*; il ne faut point compter les Peintres médiocres, qui l'ont précédé. Nous avons eu toujours depuis lui de grands peintres; non pas dans cette profuſion qui fait une des richeſſes de l'Italie; mais ſans nous arrêter à un *le Sueur*, qui n'eut d'autre maître que lui-même, à un *le Brun*, qui égala les Italiens dans le deſſein & dans la compoſition, nous avons eu plus de trente peintres qui ont laiſſé des morceaux très dignes de recherche. Les étrangers commencent à nous les

enlever : j'ai vu chez un grand Roi, des galeries & des appartemens, qui ne ſont ornés que de nos tableaux, dont peut-être nous ne voulions pas connaître aſſez le mérite : j'ai vu en France refuſer douze mille livres d'un tableau de *Santerre*. Il n'y a point dans l'Europe de plus vaſte ouvrage de peinture, que le plafond de *le Moine* à Verſailles ; & je ne ſais s'il y en a de plus beaux.

Nous avons aujourd'hui un peintre, qui chez les étrangers même paſſe pour le premier de l'Europe. Non ſeulement Colbert donna à l'académie de peinture la forme qu'elle a aujourd'hui ; mais en 1667, il engagea Louis XIV. à en établir une à Rome. On acheta dans cette métropole un palais où loge le Directeur : on y envoie les élèves qui ont remporté des prix à l'académie de Paris ; ils y ſont conduits & entretenus aux frais du Roi ; ils y deſſinent les antiques ; ils étudient Raphaël & Michel-Ange : c'eſt un noble hommage que rendit à Rome ancienne & nouvelle le deſir de l'imiter ; & on n'a pas même ceſſé de rendre cet hommage, depuis que les immenſes collections de tableaux d'Italie amaſſées par le Roi & par le Duc d'Orléans, & les chefs-d'œuvre de ſculpture que la

France a produits, nous ont mis en état de ne point chercher ailleurs des maîtres.

C'eſt principalement dans la ſculpture que nous avons excellé, & dans l'art de jetter en fonte d'un ſeul jet des figures équeſtres coloſſales.

Si l'on trouvait un jour, ſous des ruines, des morceaux tels que les bains d'Apollon expoſés aux injures de l'air dans les boſquets de Verſailles, le tombeau du Cardinal de Richelieu trop peu montré au public dans la chapelle de Sorbonne, la Statue équeſtre de Louis XV faite à Paris pour décorer Bourdeaux, le Mercure dont Louis XV a fait préſent au Roi de Pruſſe, & tant d'autres ouvrages égaux à ceux que je cite; il eſt à croire que ces productions de nos jours ſeraient miſes à côté de la plus belle antiquité gréque.

Nous avons égalé les anciens dans les médailles: Varin fut le premier qui tira cet art de la médiocrité, ſur la fin du règne de Louis XIII: c'eſt maintenant une choſe admirable que ces poinçons & ces quarrés qu'on voit rangés par ordre hiſtorique dans l'endroit de la galerie du Louvre occupé par les artiſtes; il y en a pour deux millions, & dont la plûpart ſont des chefs-d'œuvre.

On n'a pas moins réuſſi dans l'art de graver les pierres précieuſes. Celui de multiplier les tableaux, de les éterniſer par le moyen des planches en cuivre, de tranſmettre facilement à la poſtérité toutes les repréſentations de la nature & de l'art, était encore très informe en France avant ce ſiécle : c'eſt un des arts des plus agréables & des plus utiles ; on le doit aux Florentins, qui l'inventèrent vers le milieu du quinzième ſiécle ; & il a été plus loin en France, que dans le lieu même de ſa naiſſance, parce qu'on y a fait un plus grand nombre d'ouvrages en ce genre. Les recueils des eſtampes du Roi ont été ſouvent un des plus magnifiques préſens qu'il ait fait aux Ambaſſadeurs. La ciſelure en or & en argent, qui dépend du deſſein & du goût, a été portée à la plus grande perfection dont la main de l'homme ſoit capable.

Après avoir ainſi parcouru tous ces arts, qui contribuent aux délices des particuliers & à la gloire de l'Etat, ne paſſons par ſous ſilence le plus utile de tous les arts, dans lequel les Français ſurpaſſent toutes les nations du monde : je veux parler de la chirurgie, dont les progrès furent ſi rapides & ſi célébres dans ce ſiécle, qu'on venait à Paris des bouts de l'Europe, pour toutes les cures & pour

toutes les opérations qui demandaient une dextérité non commune. Non seulement il n'y avait guères d'excellens Chirurgiens qu'en France ; mais c'était dans ce seul pays qu'on fabriquait parfaitement les instrumens nécessaires : il en fournissait tous ses voisins ; & je tiens du célébre *Chezelden*, le plus grand chirurgien de Londres, que ce fut lui qui commença à faire fabriquer à Londres, en 1715, les instrumens de son art. La médecine, qui servait à perfectionner la chirurgie, ne s'éleva pas en France au dessus de ce qu'elle était en Angleterre, & sous le fameux *Boërhaave* en Hollande ; mais il arriva à la médecine, comme à la philosophie, d'atteindre à la perfection dont elle est capable, en profitant des lumières de nos voisins.

Voilà en général un tableau fidéle des progrès de l'esprit humain dans ce siécle, qui commença au temps du cardinal de Richelieu, & qui finit de nos jours. Il sera difficile qu'il soit surpassé ; & s'il l'est, il restera le modéle des âges encore plus fortunés, qu'il aura fait naître.

CHAPITRE XXXI.

Affaires eccléſiaſtiques : diſputes mémorables.

DEs trois ordres de l'Etat, le moins nombreux, qui eſt l'Egliſe, eſt celui qui a toujours exigé du Souverain la conduite la plus délicate & la plus ménagée. Conſerver à la fois l'union avec le ſiége de Rome, & ſoutenir les libertés de l'Egliſe gallicane, qui ſont les droits de l'ancienne Egliſe ; ſavoir faire obéir les Evêques comme ſujets, ſans toucher aux droits de l'épiſcopat ; les ſoumettre en beaucoup de choſes à la juriſdiction ſéculière, & les laiſſer juges en d'autres ; les faire contribuer aux beſoins de l'Etat, & ne pas choquer leurs priviléges : tout cela demande un mêlange de dextérité & de fermeté, que Louis XIV eut preſque toujours.

Le Clergé en France fut remis peu-à-peu dans un ordre & dans une décence, dont les guerres civiles & la licence des temps l'avaient écarté. Le Roi ne ſouffrit plus enfin, ni que les ſéculiers poſſédaſſent des bénéfices ſous le nom de

confidentiaires, ni que ceux qui n'étaient pas Prêtres euſſent des évêchés, comme le cardinal Mazarin, qui avait poſſédé l'évêché de Metz, n'étant pas même ſous-diacre, & le duc de Verneuil qui en avait auſſi joui étant ſéculier.

Ce que payait au Roi le Clergé de France & des villes conquiſes, allait année commune * à environ deux millions cinq cens mille livres; & depuis la valeur des eſpèces ayant augmenté numériquement, ils ont ſecouru l'Etat d'environ quatre millions par année, ſous le nom de décimes, de ſubvention extraordinaire, de don gratuit. Ce mot & ce privilége de *don gratuit* ſe ſont conſervés, comme une trace de l'ancien uſage où étaient tous les Seigneurs de fiefs d'accorder des dons gratuits aux Rois, dans les beſoins de l'Etat. Les Evêques & les Abbés, étant Seigneurs de fiefs, ne devaient que des ſoldats, dans le temps de l'anarchie féodale: les Rois alors n'avaient qué leurs domaines, comme les autres Seigneurs. Lorſque tout changea depuis, le Clergé ne changea pas; il conſerva l'uſage d'aider l'Etat par des dons gratuits.

A cette ancienne coûtume, qu'un

* Voyez l'état de la France & Puffendorf.

corps qui s'assemble souvent conserve, & qu'un corps qui ne s'assemble point perd nécessairement, se joint l'immunité toujours réclamée par l'Eglise, & cette maxime, que *son bien est le bien des pauvres* : non qu'elle prétende ne devoir rien à l'Etat, dont elle tient tout ; car le royaume, quand il a des besoins, est le premier pauvre : mais elle allégue pour elle le droit de ne donner que des secours volontaires ; & Louis XIV exigea toujours ces secours, de manière à n'être pas refusé.

On s'étonne dans l'Europe & en France, que le Clergé paye si peu ; on se figure qu'il jouit du tiers du royaume. S'il possédait ce tiers, il est indubitable qu'il devrait payer le tiers des charges, ce qui se monterait année commune à près de trente millions, indépendamment des droits sur les consommations, qu'il paye comme les autres sujets ; mais on se fait de idées vagues & des préjugés sur tout : on dit que l'Eglise possède le tiers du royaume, comme on dit au hazard qu'il y a un million d'habitans dans Paris. Si on se donnait seulement la peine de supputer le revenu des Evêchés, on verrait par le prix des baux faits, il y a environ cinquante ans, que tous les Evêchés n'étaient évalués alors que sur le

pied d'un revenu annuel de quatre millions : & les abbayes commendataires allaient à quatre millions cinq cens mille livres. Il eſt vrai que l'énoncé de ce prix des baux fut un tiers au deſſous de la valeur ; & ſi on ajoute encore l'augmentation des revenus en terres, la ſomme totale des rentes de tous les bénéfices conſiſtoriaux ſera portée à environ ſeize millions ; & il ne faut pas oublier que de cet argent il en va tous les ans à Rome une ſomme conſidérable, qui ne revient jamais, & qui eſt en pure perte. C'eſt une grande libéralité du Roi envers le ſaint Siége : elle dépouille l'Etat dans l'eſpace d'un ſiécle de plus de quatre cens mille marcs d'argent ; ce qui dans la ſuite des temps appauvrirait le royaume, ſi le commerce ne réparait pas abondamment cette perte.

A ces bénéfices qui payent des annates à Rome, il faut joindre les cures, les couvents, les collégiales, les communautés & tous les autres bénéfices enſemble : mais s'ils ſont évalués à cinquante millions par année dans toute l'étendue actuelle du royaume, on ne s'éloigne pas beaucoup de la vérité.

Ceux qui ont examiné cette matière avec des yeux auſſi ſévères qu'attentifs, n'ont pu porter les revenus de toute

l'Egliſe gallicane ſéculière & régulière, au-delà de quatre-vingt millions: ce n'eſt pas une ſomme exorbitante, pour l'entretien de quatre-vingt-dix mille perſonnes religieuſes & environ cent ſoixante mille eccléſiaſtiques, que l'on comptait en 1700; la ſomme répartie ſur chaque tête, donne environ trois cens livres à chacun. Il y a des moines conventuels, qui ne coûtent pas deux cens livres par an à leur monaſtère : il y a des moines abbés réguliers, qui jouiſſent de deux cens mille livres de rentes : c'eſt cette énorme diſproportion, qui frape & qui excite les murmures. On plaint un Curé de campagne, dont les travaux pénibles ne lui procurent que ſa portion congrue de trois, de quatre ou cinq cens livres, tandis qu'un religieux oiſif, devenu Abbé & non moins oiſif, poſſéde une fortune immenſe, & qu'il reçoit des titres faſtueux de ceux qui lui ſont ſoumis. Ces abus vont beaucoup plus loin en Flandre, en Eſpagne, & ſur-tout dans les Etats catholiques d'Allemagne, où l'on voit des moines Princes.

Les abus ſervent de loix dans preſque toute la terre; & ſi les plus ſages des hommes s'aſſemblaient pour faire des loix, où eſt l'Etat dont la forme ſubſiſtât entière? Le Clergé de France obſerve

toujours un uſage onéreux pour lui, quand il paye au Roi un don gratuit de pluſieurs millions pour quelques années. Il l'emprunte ; & après en avoir payé les intérêts, il rembourſe le capital aux créanciers : ainſi il paye deux fois. Il eût été plus avantageux pour l'Etat & pour le Clergé en général, & plus conforme à la raiſon, que ce corps eût ſubvenu aux beſoins de la patrie, par des contributions proportionnées à la valeur de chaque bénéfice : mais les hommes ſont toujours attachés à leurs anciens uſages. C'eſt par le même eſprit, que le Clergé en s'aſſemblant tous les cinq ans, n'a jamais eu, ni une ſalle d'aſſemblée, ni un meuble qui lui appartînt. Il eſt clair qu'il eût pu, en dépenſant moins, aider le Roi davantage, & ſe bâtir dans Paris un palais, qui eût été un nouvel ornement de cette capitale.

Les maximes du Clergé de France n'étaient pas encore entièrement épurées, dans la minorité de Louis XIV, du mêlange que la ligue y avait apporté. On avait vu, dans la jeuneſſe de Louis XIII & dans les derniers Etats tenus en 1614, la plus nombreuſe partie de la nation, qu'on appelle le tiers-état & qui eſt le fond de l'Etat, demander en vain avec le Parlement, qu'on posât

pour loi fondamentale : » qu'aucune » puissance spirituelle ne peut priver les » Rois de leurs droits sacrés, qu'ils ne » tiennent que de Dieu seul ; & que c'est » un crime de lése-majesté au premier » chef, d'enseigner qu'on peut déposer & » tuer les Rois. » C'est la substance en propres paroles de la demande de la nation : elle fut faite dans un temps où le sang de Henri le grand fumait encore. Cependant un Evêque de France né en France, le cardinal du Perron, s'opposa violemment à cette proposition, sous prétexte que ce n'était pas au tiers-état à proposer des loix sur ce qui peut concerner l'Eglise. Que ne faisait-il donc avec le Clergé, ce que le tiers-état voulait faire ? mais il en était si loin, qu'il s'emporta jusqu'à dire : » que la puis- » sance du Pape était pleine, pleinissime, » directe au spirituel, indirecte au tem- » porel ; & qu'il avait charge du Cler- » gé de dire, qu'on excommunierait » ceux qui avanceraient que le Pape ne » peut déposer les Rois. » On gagna la noblesse ; on fit taire le tiers-état. Le Parlement renouvella ses anciens Arrêts, pour déclarer la couronne indépendante, & la personne des Rois sacrée. La chambre ecclésiastique, en avouant que la personne était sacrée, persista à sou-

tenir que la couronne était dépendante. C'était le même eſprit, qui avait autrefois dépoſé Louis le débonnaire : cet eſprit prévalut au point, que la Cour ſubjuguée fut obligée de faire mettre en priſon l'Imprimeur qui avait publié l'arrêt du Parlement ſous le titre de *loi fondamentale*. C'était, diſait-on, pour le bien de la paix ; mais c'était punir ceux qui fourniſſaient des armes défenſives à la couronne. De telles ſcènes ne ſe paſſaient point à Vienne ; c'eſt qu'alors la France craignait Rome, & que Rome craignait la maiſon d'Autriche.

La cauſe, qui ſuccomba, était tellement la cauſe de tous les Rois, que Jacques premier, Roi d'Angleterre, écrivit contre le cardinal du Perron ; & c'eſt le meilleur ouvrage de ce Monarque. C'était auſſi la cauſe des peuples, dont le repos exige que leurs Souverains ne dépendent pas d'une puiſſance étrangère. Peu-à-peu la raiſon a prévalu ; & Louis XIV n'eut pas de peine à faire écouter cette raiſon, ſoutenue du poids de ſa puiſſance.

Antonio Pérès avait recommendé trois choſes à Henri IV, *Roma*, *conſejo*, *pielago*. Louis XIV eut les deux dernières avec tant de ſupériorité, qu'il n'eut pas beſoin de la première. Il fut attentif à

conserver l'usage de l'appel comme d'abus au Parlement des ordonnances ecclésiastiques, dans tous les cas où ces ordonnances intéressent la juridiction royale. Le Clergé s'en plaignit souvent, & s'en loua quelquefois : car si d'un côté ces appels soutiennent les droits de l'Etat contre l'autorité épiscopale, ils assurent de l'autre cette autorité même, en maintenant les priviléges de l'Eglise gallicane contre les prétentions de la Cour de Rome : de sorte que les Evêques ont regardé les Parlemens comme leurs adversaires & comme leurs défenseurs : & le gouvernement eut soin, que malgré toutes les querelles de Religion, les bornes aisées à franchir ne fussent passées de part ni d'autre. Il en est de la puissance des corps & des compagnies, comme des intérêts des villes commerçantes ; c'est au législateur à les balancer.

L'affaire de ce genre la plus importante & la plus délicate, fut celle de la régale : c'est un droit qu'ont les Rois de France, de pourvoir à tous les bénéfices simples d'un diocèse pendant la vacance du siége, & d'économiser à leur gré les revenus de l'Evêché. Cette prérogative est particulière aux Rois de France ; mais chaque Etat a les siennes. Les Rois de Portugal jouissent du tiers du revenu des

évêchés de leur royaume. L'Empereur a le droit des premières prières : il a toujours conféré tous les premiers bénéfices qui vaquent. Les Rois de Naples & de Sicile ont de plus grands droits. Ceux de Rome ſont pour la plûpart fondés ſur l'uſage, plutôt que ſur des titres primitifs.

Les Rois de la race de Mérouée conféraient, de leur ſeule autorité, les évêchés & toutes les prélatures : il ſemblait juſte qu'ils conſervaſſent le faible privilége de diſpoſer du revenu & de nommer à quelques bénéfices ſimples, dans le court eſpace qui s'écoule entre la mort d'un Evêque & le ſerment de fidélité enregiſtré de ſon ſucceſſeur. Pluſieurs Evêques de villes réuuies à la couronne ſous la troiſième race, ne voulurent pas reconnaître ce droit, que des Seigneurs particuliers trop faibles n'avaient pu faire valoir : les Papes ſe déclarèrent pour les Evêques ; & ces prétentions reſtèrent toujours enveloppées d'un nuage. Le Parlement en 1608, ſous Henri IV, déclara que la régale avait lieu dans tout le royaume : le Clergé ſe plaignit ; & le Prince, qui ménageait les Evêques & Rome, évoqua l'affaire à ſon conſeil, & ſe garda bien de la décider.

Les Cardinaux de Richelieu & de Ma-

zarin firent rendre plusieurs arrêts du Conseil, par lesquels les Evêques, qui se disaient exempts, étaient tenus de montrer leurs titres. Tout resta indécis jusqu'en 1673 ; & le Roi n'osait pas alors donner un seul bénéfice dans presque tous les diocèses situés au delà de la Loire, pendant la vacance d'un siége.

Enfin, en 1673 le chancelier Michel le Tellier scella un édit, par lequel tous les évêchés du Royaume étaient soumis à la régale. Deux Evêques, qui étaient malheureusement les deux plus vertueux hommes du royaume, refusèrent opiniâtrément de se soumettre : c'était *Pavillon* Evêque d'Alet, & *Caulet* de Pamiers. Ils se défendirent d'abord par des raisons plausibles : on leur en opposa d'aussi fortes. Quand des hommes éclairés disputent long-temps, il y a grande apparence que la question n'est pas claire. Elle était très obscure ; mais il était évident que ni la religion ni le bon ordre n'étaient intéressées à empêcher un Roi de faire dans deux diocèses ce qu'il faisait dans tous les autres. Cependant les deux Evêques furent inflexibles : ni l'un ni l'autre n'avait fait enregistrer son serment de fidélité ; & le Roi se croyait en roit de pourvoir aux canonicats de leurs gliſes.

Les deux Prélats excommunièrent les pourvus en régale. Tous deux étaient ſuſpects de janſéniſme : ils avaient eu contre eux le pape Innocent X ; mais, quand ils ſe déclarèrent contre les prétentions du Roi, ils eurent pour eux Innocent XI, Odeſcalchi : ce Pape, vertueux & opiniâtre comme eux, prit entièrement leur parti.

Le Roi ſe contenta d'abord d'exiler les principaux officiers de ces Evêques : il montra plus de modération, que deux hommes qui ſe piquaient de ſainteté. On laiſſa mourir paiſiblement l'Evêque d'Alet, dont on reſpectait la grande vieilleſſe. L'Evêque de Pamiers reſtait ſeul, & n'était point ébranlé : il redoubla ſes excommunications, & perſiſta de plus à ne point faire enregiſtrer ſon ſerment de fidélité, perſuadé que dans ce ſerment on ſoumet trop l'Egliſe à la monarchie. Le Roi ſaiſit ſon temporel : le Pape & les Janſéniſtes le dédommagèrent. Il gagna à être privé de ſes revenus ; & il mourut en 1680, convaincu qu'il avait ſoutenu la cauſe de Dieu contre le Roi. Sa mort n'éteignit pas la querelle : des Chanoines nommés par le Roi viennent pour prendre poſſeſſion ; des Religieux, qui ſe prétendaient Chanoines & grands-Vicaires, les font ſor-

tir de l'Eglise & les excommunient. Le métropolitain Montpésat, archevêque de Toulouse, à qui cette affaire ressortit de droit, donne en vain des sentences contre ces prétendus grands-Vicaires : ils en appellent à Rome, selon l'usage de porter à la Cour de Rome les causes ecclésiastiques jugées par les Archevêques de France, usage qui contredit les libertés gallicanes ; mais tous les gouvernemens des hommes sont des contradictions. Le Parlement donne des arrêts : un moine nommé Cerle, qui était l'un de ces grands-Vicaires, casse & les sentences du Métropolitain & les arrêts du Parlement. Ce tribunal le condamne par contumace à être traîné sur une claie, & à perdre la tête ; on l'exécute en effigie : il insulte du fond de sa retraite à l'Archevêque & au Roi, & le Pape le soutient. Ce Pontife fait plus ; persuadé, comme l'Evêque de Pamiers, que le droit de régale est un abus dans l'Eglise, & que le Roi n'a aucun droit dans Pamiers, il casse les ordonnances de l'Archevêque de Toulouse ; il excommunie les nouveaux grands-Vicaires que ce Prélat a nommés, & les pourvus en régale, & leurs fauteurs.

Le Roi convoque une assemblée du

Clergé, compoſée de trente-cinq Evêques, & d'autant de députés du ſecond ordre. Les Janſéniſtes prenaient pour la première fois le parti d'un Pape ; & ce Pape, ennemi du Roi, les favoriſait ſans les aimer. Il ſe fit toujours un honneur de réſiſter à ce Monarque, dans toutes les occaſions ; & depuis même, en 1689, il s'unit avec les Alliés contre le Roi Jacques, parce que Louis XIV protégeait ce Prince : de ſorte qu'alors on dit, que pour mettre fin aux troubles de l'Europe & de l'Egliſe, il fallait que le Roi Jacques ſe fît Huguenot, & le Pape Catholique.

Cependant l'aſſemblée du Clergé de 1691 d'une voix unanime ſe déclare pour le Roi. Il s'agiſſait encore d'une autre petite querelle devenue importante : l'élection d'un prieuré dans un fauxbourg de Paris, commettait enſemble le Roi & le Pape. Le Pontife romain avait caſſé une ordonnance de l'Archevêque de Paris, & annullé ſa nomination à ce prieuré : le Parlement avait appellé comme d'abus. Le Pape avait ordonné par une bulle, que l'Inquiſition fît brûler l'arrêt du Parlement ; & le Parlement avait ordonné la ſuppreſſion de la bulle. Ces combats ſont, depuis long-temps, les effets ordinaires & inévitables de cet an-

cien mêlange de la liberté naturelle de ſe gouverner ſoi-même dans ſon pays, & de la ſoumiſſion à une puiſſance étrangère.

L'aſſemblée du Clergé prit un parti, qui montre que des hommes ſages peuvent céder avec dignité à leur Souverain, ſans l'intervention d'un autre pouvoir : elle conſentit à l'extenſion du droit de régale à tout le royaume ; mais ce fut autant une conceſſion de la part du Clergé, qui ſe relâchait de ſes prétentions par reconnoiſſance pour ſon protecteur, qu'un aveu formel du droit abſolu de la couronne.

L'aſſemblée ſe juſtifia auprès du Pape, par une lettre dans laquelle on trouve un paſſage, qui ſeul devrait ſervir de règle éternelle dans toutes les diſputes : c'eſt, *qu'il vaut mieux ſacrifier quelque choſe de ſes droits, que de troubler la paix.* Le Roi, l'Egliſe gallicane, les Parlemens furent contens. Les Janſéniſtes écrivirent quelques libelles. Le Pape fut inflexible : il caſſa par un bref toutes les réſolutions de l'aſſemblée, & manda aux Evêques de ſe rétracter. Il y avait là de quoi ſéparer à jamais l'Egliſe de France de celle de Rome. On avait parlé, ſous le cardinal de Richelieu & ſous Mazarin, de faire un Pa-

triarche : le vœu de tous les Magiſtrats était, qu'on ne payât plus à Rome le tribut des annates ; que Rome ne nommât plus, pendant ſix mois de l'année, aux bénéfices de Bretagne ; que des Evêques de France ne s'appellaſſent plus Evêques *par la permiſſion du ſaint-ſiége*. Si le Roi l'avait voulu, il n'avait qu'à dire un mot ; il était maître de l'aſſemblée du Clergé, & il avait pour lui la nation : Rome eût tout perdu par l'inflexibilité d'un Pontife vertueux, qui ſeul de tous les Papes de ce ſiécle ne ſavait pas s'accommoder au temps. Mais il y a d'anciennes bornes, qu'on ne remue pas ſans de violentes ſecouſſes : il fallait de plus grands intérêts, de plus grandes paſſions & plus d'effervescence dans les eſprits, pour rompre tout d'un coup avec Rome ; & il était bien difficile de faire cette ſciſſion, tandis qu'on voulait extirper le Calviniſme. On crut même faire un coup hardi, lorſqu'on publia les quatre fameuſes déciſions de la même aſſemblée du Clergé en 1682, dont voici la ſubſtance.

1. Dieu n'a donné à *Pierre* & à ſes ſucceſſeurs, aucune puiſſance ni directe ni indirecte ſur les choſes temporelles.

2. L'Egliſe gallicane approuve le con-

cile de *Conſtance*, qui déclare les conciles généraux ſupérieurs au Pape dans le ſpirituel.

3. Les règles, les uſages, les pratiques reçues dans le royaume & dans l'Egliſe gallicane, doivent demeurer inébranlables.

4. Les déciſions du Pape, en matière de foi, ne ſont ſûres, qu'après que l'Egliſe les a acceptées.

Tous les tribunaux & toutes les facultés de théologie enregiſtrèrent ces quatre propoſitions dans toute leur étendue : & il fut défendu par un édit, de rien enſeigner jamais de contraire.

Cette fermeté fut regardée à Rome comme un attentat de rebelles ; & par tous les proteſtans de l'Europe, comme un faible effort d'une Egliſe née libre, qui ne rompait que quatre chaînons de ſes fers.

Les quatre maximes furent d'abord ſoutenues avec enthouſiaſme dans la nation, enſuite avec moins de vivacité. Sur la fin du règne de Louis XIV, elles commencèrent à devenir problématiques ; & le cardinal de Fleury les fit depuis deſavouer en partie par une aſſemblée du Clergé, ſans que ce deſaveu causât le moindre bruit, parce

que les eſprits n'étaient pas alors échauffés, & que dans le miniſtère du cardinal de Fleury rien n'eut de l'éclat.

Cependant Innocent XI s'aigrit plus que jamais : il refuſa des bulles à tous les Evêques & à tous les Abbés commendataires que le Roi nomma ; de ſorte qu'à la mort de ce Pape en 1689, il y avait vingt-neuf diocèſes en France dépourvus d'Evêques. Ces Prélats n'en touchaient pas moins leurs revenus ; mais ils n'oſaient ſe faire ſacrer, ni faire les fonctions épiſcopales. L'idée de créer un Patriarche ſe renouvella : la querelle des franchiſes des Ambaſſadeurs à Rome, qui acheva d'envenimer les plaies, fit penſer qu'enfin le temps était venu d'établir en France une Egliſe *catholique-apoſtolique*, qui ne ſerait point *romaine*. Le procureur-général de Harlay, & l'avocat-général Talon le firent aſſez entendre, quand ils appellèrent comme d'abus en 1687 de la bulle contre les franchiſes, & qu'ils éclatèrent contre l'opiniâtreté du Pape, qui laiſſait tant d'Egliſes ſans paſteurs : mais jamais le Roi ne voulut conſentir à cette démarche, qui était plus aiſée qu'elle ne paraiſſait hardie.

La cauſe d'Innocent XI devint cependant la cauſe du ſaint-ſiége. Les quatre propoſitions du Clergé de France attaquaient

attaquaient le fantôme de l'infaillibilité, (qu'on ne croit pas à Rome, mais qu'on y soutient,) & le pouvoir réel attaché à ce fantôme. Alexandre VIII & Innocent XII suivirent les traces du fier Odescalchi, quoique d'une manière moins dure: ils confirmèrent la condamnation portée contre l'assemblée du Clergé; ils refusèrent les bulles aux Evêques; enfin ils en firent trop, parce que Louis XIV n'en avait pas fait assez. Les Evêques, lassés de n'être que nommés par le Roi & de se voir sans fonctions, demandèrent à la Cour de France la permission d'appaiser la Cour de Rome.

Le Roi, dont la fermeté était fatiguée, le permit. Chacun d'eux écrivit séparément, qu'il était *douloureusement affligé des procédés de l'assemblée*; chacun déclare dans sa lettre, qu'il ne reçoit point comme décidé ce qu'on y a décidé, ni comme ordonné ce qu'on y a ordonné. *Pignatelli* (Innocent XII) plus conciliant qu'Odescalchi, se contenta de cette démarche. Les quatre propositions n'en furent pas moins enseignées en France de temps en temps: mais ces armes se rouillèrent, quand on ne combattit plus; & la dispute resta couverte d'un voile, sans être décidée, comme il arrive presque toujours dans un Etat

qui n'a pas ſur ces matières des principes invariables & reconnus. Ainſi, tantôt on s'élève contre Rome, tantôt on lui céde, ſuivant les conjonctures, & ſuivant les caractères de ceux qui gouvernent, & les intérêts particuliers de ceux par qui ils ſont gouvernés.

Louis XIV d'ailleurs n'eut point d'autre démêlé eccléſiaſtique avec Rome, & n'eſſuya aucune oppoſition du Clergé dans les affaires temporelles.

Sous lui, ce Clergé devint reſpectable, par une décence ignorée dans la barbarie des deux premières races, dans le temps encore plus barbare du gouvernement féodal, abſolument inconnue pendant les guerres civiles & dans les agitations du règne de Louis XIII, & ſur-tout pendant la fronde, à quelques exceptions près, qu'il faut toujours faire dans les vices comme dans les vertus qui dominent.

Ce fut alors ſeulement que l'on commença à déciller les yeux du peuple ſur les ſuperſtitions qu'il mêle toujours à ſa religion. Il fut permis, malgré le Parlement d'Aix & malgré les Carmes, de ſavoir que le Lazare & Magdelaine n'étaient point venus en Provence. Les Bénédictins ne purent faire croire que Denys l'aréopagite eût gouverné l'Egliſe de

Paris. Les Saints ſuppoſés, les faux miracles, les fauſſes reliques, commencèrent à être décriés. La ſaine raiſon, qui éclairait les philoſophes, pénétrait par-tout, mais lentement & avec difficulté.

L'Evêque de Châlons, Gaſton-Louis de Noailles, frère du Cardinal, eut une piété aſſez éclairée, pour enlever en 1702 & faire jetter une relique, conſervée précieuſement depuis pluſieurs ſiécles dans l'égliſe de notre-Dame, & adorée ſous le nom du *nombril* de Jeſus-Chriſt. Tout Châlons murmura contre l'Evêque: Préſidens, Conſeillers, gens du Roi, Tréſoriers de France, marchands, notables, Chanoines, Curés, proteſtèrent unanimement par un acte juridique contre l'entrepriſe de l'Evêque, réclamant le ſaint nombril, & alléguant la robe de Jeſus-Chriſt conſervée à Argenteuil, ſon mouchoir à Turin & à Laon, un des cloux de la croix à Saint-Denis, & ſon prépuce à Rome; mais la ſage fermeté de l'Evêque l'emporta à la fin ſur la crédulité du peuple.

Quelques autres ſuperſtitions, attachées à des uſages reſpectables, ont ſubſiſté. Les Proteſtans en ont triomphé: mais ils ſont obligés de convenir qu'il n'y a point d'Egliſe catholique où ces

abus soient moins communs & plus méprisés qu'en France.

L'esprit vraiment philosophique, qui n'a pris racine que vers le milieu de ce siécle, n'éteignit point les anciennes & nouvelles querelles théologiques, qui n'étaient pas de son ressort. On va parler de ces dissentions, qui font la honte de la raison humaine.

CHAPITRE XXXII.

DU CALVINISME.

IL est affreux, sans doute, que l'Eglise chrétienne ait toujours été déchirée par ses querelles, & que le sang ait coulé pendant tant de siécles par des mains qui portaient le Dieu de la paix. Cette fureur fut inconnue au Paganisme : il couvrit la terre de ténébres ; mais il ne l'arrosa guères que du sang des animaux : & si quelquefois chez les Juifs & chez les Payens on dévoua des victimes humaines, ces dévouëmens, tout horribles qu'ils étaient, ne causèrent point de guerres civiles. La religion des Payens ne consistait que dans la mo-

rale & dans des fêtes : la morale, qui eſt commune aux hommes de tous les temps & de tous les lieux, & les fêtes, qui n'étaient que des réjouiſſances, ne pouvaient troubler le genre-humain.

L'eſprit dogmatique apporta chez les hommes la fureur des guerres de religion. J'ai recherché long-temps comment & pourquoi cet eſprit dogmatique, qui diviſa les écoles de l'antiquité payenne, ſans cauſer le moindre trouble, en a produit parmi nous de ſi horribles. Ce n'eſt pas le ſeul fanatiſme qui en eſt cauſe ; car les Gymnoſophiſtes & les Bramins, les plus fanatiques des hommes, ne firent jamais de mal qu'à eux-mêmes. Ne pourrait-on pas trouver peut-être l'origine de cette nouvelle peſte qui a ravagé la terre, dans l'eſprit républicain qui anima les premières Egliſes ? Les aſſemblées ſecrettes, qui bravaient d'abord dans des caves & dans des grottes l'autorité des Empereurs romains, formèrent peu-à-peu un Etat dans l'Etat : c'était une république cachée au milieu de l'Empire. Conſtantin la tira de deſſous terre, pour la mettre à côté du trône. Bientôt l'autorité attachée aux grands ſiéges ſe trouva en oppoſition avec l'eſprit populaire, qui avait inſpiré juſqu'alors toutes les aſſem-

blées des Chrétiens. Souvent, dès que l'Evêque d'une métropole faiſait valoir un ſentiment, un Evêque ſuffragant, un Prêtre, un Diacre, en avaient un contraire. Les anciennes opinions, renouvelées depuis par Luther, par Zwingle, par Calvin, tendaient pour la plûpart à détruire l'autorité épiſcopale & même la puiſſance monarchique : c'eſt une des principales cauſes ſecrettes, qui firent recevoir ces dogmes dans le nord de l'Allemagne, où l'on était las de la grandeur des Papes, & où l'on craignait d'être aſſervi par les Empereurs. Ces opinions triomphèrent en Suéde & en Danemarck, pays où les peuples étaient libres ſous des Rois.

Les Anglais, dans qui la nature a mis l'eſprit d'indépendance, les adoptèrent, les mitigèrent, & en composèrent une religion pour eux ſeuls. Elles pénétrèrent en Pologne ; & y firent beaucoup de progrès dans les ſeules villes où le peuple n'eſt point eſclave. La Suiſſe n'eut pas de peine à les recevoir, parce qu'elle était république. Elles furent ſur le point d'être établies à Veniſe par la même raiſon ; & elles y euſſent pris racine, ſi Veniſe n'eût pas été voiſine de Rome, & peut-être ſi le gouvernement n'eût pas craint la démo-

cratie, qui était le grand but des prédicans. Les Hollandais ne prirent cette religion, que quand ils ſecouèrent le joug de l'Eſpagne. Geneve devint un Etat populaire, en devenant Calviniſte. Toute la maiſon d'Autriche écarta ces ſectes de ſes Etats, autant qu'il lui fut poſſible. Elles n'approchèrent preſque point de l'Eſpagne. On ne les vit point, ſous le règne de François I & d'Henri II, princes abſolus, cauſer de grands troubles en France; mais, dès que le gouvernement fut faible & partagé, les querelles de religion furent violentes: les Condé & les Coligni, devenus calviniſtes parce que les Guiſes étaient catholiques, bouleversèrent l'Etat à l'envi: la légèreté & l'impétuoſité de la nation, la fureur de la nouveauté & l'enthouſiaſme, firent pendant quarante ans du peuple le plus poli, un peuple de barbares.

Henri IV, né dans cette ſecte qu'il aimait, ſans être entêté d'aucune, ne put, malgré ſes victoires & ſes vertus, règner ſans abandonner le Calviniſme. Devenu catholique, il ne fut pas aſſez ingrat pour vouloir détruire un parti naturellement ennemi des Rois, mais auquel il devait ſa couronne; & s'il avait voulu diſſiper cette faction, il ne l'au-

rait pas pu : il la chérit, la protégea & la réprima.

Les Huguenots en France faiſaient tout au plus alors la douzième partie de la nation ; mais il y avait parmi eux des Seigneurs puiſſans ; des villes entières étaient proteſtantes. Ils avaient fait la guerre aux Rois : on avait été contraint de leur donner des places de ſûreté : Henri III leur en avait accordé quatorze, dans le ſeul Dauphiné ; Montauban, Nîmes, dans le Languedoc ; Saumur, & ſur-tout la Rochelle, qui faiſait une république à part, & que le commerce & la faveur de l'Angleterre pouvaient rendre puiſſante. Enfin, Henri IV ſembla ſatisfaire ſon gout, ſa politique & même ſon devoir, en accordant au parti le célébre édit de Nantes en 1598 : cet édit n'était au fond que la confirmation des priviléges que les Proteſtans de France avaient obtenus des Rois précédens les armes à la main, & qu'Henri le grand affermi ſur le trône leur laiſſa par bonne volonté.

Par cet édit de Nantes, que le nom d'Henri IV rendit plus célébre que tous les autres, tout Seigneur de fief haut-juſticier pouvait avoir dans ſon château plein exercice de la Religion prétendue

réformée : tout Seigneur ſans haute-juſtice pouvait admettre trente perſonnes à ſon prêche : l'entier exercice de cette religion était autoriſé dans tous les lieux qui reſſortiſſaient immédiatement à un Parlement.

Les Calviniſtes pouvaient faire imprimer, ſans s'adreſſer aux Supérieurs, tous leurs livres, dans toutes les villes où leur religion était permiſe.

Ils étaient déclarés capables de toutes les charges & dignités de l'Etat ; & il y parut bien en effet, puiſque le Roi fit ducs & pairs les Seigneurs de la Trimouille & de Rôni.

On créa une chambre exprès au Parlement de Paris, compoſée d'un Préſident & de ſeize Conſeillers, laquelle jugea tous les procès des Huguenots, non ſeulement dans le diſtrict immenſe du reſſort de Paris, mais dans celui de Normandie & de Bretagne : elle fut nommée la chambre de l'édit. Il n'y eut jamais à la vérité qu'un ſeul Calviniſte admis parmi les Conſeillers de cette juriſdiction : cependant, comme elle était deſtinée à empêcher les vexations dont le parti ſe plaignait, & que les hommes ſe piquent toujours de remplir un devoir qui les diſtingue ; cette chambre compoſée de Catholiques rendit toujours aux Hugue-

nots, de leur aveu même, la juſtice la plus impartiale.

Ils avaient une eſpèce de petit Parlement à Caſtres, indépendant de celui de Toulouſe; il y eut à Grenoble & à Bordeaux des chambres mi-parties, catholiques & calviniſtes; leurs Egliſes s'aſſemblaient en ſynodes, comme l'Egliſe gallicane: ces priviléges & beaucoup d'autres incorporèrent ainſi les Calviniſtes au reſte de la nation. C'était à la vérité attacher des ennemis enſemble; mais l'autorité, la bonté & l'adreſſe de ce grand Roi, les continrent pendant ſa vie.

Après la mort à jamais effrayante & déplorable d'Henri IV, dans la faibleſſe d'une minorité & ſous une Cour diviſée, il était bien difficile que l'eſprit républicain des réformés n'abusât de ſes priviléges, & que la Cour, toute faible qu'elle était, ne voulût les reſtraindre. Les Huguenots avaient déja établi en France des *Cercles*, à l'imitation de l'Allemagne. Les députés de ces Cercles étaient ſouvent ſéditieux; & il y avait dans le parti, des Seigneurs pleins d'ambition: le duc de Bouillon, & ſur-tout le duc de Rohan, le chef le plus accrédité des Huguenots, précipitèrent bientôt dans la révolte l'eſprit remuant des prédicans, & le zèle aveugle des peu-

ples. L'aſſemblée générale du parti oſa, dès 1615, préſenter à la Cour un cayer, par lequel, entr'autres articles injurieux, elle demandait qu'on réformât le conſeil du Roi. Ils prirent les armes en quelques endroits dès l'an 1616 ; & l'audace des Huguenots ſe joignant aux diviſions de la Cour, à la haine contre les favoris, à l'inquiétude de la nation, tout fut long-temps dans le trouble. C'était des ſéditions, des intrigues, des menaces, des priſes d'armes, des paix faites à la hâte & rompues de même ; c'eſt ce qui faiſait dire au célébre cardinal Bentivoglio, alors nonce en France, qu'il n'y avait vu que des orages.

Dans l'année 1621, les Egliſes calviniſtes de France offrirent à Leſdiguiéres, cet homme de fortune devenu depuis connétable, le généralat de leurs armées & cent mille écus par mois : mais Leſdiguiéres plus éclairé dans ſon ambition, qu'eux dans leurs factions, & qui les connaiſſait pour les avoir commandés, aima mieux alors les combattre que d'être à leur tête ; & pour réponſe à leurs offres, il ſe fit Catholique. Les Huguenots s'adreſsèrent enſuite au maréchal duc de Bouillon, qui dit qu'il était trop vieux ; & enfin ils donnèrent cette malheureuſe place au duc de Rohan, qui

conjointement avec ſon frère Soubiſe ; oſa faire la guerre au Roi de France.

La même année, le connétable de Luines mena Louis XIII de province en province. Il ſoumit plus de cinquante villes, preſque ſans réſiſtance: mais il échoua devant Montauban; le Roi eut l'affront de décamper. On aſſiégea en vain le Rochelle : elle réſiſtait & par elle-même & par les ſecours de l'Angleterre; & le duc de Rohan, coupable du crime de léze-majeſté, traita de la paix avec ſon Roi, preſque de couronne à couronne.

Après cette paix & après la mort du connétable de Luines, il falut encore recommencer la guerre & aſſiéger de nouveau la Rochelle, toujours liguée contre ſon Souverain avec l'Anglais & avec les Calviniſtes du royaume. Une femme (c'était la mère du duc de Rohan) défendit cette ville pendant un an contre l'armée royale, contre l'activité du cardinal de Richelieu, & contre l'intrépidité de Louis XIII, qui affronta plus d'une fois la mort à ce ſiége. La ville ſouffrit toutes les extrémités de la faim; & on ne dut la reddition de la place qu'à cette digue de cinq cens pieds de long, que le cardinal de Richelieu fit conſtruire, à l'exemple de celle qu'Alexandre fit autrefois élever

devant Tyr : elle fut commencée par un Français nommé Tiriot, & achevée par Pompée Targon : elle domta la mer & les Rochelois. Le maire Guiton, qui voulait s'enſevelir ſous les ruines de la Rochelle, eut l'audace, après s'être rendu à diſcrétion, de paraître avec ſes gardes devant le cardinal de Richelieu : les Maires des principales villes des Huguenots en avaient. On ôta les ſiens à Guiton, & les priviléges à la ville. Le duc de Rohan, chef des hérétiques rebelles, continuait toujours la guerre contre ſon Roi ; & abandonné des Anglais, quoique proteſtans, il ſe liguait avec les Eſpagnols, quoique catholiques : mais la conduite ferme du cardinal de Richelieu força les Huguenots, battus de tous côtés, à ſe ſoumettre.

Tous les édits, qu'on leur avait accordés juſqu'alors, avaient été des traités avec les Rois. Richelieu voulut que celui qu'il fit rendre, fût appellé *l'édit de grace :* le Roi y parla en Souverain qui pardonne. On ôta l'exercice de la nouvelle religion à la Rochelle, à l'iſle de Ré, à Oleron, à Privas, à Pamiers ; du reſte, on laiſſa ſubſiſter l'édit de Nantes, que les Calviniſtes regardèrent toujours comme leur loi fondamentale.

Il paraît étrange que le cardinal de Ri-

chelieu, ſi abſolu & ſi audacieux, n'abolit pas ce fameux édit; il eut alors une autre vue, plus difficile peut-être à remplir, mais non moins conforme à l'étendue de ſon ambition & à la hauteur de ſes penſées: il rechercha la gloire de ſubjuguer les eſprits; il s'en croyait capable par ſes lumières, par ſa puiſſance & par ſa politique. Son projet était de gagner des Miniſtres, de leur faire d'abord avouer que le culte catholique n'était pas un crime devant Dieu, de les mener enſuite par degrés, de leur accorder quelques points peu importans, & de paraître aux yeux de la Cour de Rome ne leur avoir rien accordé: il comptait éblouir une partie des Réformés, ſéduire l'autre par les préſens & par les graces, & avoir enfin toutes les apparences de les avoir réunis à l'Egliſe, laiſſant au temps à faire le reſte, & n'enviſageant que la gloire d'avoir ou fait ou préparé ce grand ouvrage, & de paſſer pour l'avoir fait. Le fameux père Joſeph d'un côté, & deux Miniſtres gagnés de l'autre, entamèrent cette négociation: mais il parut que le cardinal de Richelieu avait trop préſumé, & qu'il eſt plus difficile d'accorder des théologiens, que de faire des digues ſur l'océan.

Richelieu rebuté ſe propoſa d'écraſer

les Calviniſtes. D'autres ſoins l'en empêchèrent : il avait à combattre à la fois les grands du royaume, la maiſon royale, toute la maiſon d'Autriche, & ſouvent Louis XIII lui-même. Il mourut enfin au milieu de tous ces orages, d'une mort prématurée : il laiſſa tous ſes deſſeins encore imparfaits, & un nom plus éclatant que cher & vénérable.

Cependant, après la priſe de la Rochelle & l'édit de grace, les guerres ceſsèrent, & il n'y eut plus que des diſputes. On imprimait de part & d'autre de ces gros livres qu'on ne lit plus. Le Clergé & ſur-tout les Jéſuites cherchaient à convertir des Huguenots. Les Miniſtres tâchaient d'attirer quelques Catholiques à leurs opinions Le conſeil du Roi était occupé à rendre des arrêts, pour un cimetiére que les deux religions ſe diſputaient dans un village, pour un temple bâti ſur un fonds appartenant autrefois à l'Egliſe, pour des écoles, pour des droits de châteaux, pour des enterremens, pour des cloches ; & rarement les Réformés gagnaient leurs procès. Il n'y eut plus, après tant de dévaſtations & de ſaccagemens, que ces petites épines. Les Huguenots n'eurent plus de chef, depuis que le duc de Rohan ceſſa de l'être, & que la maiſon de Bouillon n'eut plus

Sedan : ils ſe firent même un mérite de reſter tranquiles, au milieu des factions de la fronde & des guerres civiles, que des Princes, des Parlemens & des Evêques excitèrent, lorſqu'ils prétendirent ſervir le Roi contre le cardinal Mazarin.

Il ne fut preſque point queſtion de religion pendant la vie de ce Miniſtre : il ne fit nulle difficulté de donner la place de Contrôleur-général des finances à un Huguenot de race anglaiſe, nommé Hervard : tous les Huguenots entrèrent dans les fermes, dans les ſous-fermes, dans toutes les places qui en dépendent.

Colbert, qui ranima l'induſtrie de la nation, & qu'on peut regarder comme le fondateur du commerce, employa beaucoup de Huguenots dans les arts, dans les manufactures, dans la marine. Tous ces objets utiles, qui les occupaient, adoucirent peu-à-peu dans eux la fureur épidémique de la controverſe; & la gloire qui environna cinquante ans Louis XIV, ſa puiſſance, ſon gouvernement ferme & vigoureux, ôtèrent au parti calviniſte, comme à tous les ordres de l'Etat, toute idée de réſiſtance; les fêtes magnifiques d'une cour galante jettaient même du ridicule ſur le pédantiſme des

Huguenots. A meſure que le bon gout ſe perfectionnait, les pſeaumes de Marot & de Béſe ne pouvaient plus inſenſiblement inſpirer que du dégout : ces pſeaumes, qui avaient charmé la cour de François II, n'étaient plus faits que pour la populace ſous Louis XIV. La ſaine philoſophie, qui commença vers le milieu de ce ſiécle à percer un peu dans le monde, devait encore dégouter à la longue les honnêtes gens des diſputes de controverſe.

Mais, en attendant que la raiſon ſe fit peu-à-peu écouter des hommes, l'eſprit même de diſpute pouvait ſervir à entretenir la tranquilité de l'Etat ; car les Janſéniſtes commençant alors à paraître avec quelque réputation, ils partageaient les ſuffrages de ceux qui ſe nourriſſent de ces ſubtilités : ils écrivaient à la fois contre les Jéſuites & contre les Huguenots : ceux-ci répondaient aux Janſéniſtes & aux Jéſuites : les Luthériens de la province d'Alſace écrivaient contre eux tous. Une guerre de plume entre tant de partis, pendant que l'Etat était occupé de grandes choſes & que le gouvernement était tout-puiſſant, ne pouvait devenir en peu d'années qu'une occupation de gens oiſifs, qui dégénère tôt ou tard en indifférence.

Louis XIV était animé contre les Religionnaires par les remontrances continuelles de ſon Clergé, par les inſinuations des Jéſuites, par la Cour de Rome, & enfin par le chancelier le Tellier & Louvois ſon fils, tous deux ennemis de Colbert, & qui voulaient perdre les Réformés comme rebelles, parce que Colbert les protégeait comme des ſujets utiles. Louis XIV, nullement inſtruit d'ailleurs du fond de leur doctrine, les regardait, non ſans quelque raiſon, comme d'anciens révoltés ſoumis avec peine. Il s'appliqua d'abord à miner par degrés de tous côtés l'édifice de leur religion : on leur ôtait un temple ſur le moindre prétexte : on leur défendit d'épouſer des filles catholiques ; & en cela on ne fut pas peut-être aſſez politique : c'était ignorer le pouvoir d'un ſéxe, que la Cour pourtant connaiſſait ſi bien. Les Intendans & les Evêques tâchaient, par les moyens les plus plauſibles, d'enlever aux Huguenots leurs enfans. Colbert eut ordre, en 1681, de ne plus recevoir aucun homme de cette religion dans les fermes : on les exclut, autant qu'on le put, des communautés des arts & des métiers. Le Roi, en les tenant ainſi ſous le joug, ne l'appeſantiſſait pas toujours : on défendit par des

arrêts toute violence contre eux : on mêla les inſinuations aux ſévérités ; & il n'y eut alors de rigueur, qu'avec les formes de la juſtice.

On employa ſur-tout un moyen aſſez efficace de converſion ; ce fut l'argent : mais on ne fit pas aſſez d'uſage de ce reſſort. Péliſſon fut chargé de ce miniſtère ſecret : c'eſt ce même Péliſſon, long-temps calviniſte, ſi connu par ſes ouvrages, par une éloquence pleine d'abondance, par ſon attachement au ſurintendant Fouquet, dont il avait été le premier commis, le favori & la victime. Il eut le bonheur d'être éclairé & de changer de religion, dans un tems où ce changement pouvait le mener aux dignités & à la fortune. Il prit l'habit eccléſiaſtique, obtint des bénéfices, & une place de maître des requêtes. Le Roi lui confia le revenu des abbayes de Saint-Germain des prés & de Cluni vers l'année 1677, avec les revenus du tiers des œconomats, pour être diſtribués à ceux qui voudraient ſe convertir : le cardinal le Camus évêque de Grenoble, s'était déja ſervi de cette méthode. Péliſſon, chargé de ce département, envoyait l'argent dans les provinces. On tâchait d'opérer beaucoup de converſions pour peu d'argent : de petites ſommes, diſtribuées à

des indigens, enflaient la liſte que Péliſſon préſentait au Roi tous les trois mois, en lui perſuadant que tout cédait dans le monde à ſa puiſſance où à ſes bienfaits.

Le Conſeil, encouragé par ces petits ſuccès que le temps eût rendus plus conſidérables, s'enhardit en 1681 à donner une déclaration, par laquelle les enfans étaient reçus à renoncer à leur religion à l'âge de ſept ans; & à l'appui de cette déclaration, on prit dans les provinces beaucoup d'enfans pour les faire abjurer, & on logea des gens de guerre chez les parens.

Ce fut cette précipitation du chancelier le Tellier & de Louvois ſon fils, qui fit d'abord déſerter en 1681 beaucoup de familles du Poitou, de la Saintonge & des provinces voiſines. Les étrangers ſe hâtèrent d'en profiter.

Les Rois d'Angleterre & de Danemarck, & ſur-tout la ville d'Amſterdam, invitèrent les Calviniſtes de France à ſe réfugier dans leurs Etats, & leur aſſurèrent une ſubſiſtance; Amſterdam s'engagea même à bâtir mille maiſons pour les fugitifs.

Le Conſeil vit les ſuites dangereuſes de l'uſage trop promt de l'autorité, & crut y remédier par l'autorité même. On

ſentait combien neceſſaires étaient les artiſans dans un pays où le commerce fleuriſſait, & les gens de mer dans un temps où l'on établiſſait une puiſſante marine. On ordonna la peine des galéres contre ceux de ces profeſſions qui tenteraient de s'échaper.

On remarqua que pluſieurs familles Calviniſtes vendaient leurs immeubles. Auſſitôt parut une déclaration, qui confiſqua tous ces immeubles, en cas que les vendeurs ſortiſſent dans un an du royaume. Alors la ſévérité redoubla contre les Miniſtres : on interdiſait leurs temples ſur la plus légère contravention : toutes les rentes, laiſſées par teſtament aux Conſiſtoires, furent appliquées aux hôpitaux du royaume.

On défendit aux maîtres d'écoles calviniſtes de recevoir des penſionnaires : on mit les Miniſtres à la taille : on ôta la nobleſſe aux Maires proteſtans : les Officiers de la maiſon du Roi, les Secretaires du Roi, qui étaient proteſtans, eurent ordre de ſe défaire de leurs charges : on n'admit plus ceux de cette religion, ni parmi les Notaires, ni parmi les Procureurs & les Avocats.

Il était enjoint à tout le Clergé de faire des proſélites ; & il était défendu aux Miniſtres d'en faire, ſous peine de ban-

niſſement perpétuel. Tous ces arrêts étaient publiquement ſollicités par le Clergé de France : c'était après tout les enfans de la maiſon, qui ne voulaient point de partage avec des étrangers introduits par force.

Péliſſon continuait d'acheter des convertis ; mais madame Hervard veuve du Contrôleur-général des finances, animée de ce zèle de religion qu'on a remarqué de tout temps dans les femmes, envoyait autant d'argent pour empêcher les converſions, que Péliſſon pour en faire.

Enfin les Huguenots osèrent deſobéir en quelques endroits : ils s'aſſemblèrent dans le Vivarès & dans le Dauphiné, près les lieux où l'on avait démoli leurs temples. On les attaqua ; ils ſe défendirent. Ce n'était qu'une très légère étincelle du feu des anciennes guerres civiles: deux ou trois cens malheureux, ſans chef, ſans places, & même ſans deſſeins, furent diſperſés en un quart d'heure. Les ſupplices ſuivirent leur défaite : l'Intendant du Dauphiné fit rouer le petit-fils du Miniſtre Chamier qui avait dreſſé l'édit de Nantes : il eſt au rang des plus fameux martyrs de la ſecte ; & ce nom de Chamier a été long-temps en vénération chez les Proteſtans.

L'Intendant Bâville, en Languedoc, fit

rouer vif le miniſtre Chomel. On condamna trois autres au même ſupplice, & dix à être pendus : la fuite qu'ils avaient priſe les ſauva ; & ils ne furent exécutés qu'en effigie.

Tout cela inſpirait la terreur, & en même temps augmentait l'opiniâtreté : on ſait trop que les hommes s'attachent à leur religion à meſure qu'ils ſouffrent pour elle.

Ce fut alors qu'on perſuada au Roi, qu'après avoir envoyé des Miſſionnaires dans toutes les provinces, il falait y envoyer des dragons. Ces violences parurent faites à contre-temps ; elles étaient les ſuites de l'eſprit qui règnait alors à la Cour, que tout devait fléchir au nom de Louis XIV. On ne ſongeait pas que les Huguenots n'étaient plus de ceux de Jarnac, de Moncontour & de Coutras ; que la rage des guerres civiles était éteinte ; que cette longue maladie était dégénérée en langueur ; que tout n'a qu'un temps chez les hommes ; que ſi les pères avaient été rebelles ſous Louis XIII, les enfans étaient ſoumis ſous Louis XIV : on voyait en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, pluſieurs ſectes, qui s'étaient mutuellement égorgées le ſiécle paſſé, vivre maintenant en paix dans les mêmes villes. Tout prouvait qu'un Roi abſolu pouvait

être également bien ſervi par des Catholiques & par des Proteſtans: les Luthériens d'Alſace en étaient un témoignage authentique.

Louis XIV, qui en ſe ſaiſiſſant de Straſbourg en 1681, y protégeait le Luthéraniſme, pouvait tolérer dans ſes Etats le Calviniſme, que le temps aurait aboli, comme il diminue chaque jour le nombre des Luthériens en Alſace. Pouvait-on imaginer, qu'en forçant un grand nombre de ſujets, on n'en perdrait pas davantage, qui malgré les édits & malgré les gardes, échaperaient par la fuite à une violence qu'ils appellaient une horrible perſécution? Pourquoi enfin vouloir faire haïr à un million d'hommes un nom cher & précieux, auquel & Proteſtans & Catholiques, & Français & étrangers, avaient alors joint celui de *grand*? La politique même ſemblait pouvoir engager à conſerver les Calviniſtes, pour les oppoſer aux prétentions continuelles de la Cour de Rome. C'était en ce temps-là même, que le Roi avait ouvertement rompu avec Innocent XI, ennemi de la France: mais Louis XIV, conciliant les intérêts de ſa religion & ceux de ſa grandeur, voulut à la fois humilier le Pape d'une main, & écraſer le Calviniſme de l'autre.

Il

Il enviſageait dans ces deux entrepriſes cet éclat de gloire, dont il était idolâtre en toutes choſes. Les Evêques, pluſieurs Intendans, tout le Conſeil, lui perſuadèrent que ſes ſoldats, en ſe montrant ſeulement, achèveraient ce que ſes bienfaits & les miſſions avaient commencé. Il crut n'uſer que d'autorité ; mais ceux à qui cette autorité fut commiſe, uſèrent d'une extrême rigueur.

Vers la fin de 1684, & au commencement de 1685, tandis que Louis XIV, toujours puiſſamment armé, ne craignait aucun de ſes voiſins, ſes troupes furent envoyées dans toutes les villes & dans tous les châteaux, où il y avait le plus de Proteſtans ; & comme les dragons, aſſez mal diſciplinés dans ce temps-là, furent ceux qui commirent le plus d'excès, on appella cette exécution *la dragonade.*

Les frontières étaient auſſi ſoigneuſement gardées qu'on le pouvait, pour prévenir la fuite de ceux qu'on voulait réunir à l'Egliſe : c'était une eſpèce de chaſſe qu'on faiſait dans une grande enceinte.

Un Evêque, un Intendant, ou un Subdélégué, ou un Curé, ou quelqu'un d'autoriſé, marchait à la tête des ſol-

dats. On aſſemblait les principales familles calviniſtes, ſur-tout celles qu'on croyait les plus faciles : elles renonçaient à leur religion au nom des autres ; & les obſtinés étaient livrés aux ſoldats, qui eurent toute licence, excepté celle de tuer. Il y eut pourtant pluſieurs perſonnes ſi cruellement maltraitées, qu'elles en moururent. Les enfans des réfugiés dans les pays étrangers jettent encore des cris ſur cette perſécution de leurs pères : ils la comparent aux plus violentes que ſouffrit l'Egliſe dans les premiers temps.

C'était un étrange contraſte, que du ſein d'une Cour voluptueuſe où règnaient la douceur des mœurs, les graces, les charmes de la ſociété, il partît des ordres ſi durs & ſi impitoyables. Le marquis de Louvois porta dans cette affaire l'infléxibilité de ſon caractère ; & on y reconnut le même génie qui avait voulu enſevelir la Hollande ſous les eaux, & qui depuis mit le Palatinat en cendres. Il y a encore des lettres de ſa main de cette année 1685, conçues en ces termes: „ Sa Majeſté veut qu'on faſſe éprouver „ les dernières rigueurs à ceux qui ne „ voudront pas ſe faire de ſa religion; „ & ceux qui auront la ſotte gloire de „ vouloir demeurer les derniers, doi-

„ vent être pouſſés juſqu'à la dernière „ extrémité.

Paris ne fut point expoſé à ces vexations : les cris ſe ſeraient faits entendre de trop près au trône.

Tandis qu'on faiſait ainſi tomber partout les temples, & qu'on demandait dans les provinces des abjurations à main armée, l'édit de Nantes fut enfin caſſé au mois d'octobre 1685 ; & on acheva de ruiner l'édifice, qui étoit déja miné de toutes parts.

La chambre de l'édit avait déja été ſupprimée. Il fut ordonné aux Conſeillers calviniſtes du Parlement, de ſe défaire de leurs charges. Une foule d'arrêts du Conſeil parut coup ſur coup, pour extirper les reſtes de la religion proſcrite. Celui qui paraiſſait le plus fatal, fut l'ordre d'arracher les enfans aux prétendus Réformés, pour les remettre entre les mains des plus proches parens catholiques ; ordre, contre lequel la nature reclamait à ſi haute voix, qu'il ne fut pas exécuté.

Mais dans ce célébre édit qui révoqua celui de Nantes, il paraît qu'on prépara un évènement tout contraire au but qu'on s'était propoſé : on voulait la réunion des Calviniſtes à l'Egliſe, dans le royaume. Gourville, homme très judi-

cieux, conſulté par Louvois, lui avait propoſé, comme on ſait, de faire enfermer tous les Miniſtres, & de ne relâcher que ceux qui gagnés par des penſions ſecrettes, abjureraient en public, & ſerviraient à la réunion plus que des Miſſionnaires & des ſoldats. Au lieu de ſuivre cet avis politique, il fut ordonné par l'édit à tous les Miniſtres qui ne voulaient pas ſe convertir, de ſortir du royaume dans quinze jours. C'était s'aveugler, que de penſer qu'en chaſſant les paſteurs, une grande partie du troupeau ne ſuivrait pas : c'était bien préſumer de ſa puiſſance & mal connaître les hommes, de croire que tant de cœurs ulcérés & tant d'imaginations échauffées par l'idée du martyre, ſur-tout dans les pays méridionaux de la France, ne s'expoſeraient pas à tout, pour aller chez les étrangers publier leur conſtance & la gloire de leur exil, parmi tant de nations envieuſes de Louis XIV, qui tendaient les bras à ces troupes fugitives.

Le vieux chancelier le Tellier, en ſignant l'édit, s'écria plein de joie : *nunc dimittis ſervum tuum, Domine, quia viderunt oculi mei ſalutare tuum.* Il ne ſavait pas qu'il ſignait un des grands malheurs de la France.

Louvois ſon fils ſe trompait encore,

en croyant qu'il ſuffiroit d'un ordre de ſa main pour garder toutes les frontières & toutes les côtes contre ceux qui ſe faiſaient un devoir de la fuite. L'induſtrie occupée à tromper la loi, eſt toujours plus forte que l'autorité : il ſuffiſait de quelques gardes gagnés, pour favoriſer la foule des réfugiés. Près de cinquante mille familles en trois ans de temps ſortirent du royaume, & furent après ſuivies par d'autres : elles allèrent porter chez les étrangers les arts, les manufactures, la richeſſe. Preſque tout le nord de l'Allemagne, pays encore agreſte & dénué d'induſtrie, reçut une nouvelle face de ces multitudes tranſplantées: elles peuplèrent des villes entières. Les étoffes, les galons, les chapeaux, les bas, qu'on achetait auparavant de la France, furent fabriqués par eux : un fauxbourg entier de Londres fut peuplé d'ouvriers français en ſoie ; d'autres y portèrent l'art de donner la perfection aux criſtaux, qui fut alors perdu en France. On trouve encore très communément dans l'Allemagne l'or que les réfugiés y répandirent. Ainſi la France perdit environ cinq cens mille habitans, une quantité prodigieuſe d'eſpèces, & ſur-tout des arts, dont ſes ennemis s'enrichirent. La Hollande y gagna d'excellens Officiers & des

ſoldats : le Prince d'Orange eut des régimens entiers de réfugiés. Il y en eut qui s'établirent juſques vers le cap de Bonne-eſpérance ; le neveu du célébre du Quêne, lieutenant-général de la marine, fonda une colonie à cette extrémité de la terre.

Ce fut en vain qu'on remplit les priſons & les galéres de ceux qu'on arrêta dans leur fuite : que faire de tant de malheureux, affermis dans leur créance par les tourmens ? comment laiſſer aux galéres des gens de loi, des vieillards infirmes ? on en fit embarquer quelques centaines pour l'Amérique. Enfin le Conſeil imagina, que quand la ſortie du royaume ne ſerait plus défendue, les eſprits n'étant plus animés par le plaiſir ſecret de deſobéir, il y aurait moins de déſertions : on ſe trompa encore ; & après avoir ouvert les paſſages, on les referma inutilement une ſeconde fois.

Tous les temples détruits, tous les Miniſtres bannis, il s'agiſſait de retenir dans la communion romaine tous ceux qui avaient changé par perſuaſion ou par crainte : il en reſtait près de quatre cens mille dans le royaume. Ils étaient obligés d'aller à la meſſe & de communier : quelques-uns, qui rejettèrent l'hoſtie après l'avoir reçue, furent condamnés

à être brûlés vifs: les corps de ceux qui ne voulaient pas recevoir les Sacremens à la mort, étaient traînés ſur la claie & jettés à la voirie.

Toute perſécution fait des proſélites, quand elle frappe pendant la chaleur de l'enthouſiaſme : les Calviniſtes s'aſſemblèrent par tout pour chanter leurs pſeaumes, malgré la peine de mort décernée contre ceux qui tiendraient les aſſemblées. Il y avait auſſi peine de mort contre les Miniſtres qui rentreraient dans le royaume, & cinq mille cinq cens livres de récompenſe pour qui les dénoncerait: il en revint pluſieurs, qu'on fit périr par la corde ou par la roue.

La ſecte ſubſiſta en paraiſſant écraſée. Elle eſpéra en vain, dans la guerre de 1689, que le Roi Guillaume, qui avait détrôné ſon beau-père catholique, ſoutiendrait en France le Calviniſme: mais dans la guerre de 1701 la rebellion & le fanatiſme éclatèrent en Languedoc.

Il y avait déja long-tems que dans les montagnes des Cevennes & du Vivarès il s'élevait des inſpirés & des prophétes. Un vieil huguenot, nommé *de Serres*, avait tenu école de prophétie : il montrait aux enfans les paroles de l'Ecriture, qui diſent : „ quand trois ou „ quatre ſont aſſemblés en mon nom,

„ mon eſprit eſt parmi eux ; & avec un „ grain de foi on tranſportera des mon- „ tagnes. „ Enſuite il recevait l'eſprit : il était hors de lui-même : il avait des convulſions : il changeait de voix : il reſtait immobile, égaré, les cheveux hériſſés, ſelon l'ancien uſage de toutes les nations, & ſelon ces règles de démence tranſmiſes de ſiécle en ſiécle. Les enfans recevaient ainſi le don de prophétie ; & s'ils ne tranſportaient pas des montagnes, c'eſt qu'ils avaient aſſez de foi pour recevoir l'eſprit, & pas aſſez pour faire des miracles : ainſi ils redoublaient de ferveur pour obtenir ce dernier don.

Tandis que les Cevennes étaient ainſi l'école de l'enthouſiaſme, des Miniſtres, qu'on appelait *Apôtres*, revenaient en ſecret prêcher les peuples.

Claude Brouſſon d'une famille de Nîmes conſidérée, homme éloquent & plein de zèle, très eſtimé chez les étrangers, retourne prêcher dans ſa patrie en 1698 : il y eſt convaincu, non ſeulement d'avoir rempli ſon miniſtère, malgré les édits, mais d'avoir eu dix ans auparavant des intelligences avec les ennemis de l'Etat ; l'intendant Bâville le condamne à la roue. Il meurt comme mouraient les premiers martyrs : toute la ſecte, tous les étrangers, oublient qu'il

a été criminel d'Etat, & ne voyent en lui qu'un ſaint qui a ſcellé ſa foi de ſon ſang.

Alors les prophétes ſe multiplient, & l'eſprit de fureur redouble. Il arrive malheureuſement qu'en 1703 un abbé de la maiſon du Chailat, inſpecteur des miſſions, obtient un ordre de la Cour, de faire enfermer dans un couvent deux filles d'un Gentilhomme, nouveau converti. Au lieu de les conduire au couvent, il les mène d'abord dans ſon château. Les Calviniſtes s'attroupent: on enfonce les portes: on délivre les deux filles & quelques autres priſonniers. Les ſéditieux ſaiſiſſent l'abbé du Chailat; ils lui offrent la vie, s'il veut être de leur religion: il la refuſe. Un prophéte lui crie: *meurs donc; l'eſprit te condamne, ton péché eſt contre toi:* & il eſt tué à coups de fuſil. Auſſitôt après ils ſaiſiſſent les receveurs de la capitation, & les pendent avec leurs rôles au cou: delà ils ſe jettent ſur les Prêtres qu'ils rencontrent, & les maſſacrent. On les pourſuit: ils ſe retirent au milieu des bois & des rochers, leur nombre s'accroît. Leurs prophétes & leurs prophéteſſes leur annoncent de la part de Dieu le rétabliſſement de Jéruſalem & la chute de Babylonne. Un abbé de la Bourlie paraît tout-à-coup au milieu d'eux dans

leurs retraites ſauvages, & leur apporte de l'argent & des armes.

C'était le fils du marquis de Guiſcard ſous-gouverneur du Roi, l'un des plus ſages hommes du royaume : le fils était bien indigne d'un tel père. Réfugié en Hollande pour un crime, il va exciter les Cevennes à la révolte. On le vit quelque temps après paſſer à Londres, où il fut arrêté pour avoir trahi le miniſtère anglais, après avoir trahi ſon pays. Amené devant le Conſeil, il prit ſur la table un de ces longs canifs, avec leſquels on peut commettre un meurtre ; il en frapa le grand tréſorier Harlay, & on le conduiſit en priſon chargé de fers : il prévint ſon ſupplice en ſe donnant la mort lui-même. Ce fut donc cet homme, qui au nom des Anglais, des Hollandais & du Duc de Savoie, vint encourager les fanatiques, & leur promettre de puiſſans ſecours.

Une grande partie du pays les favoriſait ſecrettement. Leur cri de guerre était : *point d'impôts & liberté de conſcience* : ce cri ſéduit par-tout la populace. Ces fureurs juſtifiaient le deſſein qu'avait eu Louis XIV d'extirper le Calviniſme ; mais ſans la révocation de l'édit de Nantes, on n'aurait pas eu à combattre ces fureurs.

Le Roi envoye d'abord le maréchal de Mont-revel avec quelques troupes. Il fit la guerre à ces miſérables comme ils méritaient qu'on la leur fit : on roue, on brûle les priſonniers ; mais auſſi les ſoldats qui tombent entre les mains des révoltés, périſſent par des morts cruelles. Le Roi, obligé de ſoutenir la guerre par-tout, ne pouvait envoyer contre eux que peu de troupes. Il était difficile de les ſurprendre, dans des rochers preſqu'inacceſſibles alors, dans des cavernes, dans des bois où ils ſe rendaient par des chemins non frayés, & d'où ils deſcendaient tout-à-coup comme des bêtes féroces : ils défirent même dans un combat réglé le régiment de la marine. On employa contre eux ſucceſſivement trois Maréchaux de France : au maréchal de Mont-revel ſuccéda en 1704 le maréchal de Villars.

Comme il lui était plus difficile encore de les trouver que de les battre, le maréchal de Villars, après s'être fait craindre, leur fit propoſer une amniſtie. Quelques-uns d'entr'eux y conſentirent, détrompés des promeſſes d'être ſecourus par la Savoie.

Le plus accrédité de leurs chefs & le ſeul qui mérite d'être nommé, était *Cavalier*. Je l'ai vu depuis en Hollande &

en Angleterre. C'était un petit homme blond, d'une phyſionomie douce & agréable : on l'appellait *David* dans ſon parti. De garçon boulanger, il était devenu chef d'une aſſez grande multitude, à l'âge de vingt-trois ans, par ſon courage & à l'aide d'une prophéteſſe qui le fit reconnaître ſur un ordre exprès du ſaint-Eſprit. On le trouva à la tête de huit cens hommes qu'il enrégimentait, quand on lui propoſa l'amniſtie. Il demanda des ôtages : on lui en donna. Il vint ſuivi d'un des chefs à Nîmes, où il traita avec le maréchal de Villars.

Il promit de former quatre régimens des révoltés, qui ſerviraient le Roi ſous quatre Colonels, dont il ſerait le premier & dont il nomma les trois autres : ces régimens devaient avoir l'exercice libre de leur religion, comme les troupes étrangères à la ſolde de France ; mais cet exercice ne devait point être permis ailleurs.

On acceptait ces conditions, quand des émiſſaires de Hollande vinrent en empêcher l'effet avec de l'argent & des promeſſes : ils détachèrent de *Cavalier* les principaux fanatiques. Mais ayant donné ſa parole au maréchal de Villars, il la voulut tenir : il accepta le

brévet de Colonel, & commença à former ſon régiment avec cent trente hommes qui lui étaient affectionnés..

J'ai entendu ſouvent de la bouche du maréchal de Villars, qu'il avait demandé à ce jeune homme, comment il pouvait à ſon âge avoir eu tant d'autorité ſur des hommes ſi féroces & ſi indiſciplinables. Il répondit que quand on lui deſobéïſſait, ſa prophéteſſe, qu'on appelait *la grande-Marie*, était ſur le champ inſpirée, & condamnait à mort les réfractaires, qu'on tuait ſans raiſonner. * Ayant fait depuis la même queſtion à *Cavalier*, j'en eus la même réponſe.

Cette négociation ſingulière ſe faiſait après la bataille de Hochſtet. Louis XIV, qui avait proſcrit le Calviniſme avec tant de hauteur, fit la paix, ſous le nom d'amniſtie, avec un garçon boulanger; & le maréchal de Villars lui préſenta le brévet de Colonel & celui d'une penſion de douze cens livres.

Le nouveau Colonel alla à Verſailles, & reçut les ordres du Miniſtre de

* Ce trait doit ſe trouver dans les véritables mémoires du maréchal de Villars. Le premier tome eſt certainement de lui; il eſt conforme au manuſcrit que j'ai vu: les deux autres ſont d'une main étrangère & bien différente.

la guerre : le Roi le vit, & hauſſa les épaules. *Cavalier*, obſervé par le miniſtère, craignit & ſe retira en Piémont. De-là il paſſa en Hollande & en Angleterre : il fit la guerre en Eſpagne, & y commanda un régiment. Il eſt mort Officier général & Gouverneur de l'iſle de Garnezay, avec une grande réputation de valeur, n'ayant de ſes premières fureurs conſervé que le courage, & ayant peu-à-peu ſubſtitué la prudence à un fanatiſme qui n'était plus ſoutenu par l'exemple.

Le maréchal de Villars, rappellé du Languedoc, fut remplacé par le maréchal de Barvick. Les malheurs des armes du Roi enhardiſſaient alors les fanatiques du Languedoc, qui eſpéraient les ſecours du Ciel & en recevaient des alliés. On leur faiſait toucher de l'argent par la voie de Geneve : ils attendaient des Officiers, qui devaient leur être envoyés de Hollande & d'Angleterre : ils avaient des intelligences dans toutes les villes de la province.

On peut mettre au rang des plus grandes conſpirations, celle qu'ils formèrent de ſaiſir dans Nîmes le duc de Barvick & l'intendant Bâville, de faire révolter le Languedoc & le Dauphiné, & d'y introduire les ennemis. Le ſecret

fut gardé par plus de mille conjurés : l'indiſcrétion d'un ſeul fit tout découvrir. Plus de deux cens perſonnes périrent dans les ſupplices : le maréchal de Barvick fit exterminer par le fer & par le feu tout ce qu'on rencontra de ces malheureux ; les uns moururent les armes à la main ; les autres ſur les roues ou dans les flammes. Quelques-uns, plus adonnés à la prophétie qu'aux armes, trouvèrent moyen d'aller en Hollande : les réfugiés français les y reçurent comme des envoyés céleſtes ; ils allèrent au devant d'eux, chantant des pſeaumes & jonchant leur chemin de branches d'arbres. Ces prophétes allèrent enſuite en Angleterre : mais trouvant que l'Egliſe épiſcopale tenait trop de l'Egliſe romaine, ils voulurent faire dominer la leur. Leur perſuaſion était ſi pleine, que ne doutant pas qu'avec beaucoup de foi on ne fit beaucoup de miracles, ils offrirent de reſſuſciter un mort, & même tel mort que l'on voudrait choiſir. Par tout le peuple eſt peuple ; & les presbytériens pouvaient ſe joindre à ces fanatiques contre le Clergé anglican. Le miniſtère anglais prit le parti qu'on aurait dû toujours prendre avec les hommes à miracles : on leur permit de déterrer un mort dans le ci-

metiére de l'égliſe cathédrale; la place fut entourée de gardes; tout ſe paſſa juridiquement: la ſcène finit par mettre au pilori les prophétes.

Cependant en France, le temps, la prudence du gouvernement, & les progrès de la raiſon ont rendu les Calviniſtes tranquiles: leur nombre eſt diminué avec l'enthouſiaſme.

CHAPITRE XXXIII.

DU JANSE'NISME.

LE Calviniſme devait néceſſairement enfanter des guerres civiles, & ébranler les fondemens des Etats. Le Janſéniſme ne pouvait exciter que des querelles théologiques & des guerres de plume; car les réformateurs du quinzième ſiécle ayant déchiré tous les liens par qui l'Egliſe romaine tenait les hommes, ayant traité d'idolâtrie ce qu'elle avait de plus ſacré, ayant ouvert les portes de ſes cloîtres, & remis ſes tréſors dans les mains des ſéculiers; il falait qu'un des deux partis périt par l'autre. Il n'y a point de pays en effet, où

la religion de Calvin & de Luther ait paru, ſans faire couler le ſang.

Mais les Janſéniſtes n'attaquant point l'Egliſe, n'en voulant ni aux dogmes fondamentaux ni aux biens, & écrivant ſur des queſtions abſtraites, tantôt contre les Calviniſtes, tantôt contre les Catholiques & contre les conſtitutions des Papes, n'eurent enfin de crédit nulle part; & ils ont fini par voir leur ſecte mépriſée, quoiqu'elle ait eu pluſieurs partiſans très reſpectables par leurs talens & par leurs mœurs.

Dans le temps même où les Huguenots attiraient une attention ſérieuſe, le Janſéniſme inquiéta la France plus qu'il ne la troubla. Ces diſputes étaient venues d'ailleurs, comme bien d'autres: d'abord un certain docteur de Louvain nommé Michel Bay, qu'on appellait *Baïus*, ſelon la coûtume du pédantiſme de ces temps-là, s'aviſa de ſoutenir, vers l'an 1552, quelques propoſitions ſur la grace & ſur la prédeſtination. Cette queſtion, ainſi que preſque toute la métaphyſique, rentre pour le fond dans le labyrinthe de la fatalité & de la liberté, où toute l'antiquité s'eſt égarée, & où l'homme n'a guères de fil qui le conduiſe.

L'eſprit de curioſité donné de Dieu

à l'homme, cette impulſion néceſſaire pour nous inſtruire, nous emporte ſans ceſſe au de-là du but, comme tous les autres reſſorts de notre ame, qui, s'ils ne pouvaient nous pouſſer trop loin, ne nous exciteraient peut-être jamais aſſez.

Ainſi, on a diſputé ſur tout ce qu'on connaît & ſur tout ce qu'on ne connaît pas: mais les diſputes des anciens philoſophes furent toujours paiſibles; & celles des théologiens, ſouvent ſanglantes & toujours turbulentes.

Des Cordeliers, qui n'entendaient pas plus ces queſtions que Michel Baïus, crurent le libre arbitre renverſé & la doctrine de *Scot* en danger: fâchés d'ailleurs contre Baïus au ſujet d'une querelle à-peu-près dans le même goût, ils déférèrent ſoixante & ſeize propoſitions de Baïus au pape Pie V. Ce fut Sixte-quint, alors général des Cordeliers, qui dreſſa la bulle de condamnation en 1567: c'eſt, je crois, la première bulle, dans laquelle on ait cenſuré des opinions en général, ſans les ſpécifier en particulier.

Soit crainte de ſe compromettre, ſoit dégout d'examiner de telles ſubtilités, ſoit indifférence & mépris pour des théſes de Louvain, on condamna reſpecti-

vement les ſoixante & ſeize propoſitions en gros, comme hérétiques, ſentant l'héréſie, mal ſonantes, téméraires & ſuſpectes. Les docteurs de Louvain furent très empêchés en recevant la bulle : il y avait ſur-tout une phraſe, dans laquelle une virgule, miſe à une place ou à une autre, condamnait ou tolérait quelques opinions de Michel Baïus. L'Univerſité députa à Rome, pour ſavoir du ſaint-Père où il falait mettre la virgule. La Cour de Rome, qui avait d'autres affaires, envoya pour toute réponſe à ces Flamans un exemplaire de la bulle, dans lequel il n'y avait point de virgule du tout : on le dépoſa dans les archives. Le grand-Vicaire nommé Morillon dit, qu'il falait recevoir la bulle du Pape, *quand même il y aurait des erreurs* : ce Morillon avait raiſon en politique ; car aſſûrément il vaut mieux recevoir cent bulles erronnées, que de mettre cent villes en cendres, comme ont fait les Huguenots & leurs adverſaires. Baïus crut Morillon & ſe rétracta paiſiblement.

Quelques années après, l'Eſpagne, auſſi fertile en auteurs ſcolaſtiques, que ſtérile en bons écrivains, produiſit Molina, le Jéſuite qui crut avoir découvert préciſément, comment Dieu agit ſur les

créatures & comment les créatures lui réſiſtent. Il diſtingua l'ordre naturel & l'ordre ſurnaturel, la prédeſtination à la grace & la prédeſtination à la gloire, la grace prévenante & la coopérante. Il fut l'inventeur du concours concomitant, de la ſcience moyenne & du congruiſme : cette ſcience moyenne & ce congruiſme étaient ſur-tout des idées rares. Dieu par ſa ſcience moyenne conſulte habilement la volonté de l'homme, pour ſavoir ce que l'homme fera quand il aura eu ſa grace ; & enſuite, ſelon l'uſage qu'il devine que fera le libre arbitre, il prend ſes arrangemens en conſéquence pour déterminer l'homme ; & ces arrangemens ſont le *congruiſme*.

Les Dominicains eſpagnols, qui n'entendaient pas plus cette explication que les Jéſuites, mais qui étaient jaloux d'eux, écrivirent que le livre de Molina *était le précurſeur de l'Antechriſt*.

La Cour de Rome évoqua la diſpute, qui était déja entre les mains des grands-Inquiſiteurs ; & ordonna avec beaucoup de ſageſſe le ſilence aux deux partis, qui ne le gardèrent ni l'un ni l'autre.

Enfin, on plaida ſérieuſement devant Clément VIII ; & à la honte de l'eſprit humain, tout Rome prit parti dans le

procès. Un Jéſuite, nommé *Achilles Gaillard*, aſsûra le Pape qu'il avait un moyen sûr de rendre la paix à l'Egliſe: il propoſa gravement d'accepter la prédeſtination gratuite, à condition que les Dominicains admettraient la ſcience moyenne; & qu'on ajuſterait ces deux ſyſtêmes comme on pourroit. Les Dominicains refusèrent l'accommodement d'Achilles Gaillard : leur célébre *Lemos* ſoutint le concours prévenant & le complément de la vertu active. Les congrégations ſe multiplièrent, ſans que perſonne s'entendît.

Clement VIII mourut avant d'avoir pu réduire les argumens pour & contre à un ſens clair. Paul V reprit le procès : mais comme lui-même en eut un plus important avec la république de Veniſe, il fit ceſſer toutes les congrégations, qu'on appella & qu'on appèle encore *de auxiliis*. On leur donnait ce nom, auſſi peu clair par lui-même que les queſtions qu'on agitait, parce que ce mot ſignifie *ſecours*, & qu'il s'agiſſait, dans cette diſpute, des ſecours que Dieu donne à la volonté faible des hommes. Paul V finit par ordonner aux deux partis de vivre en paix.

Pendant que les Jéſuites établiſſaient

leur ſcience moyenne & leur congruiſme, *Corneille Janſénius*, évêque d'Ypres, renouvelait quelques idées de Baïus dans un gros livre ſur ſaint Auguſtin, qui ne fut imprimé qu'après ſa mort; de ſorte qu'il devint chef de ſecte, ſans jamais s'en douter. Preſque perſonne ne lut ce livre, qui a cauſé tant de troubles : mais du Verger de Haurane, abbé de Saint-Cyran, ami de Janſénius, homme auſſi ardent qu'écrivain diffus & obſcur, vint à Paris & perſuada de jeunes docteurs & quelques vieilles femmes. Les Jéſuites demandèrent à Rome la condamnation du livre de Janſénius, comme une ſuite de celle de Baïus, & l'obtinrent en 1641 : mais à Paris la Faculté de théologie, & tout ce qui ſe mêlait de raiſonner, fut partagé. Il ne paraît pas qu'il y ait beaucoup à gagner, à penſer avec Janſénius que Dieu commande des choſes impoſſibles : cela n'eſt ni philoſophique ni conſolant : mais le plaiſir ſecret d'être d'un parti, la haine contre les Jéſuites, l'envie de ſe diſtinguer & l'inquiétude d'eſprit, formèrent une ſecte.

La Faculté condamna cinq propoſitions de Janſénius à la pluralité des voix ; ces cinq propoſitions étaient extraites du livre très fidélement quant

au ſens, mais non pas quant aux propres paroles. Soixante docteurs appelèrent au Parlement comme d'abus ; & la chambre des vacations ordonna que les parties comparaîtraient.

Les parties ne comparurent point. Mais d'un côté, un docteur nommé Habert ſoulevait les eſprits contre Janſénius ; de l'autre, le fameux Arnauld, diſciple de Saint-Cyran, défendait le Janſéniſme avec l'impétuoſité de ſon éloquence. Il haïſſait les Jéſuites encore plus qu'il n'aimait la grace efficace ; & il était encore plus haï d'eux, comme né d'un père qui s'étant donné au Barreau avait violemment plaidé pour l'Univerſité contre leur établiſſement. Ses parens s'étaient acquis beaucoup de conſidération dans la Robe & dans l'Epée : ſon génie, & les circonſtances où il ſe trouva, le déterminèrent à la guerre de plume & à ſe faire chef de parti, eſpèce d'ambition devant qui toutes les autres diſparaiſſent. Il combattit contre les Jéſuites & contre les Réformés, juſqu'à l'âge de quatre-vingts ans : on a de lui cent quatre volumes, dont preſqu'aucun n'eſt aujourd'hui au rang de ces bons livres claſſiques, qui honorent le ſiécle de Louis XIV & qui ſont la bibliothéque des nations. Tous ſes ouvrages eurent une

grande vogue de ſon temps, & par la réputation de l'auteur, & par la chaleur des diſputes : cette chaleur s'eſt attiédie ; les livres ont été oubliés ; il n'eſt reſté que ce qui appartenait ſimplement à la raiſon, ſa géométrie, la grammaire raiſonnée, la logique, auxquelles il eut beaucoup de part. Perſonne n'était né avec un eſprit plus philoſophique ; mais ſa philoſophie fut corrompue en lui par la faction qui l'entraîna, & qui plongea ſoixante ans dans de miſérables diſputes de l'école, & dans les malheurs attachés à l'opiniâtreté, un eſprit fait pour éclairer les hommes.

L'Univerſité étant partagée ſur ces cinq fameuſes propoſitions, les Evêques le furent auſſi : quatre-vingt-huit Evêques de France écrivirent en corps à Innocent X pour le prier de décider, & onze autres écrivirent pour le prier de n'en rien faire. Innocent X jugea ; il condamna chacune des cinq propoſitions à part, mais toujours ſans citer les pages dont elles étaient tirées, ni ce qui les précédait, & ce qui les ſuivait.

Cette omiſſion, qu'on n'aurait pas faite dans une affaire civile au moindre des tribunaux, fut faite & par la Sorbonne & par les Janſéniſtes & par les Jéſuites & par le ſouverain Pontife. Le fond

fond des cinq propoſitions condamnées eſt évidemment dans Janſénius; il n'y a qu'à ouvrir le troiſième tome à la page 138, édition de Paris 1641; on y lira mot-à-mot: „ tout cela démontre „ pleinement & évidemment, qu'il n'eſt „ rien de plus certain & de plus fon- „ damental dans la doctrine de ſaint „ Auguſtin, qu'il y a certains comman- „ demens impoſſibles, non ſeulement „ aux infidéles, aux aveugles, aux en- „ durcis; mais aux fidéles & aux juſtes, „ malgré leurs volontés & leurs efforts, „ ſelon les forces qu'ils ont; & que la „ grace, qui peut rendre ces comman- „ demens poſſibles, leur manque." On peut auſſi, à la page 165, lire que „ Jeſus-Chriſt n'eſt pas, ſelon ſaint „ Auguſtin, mort pour tous les hom- „ mes."

Le cardinal Mazarin fit recevoir unanimement la bulle du Pape par l'aſſemblée du Clergé: il était bien alors avec le Pape; il n'aimait pas les Janſéniſtes, & il haïſſait avec raiſon les factions.

La paix ſemblait rendue à l'Egliſe de France: mais les Janſéniſtes écrivirent tant de lettres; on cita tant ſaint Auguſtin; on fit agir tant de femmes, qu'après la bulle acceptée il y eut plus de Janſéniſtes que jamais.

Un Prêtre de Saint-Sulpice s'aviſa de refuſer l'abſolution à monſieur de Liancourt, parce qu'on diſait qu'il ne croyait pas que les cinq propoſitions fuſſent dans Janſénius, & qu'il avait dans ſa maiſon des Hérétiques. Ce fut un nouveau ſcandale, un nouveau ſujet d'écrits. Le docteur Arnauld ſe ſignala; & dans une nouvelle lettre à un Duc & Pair ou réel ou imaginaire, il ſoutint que les propoſitions de Janſénius condamnées n'étaient pas dans Janſénius, mais qu'elles ſe trouvaient dans ſaint Auguſtin & dans pluſieurs pères: il ajouta, que *ſaint Pierre était un juſte, à qui la grace, ſans laquelle on ne peut rien, avait manqué.*

Il eſt vrai que ſaint Auguſtin & ſaint Jean Chryſoſtôme avaient dit la même choſe; mais une parole de plus ou de moins, & les conjonctures qui changent tout, rendirent Arnauld coupable. On diſait, qu'il fallait mettre de l'eau dans le vin des ſaints Pères; car ce qui eſt un objet ſi ſérieux pour les uns, eſt toujours pour les autres un ſujet de plaiſanterie. La Faculté s'aſſembla; le chancelier Séguier y vint même de la part du Roi. Arnauld fut condamné & exclus de la Sorbonne en 1654. La préſence du Chancelier parmi des théolo-

giens eut un air de deſpotiſme qui déplut au public ; & le ſoin qu'on eut de garnir la ſale d'une foule de docteurs moines mendians, qui n'étaient pas accoûtumés de s'y trouver en ſi grand nombre, fit dire à Paſcal dans ſes provinciales, *qu'il était plus aiſé de trouver des moines que des raiſons.*

La plûpart de ces moines n'admettaient point le congruiſme, la ſcience moyenne, la grace verſatile de Molina : mais ils ſoutenaient une grace ſuffiſante, à laquelle la volonté peut conſentir & ne conſent jamais ; une grace efficace, à laquelle on peut réſiſter, & à laquelle on ne réſiſte pas ; & ils expliquaient cela clairement, en diſant qu'on pouvait réſiſter à cette grace dans le ſens diviſé & non pas dans le ſens compoſé.

Si ces choſes ſublimes ne ſont pas trop d'accord avec la raiſon humaine, le ſentiment d'Arnauld & des Janſéniſtes ſemblait trop d'accord avec le pur Calviniſme. C'était préciſément le fond de la querelle des Gomariſtes & des Arminiens : elle diviſa la Hollande, comme le Janſéniſme diviſa la France ; mais elle devint en Hollande une faction politique, plus qu'une diſpute de gens oiſifs ; elle fit couler ſur un échafaud le

ſang du penſionnaire Barnewelt: elle ne produiſit en France que des mandemens, des bulles, des lettres de cachet & des brochures, parce qu'il y avait alors des querelles plus importantes.

Arnauld fut donc ſeulement exclus de la Faculté. Cette petite perſécution lui attira une foule d'amis; mais lui & les Janſéniſtes eurent toujours contre eux l'Egliſe & le Pape. Une des premières démarches d'Alexandre VII, ſucceſſeur d'Innocent X, fut de renouveller les cenſures contre les cinq propoſitions. Les Evêques de France, qui avaient déja dreſſé un formulaire, en firent encore un nouveau, dont la fin était conçue en ces termes: „ Je condamne de „ cœur & de bouche la doctrine des „ cinq propoſitions contenues dans le „ livre de Cornélius Janſénius, laquelle „ doctrine n'eſt point celle de ſaint Au„ guſtin, que Janſénius a mal expli„ quée. " Il falut depuis ſouſcrire cette formule; & les Evêques la préſentèrent dans leurs diocèſes à tous ceux qui étaient ſuſpects. On la voulut faire ſigner aux Religieuſes de Port-royal de Paris & de Port-royal des champs: ces deux maiſons étaient le ſanctuaire du Janſéniſme; Saint-Cyran & Arnauld les gouvernaient.

Ils avaient établi auprès du monaſtère de Port-royal des champs, une maiſon où s'étaient retirés pluſieurs ſavans vertueux, mais entêtés, liés enſemble par la conformité des ſentimens: ils y inſtruiſaient de jeunes gens choiſis. C'eſt de cette école qu'eſt ſorti *Racine*, le plus pur & le plus éloquent des poëtes. Paſcal, le premier des ſatiriques, car Deſpréaux ne fut que le ſecond, était intimément lié avec ces illuſtres & dangereux ſolitaires. On préſenta le formulaire à ſigner aux filles de Port-royal de Paris & de Port-royal des champs: elles répondirent, qu'elles ne pouvaient en conſcience avouer après le Pape & les Evêques, que les cinq propoſitions fuſſent dans le livre de Janſénius, qu'elles n'avaient pas lu; qu'aſſûrément on n'avait pas pris ſa penſée; qu'il ſe pouvait faire que ces cinq propoſitions fuſſent erronnées, mais que Janſénius n'avait pas tort.

Un tel entêtement irrita la Cour. Le lieutenant-civil d'Aubrai (il n'y avait point encore de Lieutenant de police) alla à Port-royal des champs faire ſortir tous les ſolitaires qui s'y étaient retirés, & tous les jeunes gens qu'ils élevaient. On menaça de détruire les deux monaſtères; un miracle les ſauva.

Mademoiſelle Perrier penſionnaire de Port-royal de Paris, niéce du célébre Paſcal, avait mal à un œil : on fit à Port-royal la cérémonie de baiſer une épine de la couronne qu'on mit autrefois ſur la tête de Jeſus-Chriſt. Cette épine était depuis long-temps à Port-royal : il n'eſt pas trop aiſé de prouver comment elle avait été conſervée & tranſportée de Jéruſalem au faubourg ſaint Jacques. La malade la baiſa ; elle fut guérie quelque temps après. On ne manqua pas d'affirmer & d'atteſter, qu'elle avait été guérie en un clin d'œil d'une fiſtule lacrimale deſeſpérée. Cette fille n'eſt morte qu'en 1728. Des perſonnes, qui ont long-temps vécu avec elle, m'ont aſſûré que ſa guériſon avait été fort longue ; & c'eſt ce qui eſt bien vraiſemblable : mais ce qui ne l'eſt guères, c'eſt que Dieu, qui ne fait point de miracles pour amener à notre religion les trois quarts de la terre, à qui cette religion eſt ou inconnue ou en horreur, eût en effet interrompu l'ordre de la nature en faveur d'une petite fille, pour juſtifier une douzaine de religieuſes, qui prétendaient que Cornélius Janſénius n'avait point écrit une douzaine de lignes qu'on lui attribue, ou qu'il les avait écrites dans une autre inten-

tion que celle qui lui eſt imputée.

Le miracle fit un ſi grand éclat, que les Jéſuites n'oſèrent le nier. Ils prirent le parti de faire auſſi des miracles de leur côté; mais ils n'eurent point la vogue : ceux des Janſéniſtes étaient les ſeuls à la mode alors. Ils firent encore quelques années après un autre miracle: il y eut à Port-Royal une ſœur Gertrude guérie d'une enflure à la jambe. Ce prodige-là n'eut point de ſuccès ; le temps était paſſé , & ſœur Gertrude n'avait point un Paſcal pour oncle.

Les Jéſuites , qui avaient pour eux les Papes & les Rois, étaient entièrement décriés dans l'eſprit des peuples On renouvelait contre eux les anciennes hiſtoires de l'aſſaſſinat d'Henri le grand, médité par *Barriere*, exécuté par *Châtel* leur écolier ; le ſupplice du père Guignard ; leur banniſſement de France & de Veniſe : on tentait toutes les voies de les rendre odieux. Paſcal fit plus, il les rendit ridicules. Ses *lettres provinciales*, qui paraiſſaient alors, étaient un modéle d'éloquence & de plaiſanterie : les meilleures comédies de Moliére n'ont pas plus de ſel que les premières lettres provinciales: Boſſuet n'a rien de plus ſublime que les dernières.

Il eſt vrai que tout le livre portait

ſur un fondement faux. On attribuait adroitement à toute la ſociété, des opinions extravagantes de quelques Jéſuites eſpagnols & flamans: on les aurait déterrées auſſi bien chez des caſuiſtes Dominicains & Franciſcains; mais c'était aux ſeuls Jéſuites qu'on en voulait. On tâchait dans ces lettres de prouver, qu'ils avaient un deſſein formé de corrompre les hommes; deſſein qu'aucune ſecte, aucune ſociété, n'a jamais eu & ne peut avoir: mais il ne s'agiſſait pas d'avoir raiſon; il s'agiſſait de divertir le public.

Les Jéſuites, qui n'avaient alors aucun bon écrivain, ne purent effacer le ridicule dont les couvrit le livre le mieux écrit qui eût encore paru en France; mais il leur arriva dans leurs querelles la même choſe à-peu-près qu'au cardinal Mazarin: les Blots, les Marigni & les Barbançon avaient fait rire toute la France à ſes dépens; & il fut le maître de la France.

On enleva les principales religieuſes de l'abbaye de Port-royal de Paris avec deux cens gardes, & on les diſperſa dans d'autres couvens: on ne laiſſa que celles qui voulurent ſigner le formulaire. La diſperſion de ces religieuſes intéreſſa tout Paris. Sœur Perdreau & ſœur Paſ-

ſart, qui ſignèrent & en firent ſigner d'autres, furent le ſujet des plaiſanteries & des chanſons, dont la ville fut inondée par cette eſpèce d'hommes oiſifs, qui ne voit jamais dans les choſes que le côté plaiſant, & qui ſe divertit toujours, tandis que les perſuadés gémiſſent, que les frondeurs déclament & que le gouvernement agit.

Les Janſéniſtes s'affermirent par la perſécution. Quatre Prélats, *Arnauld* evêque d'Angers, frère du Docteur, *Buzenval* de Beauvais, *Pavillon* d'Alet, & *Caulet* de Pamiers, le même qui depuis réſiſta à Louis XIV ſur la régale, ſe déclarèrent contre le formulaire. C'était un nouveau formulaire compoſé par le Pape Alexandre VII lui-même, ſemblable en tout pour le fond aux premiers, reçu en France par les Evêques & même par le Parlement. Alexandre VII indigné nomma neuf Evêques français, pour faire le procès aux quatre Prélats réfractaires. Alors les eſprits s'aigrirent plus que jamais.

Mais lorſque tout était en feu, pour ſavoir ſi les cinq propoſitions étaient ou n'étaient pas dans Janſénius, Roſpiglioſi, devenu Pape ſous le nom de Clément IX, pacifia tout pour quelque temps. Il engagea les quatre Evêques

à ſigner *ſincèrement* le formulaire, au lieu de *purement & ſimplement* ; ainſi il ſembla permis de croire, en condamnant les cinq propoſitions, qu'elles n'étaient point extraites de Janſénius. Les quatre Evêques donnèrent quelques petites explications. L'accortiſe italienne calma la vivacité françaiſe ; un mot ſubſtitué à un autre opéra cette paix, qu'on appella *la paix de Clément IX* & même la *paix de l'Egliſe*, quoiqu'il ne s'agît que d'une diſpute ignorée ou mépriſée dans le reſte du monde. Il paraît que depuis le temps de *Baïus* les Papes eurent toujours pour but d'étouffer ces controverſes dans leſquelles on ne s'entend point, & de réduire les deux partis à enſeigner la même morale que tout le monde entend. Rien n'était plus raiſonnable : mais on avait affaire à des hommes.

Le gouvernement mit en liberté les Janſéniſtes qui étaient priſonniers à la Baſtille, & entr'autres *Saci* auteur de la verſion du teſtament. On fit revenir les religieuſes exilées ; elles ſignèrent *ſincèrement*, & crurent triompher par ce mot. Arnauld ſortit de la retraite où il s'était caché, & fut préſenté au Roi, accueilli du Nonce, regardé par le public comme un père de l'Egliſe ; & il s'engagea dès-lors à ne combattre que les Calviniſtes,

car il falait qu'il fit la guerre. Ce temps de tranquilité produiſit ſon livre de *la perpétuité de la foi*, dans lequel il fut aidé par Nicole ; & ce fut le ſujet de la grande controverſe entre eux & *Claude* le Miniſtre, controverſe dans laquelle chaque parti ſe crut victorieux, ſelon l'uſage.

La paix de Clément IX ayant été donnée à des eſprits peu pacifiques qui étaient tous en mouvement, ne fut qu'une tréve paſſagère ; les cabales ſourdes, les petites intrigues & les grandes injures continuèrent des deux côtés.

La ducheſſe de Longueville ſœur du grand Condé, ſi connue par les guerres civiles & par ſes amours, devenue vieille & ſans occupation, ſe fit dévote ; & comme elle haïſſait la Cour, & qu'il lui falait de l'intrigue, elle ſe fit Janſéniſte. Elle bâtit un corps de logis à Port-royal des champs, où elle ſe retirait quelquefois avec les ſolitaires : ce fut leur temps le plus floriſſant. Les Arnauld, les Nicole, les le Maître, les Herman, les Saci, beaucoup d'hommes qui quoique moins célébres avaient pourtant beaucoup de mérite & de réputation, s'aſſemblaient chez elle : ils ſubſtituaient au bel eſprit, que la ducheſſe de Longueville tenait de l'hôtel de Rambouillet, leurs conver-

ſations ſolides & ce tour d'eſprit mâle, vigoureux & animé, qui faiſait le caractère de leurs livres & de leurs entretiens. Ils ne contribuèrent pas peu à répandre en France le bon goût & la vraie éloquence : mais malheureuſement ils étaient encore plus jaloux d'y répandre leurs opinions. Ils ſemblaient être eux-mêmes une preuve de ce ſiſtême de la fatalité, qu'on leur reprochait : on eût dit qu'ils étaient entraînés par une détermination invincible à s'attirer des perſécutions ſur des chimères, tandis qu'ils pouvaient jouir de la plus grande conſidération & de la vie la plus heureuſe, en renonçant à ces vaines diſputes.

La faction des Jéſuites toujours irritée des lettres provinciales, remua tout contre le parti. Madame de Longueville, ne pouvant plus cabaler pour la fronde, cabala pour le Janſéniſme : il ſe tenait des aſſemblées à Paris, tantôt chez elle, tantôt chez Arnauld. Le Roi, qui avait déja réſolu d'extirper le Calviniſme, ne voulait point d'une nouvelle ſecte : il menaça ; & enfin Arnauld, craignant des ennemis armés de l'autorité ſouveraine, privé de l'appui de madame de Longueville que la mort enleva, prit le parti de quitter pour jamais la France,

& d'aller vivre dans les Pays-bas, inconnu, ſans fortune, même ſans domeſtiques; lui, dont le neveu avait été Miniſtre d'Etat; lui, qui aurait pu être Cardinal : le plaiſir d'écrire en liberté lui tint lieu de tout. Il vécut juſqu'en 1694, dans une retraite ignorée du monde & connue à ſes ſeuls amis, toujours écrivant, toujours philoſophe, ſupérieur à la mauvaiſe fortune, & donnant juſqu'au dernier moment l'exemple d'une ame pure, forte & inébranlable.

Son parti fut toujours perſécuté dans les Pays-bas catholiques, pays qu'on nomme *d'obédience*, & où les bulles des Papes ſont des loix ſouveraines: il le fut encore plus en France.

Ce qu'il y a d'étrange, c'eſt que la queſtion, *ſi les cinq propoſitions ſe trouvaient en effet dans Janſénius*, était toujours le ſeul prétexte de cette petite guerre inteſtine: la diſtinction du *fait* & du *droit* occupait les eſprits. On propoſa enfin en 1701 un problême théologique, qu'on appela *le cas de conſcience par excellence*: „ pouvait-on donner les „ Sacremens à un homme qui aurait ſi„ gné le formulaire, en croyant dans le „ fond de ſon cœur, que le Pape & „ même l'Egliſe peut ſe tromper ſur les

„ faits ?„ Quarante docteurs ſignèrent, qu'on pouvait donner l'abſolution à un tel homme.

Auſſitôt la guerre recommence. Le Pape & les Evêques voulaient qu'on les crût ſur les faits : l'Archevêque de Paris, Noailles, ordonna qu'on crût le *droit* d'une foi divine & le *fait* d'une foi humaine : les autres, & même l'Archevêque de Cambrai, Fénelon, qui n'était pas content de monſieur de Noailles, exigèrent la foi divine pour le fait. Il eût mieux valu peut-être ſe donner la peine de citer les paſſages du livre ; c'eſt ce qu'on ne fit jamais.

Le pape Clément XI donna une bulle en 1705, la bulle *vineam Domini*, par laquelle il ordonna de croire le fait, ſans expliquer ſi c'était d'une foi divine ou d'une foi humaine.

C'était une nouveauté introduite dans l'Egliſe, de faire ſigner des bulles à des filles. On fit encore cet honneur aux religieuſes de Port-royal des champs : le cardinal de Noailles fut obligé de leur faire porter cette bulle, pour les éprouver. Elles ſignèrent ſans déroger à la paix de Clément IX, & ſe retranchant dans le ſilence reſpectueux à l'égard du fait.

On ne ſait ce qui eſt plus ſingulier,

ou l'aveu qu'on demandait à des filles que cinq propoſitions étaient dans un livre latin, ou le refus obſtiné de ces religieuſes.

Le Roi demanda une bulle au Pape, pour la ſuppreſſion de leur monaſtère. Le cardinal de Noailles les priva des Sacremens: leur Avocat fut mis à la Baſtille: toutes les religieuſes furent enlevées & miſes chacune dans un couvent moins deſobéiſſant: le Lieutenant de police fit démolir en 1709 leur maiſon de fond en comble; & enfin en 1711 on déterra les corps qui étaient dans l'Egliſe & dans le cimetiére, pour les tranſporter ailleurs. Les troubles n'étaient pas détruits avec ce monaſtère: les Janſéniſtes voulaient toujours cabaler, & les Jéſuites ſe rendre néceſſaires.

Le pere Quênel, prêtre de l'Oratoire, ami du célébre Arnauld, & qui fut compagnon de ſa retraite juſqu'au dernier moment, avait dès l'an 1671 compoſé un livre de réflexions pieuſes ſur le texte du nouveau Teſtament.

Ce livre contient quelques maximes, qui pourraient paraître favorables au Janſéniſme; mais elles ſont confondues dans une ſi grande foule de maximes ſaintes & pleines de cette onction qui gagne le cœur, que l'ouvrage fut reçu

avec un applaudiſſement univerſel. Le bien s'y montre de tous côtés ; & le mal, il faut le chercher. Pluſieurs Evêques lui donnèrent les plus grands éloges dans ſa naiſſance, & les confirmèrent quand le livre eut reçu encore par l'auteur ſa dernière perfection. Je ſai même que l'abbé Renaudot, l'un des plus ſavans hommes de France, étant à Rome la première année du pontificat de Clément XI, allant un jour chez ce Pape, qui aimait les ſavans & qui l'était lui-même, le trouva liſant le livre du père Quênel. *Voilà*, lui dit le Pape, *un livre excellent. Nous n'avons perſonne à Rome, qui ſoit capable d'écrire ainſi : je voudrais attirer l'auteur auprès de moi.* C'eſt le même Pape, qui depuis condamna le livre.

Il ne faut pourtant pas regarder ces éloges de Clément XI & les cenſures qui ſuivirent les éloges, comme une contradiction : on peut être très touché dans une lecture des beautés frapantes d'un ouvrage, & en condamner enſuite les défauts cachés. Un des Prélats, qui avait donné en France l'approbation la plus authentique & la plus ſincère au livre de Quênel, était le cardinal de Noailles, archevêque de Paris : il s'en était déclaré le protecteur, lorſqu'il était Evê-

que de Châlons; & le livre lui était dédié. Ce Cardinal plein de vertus & de ſcience, le plus doux des hommes, le plus ami de la paix, protégeait quelques Janſéniſtes ſans l'être, & aimait peu les Jéſuites ſans leur nuire & ſans les craindre.

Ces pères commençaient à jouir d'un grand crédit, depuis que le père *de la Chaiſe*, gouvernant la conſcience de Louis XIV, était en effet à la tête de l'Egliſe gallicane. Le père Quênel, qui les craignait, était retiré à Bruxelles avec le ſavant bénédictin Gerberon, un Prêtre nommé Brigode & pluſieurs autres du même parti: il en était devenu le chef après la mort du fameux Arnauld, & jouiſſait comme lui de cette gloire flateuſe, de s'établir un empire ſecret, indépendant des Souverains, de règner ſur des conſciences, & d'être l'ame d'une faction compoſée d'eſprits éclairés. Les Jéſuites, plus répandus que ſa faction & plus puiſſans, déterrèrent bientôt Quênel dans ſa ſolitude: ils le perſécutèrent auprès de Philippe V, qui était encore maître des Pays-bas, comme ils avaient pourſuivi Arnauld ſon maître auprès de Louis XIV. Ils obtinrent un ordre du Roi d'Eſpagne, de faire arrêter ces ſolitaires: Quê-

nel fut mis dans les priſons de l'archevêché de Malines. Un Gentil-homme, qui crut que le parti Janſéniſte ferait ſa fortune s'il délivrait le chef, perça les murs, & fit évader Quênel qui ſe retira à Amſterdam, où il eſt mort en 1719 dans une extrême vieilleſſe, après avoir contribué à former en Hollande quelques égliſes de Janſéniſtes, troupeau faible qui dépérit tous les jours.

Lorſqu'on l'arrêta, on ſaiſit tous ſes papiers, & on y trouva tout ce qui caractériſe un parti formé. Il y avait une copie d'un ancien contrat fait par les Janſéniſtes avec Antoinette Bourignon, célébre viſionnaire, femme riche & qui avait acheté, ſous le nom de ſon directeur, l'iſle de Nordſtrand près du Holſtein, pour y raſſembler ceux qu'elle prétendait aſſocier à une ſecte de myſtiques, qu'elle avait voulu établir.

Cette Bourignon avait imprimé à ſes frais dix-neuf gros volumes de pieuſes rêveries, & dépenſé la moitié de ſon bien à faire des proſélites. Elle n'avait réuſſi qu'à ſe rendre ridicule, & même avait eſſuyé les perſécutions attachées à toute innovation : enfin deſeſpérant de s'établir dans ſon iſle, elle l'avait revendue aux Janſéniſtes, qui ne s'y établirent pas plus qu'elle.

On trouva encore dans les manuſcrits de Quênel un projet plus coupable, s'il n'avait été inſenſé. Louis XIV ayant envoyé en Hollande en 1684 le comte d'Avaux, avec plein pouvoir d'admettre à une tréve de vingt années les puiſſances qui voudraient y entrer, les Janſéniſtes, ſous le nom *des diſciples de ſaint Auguſtin*, avaient imaginé de ſe faire comprendre dans cette tréve, comme s'ils avaient été en effet un parti formidable, tel que celui des Calviniſtes le fut ſi long-temps. Cette idée chimérique était demeurée ſans exécution ; mais enfin les propoſitions de paix des Janſéniſtes avec le Roi de France avaient été rédigées par écrit. Il y avait eu certainement dans ce projet une envie de ſe rendre trop conſidérables ; & c'en était aſſez pour être criminels. On fit aiſément croire à Louis XIV qu'ils étaient dangereux.

Il n'était pas aſſez inſtruit, pour ſavoir que de vaines opinions de ſpéculation tomberaient d'elles-mêmes, ſi on les abandonnait à leur inutilité ; c'était leur donner un poids qu'elles n'avaient point, que d'en faire des matières d'Etat. Il ne fut pas difficile de faire regarder le livre du père Quênel comme coupable, après que l'auteur eut été traité en ſéditieux ;

les Jéſuites engagèrent le Roi lui-même à faire demander à Rome la condamnation du livre. C'était en effet faire condamner le cardinal de Noailles, qui en avait été le protecteur le plus zélé. On ſe flattait avec raiſon que le pape Clément XI mortifierait l'Archevêque de Paris. Il faut ſavoir que quand Clément XI était le cardinal Albani, il avait fait imprimer un livre tout moliniſte de ſon ami le cardinal de Sfrondate, & que monſieur de Noailles avait été le dénonciateur de ce livre. Il était naturel de penſer, qu'Albani devenu Pape, ferait au moins contre les approbations données à Quênel, ce qu'on avait fait contre les approbations données à Sfrondate.

On ne ſe trompa pas: le pape Clément XI donna vers l'an 1708 un décret contre le livre de Quênel; mais alors les affaires temporelles empêchèrent que cette affaire ſpirituelle, qu'on avait ſollicitée, ne réuſſit: la Cour était mécontente de Clément XI, qui avait reconnu l'archiduc Charles pour Roi d'Eſpagne, après avoir reconnu Philippe V. On trouva des nullités dans ſon décret: il ne fut point reçu en France; & les querelles furent aſſoupies juſqu'à la mort du père de la Chaiſe con-

feſſeur du Roi, homme doux, avec qui les voies de conciliation étaient toujours ouvertes, & qui ménageait dans le cardinal de Noailles l'allié de madame de Maintenon.

Les Jéſuites étaient en poſſeſſion de donner un confeſſeur au Roi, comme à preſque tous les Princes catholiques: cette prérogative eſt le fruit de leur inſtitut, par lequel ils renoncent aux dignités eccléſiaſtiques. Ce que leur fondateur établit par humilité, eſt devenu un principe de grandeur: plus Louis XIV vieilliſſait, plus la place de confeſſeur devenait un miniſtère conſidérable. Ce poſte fut donné au père *le Tellier* fils d'un Procureur de Vire en baſſe Normandie, homme ſombre, ardent, impétueux & inflexible, qui avait à venger ſes injures particulières. Les Janſéniſtes avaient fait condamner à Rome un de ſes livres ſur les cérémonies chinoiſes. Il était mal perſonnellement avec le cardinal de Noailles; & il ne ſavait rien ménager. Il remua toute l'Egliſe de France: il dreſſa en 1711 des lettres & des mandemens, que des Evêques devaient ſigner. Ces manœuvres furent découvertes, & n'en réuſſirent pas moins.

La conſcience du Roi était allarmée

par ſon confeſſeur, autant que ſon autorité était bleſſée par l'idée d'un parti rebelle. Envain le cardinal de Noailles lui demanda juſtice de *ces myſtères d'iniquité:* le confeſſeur perſuada qu'il s'était ſervi des voies humaines, pour faire réuſſir les choſes divines; & comme en effet il défendait l'autorité du Pape, celle de l'unité de l'Egliſe, tout le fond de l'affaire lui était favorable. Le Cardinal s'adreſſa au Dauphin Duc de Bourgogne; mais il le trouva prévenu par les lettres & par les amis de l'archevêque de Cambrai. La faibleſſe humaine entre dans tous les cœurs: Fénelon n'était pas encore aſſez philoſophe, pour oublier que le cardinal de Noailles avait contribué à le faire condamner; & Quênel payait alors pour madame Guion.

Le Cardinal n'obtint pas davantage du crédit de madame de Maintenon. Cette ſeule affaire pourrait faire connaître le caractère de cette Dame, qui n'avait guères de ſentimens à elle, & qui n'était occupée que de ſe conformer à ceux du Roi: trois lignes de ſa main au cardinal de Noailles développent tout ce qu'il faut penſer & d'elle, & de l'intrigue du père le Tellier, & des idées du Roi, & de la conjoncture. „ Vous me connaiſſez „ aſſez, pour ſavoir ce que je penſe ſur

„ la découverte nouvelle; mais bien des „ raiſons doivent me retenir de parler. „ Ce n'eſt point à moi à juger & à con- „ damner, je n'ai qu'à me taire & à „ prier pour l'Egliſe, pour le Roi & „ pour vous. J'ai donné votre lettre au „ Roi; elle a été lue: c'eſt tout ce que „ je puis vous en dire, étant abattue de „ triſteſſe.

Le Cardinal Archevêque, opprimé par un Jéſuite, ôta les pouvoirs de prêcher & de confeſſer à tous les Jéſuites, excepté à quelques-uns des plus ſages & des plus modérés. Sa place lui donnait le droit dangereux d'empêcher le Tellier de confeſſer le Roi: mais il n'oſa pas irriter à ce point ſon Souverain; & il le laiſſa avec reſpect entre les mains de ſon ennemi. „ Je crains, écrivit-il à madame de „ Maintenon, de marquer au Roi trop „ de ſoumiſſion en donnant les pouvoirs „ à celui qui les mérite le moins: je prie „ Dieu de lui faire connaître le péril qu'il „ court, en confiant ſon ame à un hom- „ me de ce caractère.

On voit dans pluſieurs mémoires, que le père le Tellier dit qu'il fallait qu'il perdît ſa place ou le Cardinal la ſienne. Il eſt très vraiſemblable qu'il le penſa, & peu qu'il l'ait dit. Quand les eſprits ſont aigris, les deux partis ne ſont plus

que des démarches funeſtes.

Des partiſans du père le Tellier, des Evêques qui eſpéraient le chapeau, employèrent l'autorité royale pour enflammer ces étincelles, qu'on pouvait éteindre. Au lieu d'imiter Rome, qui avait pluſieurs fois impoſé ſilence aux deux partis; au lieu de réprimer un religieux, & de conduire le Cardinal; au lieu de défendre ces combats comme les duels, & de réduire tous les Prêtres comme tous les Seigneurs à être utiles ſans être dangereux; au lieu d'accabler enfin les deux partis ſous le poids de la puiſſance ſuprême, ſoutenue par la raiſon & par tous les Magiſtrats; Louis XIV crut bien faire de ſolliciter lui-même à Rome une déclaration de guerre, & de faire venir la fameuſe conſtitution, qui remplit le reſte de ſa vie d'amertume.

Le père le Tellier & ſon parti envoyèrent à Rome cent trois propoſitions à condamner. Le Saint-Office en proſcrivit cent & une. La bulle fut donnée au mois de ſeptembre 1713: elle vint, & ſouleva contre elle preſque toute la France. Le Roi l'avait demandée, pour prévenir un ſchiſme; & elle fut prête d'en cauſer un. La clameur fut générale, parce que parmi ces cent & une propoſitions il y en avait qui paraiſſaient à

tout

tout le monde contenir le ſens le plus innocent. Une nombreuſe aſſemblée d'Evêques fut convoquée à Paris: quarante acceptèrent la bulle pour le bien de la paix; mais ils en donnèrent en même temps des explications, pour calmer les ſcrupules du public. L'acceptation pure & ſimple fut envoyée au Pape; & les modifications furent pour les peuples. Ils prétendaient par-là ſatisfaire à la fois le Pontife, le Roi & la multitude: mais le cardinal de Noailles & ſept autres Evêques de l'aſſemblée, qui ſe joignirent à lui, ne voulurent ni de la bulle ni de ſes correctifs. Ils écrivirent au Pape, pour demander ces correctifs même à ſa Sainteté: c'était un affront qu'ils lui faiſaient reſpectueuſement. Le Roi ne le ſouffrit pas: il empêcha que la lettre ne parût, renvoya les Evêques dans leurs diocèſes, défendit au Cardinal de paraître à la Cour. La perſécution donna à cet Archevêque une nouvelle conſidération dans le public: ſept autres Evêques ſe joignirent encore à lui. C'était une véritable diviſion dans l'épiſcopat, dans tout le Clergé, dans les ordres religieux. Tout le monde avouait qu'il ne s'agiſſait pas des points fondamentaux de la religion; cependant il y avait une guerre civile dans les eſprits,

comme s'il eût été queſtion du renverſement du Chriſtianiſme; & on fit agir des deux côtés tous les reſſorts de la politique, comme dans l'affaire la plus profane.

Ces reſſorts furent employés pour faire accepter la conſtitution par la Sorbonne. La pluralité des ſuffrages ne fut pas pour elle; & cependant elle y fut enrégiſtrée. Le miniſtère avait peine à ſuffire aux lettres de cachet, qui envoyaient en priſon ou en exil les oppoſans.

Cette bulle avait été enrégiſtrée au Parlement, avec la réſerve des droits ordinaires de la couronne, des libertés de l'Egliſe gallicane, du pouvoir & de la juriſdiction des Evêques; mais le cri public perçait toujours à travers l'obéiſſance. Le Cardinal de Biſſi, l'un des plus ardens défenſeurs de la bulle, avoua dans une de ſes lettres, qu'elle n'aurait pas été reçue avec plus d'indignité à Genéve qu'à Paris.

Les eſprits étaient ſur-tout révoltés contre le jéſuite le Tellier. Rien ne nous irrite plus, qu'un religieux devenu puiſſant: ſon pouvoir nous paraît une violation de ſes vœux; mais s'il abuſe de ce pouvoir, il eſt en horreur. Le Tellier oſa préſumer de ſon crédit, juſqu'à propoſer de faire dépoſer le cardinal de

Noailles, dans un concile national. Ainſi un religieux faiſait ſervir à ſa vengeance ſon Roi, ſon pénitent & ſa religion; & avec tout cela, j'ai de très fortes raiſons de croire, qu'il étoit dans la bonne foi: tant les hommes s'aveuglent dans leurs ſentimens & dans leur zèle.

Pour préparer ce concile, dans lequel il s'agiſſait de dépoſer un homme devenu l'idôle de Paris & de la France, par la pureté de ſes mœurs, par la douceur de ſon caractère, & plus encore par la perſécution, on détermina Louis XIV à faire enrégiſtrer au Parlement une déclaration, par laquelle tout Evêque qui n'aurait pas reçu la bulle *purement & ſimplement*, ſerait tenu d'y ſouſcrire, ou qu'il ſerait pourſuivi à la requête du Procureur-général, comme rebelle. Le chancelier *Voiſin* ſecretaire d'Etat de la guerre, dur & deſpotique, avait dreſſé cet édit. Le Procureur-général d'Agueſſeau, plus verſé que le chancelier Voiſin dans les loix du royaume, & ayant alors ce courage d'eſprit que donne la jeuneſſe, refuſa abſolument de ſe charger d'une telle piéce: le premier Préſident en remontra au Roi les conſéquences. On traîna l'affaire en longueur. Le Roi était mourant: ces malheureuſes

diſputes troublèrent & avancèrent ſes derniers momens. Son impitoyable confeſſeur fatiguait ſa faibleſſe par des exhortations continuelles à conſommer un ouvrage, qui ne devoit pas faire chérir ſa mémoire. Les domeſtiques du Roi indignés lui refusèrent deux fois l'entrée de la chambre, & enfin ils le conjurèrent de ne point parler au Roi de conſtitution. Ce Prince mourut; & tout changea.

Le duc d'Orléans régent du royaume, ayant renverſé d'abord toute la forme du gouvernement de Louis XIV & ayant ſubſtitué des conſeils aux bureaux des Secretaires d'Etat, compoſa un conſeil de conſcience, dont le cardinal de Noailles fut le préſident. On exila le père le Tellier, chargé de la haine publique & peu aimé de ſes confrères.

Les Evèques oppoſés à la bulle appelèrent à un futur concile, dût-il ne ſe tenir jamais. La Sorbonne, les Curés du diocèſe de Paris, des corps entiers de religieux, firent le même appel; & enfin le cardinal de Noailles fit le ſien en 1717: mais il ne voulut pas d'abord le rendre public: on l'imprima malgré lui. L'Egliſe de France reſta diviſée en deux factions, les *acceptans* & les *refuſans*. Les acceptans étaient les cent Evêques qui avaient ad-

héré ſous Louis XIV avec les Jéſuites & les Capucins: les refuſans étaient quinze Evêques & toute la nation. Les acceptans ſe prévalaient de Rome; les autres, des Univerſités, des Parlemens & du peuple. On imprimait volume ſur volume, lettres ſur lettres: on ſe traitait réciproquement de ſchiſmatique & d'hérétique.

Un Archevêque de Rheims, du nom de Mailly, grand & heureux partiſan de Rome, avait mis ſon nom au bas de deux écrits que le Parlement fit brûler par le bourreau. L'Archevêque l'ayant ſu, fit chanter un *Te Deum*, pour remercier Dieu d'avoir été outragé par des ſchiſmatiques. Dieu le récompenſa, & il fut cardinal. Un Evêque de Soiſſons ayant eſſuyé le même traitement du Parlement, & ayant ſignifié à ce corps que *ce n'était pas à lui à le juger, même pour un crime de léze-majeſté*, il fut condamné à dix mille livres d'amende: mais le Régent ne voulut pas qu'il les payât, de peur, dit-il, qu'il ne devînt cardinal auſſi.

Rome éclatait en reproches: on ſe conſumait en négociations; on appelait, on réappelait; & tout cela pour quelques paſſages aujourd'hui oubliés du livre d'un Prêtre octogénaire, qui vivait d'aumônes à Amſterdam.

La folie du ſiſtême des finances contribua, plus qu'on ne croit, à rendre la paix à l'Egliſe. Le public ſe jetta avec tant de fureur dans le commerce des actions; la cupidité des hommes, excitée par cette amorce, fut ſi générale, que ceux qui parlèrent encore de Janſéniſme & de bulle, ne trouvèrent perſonne qui les écoutât: nous n'y penſions pas plus qu'à la guerre qui ſe faiſait ſur les frontières d'Eſpagne. Les fortunes rapides & incroyables qu'on faiſait alors, le luxe & la volupté portés au dernier excès, impoſèrent ſilence aux diſputes eccléſiaſtiques; & le plaiſir fit ce que Louis XIV n'avait pu faire.

Le duc d'Orléans ſaiſit ces conjonctures, pour réunir l'Egliſe de France. Sa politique y était intéreſſée: il craignait des temps où il aurait eu contre lui Rome, l'Eſpagne, & cent Evêques.

Il falait engager le cardinal de Noailles, non ſeulement à recevoir cette conſtitution qu'il regardait comme ſcandaleuſe, mais à rétracter ſon appel qu'il regardait comme légitime: il falait obtenir de lui plus que Louis XIV ſon bienfaiſteur ne lui avait en vain demandé. Le duc d'Orléans devait trouver les plus grandes oppoſitions dans le parlement, qu'il avait exilé à Pontoiſe; cependant

il vint à bout de tout. On compoſa *un corps de doctrine*, qui contenta preſque les deux partis: on tira parole du Cardinal, qu'enfin il accepterait. Le duc d'Orléans alla lui-même au grand-Conſeil avec les Princes & les Pairs, faire enregiſtrer un édit, qui ordonnait l'acceptation de la bulle, la ſuppreſſion des appels, l'unanimité & la paix. Le Parlement qu'on avait mortifié en portant au grand-Conſeil des déclarations qu'il était en poſſeſſion de recevoir, menacé d'ailleurs d'être transféré de Pontoiſe à Blois, enregiſtra ce que le grand-Conſeil avait enregiſtré, mais toujours avec les réſerves d'uſage, c'eſt-à-dire, le maintien des libertés de l'Egliſe gallicane & des loix du royaume.

Le Cardinal Archevêque, qui avait promis de ſe rétracter quand le Parlement obéirait, ſe vit enfin obligé de tenir parole; & on afficha ſon mandement de rétractation le 20 août 1720.

Le nouvel Archevêque de Cambrai *Dubois*, fils d'un apoticaire de Brive-la-gaillarde, depuis cardinal & premier miniſtre, fut celui qui eut le plus de part à cette affaire, dans laquelle la puiſſance de Louis XIV avait échoué. Perſonne n'ignore quelle était la conduite, la manière de penſer, les mœurs de ce

Miniſtre. Le licencieux Dubois ſubjugua le pieux Noailles.

On ſe ſouvient, avec quel mépris le duc d'Orléans & ſon Miniſtre parlaient des querelles qu'ils appaisèrent; quel ridicule ils jettèrent ſur cette guerre de controverſe.

Ce mépris & ce ridicule ne ſervirent pas peu à la paix: on ſe laſſe enfin de combattre pour des querelles dont le monde rit.

Depuis ce temps, tout ce qu'on appelait en France Janſéniſme, Quiétiſme, bulles, querelles théologiques, baiſſa ſenſiblement: quelques Evêques appelans reſtèrent opiniâtrément attachés à leurs ſentimens.

Sous le miniſtère du cardinal de Fleuri, on voulut extirper les reſtes du parti, en dépoſant un des Prélats les plus obſtinés. On choiſit, pour faire un exemple, le vieux *Soanin* évêque de la petite ville de Sénès, homme également pieux & inflexible, d'ailleurs ſans parens, ſans crédit.

Il fut condamné par le petit concile provincial d'Ambrun, en 1728, ſuſpendu de ſes fonctions d'Evêque & de Prêtre, & exilé par la Cour en Auvergne à l'âge de plus de quatre-vingts ans. Cette rigueur excita quelques vaines plaintes:

il n'y a point aujourd'hui de nation qui murmure plus que la françaiſe, qui obéiſſe mieux, & qui oublie plus vîte.

Un reſte de fanatiſme ſubſiſta dans une petite partie du peuple de Paris. Des enthouſiaſtes s'imaginèrent qu'un diacre nommé *Pâris*, conſeiller au Parlement, appelant & réappelant, enterré dans le cimetiére de ſaint-Médard, devait faire des miracles. Quelques perſonnes du parti, qui allèrent prier ſur ſon tombeau, eurent l'imagination ſi frappée, que leurs organes ébranlés leur donnèrent de légères convulſions. Auſſitôt la tombe fut environnée de peuple: la foule s'y preſſait jour & nuit. Ceux qui montaient ſur la tombe donnaient à leurs corps des ſecouſſes, qu'ils prenaient eux-mêmes pour des prodiges: les fauteurs ſecrets du parti encourageaient cette frénéſie. On priait en langue vulgaire autour du tombeau: on ne parlait que de ſourds qui avaient entendu quelques paroles, d'aveugles qui avaient entrevu, d'eſtropiés qui avaient marché droit quelques momens. Le gouvernement abandonna pendant un mois cette maladie épidémique à elle-même: mais le concours augmentait, les miracles redoublaient; & il falut enfin fermer le cimetiére, & y mettre une garde. Alors

les mêmes enthouſiaſtes allèrent faire leurs miracles dans les maiſons. Ce tombeau du diacre *Pâris* fut en effet le tombeau du Janſéniſme, dans l'eſprit de tous les honnêtes gens. Ces farces auraient eu des ſuites ſérieuſes dans des temps moins éclairés : il ſemblait que ceux qui les protégeaient, ignoraſſent à quel ſiécle ils avaient à faire.

La ſuperſtion alla ſi loin, qu'un Conſeiller du Parlement eut la démence de préſenter au Roi un recueil de tous ces prodiges, munis d'un nombre conſidérable d'atteſtations. Si ce livre ſubſiſtait un jour, & que les autres fuſſent perdus, la poſtérité croirait que notre ſiécle a été un temps de barbarie.

Ces extravagances ont été en France les derniers ſoupirs d'une ſecte, qui n'étant plus ſoutenue par des Arnauld, des Paſcal & des Nicole, & n'ayant plus que des convulſionnaires, eſt tombée dans l'aviliſſement.

CHAPITRE XXXIV.

DU QUIE'TISME.

AU milieu des factions du Calviniſme & des querelles du Janſéniſme, il y eut encore une diviſion en France ſur le Quiétiſme. C'était une ſuite malheureuſe des progrès de l'eſprit humain dans le ſiécle de Louis XIV, que l'on s'efforçât de paſſer preſque en tout les bornes preſcrites à nos connaiſſances; ou plûtôt, c'était une preuve qu'on n'avait pas fait encore aſſez de progrès.

La diſpute du Quiétiſme eſt une de ces intempérances d'eſprit & de ces ſubtilités théologiques, qui n'auraient laiſſé aucune trace dans la mémoire des hommes, ſans les noms des deux illuſtres rivaux qui combattirent. Une femme ſans nom, ſans crédit, ſans véritable eſprit, & qui n'avait qu'une imagination échauffée, mit aux mains les deux plus grands hommes qui fuſſent alors dans l'Egliſe. Son nom était *Bouviére de la Motte*: ſa famille était originaire de Montargis: elle avait épouſé le fils de

l'entrepreneur du canal de Briare. Devenue veuve dans une aſſez grande jeuneſſe, avec du bien, de la beauté & un eſprit fait pour le monde, elle s'entêta de ce qu'on appelle *la ſpiritualité*. Un Barnabite du pays de Genéve, nommé *la Combe*, fut ſon directeur. Cet homme, connu par un mêlange aſſez ordinaire de paſſions & de religion, & qui eſt mort fou, plongea l'eſprit de ſa pénitente dans des rêveries myſtiques, dont elle était déja atteinte. L'envie d'être une ſainte Théreſe en France, ne lui permit pas de voir combien le génie français eſt oppoſé au génie eſpagnol, & la fit aller beaucoup plus loin que ſainte Théreſe : l'ambition d'avoir des diſciples, la plus forte peut-être de toutes les ambitions, s'empara toute entière de ſon cœur.

Elle alla avec ſon directeur dans le petit pays où l'Evêque titulaire de Geneve fait ſa réſidence : elle s'y donna de l'autorité par ſa profuſion en aumônes : elle tint des conférences : elle prêchait le renoncement entier à ſoi-même, le ſilence de l'ame, l'anéantiſſement de toutes ſes puiſſances, le culte intérieur, l'amour pur & deſintéreſſé, qui n'eſt ni avili par la crainte, ni animé de l'eſpoir des récompenſes.

Les imaginations tendres & flexibles, ſur-tout celles des femmes & de quelques jeunes religieux qui aimaient plus qu'ils ne croyaient la parole de Dieu dans la bouche d'une belle femme, furent aiſément touchées de cette éloquence de paroles, la ſeule propre à perſuader tout à des eſprits préparés. Elle fit des proſélites, & fut chaſſée par l'Evêque, elle & ſon directeur. Ils s'en allèrent à Grenoble: elle y répandit un petit livre intitulé *le moyen court*, & un autre ſous le nom des *torrens*, écrits du ſtile dont elle parlait; & fut encore obligée de ſortir de Grenoble.

Se flatant déja d'être au rang des confeſſeurs, elle eut une viſion, & elle prophétiſa: elle envoya ſa prophétie au père la Combe. *Tout l'enfer ſe bandera*, dit-elle, *pour empêcher le progrès de l'intérieur & la formation de Jeſus-Chriſt dans les ames. La tempête ſera telle, qu'il ne reſtera pas pierre ſur pierre; & il me ſemble que dans toute la terre il y aura trouble, guerre & renverſement. La femme ſera enceinte de l'eſprit intérieur, & le dragon ſe tiendra debout devant elle.*

La prophétie ſe trouva très-vraie; car étant revenue à Paris conduite par ſon directeur, & l'un & l'autre ayant dogmatiſé en 1687, l'archevêque de Harlai de

Chanvallon obtint un ordre du Roi, pour faire enfermer la Combe comme un ſéducteur, & pour mettre dans un couvent madame Guion comme un eſprit aliéné qu'il fallait guérir. Mais madame Guion, avant ce coup, s'était fait des protections qui la ſervirent : elle avait dans la maiſon de Saint-Cyr, encore naiſſante, une couſine nommée madame *de la Maiſon-fort*, favorite de madame de Maintenon : elle s'était inſinuée dans l'eſprit des ducheſſes de Chevreuſe & de Beauvilliers. Toutes ſes amies ſe plaignirent hautement, que l'archevêque de Harlai, connu pour aimer trop les femmes, perſécutât une femme qui ne parlait que de l'amour de Dieu.

La protection toute-puiſſante de madame de Maintenon impoſa ſilence à l'Archevêque de Paris, & rendit la liberté à madame Guion. Elle alla à Verſailles, s'introduiſit dans Saint-Cyr, aſſiſta à des conférences dévotes que faiſait l'abbé de Fénelon, après avoir dîné en tiers avec madame de Maintenon. La princeſſe d'Harcourt, les ducheſſes de Chevreuſe, de Beauvilliers & de Chatôt étaient de ces myſtères.

L'abbé de Fénelon, alors précepteur des enfans de France, était l'homme de

la Cour le plus ſéduiſant. Né avec un cœur tendre & une imagination douce & brillante, ſon eſprit était nourri de la fleur des belles-lettres. Plein de goût & de graces, il préférait dans la théologie tout ce qui a l'air touchant & ſublime, à ce qu'elle a de ſombre & d'épineux. Avec tout cela, il avait je ne ſai quoi de romaneſque, qui lui inſpira, non pas les rêveries de madame Guion, mais un goût de ſpiritualité, qui ne s'éloignait pas des idées de cette Dame.

Son imagination s'échauffait par la candeur & par la vertu, comme les autres s'enflamment par leurs paſſions. Sa paſſion était d'aimer Dieu pour lui-même : il ne vit dans madame Guion, qu'une ame pure épriſe du même gout que lui, & ſe lia ſans ſcrupule avec elle.

Il était étrange qu'il fût ſéduit par une femme à révélations, à prophéties & à galimatias, qui ſuffoquait de la grace intérieure, qu'on était obligé de délacer, & qui ſe vuidait (à ce qu'elle diſait) de la ſur-abondance de grace, pour en faire enfler le corps de l'élu qui était aſſis auprès d'elle. Mais Fénelon, dans l'amitié, & dans ſes idées miſtiques, était ce qu'on eſt en amour : il excuſait les défauts, & ne s'attachait qu'à la conformi-

té du fond des ſentimens qui l'avaient charmé.

Madame Guion, aſſurée & fiére d'un tel diſciple, qu'elle appelait ſon fils, & comptant même ſur madame de Maintenon, répandit dans Saint-Cyr toutes ſes idées. L'évêque de Chartres *Godet*, dans le diocèſe duquel était Saint-Cyr, s'en alarma & s'en plaignit: l'Archevêque de Paris menaça encore de recommencer ſes premières pourſuites.

Madame de Maintenon, qui ne penſait qu'à faire de Saint-Cyr un ſéjour de paix, qui ſavait combien le Roi était ennemi de toute nouveauté, qui n'avait pas beſoin pour ſe donner de la conſidération de ſe mettre à la tête d'une eſpèce de ſecte, & qui enfin n'avait en vue que ſon crédit & ſon repos, rompit tout commerce avec madame Guion & lui défendit le ſéjour de Saint-Cyr.

L'abbé de Fénelon voyait un orage ſe former, & craignit de manquer les grands poſtes où il aſpirait: il conſeilla à ſon amie de ſe mettre elle-même dans les mains du célébre Boſſuet, évêque de Meaux, regardé comme un père de l'Egliſe. Elle ſe ſoumit aux déciſions de ce Prélat, communia de ſa main & lui donna tous ſes écrits à examiner.

L'Evêque de Meaux, avec l'agré-

ment du Roi, s'aſſocia pour cet examen l'Evêque de Châlons qui fut depuis le cardinal de Noailles, & l'abbé *Tronſon* ſupérieur de Saint-Sulpice: ils s'aſſemblèrent ſecrettement au village d'Iſſi, près de Paris. L'archevêque de Paris Chanvallon, jaloux que d'autres que lui ſe portaſſent pour juges dans ſon diocèſe, fit afficher une cenſure publique des livres qu'on examinait. madame Guion ſe retira dans la ville de Méaux même; elle ſouſcrivit à tout ce que l'Evêque Boſſuet voulut, & promit de ne plus dogmatiſer.

Cependant Fénelon fut élevé à l'archevêché de Cambrai en 1695, & ſacré par l'Evêque de Meaux. Il ſemblait qu'une affaire aſſoupie, dans laquelle il n'y avait eu juſques-là que du ridicule, ne devait jamais ſe réveiller: mais madame Guion, accuſée de dogmatiſer toujours après avoir promis le ſilence, fut enlevée par ordre du Roi dans la même année 1695 & miſe en priſon à Vincennes, comme ſi elle eût été une perſonne dangereuſe dans l'Etat. Elle ne pouvait l'être; & ſes pieuſes rêveries ne méritaient pas l'attention du Souverain. Elle compoſa à Vincennes un gros volume de vers myſtiques, plus mauvais encore que ſa proſe: elle paro-

diait les vers des opéra : elle chantait ſouvent :

L'amour pur & parfait va plus loin qu'on ne penſe :
On ne ſait pas, lorſqu'il commence,
Tout ce qu'il doit coûter un jour.
Mon cœur n'aurait connu Vincennes ni ſouffrance,
S'il n'eût connu le pur amour.

Les opinions des hommes dépendent des temps, des lieux & des circonſtances. Tandis qu'on tenait en priſon madame Guion, qui avait épouſé Jeſus-Chriſt dans une de ſes extaſes, & qui depuis ce temps-là ne priait plus les Saints, diſant que la maîtreſſe de la maiſon ne devait pas s'adreſſer aux domeſtiques ; dans ce temps-là, dis-je, on pourſuivait à Rome la canoniſation de *Marie d'Agreda*, qui avait eu plus de viſions & de révélations que tous les myſtiques enſemble : & pour mettre le comble aux contradictions dont ce monde eſt plein : on pourſuivait en Sorbonne cette même d'Agreda, qu'on voulait faire ſainte en Eſpagne.

Boſſuet qui s'était long-temps regardé comme le père & le maître de Fé-

nelon, devenu jaloux de la réputation & du crédit de ſon diſciple, & voulant toujours conſerver cet aſcendant qu'il avait pris ſur tous ſes confrères, exigea que le nouvel Archevêque de Cambrai condamnât madame Guion avec lui & ſouſcrivît à ſes inſtructions paſtorales. Fénelon ne voulut lui ſacrifier ni ſes ſentimens ni ſon amie. On propoſa des tempéramens : on donna des promeſſes : on ſe plaignit de part & d'autre, qu'on avait manqué de foi. L'Archevêque de Cambrai, en partant pour ſon diocèſe, fit imprimer à Paris ſon livre *des maximes des Saints*; ouvrage dans lequel il crut rectifier tout ce qu'on reprochait à ſon amie, & développer les idées orthodoxes des pieux contemplatifs, qui s'élèvent au deſſus des ſens & qui tendent à un état de perfection, où les ames ordinaires n'aſpirent guères. Monſieur de Meaux & ſes amis ſe ſoulevèrent contre le livre : on le dénonça au Roi, comme s'il eût été auſſi dangereux qu'il était peu intelligible. Le Roi en parla à Boſſuet, dont il reſpectait la réputation & les lumières : celui-ci, ſe jettant aux genoux de ſon Prince, lui demanda pardon de ne l'avoir pas averti plûtôt de la fatale héréſie de monſieur de Cambrai. Auſ-

ſitôt le Roi & madame de Maintenon conſultent le père de la Chaiſe; le confeſſeur répond, que le livre de l'Archevêque eſt fort bon, que tous les Jéſuites en ſont édifiés, & qu'il n'y avait que les Janſéniſtes qui le deſapprouvaſſent. L'Evêque de Meaux n'était pas janſéniſte; mais il s'était nourri de leurs bons écrits: les Jéſuites ne l'aimaient pas, & n'en étaient pas aimés.

La Cour & la ville furent diviſées; & toute l'attention tournée de ce côté laiſſa reſpirer les Janſéniſtes.

Boſſuet écrivit contre Fénelon: tous deux envoyèrent leurs ouvrages au pape Innocent XII & s'en remirent à ſa déciſion. Les circonſtances ne paraiſſaient pas favorables à Fénelon: on avait depuis peu condamné violemment à Rome, dans la perſonne de l'eſpagnol *Molinos*, le Quiétiſme dont on accuſait l'Archevêque de Cambrai. C'était le cardinal d'Etrées, ambaſſadeur de France à Rome, qui avait pourſuivi Molinos. Ce cardinal d'Etrées, que nous avons vu dans ſa vieilleſſe plus occupé des agrémens de la ſociété que de théologie, avait perſécuté Molinos, pour plaire aux ennemis de ce malheureux Prêtre: il avait même engagé le Roi à ſolliciter à Rome la condamna-

tion, qu'il obtint aiſement: de ſorte que Louis XIV ſe trouvait, ſans le ſavoir, l'ennemi le plus redoutable de l'amour pur des myſtiques.

Rien n'eſt plus aiſé, dans ces matières délicates, que de trouver dans un livre qu'on juge, des paſſages reſſemblans à ceux d'un livre déja proſcrit. Monſieur de Cambrai avait pour lui les Jéſuites, & le cardinal de Bouillon depuis peu ambaſſadeur de France à Rome. Monſieur de Meaux avait ſon grand nom & l'adhéſion des principaux Prélats de France: il porta au Roi les ſignatures de pluſieurs Evêques & d'un grand nombre de docteurs, qui tous s'élevaient contre le livre *des maximes des Saints.*

Telle était l'autorité de Monſieur de Meaux, que le père de la Chaiſe n'oſa ſoutenir monſieur de Cambrai auprès du Roi ſon pénitent, & que madame de Maintenon abandonna abſolument ſon ami. Le Roi écrivit au pape Innocent XII, qu'on lui avait déferé le livre de l'Archevêque de Cambrai comme un ouvrage pernicieux; qu'il l'avait fait remettre aux mains du Nonce, & qu'il preſſait ſa Sainteté de juger.

On prétendait & on diſait même publiquement à Rome, & c'eſt un bruit

qui a encore des partiſans, que l'Archevêque de Cambrai n'était ainſi perſécuté, que parce qu'il s'était oppoſé à la déclaration du mariage ſecret du Roi & de madame de Maintenon. Les inventeurs d'anecdotes prétendaient, que cette Dame avait engagé le père de la Chaiſe à preſſer le Roi de la reconnaître pour Reine; que le Jéſuite avait adroitement remis cette commiſſion hazardeuſe à l'abbé de Fénelon; & que ce précepteur des enfans de France avait préféré l'honneur de la France & de ſes diſciples à ſa fortune; qu'il s'était jetté aux pieds de Louis XIV, pour prévenir un mariage, dont la bizarrerie lui ferait plus de tort dans la poſtérité, qu'il n'en recueillerait de douceurs pendant ſa vie.

Ce conte ſe retrouve encore dans l'hiſtoire de Louis XIV imprimée à Avignon. Ceux qui ont approché de ce Monarque & de madame de Maintenon, ſavent à quel point tout cela eſt abſurde. Mais il eſt très-vrai que Fénelon ayant continué l'éducation du duc de Bourgogne depuis ſa nomination à l'archevêché de Cambrai, le Roi dans cet intervalle avait entendu parler confuſément de ſes liaiſons avec madame Guion & avec madame de la Maiſon-fort: il crut d'ail-

leurs qu'il inſpirait au duc de Bourgogne des maximes un peu auſtères, & des principes de gouvernement & de morale qui pouvaient peut-être devenir un jour une cenſure indirecte de cet air de grandeur, de cette avidité de gloire, de ces guerres légèrement entrepriſes, de ce goût pour les fêtes & pour les plaiſirs, qui avaient caractériſé ſon règne.

Il voulut avoir une converſation avec le nouvel Archevêque ſur ſes principes de politique. Fénelon, plein de ſes idées, laiſſa entrevoir au Roi une partie des principes, qu'il dévelopa enſuite dans les endroits du Télémaque où il traite du gouvernement ; principes plus approchans de la république de Platon, que de la manière dont il faut gouverner les hommes. Le Roi après la converſation dit, qu'il avait entretenu le plus bel eſprit & le plus chimérique de ſon royaume. Le duc de Bourgogne fut inſtruit de ces paroles du Roi ; il les redit quelque temps après à monſieur de Maléſieux, qui lui enſeignait la géométrie : c'eſt ce que je tiens de monſieur de Maléſieux, & ce que le cardinal de Fleuri m'a confirmé.

Il eſt certain que depuis cette converſation le Roi crut aiſément que Fénelon était auſſi romaneſque en fait de religion qu'en politique.

La congrégation du ſaint-office nomma, pour inſtruire le procès, un Dominicain, un Jéſuite, un Bénédictin, deux Cordeliers, un Feuillant & un Auguſtin : c'eſt ce qu'on appele à Rome les Conſulteurs. Les Cardinaux & les Prélats laiſſent d'ordinaire à ces moines l'étude de la théologie, pour ſe livrer à la politique, à l'intrigue, ou aux douceurs de l'oiſiveté.

Les conſulteurs examinèrent pendant trente-ſept conférences trente-ſept propoſitions, les jugèrent erronées à la pluralité des voix ; & le Pape, à la tête d'une congrégation de Cardinaux, les condamna par un bref, qui fut publié & affiché dans Rome le 13 mars 1699.

L'Evêque de Meaux triompha ; mais l'Archevêque de Cambrai tira un plus beau triomphe de ſa défaite : il ſe ſoumit ſans reſtriction & ſans réſerve : il monta lui-même en chaire à Cambrai, pour condamner ſon propre livre : il empêcha ſes amis de le défendre. Cet exemple unique de la docilité d'un ſavant qui pouvait ſe faire un grand parti par la perſécution même ; cette candeur & cette ſimplicité, lui gagnèrent tous les cœurs & firent preſque haïr celui qui avait remporté la victoire. Il vécut toujours

toujours depuis dans ſon diocèſe en digne Archevêque, en homme de lettres: la douceur de ſes mœurs, répandue dans ſa converſation comme dans ſes écrits, lui fit des amis tendres de tous ceux qui le virent: la perſécution & ſon *Télémaque* lui attirèrent la vénération de l'Europe: les Anglais ſur-tout, qui firent la guerre dans ſon diocèſe, s'empreſſaient à lui témoigner leur reſpect: le duc de Marleborough prenait ſoin qu'on épargnât ſes terres: il fut toujours cher au duc de Bourgogne qu'il avait élevé; & il aurait eu part au gouvernement, ſi ce Prince eût vécu.

Dans ſa retraite philoſophique & honorable, on voyait combien il eſt difficile de ſe détacher de la Cour: il en parlait toujours avec un gout & un intérêt, qui perçait au travers de ſa réſignation. Pluſieurs écrits de philoſophie, de théologie, de belles-lettres, furent le fruit de cette retraite. Le duc d'Orléans, depuis régent du royaume, le conſulta ſur des points épineux, qui intéreſſent tous les hommes, & auxquels peu d'hommes penſent: il demandait, ſi on peut démontrer l'exiſtence d'un Dieu; ſi ce Dieu veut un culte; quel eſt le culte qu'il approuve; ſi l'on peut l'offenſer en choiſiſſant mal: il faiſait

beaucoup de queſtions de cette nature, en philoſophe qui cherchait à s'inſtruire ; & l'Archevêque répondit en philoſophe & en théologien.

Après avoir été vaincu ſur des diſputes de l'école, il eût été peut-être plus convenable qu'il ne ſe mêlât point des querelles du Janſéniſme ; cependant il y entra. Le cardinal de Noailles avait pris contre lui autrefois le parti du plus fort : l'Archevêque de Cambrai en uſa de même ; il eſpéra qu'il reviendrait à la Cour, & qu'il y ſerait conſulté ; tant l'eſprit humain a de peine à ſe détacher des affaires, quand une fois elles ont ſervi d'aliment à ſon inquiétude. Ses deſirs cependant étaient modérés comme ſes écrits ; & même ſur la fin de ſa vie il mépriſa enfin toutes les diſputes ; ſemblable en cela ſeul à l'évêque d'Avranches Huet, l'un des plus ſavans hommes de l'Europe, qui ſur la fin de ſes jours reconnut la vanité de la plûpart des ſciences, & celle de l'eſprit humain. L'Archevêque de Cambrai (qui le croirait !) parodia ainſi un air de Lulli :

Jeune, j'étais trop ſage,
Et voulais trop ſavoir ;
Je ne veux en partage

Que badinage,
Et touche au dernier âge,
Sans rien prévoir.

Il fit ces vers en préſence de ſon neveu le marquis de Fénelon, depuis ambaſſadeur à la Haie : c'eſt de lui que je les tiens ; je garantis la certitude de ce fait. Il ſerait peu important par lui-même, s'il ne prouvait à quel point nous voyons ſouvent avec des regards différens dans la triſte tranquilité de la vieilleſſe, ce qui nous a paru ſi grand & ſi intéreſſant dans l'âge, où l'eſprit plus actif eſt le jouet de ſes deſirs & de ſes illuſions.

CHAPITRE XXXV.

Diſputes ſur les cérémonies chinoiſes.

CE n'était pas aſſez pour l'inquiétude de notre eſprit, que nous diſputaſſions au bout de dix-ſept cens ans ſur des points de notre religion ; il falut encore que celle des Chinois entrât dans nos querelles. Cette diſpute ne produiſit pas de grands mouvemens ; mais elle caractériſa plus qu'aucune autre cet eſprit actif, contentieux & querelleur qui règne dans nos climats.

Le jéſuite *Matthieu Ricci*, ſur la fin du dix-ſeptième ſiécle, avait été un des premiers Miſſionnaires de la Chine. Les Chinois étaient & ſont encore en philoſophie & en littérature à-peu-près ce que nous étions il y a deux cens ans : le reſpect pour leurs anciens maîtres leur preſcrit des bornes qu'ils n'oſent paſſer. Le progrès dans les ſciences eſt l'ouvrage de la hardieſſe de l'eſprit & du temps : mais la morale & la police étant plus aiſées à comprendre que les ſciences, & s'étant perfectionnées chez eux quand

les autres arts ne l'étaient pas encore; il eſt arrivé que les Chinois, demeurés depuis plus de deux mille ans à tous les termes où ils étaient parvenus, ſont reſtés médiocres dans les ſciences & le premier peuple de la terre dans la morale & dans la police, comme le plus ancien.

Après Ricci, beaucoup d'autres Jéſuites pénétrèrent dans ce vaſte empire; & à la faveur des ſciences de l'Europe, ils parvinrent à jetter ſecrettement quelques ſemences de la religion chrétienne parmi les enfans du peuple, qu'ils inſtruiſirent comme ils purent. Des Dominicains, qui partageaient la miſſion, accusèrent les Jéſuites de permettre l'idolâtrie en prêchant le Chriſtianiſme: la queſtion était délicate, ainſi que la conduite qu'il faloit tenir à la Chine.

Les loix & la tranquilité de ce grand empire ſont fondées ſur le droit le plus naturel enſemble & le plus ſacré, le reſpect des enfans pour les pères. A ce reſpect ils joignent celui qu'ils doivent à leurs premiers maîtres de morale & ſurtout à *Con-fu-tzé*, nommé par nous *Confucius*, ancien ſage, qui cinq cens ans avant la fondation du Chriſtianiſme, leur enſeigna la vertu.

Les familles s'aſſemblent en particulier à certains jours, pour honorer leurs

ancêtres; les lettrés en public, pour honorer Con-fu-tzé : on ſe proſterne, ſuivant leur manière de ſaluer les ſupérieurs, ce qui dans toute l'Aſie s'appelait autrefois *adorer* : on brûle des bougies & des paſtilles : des Colao, que les Eſpagnols ont nommés Mandarins, égorgent deux fois l'an, autour de la ſalle où l'on vénère Con-fu-tzé, des animaux dont on fait enſuite des repas. Ces cérémonies ſont-elles idolâtriques ? ſont-elles purement civiles ? reconnaît-on ſes pères & Con-fu-tzé pour des Dieux ? ſont-ils même invoqués ſeulement comme nos Saints ? eſt-ce enfin un uſage politique, dont quelques Chinois ſuperſtitieux abuſent ? c'eſt ce que des étrangers ne pouvaient que difficilement démêler à la Chine, & ce qu'on ne pouvait décider en Europe.

Les Dominicains déférèrent les uſages de la Chine à l'Inquiſition de Rome en 1645. Le ſaint-office, ſur leur expoſé, défendit ces cérémonies chinoiſes, juſqu'à ce que le Pape en décidât.

Les Jéſuites ſoutinrent la cauſe des Chinois & de leurs pratiques, qu'il ſembloit qu'on ne pouvait proſcrire, ſans fermer toute entrée à la religion chrétienne dans un empire ſi jaloux de ſes uſages : ils repréſentèrent leurs rai-

ſons. L'Inquiſition en 1656 permit aux lettrés de révérer Con-fu-tzé & aux enfans chinois d'honorer leurs pères, en proteſtant contre la ſuperſtition, s'il y en avait.

L'affaire étant indéciſe, & les Miſſionnaires toujours diviſés, le procès fut ſollicité à Rome de temps en temps; & cependant les Jéſuites qui étaient à Pékin, ſe rendirent ſi agréables à l'empereur *Camhi* en qualité de mathématiciens, que ce Prince, célébre par ſa bonté & par ſes vertus, leur permit enfin d'être Miſſionnaires & d'enſeigner publiquement le Chriſtianiſme. Il n'eſt pas inutile d'obſerver que cet Empereur ſi deſpotique & petit-fils du conquérant de la Chine, était cependant ſoumis par l'uſage aux loix de l'Empire, qu'il ne put de ſa ſeule autorité permettre le Chriſtianiſme, & qu'il falut s'adreſſer à un tribunal, & qu'il minuta lui-même deux requêtes au nom des Jéſuites. Enfin en 1692 le Chriſtianiſme fut permis à la Chine, par les ſoins infatigables & par l'habileté des ſeuls Jéſuites.

Il y a dans Paris une maiſon établie pour les miſſions étrangères: quelques Prêtres de cette maiſon étoient alors à la Chine. Le Pape, qui envoye des Vicaires apoſtoliques dans tous les pays

qu'on appelle *les parties des Infidéles*; choiſit un Prêtre de cette maiſon de Paris, nommé *Maigrot*, pour aller préſider en qualité de Vicaire à la miſſion de la Chine, & lui donna l'Evêché de Conon, petite Province chinoiſe dans le Fokien. Ce Français, évêque à la Chine, déclara non ſeulement les rits obſervés pour les morts, ſuperſtitieux & idolâtres, mais il déclara les lettrés athées. Ainſi les Jéſuites eurent plus alors à combattre les Miſſionnaires leurs confrères, que les Mandarins & le peuple : ils repréſentèrent à Rome, qu'il paraiſſait aſſez incompatible que les Chinois fuſſent à la fois athées & idolâtres. On reprochait aux lettrés de n'admettre que la matière; en ce cas, il était difficile qu'ils invoquaſſent les ames de leurs pères & celle de Con-fu-tzé. Un de ces reproches ſemble détruire l'autre, à moins qu'on ne prétende qu'à la Chine on admet le contradictoire, comme il arrive ſouvent parmi nous : mais il falait être bien au fait de leur langue & de leurs mœurs, pour démêler ce contradictoire. Le procès de l'empire de la Chine dura long-temps en Cour de Rome : cependant on attaqua les Jéſuites de tous côtés.

Un de leurs ſavans Miſſionnaires, le

père *le Comte*, avait écrit dans ſes mémoires de la Chine, „ que ce peuple a „ conſervé pendant deux mille ans la „ connaiſſance du vrai Dieu ; qu'il a „ ſacrifié au Créateur dans le plus an„ cien temple de l'univers ; que la Chi„ ne a pratiqué les plus pures leçons de „ la morale, tandis que l'Europe était „ dans l'erreur & dans la corruption.

Il n'était pas impoſſible que le père le Comte eût raiſon : en effet, ſi cette nation remonte, par une hiſtoire autentique & par une ſuite de trente-ſix éclipſes vérifiées, juſqu'au temps où nous plaçons ordinairement le déluge ; il n'eſt pas hors de vraiſemblance qu'elle ait conſervé la connaiſſance d'un être ſuprême & unique, plus long-temps que d'autres peuples. Cependant, comme on pouvait trouver dans ces propoſitions quelque idée qui choque un peu les idées reçues, on les attaqua en Sorbonne. L'abbé Boileau frère de Deſpréaux, non moins critique que ſon frère & plus ennemi des Jéſuites, dénonça en 1700 cet éloge des Chinois comme un blaſphême. L'abbé Boileau était un eſprit vif & ſingulier, qui écrivait comiquement des choſes ſérieuſes & hardies. Il eſt l'auteur du livre des flagellans & de quelques ouvrages de cette eſpèce : il

diſait qu'il les écrivait en latin, de peur que les Evêques ne le cenſuraſſent ; & Deſpréaux ſon frère diſait de lui, *s'il n'avoit été docteur de Sorbonne, il aurait été docteur de la Comédie italienne.* Il déclama violemment contre les Jéſuites & les Chinois, & commença par dire, que *l'éloge de ces peuples avait ébranlé ſon cerveau chrétien.* Les autres cerveaux de l'aſſemblée furent ébranlés auſſi. Il y eut quelques débats : un docteur nommé *le Sage* opina qu'on envoyât ſur les lieux douze de ſes confrères des plus robuſtes, s'inſtruire à fond de la cauſe. La ſcène fut violente ; mais enfin la Sorbonne déclara les louanges des Chinois, fauſſes, ſcandaleuſes, téméraires, impies & hérétiques.

Cette querelle, qui fut vive, envenima celle des cérémonies ; & enfin le pape Clément XI envoya l'année d'après un Légat à la Chine : il choiſit Thomas Maillard de Tournon, patriarche titulaire d'Antioche. Le patriarche ne put arriver qu'en 1705. La Cour de Pékin avait ignoré juſques-là, qu'on la jugeait à Rome & à Paris. L'empereur Camhi reçut d'abord le Patriarche de Tournon avec beaucoup de bonté : mais on peut juger quelle fut ſa ſurpriſe, quand les interprétes de ce Légat lui ap-

prirent que les Chrétiens, qui prêchaient leur religion dans ſon empire, ne s'accordaient point entre eux, & que ce Légat venait pour terminer une querelle dont la Cour de Pékin n'avait jamais entendu parler. Le Légat lui fit entendre que tous les Miſſionnaires, excepté les Jéſuites, condamnaient les anciens uſages de l'empire, & qu'on ſoupçonnait même ſa majeſté chinoiſe & les lettrés d'être des athées, qui n'admettaient que le ciel matériel : il ajouta qu'il y avait un ſavant Evêque de Conon, qui lui expliqueroit tout cela, ſi ſa majeſté daignait l'entendre. La ſurpriſe du Monarque redoubla, en apprenant qu'il y avait des Evêques dans ſon empire : mais celle du lecteur ne doit pas être moindre, en voyant que ce Prince indulgent pouſſa la bonté juſqu'à permettre à l'Evêque de Conon de venir lui parler contre la religion, contre les uſages de ſon pays, & contre lui-même. L'Evêque de Conon fut admis à ſon audience : il ſavait très peu de chinois. L'Empereur lui demanda d'abord l'explication des quatre caractères peints en or au deſſus de ſon trône. Maigrot n'en put lire que deux ; mais il ſoutint que les mots *king-tien*, que l'Empereur avait écrits lui-même ſur des tablettes, ne

ſignifiaient pas *adorez le Seigneur du ciel.* L'Empereur eut la patience de lui expliquer, que c'était préciſément le ſens de ces mots: il daigna entrer dans un long examen: il juſtifia les honneurs qu'on rendait aux morts: l'Evêque fut inflexible. On peut croire que les Jéſuites avaient plus de crédit à la Cour que lui. L'Empereur, qui par les loix pouvait le faire punir de mort, ſe contenta de le bannir: il ordonna, que tous les Européans, qui voudraient reſter dans le ſein de l'Empire, viendraient deſormais prendre de lui des lettres-patentes, & ſubir un examen.

Pour le Légat de Tournon, il eut ordre de ſortir de la capitale. Dès qu'il fut à Nankin, il y donna un mandement, qui condamnait abſolument les rits de la Chine à l'égard des morts, & qui défendait qu'on ſe ſervît du mot dont s'était ſervi l'Empereur, pour ſignifier *le Dieu du ciel.*

Alors le Légat fut relégué à Macao, dont les Chinois ſont toûjours les maîtres, quoiqu'ils permettent aux Portugais d'y avoir un Gouverneur. Tandis que le Légat était confiné à Macao, le Pape lui envoyait la barette; mais elle ne lui ſervait qu'à le faire mourir Cardinal. Il finit ſa vie en 1710: les en-

nemis des Jéſuites leur imputèrent ſa mort ; ils pouvaient ſe contenter de leur imputer ſon exil.

Ces diviſions, parmi les étrangers qui venaient inſtruire l'Empire, décréditèrent la religion qu'ils annonçaient. Elle fut encore plus décriée, lorſque la Cour, ayant apporté plus d'attention à connaître les Européans, ſut que non ſeulement les Miſſionnaires étaient ainſi diviſés, mais que parmi les négocians qui abordaient à Canton, il y avait pluſieurs ſectes ennemies jurées l'une de l'autre.

L'empereur Camhi ne ſe refroidit pas pour les Jéſuites, mais beaucoup pour le Chriſtianiſme. Son ſucceſſeur chaſſa tous les Miſſionnaires, & proſcrivit la religion chrétienne. Ce fut en partie le fruit de ces querelles & de cette hardieſſe, avec laquelle les étrangers prétendaient ſavoir mieux que l'Empereur & les Magiſtrats, dans quel eſprit les Chinois révèrent leurs ancêtres. Ces diſputes longtemps l'objet de l'attention de Paris, ainſi que beaucoup d'autres nées de l'oiſiveté & de l'inquiétude, ſe ſont évanouies. On s'étonne aujourd'hui qu'elles ayent produit tant d'animoſités ; & l'eſprit de philoſophie, qui gagne de jour en jour, ſemble aſſûrer la tranquilité publique.

ENFANS
DE
LOUIS XIV.

IL épouſa Marie-Théreſe d'Autriche, née en 1638, fille unique de Philippe IV, de ſon premier mariage avec Eliſabeth de France, & ſœur de Charles II & de Marguerite-Théreſe, que Philippe IV eut de ſon ſecond mariage avec Marie-Anne d'Autriche. Les noces de Louis XIV furent célébrées le 9 Juin 1660, & Marie-Théreſe mourut en 1683.

Il eut d'elle

Louis Dauphin, *Monſeigneur*, mort à Meudon le 14 Avril 1711, qui eut de Marie-Anne-Chriſtine-Victoire de Baviére, morte le 20 avril 1690,

1) Louis, duc de Bourgogne, mort le 18 février 1712, lequel eut de Marie-Adelaïde de Savoie, morte le 12 février 1712, N. duc de Breta-

gne, mort en 1705 ; Louis, duc de Bretagne, mort en 1612 ; & Louis XV, né le 15 février 1710.

2) Philippe, duc d'Anjou, Roi d'Eſpagne, mort le 9 juillet 1746.

3) Charles, duc de Berri, mort le 4 mai 1714.

Louis XIV eut encore deux fils & trois filles, morts jeunes.

Enfans naturels & légitimés.

Louis XIV eut de madame la Ducheſſe de la Valliére, laquelle s'étant rendue religieuſe Carmelite le 2 juin 1674, fit profeſſion le 4 juin 1675, & mourut le 6 juin 1710, âgée de 65 ans,

Louis de Bourbon, comte de Vermandois, mort en 1683

Marie-Anne, dite *Mademoiſelle de Blois*, mariée à Louis-Armand prince de Conti, morte en 1739

Autres enfans naturels & légitimés.

LOUIS-AUGUSTE de Bourbon, duc du Maine, mort en 1736

LOUIS-CÉSAR, comte de Véxin, abbé de Saint-Denis & de Saint-Germain des prés, mort en 1683

LOUIS-ALEXANDRE de Bourbon, comte de Toulouſe, mort en 1737

LOUISE-FRANÇOISE de Bourbon, dite *Mademoiſelle de Nantes*, mariée à Louis III, duc de Bourbon Condé, morte en 1743

LOUISE-MARIE de Bourbon, dite *Mademoiſelle de Tours*, morte en 1681

FRANÇOISE-MARIE de Bourbon, dite *Mademoiſelle de Blois*, mariée à Philippe II, duc d'Orléans, régent de France, morte en 1749

Deux autres fils, morts jeunes.

Souverains contemporains.

PAPES.

Urbain VIII, mort en	1644
Ce fut lui qui donna aux Cardinaux le titre d'Eminence.	
Innocent X.	1655
Alexandre VII.	1667
Clément IX.	1669
Clément X.	1676
Innocent XI.	1689
Alexandre VIII.	1691
Innocent XII.	1700
Clément XI.	1721

Maiſon Ottomane.

Ibrahim, mort en	1655
Mahomet IV.	1687
Soliman III.	1691
Achmet II.	1695
Muſtapha II.	1703
Achmet III, dépoſé.	1730

Empereurs d'Allemagne.

Ferdinand III, mort en	1657
Léopold I.	1705
Joſeph I.	1711
Charles VI.	1740

Rois d'Eſpagne.

Philippe IV, mort en	1665
Charles II.	1700
Philippe V.	1746

Rois de Portugal.

Jean IV, duc de Bragance, mort en	1656
Alphonſe-Henri, détrôné en mort en 1683.	1667
Pierre II.	1706
Jean V.	1750

Rois d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande.

Charles I, mort en	1649
Charles II.	1685
Jacques II, détrôné en mort en 1701.	1688
Guillaume III.	1702
Anne Stuart.	1714
George I.	1727

Rois de Danemarck.

Chriſtian IV, mort en	1648
Fréderic III.	1670
Chriſtian V.	1699
Fréderic IV.	1730

Rois de Suéde.

Chriſtine, morte en 1689, abdiqua en	1654
Charles-Guſtave, mort en	1660

Charles XI.	1697
Charles XII.	1718

Rois de Pologne.

Ladiſlas Sigiſmond, mort en	1648
Jean-Caſimir, abd.	1667
Michel Wieſnowiski, mort en	1673
Jean Sobieski.	1696
Fréderic-Auguſte, électeur de Saxe.	1733
Staniſlas.	

Rois de Pruſſe.

Fréderic I, mort en	1713
Fréderic-Guillaume.	1740

Czars.

Michel-Fœderowitz, mort en	1645
Alexis-Michælowitz.	1676
Fœdor-Alexiowitz.	1682
Jwan-Alexiowitz.	1688
Pierre-Alexiowitz.	1725

Maréchaux de France.

	m. en
Nicolas de l'Hôpital, duc de Vitri.	1644
Hon. d'Albert de Chaulnes.	1649
Gaſp. de Coligni, dit le maréchal de Châtillon, petit-fils de l'Amiral.	1646
Jacques Nompar de Caumont de la Force.	1652
François de Baſſompierre.	1646
François-Annibal d'Etrées.	1670
Th. d'Epinai de Saint-Luc.	1644
Urbain de Maillé de Brézé.	1650
Charles de Scomberg d'Halluin.	1656
Charles de la Porte de la Meilleraie.	1664
Antoine de Grammont.	1678
Jean-Bapt. Budes de Guébriant.	1643
Ph. de la Motte Houdancourt.	1657
Fr. de l'Hôpital de Rônay.	1660
Henri de la Tour d'Auvergne, Vicomte de Turenne.	1675
Jean de Gaſſion.	1647
Céſar de Choiſeuil du Pleſſis-Prâlin.	1675
Joſias de Rantzau.	1650
Nic. Neuville de Villeroi, gouver-	

	m. en
neur de Louis XIV.	1685
Antoine d'Aumont.	1669
Jacques d'Eſtampes.	1668
Charles de Monchi d'Hoquincourt.	1658
Henri de Séneterre de la Ferté.	1681
Jacques Rouxel de Grancei.	1680
Arm. Nompar de Caumont de la Force.	1675
Louis Foucault.	1659
Céſar Phœbus d'Albret.	1676
Ph. de Clérambault.	1665
Jacq. de Caſtelnau.	1658
Jean de Schulemberg de Montdejeu.	1671
Abrah. de Faber.	1662
Fr. de Créqui.	1687
Bernardin de Gigault de Bellefons.	1694
Louis de Crévant d'Humiéres.	1694
Godefroi d'Eſtrades.	1686
Ph. de Montault Benac de Navailles.	1684
Fréderic de Scomberg.	1690
Jacques-Henri de Durfort du Duras.	1704
Louis-Victor de Rochechouart, nommé le duc de Vivonne.	1688
François d'Aubuſſon de la Feuillade.	1691
François-Henri de Montmorenci-Luxembourg.	1695

	m. en
H. Louis d'Alongni de Rochefort.	1676
Gui Aldonce de Durfort de Lorges.	1702
Jean d'Etrées.	1707
Claude de Choiſeul.	1711
Fr. de Neuville de Villeroi, gouverneur de Louis XV.	1730
J. Armand de Joyeuſe.	1710
L. Fr. de Bouflers.	1711
Anne Hilarion de Conſtantin de Tourville.	1701
Anne Jules de Noailles.	1708
Nicolas de Catinat.	1712
Louis Hector de Villars.	1734
Noel Bouton de Chamilli.	1715
Victor Marie d'Etrées.	1737
Fr. Louis Rouſſelet de Château-Renaud.	1716
Seb. le Prêtre de Vauban.	1707
Conrad de Roſen.	1715
Nic. du Blé d'Uxelles.	1730
René Froullai de Teſſé.	1725
Nic. Aug. de la Baume de Montrevel.	1716
Camille d'Hoſtun de Tallard.	1728
Henri d'Harcourt.	1718
Ferd. de Marſin.	1706
Jacq. de Fitzjames de Barwick.	1734
Ch. Aug. Goyon de Matignon.	1729
Jacq. Baſin de Bezons.	1733
Pierre de Monteſquiou.	1725,

Grands Amiraux de France ſous le règne de Louis XIV.

Armand de Maillé, marquis de Brézé, grand-maître, chef & ſurintendant-général de la navigation & du commerce de France en 1643, tué ſur mer d'un coup de canon le 14 juin 1646.

Anne d'Autriche reine régente, ſurintendante des mers de France en 1646. Elle s'en démit en 1650.

Céſar duc de Vendôme & de Beaufort, grand-maître & ſurintendant-général de la navigation & du commerce de France en 1650.

François de Vendôme due de Beaufort, fils de *Céſar*, tué au combat de Candie le 25 juin 1679.

Louis de Bourbon comte de Vermandois, légitimé de France, amiral au mois d'août 1669 âgé de deux ans, mort en 1683.

Louis-Alexandre de Bourbon, légitimé de France, comte de Toulouſe, amiral en 1683 & mort en 1737.

Généraux

Généraux des galéres de France ſous le règne de Louis XIV.

Armand-Jean du Pleſſis duc de Richelieu, pair de France, en 1643 du vivant de *François* ſon père, & ſe démit de cette charge en 1661.

François marquis de Créqui lui ſuccéda & ſe démit en 1669, un an après avoir été nommé maréchal de France.

Louis-Victor de Rochechouart comte, puis duc de Vivonne, Prince de Tonnai-Charente, en 1669.

Louis de Rochechouart duc de Mortemart, en ſurvivance de ſon père, mort le 3 avril 1688.

Louis-Auguſte de Bourbon, légitimé de France, prince de Dombes, duc du Maine & d'Aumale, en 1688 & s'en démit en 1694.

Louis-Joſeph duc de Vendôme, en 1694, mort en 1712.

René ſire de Froullai, comte de Teſſé, maréchal de France, en 1712, & s'en démit en 1716.

Le chevalier d'Orléans, en 1716, mort en 1748; après lui cette dignité a été réunie à l'amirauté.

Chanceliers.

Charles de l'Aubépine de Châteauneuf garde des ſceaux, mort en 1653
Pierre Séguier. 1672
Mathieu Molé, g. d. ſ. 1656
Etienne d'Aligre. 1677
Michel le Tellier. 1685
Louis Boncherat. 1699
Louis Phélipeaux de Pontchartrain meurt en 1727, exerce juſqu'en 1714
Daniel-François Voiſin. 1717

Miniſtre.

Jules Mazarin cardinal, premier miniſtre, mort en 1661

Surintendans des finances.

Cl. Bouthillier, mort en 1651

Abel Servien, mort en 1659
Cl. de Meſmes, comte d'Avaux. 1650
Nicolas Bailleul. 1652
Charles de la Vieuville. 1653
Emeri (ſon nom était Michel Perticelli.)
René de Longueil de Maiſons. 1677
Nicolas Fouquet. * 1680

Secretaires d'Etat.

Henri-Auguſte de Loménie de Brienne, mort en 1666
Cl. Bouthillier, ſurintendant. 1651
Louis Phélipeaux de la Vrilliére. 1681
Abel Servien, ſurintendant. 1659
Leon Bouthillier de Chavigni. 1652
Fr. Sublet des Noyers, ſurintendant des bâtimens. 1645
H. de Guénegaud de Planci. 1671
Michel le Tellier, chancelier. 1685
Louis Phélipeaux de la Vrilliére, ſe démet en 1669
Hugues de Lionne. 1671

* La charge de ſurintendant des finances fut ſupprimée, lorſque N. Fouquet fut arrêté.

	m. en
Henri - Louis de Loménie de Brienne.	1683
Jean-Bapt. Colbert, contrôleur-général	1683
Jean-Bapt. Colbert de Seignelai.	1690
Fr. Michel le Tellier de Louvois.	1691
Ch. Colbert de Croiſſi.	1696
Sim. Arnauld de Pompone.	1699
Bart. Phélipeaux de Châteauneuf.	1700
Louis Fr. Marie le Tellier de Barbéſieux.	1701
Louis Phélipeaux de Pontchartrain, chancelier,	1727
Dan. Fr. Voiſin, chancelier.	1717
Louis Phélipeaux de la Vrilliére.	1725
Michel Chamillard, contrôleur-général des finances.	1721
Jerôme Phélipeaux de Pontchartrain, ſe démet en 1715, m. en	1747
J. Bapt. Colbert de Torci.	1746

ECRIVAINS,

dont pluſieurs ont illuſtré le ſiécle.

ABadie (*Jacques*) né en Béarn en 1658, célébre par ſon traité *de la religion chrétienne;* mais qui fit tort enſuite à cet ouvrage par celui *de l'ouverture des ſept ſceaux*, mort en Irlande en 1727.

Abadie ou l'Abadie (*Jean*) né en Huienne en 1610, jéſuite, puis janſéniſte, puis proteſtant; voulut enfin faire une ſecte, & s'unir avec la Bourignon, qui lui répondit que chacun avait ſon ſaint eſprit, & que le ſien était fort ſupérieur à celui d'Abadie. On a de lui trente-un volumes de fanatiſme. On n'en parle ici que pour montrer l'aveuglement de l'eſprit humain. Il ne laiſſa pas d'avoir des diſciples. m. à Altena en 1674.

Ablancourt (*Nicolas* Perrot d') d'une ancienne famille du Parlement de Pa-

ris, né à Vitri en 1606, traducteur élégant, & dont on appela chaque traduction *la belle infidelle.* mort pauvre en 1664.

Achéri (*Luc* d') bénédictin, grand compilateur, né en 1609, m. en 1685.

Alexandre (*Noel*) né à Rouen en 1639, dominicain. Il a fait beaucoup d'ouvrages de théologie, & a diſputé beaucoup ſur les uſages de la Chine contre les Jéſuites qui en revenaient. m. en 1724.

Amelot de la Houſſaye (*Nicolas*) né à Orléans en 1634. Ses traductions avec des notes politiques & ſes hiſtoires ſont fort recherchées; mais ſes mémoires par ordre alphabétique ſont très fautifs. m. en 1706.

Amelotte (*Denys*) né en Saintonge en 1606, de l'Oratoire. Il eſt principalement connu par une très bonne verſion du nouveau teſtament. m. en 1678.

Amontons (*Guillaume*) né à Paris en 1663, excellent mécanicien. m. en 1699.

Ancillon (*David*) né à Metz en 1613,

calviniſte, & ſon fils Charles mort à Berlin en 1715, ont eu quelque réputation dans la littérature.

Anſelme, moine auguſtin, le premier qui ait fait une hiſtoire généalogique des grands Officiers de la couronne, continuée & augmentée par *du Fourni* auditeur des comptes. On a une notion très vague de ce qui conſtitue les grands Officiers : on s'imagine que ce ſont ceux à qui leur charge donne le titre de grand, comme grand Ecuyer, grand Echanſon; mais le Connétable, les Maréchaux, le Chancelier, ſont grands Officiers & n'ont point ce titre de grand, & d'autres qui l'ont ne ſont point réputés grands Officiers. Les capitaines des gardes, les premiers Gentilshommes de la chambre, ſont devenus réellement de grands Officiers & ne ſont pas comptés par le père Anſelme. Rien n'eſt décidé ſur cette matière, & il y a autant de confuſion & d'incertitude ſur tous les droits & ſur tous les titres en France, qu'il y a d'ordre dans l'adminiſtration. m. en 1694.

Arnauld (*Antoine*) vingtiéme fils de celui qui plaida contre les Jéſuites, docteur de Sorbonne, né en 1712. Rien

n'eſt plus connu que ſon éloquence, ſon érudition & ſes diſputes, qui le rendirent ſi célébre & en même temps ſi malheureux, ſelon les idées ordinaires qui mettent le malheur dans l'exil & dans la pauvreté, ſans conſidérer la gloire, les amis & une vieilleſſe ſaine, qui furent le partage de cet homme fameux. m. en 1694.

Arnauld-d'Andilly (*Robert*) frère aîné du précédent, né en 1588, l'un des grands écrivains de Port-royal. Il préſenta à Louis XIV, à l'âge de 85 ans, ſa traduction de *Joſephe*, qui de tous ſes ouvrages eſt le plus recherché. Il fut père de *Simon* Arnauld, marquis de Pompone, miniſtre d'Etat; & ce Miniſtre ne put empêcher, ni les diſputes, ni les diſgraces de ſon oncle le docteur de Sorbonne. m. en 1674.

Aubignac (*François* d') né en 1604. Il n'eut jamais de maître que lui-même. Attaché au cardinal de Richelieu, il était l'ennemi de Corneille. Sa *pratique des théatres* eſt encore lue; mais il prouva par ſa tragédie de *Zénobie*, que les connaiſſances ne donnent pas les talens. m. en 1671.

Aubri (*Antoine*) né en 1616. On a de lui les vies des cardinaux de Richelieu & de Mazarin, ouvrages médiocres. m. en 1695.

La comteſſe d'Aunoi. Son voyage & ſes mémoires d'Eſpagne & quelques romans écrits avec légèreté lui firent quelque réputation. m. en 1705.

Baillet (*Adrien*) né près de Beauvais en 1649, critique célébre. m. en 1706.

Baluze (*Etienne*) d'Auvergne, né en 1631. C'eſt lui qui a formé le recueil des manuſcrits de la bibliothéque de Colbert. Il a travaillé juſqu'à l'âge de quatre-vingt-huit ans: on lui doit ſept volumes d'anciens monumens. Exilé pour avoir ſoutenu les prétentions du cardinal de Bouillon, qui ſe croyait indépendant du Roi. m. en 1718.

Balzac (*Jean-Louis*) né en 1594, homme éloquent, & le premier qui fonda un prix d'éloquence. Il eut le brévet d'hiſtoriographe de France & de conſeiller d'Etat, qu'il appelait de magnifiques bagatelles. m. en 1694.

Barbeirac (*Jean*) né à Béziers en 1674,

calviniſte, profeſſeur en droit & en hiſtoire à Lauſane, traducteur & commentateur de Puffendorf & de Grotius. Il ſemble que ces traités du droit des gens, de la guerre & de la paix, qui n'ont jamais ſervi ni à aucun traité de paix, ni à aucune déclaration de guerre, ni à aſſurer le droit d'aucun homme, ſoient une conſolation pour les peuples, des maux qu'ont faits la politique & la force: ils donnent l'idée de la juſtice, comme on a les portraits des perſonnes célébres qu'on ne peut voir. m. en 1729.

Barbier d'Aucourt (*Jean*) connu chez les Jéſuites ſous le nom de l'*avocat Sacrus*, & dans le monde par ſa *critique des entretiens du père Bouhours*, & par l'excellent plaidoyer pour un homme innocent appliqué à la queſtion. Il fut longtemps protégé par Colbert, qui le fit contrôleur des bâtimens du Roi; mais ayant perdu ſon protecteur, il mourut dans la misère en 1694.

Barbier (*mademoiſelle*) a fait quelques tragédies.

Baſnage (*Jacques*) né à Rouen en 1653, calviniſte, paſteur à la Haye, plus propre à être miniſtre d'Etat que

d'une paroiſſe. De tous ſes livres, ſon hiſtoire des Juifs, des Provinces-unies & de l'Egliſe, ſont les plus eſtimés. Les livres ſur les affaires du temps meurent avec les affaires; les ouvrages d'une utilité générale ſubſiſtent. m. en 1723.

Baſnage de Beauval (*Henri*) de Rouen, miniſtre en Hollande, mais miniſtre philoſophe, qui a écrit *de la tolérance des religions*. Il était laborieux; & nous avons de lui le dictionnaire de Furetiére augmenté. m. en 1710.

Baudran (*Michel*) né à Paris en 1633, géographe, mais moins eſtimé que Sanſon. m. en 1700.

Bayle (*Pierre*) né au Carlat dans le comté de Foix en 1647, retiré en Hollande plûtôt comme philoſophe que comme calviniſte, perſécuté pendant ſa vie par Jurieux, & après ſa mort par les ennemis de la philoſophie. S'il avait prévu combien ſon *dictionnaire* ſerait recherché, il l'aurait rendu encore plus utile, en retranchant les noms obſcurs, & en y ajoutant plus de noms illuſtres. Il a vécu & il eſt mort en ſage. Des-Maiſeaux a écrit ſa vie en un gros volume: elle ne devait pas contenir ſix pages. La

vie d'un écrivain ſédentaire eſt dans ſes écrits. m. en 1706.

Beaumont de Péréfixe (*Hardouin*) précepteur de Louis XIV, archevêque de Paris. Son *hiſtoire d'Henri IV*, qui n'eſt qu'un abrégé, fait aimer ce grand Prince, & eſt propre à former un bon Roi: il la compoſa pour ſon élève. On crut que Mézerai y avait eu part : en effet il s'y trouve beaucoup de ſes manières de parler ; mais Mézerai n'avait pas ce ſtile touchant & digne en pluſieurs endroits du Prince dont Péréfixe écrivait la vie, & de celui à qui il l'adreſſait. Les excellens conſeils qui s'y trouvent pour gouverner par ſoi-même, ne furent inſérés que dans la ſeconde édition après la mort du cardinal Mazarin. On apprend d'ailleurs à connaître Henri IV beaucoup plus dans cette hiſtoire que dans celle de Daniel, écrite un peu ſéchement, & où il eſt trop parlé du père Cotton, & trop peu des grandes qualités d'Henri IV, & des particularités de la vie de ce bon Roi. Péréfixe émeut tout cœur né ſenſible, & fait adorer la mémoire de ce Prince, dont les faibleſſes n'étaient que celles d'un homme aimable, & dont les vertus étaient celles d'un grand homme. m. en 1670.

Benſerade (*Iſaac* de) né en Normandie en 1612. Sa petite maiſon de Gentilli, où il ſe retira ſur la fin de ſa vie, était remplie d'inſcriptions en vers, qui valaient bien ſes autres ouvrages. C'eſt dommage qu'on ne les ait pas recueillies. m. en 1691.

Bergier (*Nicolas*) a eu le titre d'hiſtoriographe de France; mais il eſt plus connu par ſa curieuſe *hiſtoire des grands chemins de l'Empire romain*, ſurpaſſés aujourd'hui par les nôtres en beauté, & non pas en ſolidité. Son fils mit la dernière main à cet ouvrage utile, & le fit imprimer ſous Louis XIV. m. en 1623.

Bernard (*mademoiſelle*) a fait quelques piéces de théatre, conjointement avec le célébre *Bernard* de Fontenelle.

Bernard (*Jacques*) de Dauphiné, né en 1658, ſavant littérateur. Ses journaux ont été eſtimés. m. en Hollande en 1718.

Bernier (*François*) ſurnommé le *Mogol*, né à Angers vers l'an 1625. Il fut huit ans médecin de l'Empereur des

Indes. Ses *voyages* ſont curieux. m. en 1688.

Bignon (*Jerôme*) né en 1590. Il a laiſſé un plus grand nom que de grands ouvrages. Il n'était pas encore du bon temps de la littérature. Le Parlement, dont il fut avocat-général, chérit avec raiſon ſa mémoire. m. en 1656.

Bochard (*Samuel*) né à Rouen en 1599; calviniſte, un des plus ſavans hommes de l'Europe dans les langues & dans l'hiſtoire. Il fut un de ceux qui allèrent en Suéde inſtruire & admirer la reine Chriſtine. m. en 1667.

Boileau Deſpréaux (*Nicolas*) né à Paris en 1636, le plus correct de nos poëtes. On a tant commenté ſes ouvrages, qu'un éloge eſt ici ſuperflu. m. en 1711.

Boileau (*Gilles*) né à Paris en 1631, frère aîné du fameux Boileau. Il a fait quelques traductions qui valent mieux que ſes vers. m. en 1669.

Boivin (*Jean*) né en Normandie en 1633, frère de *Louis* Boivin, & utile comme lui pour l'intelligence des beautés des auteurs grecs. m. en 1726.

L'abbé du Bos. Son *hiſtoire de la ligue de Cambrai* eſt profonde, politique, intéreſſante; elle fait connaître les uſages & les mœurs du temps, & eſt un modéle en ce genre. Tous les artiſtes liſent avec fruit ſes *réflexions ſur la poëſie, la peinture & la muſique*: il ne ſavait pourtant pas la muſique, il n'avait jamais pu faire de vers, & n'avait pas un tableau; mais il avait beaucoup lu, vu, entendu & réfléchi.

Boſſu (*René* le) né à Paris en 1631, chanoine régulier de ſainte Geneviéve. Il voulut concilier Ariſtote avec Deſcartes; il ne ſavait pas qu'il falait les abandonner l'un & l'autre. Son *traité ſur le poëme épique* a beaucoup de réputation; mais il ne fera jamais de poëtes. m. en 1680.

Boſſuet (*Jacques-Bénigne*) de Dijon, né en 1627, évêque de Condom & enſuite de Meaux. On a de lui 51 ouvrages; mais ce ſont ſes *oraiſons funébres* & ſon *diſcours ſur l'hiſtoire univerſelle*, qui l'ont conduit à l'immortalité. m. en 1704.

Bouchenu de Valbonnai (*Jean-Pierre*) né à Grenoble en 1651. Il voyagea dans ſa jeuneſſe, & ſe trouva ſur la flote d'An-

gleterre à la bataille de Solbaye. Il fut depuis premier préſident de la chambre des comptes du Dauphiné. Sa mémoire eſt chére à Grenoble pour le bien qu'il y fit, & aux gens de lettres par ſes grandes recherches. Ses *mémoires ſur le Dauphiné* furent compoſés dans le temps qu'il était aveugle, & ſur les lectures qu'on lui faiſait. m. en 1730.

Boudier, auteur de quelques vers naturels. Il fit en mourant à 86 ans ſon épitaphe :

J'étais poëte, hiſtorien ;
Et maintenant je ne ſuis rien.

Bouhiers, préſident du Parlement de Dijon. Son érudition l'a rendu célébre. Il a traduit en vers français quelques morceaux d'anciens poëtes latins : il penſait qu'on ne doit pas les traduire autrement; mais il prouva combien c'eſt une entrepriſe difficile.

Bouhours (*Dominique*) jéſuite, né à Paris en 1628. La langue & le bon goût lui ont beaucoup d'obligations : il a fait de bons ouvrages, dont on a fait de bonnes critiques : *ex privatis odiis Reſpublica creſcit.* m. en 1702.

Bouillaud (*Iſmael*) de Loudun, né en 1605, ſavant dans l'hiſtoire & dans les mathématiques m. en 1694.

Le comte de Boulainvilliers de la maiſon de Crouy, le plus ſavant Gentilhomme du royaume dans l'hiſtoire, & le plus capable d'écrire celle de France, s'il n'avait pas été trop ſiſtématique. Il appèle le gouvernement féodal *le chef-d'œuvre de l'eſprit humain.* Il regrette les temps où les peuples eſclaves des petits tyrans ignorans & barbares, n'avaient ni induſtrie, ni commerce, ni propriété; & il croit qu'une centaine de Seigneurs, oppreſſeurs de la terre & ennemis d'un Roi, compoſaient le plus parfait des gouvernemens. Malgré ce ſiſtême, il était excellent citoyen; comme, malgré ſon faible pour l'aſtrologie judiciaire, il était philoſophe, de cette philoſophie qui compte la vie pour peu de choſe, & qui mépriſe la mort. Ses écrits, qu'il faut lire avec précaution, ſont profonds & utiles. On a imprimé à la fin de ſes ouvrages un gros mémoire *pour rendre le Roi de France plus riche que tous les autres Monarques enſemble.* Il eſt évident que cet ouvrage n'eſt pas du comte de Boulainvilliers. m. vers l'an 1720.

Bourdaloue, né à Bourges en 1632, jéſuite, le premier modéle des bons prédicateurs en Europe. m. en 1704.

Bourſeis (*Amable*) né en Auvergne en 1606, auteur de pluſieurs ouvrages de politique & de controverſe. Silhon & lui ſont ſoupçonnés d'avoir compoſé le teſtament politique attribué au cardinal de Richelieu. m. en 1672.

Bourſaut (*Edmond*) né en Bourgogne en 1638. Ses *lettres à Babet* eſtimées de ſon temps ſont devenuës, comme toutes les lettres dans ce gout, l'amuſement des jeunes provinciaux. On joue encore ſa comédie d'*Eſope*. m. en 1701.

Brébeuf (*Guillaume*) né en Normandie en 1638. Il eſt connu par ſa *traduction de la Pharſale*; mais on ignore communément qu'il a fait *le Lucain traveſti*. m. en 1661.

Breteuil, marquiſe du Châtelet (*Gabrielle-Emilie*) née en 1706. Elle a éclairci Leibnitz, traduit & commenté Newton, mérite fort inutile à la Cour, mais révéré chez toutes les nations qui ſe piquent de ſavoir, & qui ont admiré la profondeur de ſon génie & de ſon élo-

quence. De toutes les femmes qui ont illuſtré la France, c'eſt celle qui a le plus de véritable eſprit, & qui a moins affecté le bel eſprit. m. en 1749.

Brienne (*Henri Aug.* de Loménie de) ſecretaire d'Etat. Il a laiſſé des *mémoires.* Il ſerait utile que les Miniſtres en écriviſſent, mais tels que ceux qui ſont rédigés depuis peu ſous le nom du duc de Sully. eſt m. en 1666.

La Bruïére (*Jean*) né à Dourdan en 1644. Il eſt certain qu'il peignit dans ſes *caractères* des perſonnes connuës & conſidérables. Son livre a fait beaucoup de mauvais imitateurs. m. en 1696.

Brumoi, jéſuite. Son *théatre des Grecs* paſſe pour le meilleur ouvrage qu'on ait en ce genre. Il a prouvé qu'il eſt bien plus aiſé de traduire & de louer les anciens, que d'égaler par ſes propres productions les grands modernes.

Brun (*Pierre* le) né à Aix en 1661, de l'Oratoire. Son livre critique *des pratiques ſuperſtitieuſes* a été recherché; mais c'eſt un médecin qui ne parle que de très peu de maladies. m. en 1729.

Buffier (*Claude*) jéſuite. Sa mémoire artificielle eſt d'un grand ſecours pour ceux qui veulent avoir les principaux faits de l'hiſtoire toujours préſens à l'eſprit. Il a fait ſervir les vers (je ne dis pas la poëſie) à leur premier uſage, qui était d'imprimer dans la mémoire des hommes les évènemens dont on voulait garder le ſouvenir.

Buſſy Rabutin (*Roger* comte de) né dans le Nivernois en 1718. Il écrivit avec pureté. On connaît ſes malheurs & ſes ouvrages. m. à Autun en 1693.

Calprenéde (*Gautier* de la) né à Cahors vers l'an 1612, Gentilhomme ordinaire du Roi. Ce fut lui qui mit les longs romans à la mode. m. en 1663.

Campiſtron (*Jean*) né à Toulouſe en 1656, élève & imitateur de Racine. Le duc de Vendôme, dont il fut ſecretaire, fit ſa fortune, & le comédien *Baron* une partie de ſa réputation. Il y a des choſes touchantes dans ſes piéces: elles ſont faiblement écrites; mais au moins le langage eſt aſſez pur, & après lui on a tellement négligé la langue dans les piéces de théatre, qu'on a fi-

ni par écrire d'un ſtile entièrement barbare. C'eſt ce que Boileau déplorait en mourant. m. en 1723.

Du Cange (*Charles* du Freſne) né à Amiens en 1610. On ſait combien ſes deux *gloſſaires* ſont utiles pour l'intelligence de tous les uſages du bas empire & des ſiécles ſuivans. Il fut un de ceux que Louis XIV récompenſa. m. en 1688.

Caſſini (*Jean Dominique*) né dans le comté de Nice en 1625, appelé par Colbert en 1666. Il a été le premier des aſtronomes de ſon temps, mais il commença comme les autres par l'aſtrologie. m. en 1712.

Catrou, né en 1659, jéſuite. Il a fait avec le père Rouillé vingt tomes de l'hiſtoire romaine. Ils ont cherché l'éloquence, & n'ont pas trouvé la préciſion. m. en 1737.

Du Cerceau, jéſuite, a fait quelques poëſies naturelles dans le genre médiocre: il s'y trouve des vers heureux. m. en 1730.

La Chambre (*Marin* Cureau de) né

au Mans en 1594, l'un des premiers académiciens. m. en 1669. Lui & ſon fils ont eu de la réputation.

Chantereau (*Louis* le Févre) né en 1588, très ſavant homme, l'un des premiers qui ont débrouillé l'hiſtoire de France; mais il a accrédité une grande erreur, c'eſt que les fiefs héréditaires n'ont commencé qu'après Hugues Capet. Quand il n'y aurait que l'exemple de la Normandie, donnée ou plûtôt extorquée à titre de fief héréditaire en 912, cela ſuffirait pour détruire l'opinion de Chantereau, que pluſieurs hiſtoriens ont adoptée. Il eſt d'ailleurs certain que Charlemagne inſtitua en France des fiefs avec propriété, & que cette forme de gouvernement était connue avant lui dans la Lombardie & dans la Germanie. m. en 1658.

Chapelain (*Jean*) né en 1595. Sans *la Pucelle* il aurait eu de la réputation parmi les gens de lettres: ce mauvais poëme lui valut beaucoup plus que l'Iliade à Homére. Chapelain fut pourtant utile par ſa littérature. m. en 1674.

La Chapelle, receveur-général des finances, auteur de quelques tragédies

qui eurent du ſuccès en leur temps. Il était un de ceux qui tâchaient d'imiter Racine, car Racine forma ſans le vouloir une école comme les grands peintres. Ce fut un Raphaël qui ne fit point de Jules romain : mais au moins ſes premiers diſciples écrivirent avec quelque pureté de langage ; & dans la décadence qui a ſuivi, on a vu de nos jours des tragédies entières, où il n'y a pas quatre vers de ſuite dans leſquels il n'y ait des fautes groſſières. Voilà d'où l'on eſt tombé, & à quels excès on eſt parvenu, après avoir eu de ſi grands modéles.

Chapelle (*Claude l'Huillier*) fils naturel de l'Huillier maître-des-comptes. Il n'eſt pas vrai qu'il fut le premier qui ſe ſervit des rimes redoublées ; d'Aſſouci s'en ſervait avec lui, & même avec quelque ſuccès.

Pourquoi donc, ſéxe au teint de roſe,
Quand la charité vous impoſe
La loi d'aimer votre prochain,
Pouvez-vous me haïr ſans cauſe,
Moi qui ne vous fis jamais rien ?
Ah ! pour mon honneur, je vois bien
Qu'il faut vous faire quelque choſe.
&c.

Chapelle réuſſit mieux que les autres dans ce genre qui a de l'harmonie & de la grace, mais dans lequel il a préféré quelquefois une abondance ſtérile de rimes à la penſée & au tour. Sa vie voluptueuſe & ſon peu de prétention contribua encore à la célébrité de ſes petits ouvrages. On ſait qu'il y a dans ſon voyage de Montpellier beaucoup de traits de Bachaumont, fils du préſident le Coigneux, l'un des plus aimables hommes de ſon temps. Chapelle était d'ailleurs un des meilleurs élèves de Gaſſendi. m. en 1686.

Charleval (*Jean Faucon* de Ris) l'un de ceux qui acquirent de la célébrité par la délicateſſe de leur eſprit, ſans ſe livrer trop au public. La fameuſe converſation du maréchal d'Hoquincourt & du père Canaye, imprimée dans les œuvres de Saint-Evremont, eſt de Charleval juſqu'à la petite diſſertation ſur le Janſéniſme & ſur le Moliniſme, que Saint-Evremont y a ajoutée : le ſtile de cette fin eſt très différent de celui du commencement. Feu monſieur de Caumartin le conſeiller d'Etat avait l'écrit de Charleval de la main de l'auteur. On trouve dans le Moréri, que le préſident de Ris,

Ris, neveu de Charleval, ne voulut pas faire imprimer les ouvrages de ſon oncle, de peur que *le nom d'auteur peut-être ne fût une tache dans ſa famille.* Il faut être d'un état & d'un eſprit bien abject pour avancer une telle idée dans le ſiécle où nous ſommes ; & c'eût été dans un homme de robe un orgueil digne des temps militaires & barbares, où l'on abandonnait l'étude purement à la robe, par mépris pour la robe & pour l'étude.

Chardin (*Jean*) né à Paris en 1643. Nul voyageur n'a laiſſé des mémoires plus curieux. m. à Londres en 1713.

Charpentier (*François*) né à Paris en 1620, académicien utile. On a de lui la traduction de la *Cyropédie.* Il ſoutint vivement l'opinion que les inſcriptions des monumens publics de France doivent être en français : en effet c'eſt dégrader une langue qu'on parle dans toute l'Europe, que de ne pas oſer s'en ſervir ; & c'eſt aller contre ſon but, que de parler à tout le public dans une langue que les trois quarts au moins de ce public n'entendent pas. m. en 1702.

La Châtre (*Edme* marquis de) a laiſſé des mémoires. m. en 1645.

Chaulieu (*Guillaume*) né en Normandie en 1639, connu par ſes poëſies négligées, & par les beautés hardies & voluptueuſes qui s'y trouvent. m. en 1720.

Chéminais, jéſuite. On l'appelait le Racine des prédicateurs, & Bourdaloüe le Corneille.

Cherron (*Eliſabeth*) née à Paris en 1648: fille célébre par la muſique, la peinture & les vers. m. en 1711.

Chévreau (*Urbain*) né à Loudun en 1663: ſavant & bel eſprit, qui eut beaucoup de réputation. m. en 1701.

Chifflet (*Jean-Jacques*) né à Beſançon en 1588. On a de lui pluſieurs recherches. m. en 1660. Il y a eu ſept écrivains de ce nom.

Choiſi (*François* de) né à Rouen en 1664, envoyé à Siam. On a ſa relation. Il a compoſé pluſieurs hiſtoires, une *traduction de l'imitation de Jeſus-Chriſt*, dédiée à madame de Maintenon, avec cette épigraphe: *concupiſſet Rex decorem*

tuum; & des *mémoires de la Comteſſe des Barres*, ayant été lui-même cette comteſſe.

Claude (*Jean*) né en Agenois en 1619, miniſtre calviniſte en Hollande. Il fut l'oracle de ſon parti, & eut l'honneur de combattre les Arnauld, les Nicole & les Boſſuet. m. en 1687.

Le Cointe (*Charles*) né à Troies en 1611, de l'Oratoire. Ses *annales eccléſiaſtiques* imprimées au Louvre par ordre du Roi, ſont un monument utile. m. en 1681.

Collet (*Philibert*) né en Dombes en 1643 : juriſconſulte & homme libre. Excommunié par l'Archevêque de Lyon pour une querelle de paroiſſe, il écrivit contre l'excommunication ; il combattit la clôture des religieuſes, & dans ſon *traité de l'uſure* il ſoutint vivement l'uſage autoriſé en Breſſe de ſtipuler les intérêts avec le capital, uſage approuvé dans plus de la moitié de l'Europe, & reçu dans l'autre par tous les négocians, malgré les loix qu'on élude. Il prétendit auſſi que les dîmes, qu'on paye aux Eccléſiaſtiques, ne ſont pas de droit divin. m. en 1718.

Colomiez [*Paul*] Le temps de ſa naiſſance eſt inconnu : la plûpart de ſes ouvrages commencent à l'être ; mais ils ſont utiles à ceux qui aiment les recherches littéraires. m. à Londres en 1692.

Comire, jéſuite. Il réuſſit parmi ceux qui croient qu'on peut faire de bons vers latins, & qui penſent que des étrangers peuvent reſſuſciter le ſiécle d'Auguſte dans une langue qu'ils ne peuvent pas même prononcer.

Cordemoi [*Géraud*] né à Paris. On lui doit le débrouillement du cahos des deux premières races des rois de France ; & on doit cette utile entrepriſe au duc de Montauſier, qui chargea Cordemoi de faire l'hiſtoire de Charlemagne, pour l'éducation de *Monſeigneur*. Il ne trouva guères dans les anciens auteurs que des abſurdités & des contradictions. La difficulté l'encouragea, & il débrouilla les deux premières races. m. en 1684.

Corneille [*Pierre*] né à Rouen en 1606. Quoiqu'on ne repréſente plus que quatre ou cinq piéces de trente-trois qu'il a compoſées, il ſera toujours le

père du théatre. Il eſt le premier qui ait élevé le génie de la nation. On dit que ſa traduction de l'imitation de Jeſus-Chriſt a été imprimée trente-deux fois: il eſt auſſi difficile de le croire, que de la lire une ſeule. Il reçut une gratification du Roi dans ſa dernière maladie. m. en 1684.

Corneille (*Thomas*) né à Rouen en 1625: homme qui auroit eu une grande réputation, s'il n'avait point eu de frère. On a de lui trente-quatre piéces de théatre. m. en 1709.

Couſin (*Louis*) né à Paris en 1627: préſident à la cour des Monnoies. On lui doit beaucoup de traductions d'hiſtoriens grecs, que lui ſeul a fait connaître. m. en 1707.

Dacier [*André*] né à Caſtres en 1651, calviniſte comme ſa femme, & devenu catholique comme elle: garde des livres du cabinet du Roi à Paris, charge qui ne ſubſiſte plus: homme plus ſavant qu'écrivain élégant, mais à jamais utile par ſes traductions & par ſes notes. m. au Louvre en 1722.

Danchet [*Antoine*] a réuſſi à l'aide

du muſicien dans quelques *opéra*, qui ſont moins mauvais que ſes tragédies.

Danet (*Pierre*) l'un de ces hommes qui ont été plus utiles qu'ils n'ont eu de réputation. Ses *dictionnaires* de la langue latine & des antiquités furent au nombre de ces livres mémorables faits pour l'éducation du Dauphin *Monſeigneur*, & qui, s'ils ne firent pas de ce Prince un ſavant homme, contribuèrent beaucoup à éclairer la France. m. en 1709.

Dangeau (*Louis* abbé de) né en 1643: excellent académicien. m. en 1723.

Daniel (*Gabriel*) jéſuite, hiſtoriographe de France, a rectifié les fautes de Mézerai ſur la première & la ſeconde race. On lui a reproché, que ſa diction n'eſt pas toujours aſſez pure, que ſon ſtile eſt trop faible, qu'il n'intéreſſe pas, qu'il n'eſt pas peintre, qu'il n'a pas aſſez approfondi les loix, les uſages & les mœurs: mais d'ailleurs il eſt inſtruit, exact, ſage & vrai; & s'il n'eſt pas au rang des grands écrivains, il eſt dans celui des meilleurs hiſtoriens, & l'on n'a point d'hiſtoire de France préférable à la ſienne. C'eſt en vain que le père *Daniel* prétend que les premiers

temps de l'hiſtoire de France ſont plus intéreſſans que ceux de Rome, parce que Clovis & Dagobert avaient plus de terrein que Romulus & Tarquin. Il ne s'eſt pas apperçu que les faibles commencemens de tout ce qui eſt grand intéreſſent toujours les hommes; on aime à voir la petite origine d'un peuple dont la France n'eſt qu'une province, & qui étendit ſon empire juſqu'à l'Elbe, l'Euphrate & le Niger. Il faut avouer que notre hiſtoire & celle des autres peuples, depuis le cinquième ſiécle de l'ère vulgaire juſqu'au quinzième, n'eſt qu'un cahos d'aventures barbares, ſous des noms barbares.

Dargonne [*Noël*] né à Paris en 1634, chartreux à Gaillon. C'eſt le ſeul Chartreux qui ait cultivé la littérature. Ses *mêlanges*, ſous le nom de Vigneul de Marville, ſont remplis d'anecdotes curieuſes & hazardées. m. en 1704.

Deſcartes [*René*] né en Touraine en 1596, fils d'un Conſeiller au Parlement de Bretagne; le plus grand mathématicien de ſon temps, mais le philoſophe qui connut le moins la nature, ſi on le compare à ceux qui l'ont ſuivi. Il paſſa preſque toute ſa vie hors de France pour

philoſopher en liberté, à l'exemple de Saumaiſe qui avait pris ce parti. Accuſé d'athéïſme, comme tant d'autres philoſophes, après avoir prouvé mieux qu'eux l'exiſtence d'un Dieu. m. à Stockolm en 1650.

Deſmarets de Saint-Sorlin (*Jean*) né à Paris en 1595. Il travailla beaucoup à la tragédie de *Mirame* du cardinal de Richelieu. Sa comédie des *viſionnaires* paſſa pour un chef-d'œuvre, mais c'eſt que Moliére n'avait pas encore paru. Il fut contrôleur-général de l'extraordinaire des guerres & ſecretaire de la marine du levant. Sur la fin de ſa vie il fut plus connu par ſon fanatiſme, que par ſes ouvrages. m. en 1676.

Domat, célébre juriſconſulte. Son livre *des loix civiles* a eu beaucoup d'approbation.

Doujat (*Jean*) né à Toulouſe en 1639, juriſconſulte & homme de lettres. Il faiſait tous les ans un enfant à ſa femme & un livre. Le journal des ſavans l'appèle grand-homme: il ne faut pas prodiguer ce titre. m. en 1688.

Dubois (*Gerard*) né à Orléans en

1629, de l'Oratoire. Il a fait *l'hiſtoire de l'Egliſe de Paris.* m. en 1696.

Duché, valet de chambre de Louis XIV, fit pour la Cour quelques tragédies tirées de l'Ecriture, à l'exemple de Racine, non avec le même ſuccès.

Duchêne (*André*) né en Touraine en 1584, hiſtoriographe du Roi, auteur de beaucoup d'hiſtoires & de recherches généalogiques. On l'appelait le père de l'hiſtoire de France. m. en 1640.

Dufrênoi (*Charles*) né à Paris en 1611, peintre & poëte. Son poëme de *la peinture* a réuſſi auprès de ceux qui peuvent lire d'autres vers latins que ceux du ſiécle d'Auguſte. m. en 1665.

Dufréni (*Charles*) né à Paris en 1648. Il paſſait pour petit-fils d'Henri IV, & lui reſſemblait. Son père avoit été valet de garderobe de Louis XIII, & le fils l'était de Louis XIV, qui lui fit toujours du bien, malgré ſon dérangement, mais qui ne put l'empêcher de mourir pauvre. Avec beaucoup d'eſprit & plus d'un talent, il ne put jamais rien faire de régulier. On a de lui beaucoup de co-

médies, & il n'y en a guères où l'on ne trouve des ſcènes jolies & ſingulières. m. en 1724.

Dupleix (*Scipion*) de Condom, quoique né en 1559, peut être compté dans le ſiécle de Louis XIV, ayant encore vécu ſous ſon règne. Il eſt le premier hiſtorien qui ait cité en marge ſes autorités, précaution abſolument néceſſaire quand on n'écrit pas l'hiſtoire de ſon temps. On ne lit plus ſon hiſtoire de France, parce que depuis lui on a mieux fait & mieux écrit. m. en 1661.

Eſprit (*Jacques*) né à Béziers en 1611; auteur du livre *de la fauſſeté des vertus humaines*, qui n'eſt qu'un commentaire du duc de la Rochefoucault. Le chancelier Séguier, qui gouta ſa littérature, lui fit avoir un brevet de conſeiller d'Etat. m. en 1678.

Le marquis de la Fare, connu par ſes mémoires & par quelques vers agréables. Son talent pour la poëſie ne ſe développa qu'à l'âge de près de ſoixante ans: ce fut madame de Cailus, l'une des plus aimables perſonnes de ce ſiécle, par ſa beauté & par ſon eſprit, pour laquelle il

fit ſes premiers vers, & peut-être les plus délicats qu'on ait de lui.

M'abandonnant un jour à la triſteſſe
Sans eſpérance & même ſans deſirs,
Je regrettais les ſenſibles plaiſirs
Dont la douceur enchanta ma jeuneſſe.
Sont-ils perdus, diſais-je, ſans retour,
Et n'es-tu pas cruel, amour!
Toi que j'ai fait, dès mon enfance,
Le maître de mes plus beaux jours,
D'en laiſſer terminer le cours
A l'ennuyeuſe indifférence?
Alors j'apperçus dans les airs
L'enfant maître de l'univers,
Qui plein d'une joie inhumaine
Me dit en ſouriant, Tircis, ne te plains plus,
Je vais mettre fin à ta peine,
Je te promets un regard de Cailus.

mort en 1713.

La Faiette (*Marie-Magdelaine* de la Vergne comteſſe de) Sa *Princeſſe de Cléves* & ſa *Zaïde* furent les premiers romans où l'on vit les mœurs des honnêtes gens & des aventures naturelles décrites avec grace. Avant elle on écrivait

d'un ſtile empoulé des choſes incroyables. m. en 1693.

Félibien (*André*) né à Chartres en 1619. Il eſt le premier qui dans les inſcriptions de l'hôtel-de-ville ait donné à Louis XIV le nom de *grand*. Ses *entretiens ſur la vie des peintres* ſont l'ouvrage qui lui a fait le plus d'honneur. Il eſt élégant, profond, & il reſpire le gout; mais il dit trop peu de choſes en trop de paroles, & eſt abſolument ſans méthode. m. en 1695.

Fénelon (*François* de Salignac) archevêque de Cambrai, né en Périgord en 1651. On a de lui cinquante-cinq ouvrages différens. Tous partent d'un cœur plein de vertu, mais ſon *Télémaque* l'inſpire: il a été vainement blâmé par Gueudeville & par l'abbé Faidit. m. à Cambrai en 1715.

Ferrand, conſeiller de la cour des Aides. On a de lui de très-jolis vers.

Feuquiéres de Pas (le marquis de) né à Paris en 1648: officier conſommé dans l'art de la guerre, & excellent guide, s'il eſt critique trop ſévère. m. en 1711.

Le Févre (*Tannegui*) né à Caën en 1615 : calviniſte, profeſſeur à Saumur, mépriſant ceux de la ſecte & demeurant parmi eux, plus philoſophe que huguenot, écrivant auſſi bien en latin qu'on puiſſe écrire dans une langue morte, faiſant des vers grecs qui doivent avoir eu peu de lecteurs. La plus grande obligation que lui ayent les lettres, eſt d'avoir produit madame Dacier. m. en 1678.

Le Févre (*Anne*) madame Dacier, née calviniſte à Saumur en 1651, illuſtre par ſa ſcience. Le duc de Montauſier la fit travailler à un de ces livres qu'on nomme *Dauphins*, pour l'éducation de *Monſeigneur*. Le *Florus* avec des notes latines eſt d'elle. Ses traductions de Térence & d'Homére lui font un honneur immortel. On ne pouvait lui reprocher que trop d'admiration pour tout ce qu'elle avait traduit. La Motte ne l'attaqua qu'avec de l'eſprit, & elle ne combattit qu'avec de l'érudition. m. en 1720 au Louvre.

Fléchier (*Eſprit*) du comtat d'Avignon, né en 1632: évêque de Lavaur & puis de Nîmes : poëte français & latin, hiſtorien, prédicateur : mais con-

nu ſur-tout par ſes belles oraiſons funébres. Son hiſtoire de Théodoſe a été faite pour l'éducation de *Monſeigneur*. Le duc de Montauſier avait engagé les meilleurs eſprits de France à travailler par de bons ouvrages à cette éducation. m. en 1610.

Fleury (*Claude*) né en 1640 : ſous-précepteur du duc de Bourgogne & confeſſeur de Louis XV ſon fils, vécut à la Cour dans la ſolitude & dans le travail. Son hiſtoire de l'Egliſe eſt la meilleure qu'on ait jamais faite, & les diſcours préliminaires encore au-deſſus de l'hiſtoire. m. en 1723.

La Fontaine (*Jean*) né à Château-Thiéri en 1621 : le plus ſimple des hommes, mais admirable dans ſon genre, quoique négligé & inégal. Il fut le ſeul des grands hommes de ſon temps qui n'eut point de part aux bienfaits de Louis XIV : il y avait droit par ſon mérite & par ſa pauvreté. m. en 1695.

Forbin (*Claude* chevalier de) chef d'eſcadre en France, grand-amiral du Roi de Siam. Il a laiſſé des mémoires curieux qu'on a rédigés, & on peut juger entre lui & du Gué-Trouin.

La Foſſe (*Antoine*) né en 1658. *Manlius* eſt ſa meilleure piéce de théatre. m. en 1708.

Fraguier (*Claude*) né à Paris en 1666: bon littérateur & plein de gout. Il n'a écrit que des vers latins & quelques diſſertations. m. en 1728.

Furetiére (*Antoine*) né en 1620: fameux par ſon dictionnaire & par ſa querelle. m. en 1688.

Galant (*Antoine*) né en Picardie en 1646. Il apprit à Conſtantinople les langues orientales, & traduiſit une partie des contes arabes, qu'on connaît ſous le titre des *mille & une nuit*. m. en 1715.

Gacon (*François*) né à Lyon en 1667: mis par le père Niceron dans le catalogue des hommes illuſtres, & qui n'a été fameux que par de mauvaiſes ſatires. Il a eu grande part à ce recueil de groſſières plaiſanteries qu'on appèle brevets de la calotte. Ces turpitudes ont pris leur ſource dans je ne ſai quelle aſſociation qu'on appelait le régiment des fous & de la calotte. Ce n'eſt pas là aſſurément du bon gout: les honnêtes gens ne voyent qu'avec mépris de

tels ouvrages & leurs auteurs, qui ne peuvent être cités que pour faire abhorrer leur exemple. m. en 1725.

L'abbé Gallois (*Jean*) né à Paris en 1632, ſavant univerſel, fut le premier qui travailla au Journal des ſavans avec le conſeiller clerc Sallo, qui avoit conçu l'idée de ce travail. Il enſeigna depuis un peu de latin au miniſtre d'Etat Colbert, qui malgré ſes occupations crut avoir aſſez de temps pour apprendre cette langue; il prenait ſurtout ſes leçons en carroſſe dans ſes voyages de Verſailles à Paris. On diſait avec vraiſemblance, que c'était en vue d'être chancelier. On peut obſerver que les deux hommes qui ont le plus protégé les lettres, ne ſavaient pas le latin, Louis XIV & monſieur Colbert. m. en 1707.

Gaſſendi (*Pierre*) né en Provence en 1592: reſtaurateur d'une partie de la phyſique d'Epicure. Il ſentit la néceſſité des atomes & du vuide. Newton & d'autres ont démontré depuis ce que Gaſſendi avoit affirmé. Il eut moins de réputation que Deſcartes, parce qu'il était plus raiſonnable, & qu'il n'était pas inventeur; mais on l'accuſa comme Deſcartes d'athéïſme. Quelques-uns cru-

rent que celui qui admettait le vuide comme Epicure niait un Dieu comme lui : c'eſt ainſi que raiſonnent les calomniateurs. Gaſſendi en Provence, où l'on n'était point jaloux de lui, était appelé le ſaint prêtre ; à Paris quelques envieux l'appelaient l'incrédule. m. en 1656.

Gédouin, chanoine de la ſainte-chapelle à Paris, auteur d'une excellente traduction de Quintilien, &c.

L'abbé Geneſt, né en 1635, prêtre, aumônier de la ducheſſe d'Orléans femme du Régent. Il a fait pluſieurs tragédies : ſa *Pénélope* eut beaucoup de ſuccès. m. en 1719.

Le Gendre (*Louis*) né à Rouen en 1655, a fait une hiſtoire de France. Pour bien faire cette hiſtoire, il faudrait la plume & la liberté du préſident de Thou; & il ſerait encore très difficile de rendre les premiers ſiécles intéreſſans. m. en 1733.

L'abbé Girard. Son livre des ſynonimes eſt très utile.

Godeau (*Antoine*) l'un de ceux qui ſervirent à l'établiſſement de l'académie

françaiſe : poëte, orateur & hiſtorien. On ſait que, pour faire un jeu de mots, le cardinal de Richelieu lui donna l'évêché de Graſſe, pour le *Benedicite* mis en vers. Son hiſtoire eccléſiaſtique en proſe fut plus eſtimée que ſon poëme ſur les faſtes de l'Egliſe : il ſe trompa en croyant égaler les faſtes d'Ovide ; ni ſon ſujet ni ſon génie n'y pouvaient ſuffire. C'eſt une grande erreur de penſer que les ſujets chrétiens puiſſent convenir à la poëſie comme ceux du Paganiſme, dont la mythologie auſſi agréable que fauſſe animait toute la nature. m. en 1672.

Godefroi (*Théodore*) fils de Denys Godefroi pariſien, homme ſavant, né à Geneve en 1580, hiſtoriographe de France ſous Louis XIII & Louis XIV. Il s'appliqua ſur-tout aux titres & au cérémonial. m. en 1649.

Godefroi [*Denys*] ſon fils, né à Paris en 1665, hiſtoriographe de France comme ſon père. m. en 1681.

Gomberville [*Marin*] né à Paris en 1600, l'un des premiers académiciens. Il écrivit de grands romans avant le temps du bon gout. m. en 1674.

Gondi (*Jean François*) cardinal de Retz, né en 1613, qui vécut en *Catilina* dans ſa jeuneſſe, & en *Atticus* dans ſa vieilleſſe. Pluſieurs endroits de ſes mémoires ſont dignes de Saluſte; mais tout n'eſt pas égal. m. en 1679.

Gourville, valet de chambre du duc de la Rochefoucault, devenu ſon ami & même celui du grand Condé: dans le même temps pendu à Paris en effigie, & envoyé du Roi en Allemagne; enſuite propoſé pour ſuccéder au grand Colbert dans le miniſtère. Nous avons de lui des mémoires de ſa vie écrits avec naïveté, dans leſquels il parle de ſa naiſſance & de ſa fortune avec indifférence.

Le Grand (*Joachim*) né en Normandie en 1653, élève du père le Cointe. Il a été l'un des hommes les plus profonds dans l'hiſtoire. m. en 1732.

Guerret (*Gabriel*) né à Paris en 1641; connu dans ſon temps par ſon Parnaſſe réformé, & par la guerre des auteurs. Il avait du gout; mais ſon diſcours, *ſi l'empire de l'éloquence eſt plus grand que celui de l'amour*, ne prouverait pas qu'il en eût. Il a fait le journal du Pa-

lais conjointement avec Blondeau : ce journal du Palais eſt un recueil des arrêts des Parlemens de France, jugemens ſouvent différens dans des cauſes ſemblables. Rien ne fait mieux voir combien la juriſprudence a beſoin d'être réformée, que ce beſoin qu'on a de recueillir des arrêts. m. en 1688.

Du Guet (*Jacques-Joſeph*) né en Forez en 1649, l'une des meilleures plumes du parti janſéniſte. Son livre de l'*éducation d'un Roi* n'a point été fait pour le Roi de Sardaigne, comme on l'a dit. m. en 1733.

Du Gué-Trouin, d'armateur devenu lieutenant-général des armées navales, l'un des plus grands hommes en ſon genre, a donné des mémoires écrits du ſtile d'un ſoldat, & propres à exciter l'émulation chez ſes compatriotes.

Du Hamel (*Jean-Baptiſte*) de Normandie, né en 1624; ſecretaire de l'académie des ſciences. Quoique philoſophe, il était théologien. La philoſophie, qui s'eſt perfectionnée depuis lui, a nui à ſes ouvrages; mais ſon nom a ſubſiſté. m. en 1706.

Le Comte de Hamilton (*Antoine*) né

à Caën. On a de lui quelques jolies poëſies ; & il eſt le premier qui ait fait des romans dans un gout plaiſant, qui n'eſt pas le burleſque de Scarron.

Hardouin [*Jean*] jéſuite, profond dans l'hiſtoire & chimérique dans les ſentimens.

Hénaut, connu par le ſonnet de l'Avorton, par d'autres piéces, & qui aurait une très grande réputation, ſi les trois premiers chants de ſa traduction de Lucréce, qui furent perdus, avaient paru & avaient été écrits comme ce qui nous eſt reſté du commencement de cet ouvrage. Au reſte, la poſtérité ne le confondra pas avec un homme du même nom & d'un mérite ſupérieur, à qui nous devons la plus courte & la meilleure hiſtoire de France, & peut-être la ſeule manière dont il faudra deſormais écrire toutes les grandes hiſtoires ; car la multiplicité des faits & des écrits devient ſi grande, qu'il faudra bientôt tout réduire aux extraits & aux dictionnaires : mais il ſera difficile d'imiter l'auteur de l'abrégé chronologique, d'approfondir tant de choſes en paraiſſant les effleurer.

D'Herbelot [*Barthelemi*] né à Paris en 1625, le premier parmi les Fran-

çais, qui connut bien les langues & les hiſtoires orientales; peu célébre d'abord dans ſa patrie; reçu par le grand duc de Toſcane Ferdinand II avec une diſtinction qui apprit à la France à connaître ſon mérite. Rappelé enſuite & encouragé par Colbert, qui encourageait tout. Sa *bibliothéque orientale* eſt auſſi curieuſe que profonde. m. en 1695.

Hermant (*Godefroi*) né à Beauvais en 1617. Il n'a fait que des ouvrages polémiques, qui s'anéantiſſent avec la diſpute. m. en 1690.

La Hire (*Philippe*) né à Paris en 1640, fils d'un bon peintre. Il a été grand mathématicien, & a beaucoup contribué à la fameuſe méridienne de France. m. en 1668.

L'Hôpital (*François* marquis de) né en 1662, le premier qui ait écrit en France ſur le calcul inventé par Newton, qu'il appela les Infiniment-petits: c'était alors un prodige. m. en 1704.

D'Hoſier (*Pierre*) né à Marſeille en 1592, fils d'un avocat. Il fut le premier qui débrouilla les généalogies, & qui en fit une ſcience. Louis XIII le

fit gentilhomme ſervant, maître d'hôtel & gentilhomme ordinaire de ſa chambre. Louis XIV lui donna un brevet de conſeiller d'Etat. De véritablement grands hommes ont été bien moins récompenſés : leurs travaux n'étaient pas ſi néceſſaires à la vanité humaine. m. en 1660.

Des Houliéres (*Antoinette* de la Garde) De toutes les Dames françaiſes qui ont cultivé la poëſie, c'eſt celle qui a le plus réuſſi, puiſque c'eſt celle dont on a retenu le plus de vers. m. en 1694.

Huet (*Pierre Daniel*) né à Caën en 1630, ſavant univerſel, & qui conſerva la même ardeur pour l'étude juſqu'à l'âge de quatre-vingt-onze ans. Appelé auprès de la reine Chriſtine à Stockolm, il fut enſuite un des hommes illuſtres qui contribuèrent à l'éducation du Dauphin : jamais Prince n'eut de pareils maîtres. Huet ſe fit prêtre à quarante ans ; il eut l'évêché d'Avranche, qu'il abdiqua enſuite, pour ſe livrer tout entier à l'étude dans la retraite. De tous ſes livres, *le commerce & la navigation des anciens*, & *l'origine des romans*, ſont le plus d'uſage. Son *traité ſur la foibleſſe de l'eſprit humain* a fait beaucoup de

bruit, & a paru à quelques-uns démentir ſa *démonſtration angélique*. mort en 1721.

Jacquelot (*Iſaac*) né en Champagne en 1647, calviniſte, paſteur à la Haie & à Berlin. Il a fait quelques ouvrages ſur la religion. m. en 1708.

Joli (*Gui*) conſeiller au Châtelet, ſecretaire du cardinal de Retz, a laiſſé des mémoires, qui ſont à ceux du Cardinal ce qu'eſt le domeſtique au maître; mais il y a des particularités curieuſes.

De l'Iſle (*Guillaume*) né à Paris en 1675. Il a réformé la géographie, qui aura long-temps beſoin d'être perfectionnée. C'eſt lui qui a changé toute la poſition de notre hémiſphère en longitude. Il a enſeigné à Louis XV la géographie, & n'a point fait de meilleur élève: ce Monarque a compoſé, après la mort de ſon maître, un traité du cours de tous les fleuves. Guillaume de l'Iſle eſt le premier qui ait eu le titre de premier géographe du Roi. m. en 1726.

Labbe (*Philippe*) né à Bourges en 1607, jéſuite. Il a rendu de grands ſervices à l'hiſtoire: on a de lui ſoixante & ſeize

ſeize ouvrages. mort en 1667.

Le Laboureur (*Jean*) né à Montmorenci en 1623. Il a beaucoup éclairci l'hiſtoire : c'eſt dommage qu'il ait fait le poëme de *Charlemagne*. m. en 1675.

Lainé ou Lainez (*Alexandre*) né dans le Haynault en 1650, poëte ſingulier, dont on a recueilli quelques vers très heureux, mais en petit nombre. m. en 1710.

Lambert (*Anne-Thérèſe* de Marguenat de Courcelles, marquiſe de) née en 1647, dame de beaucoup d'eſprit, a laiſſé quelques écrits d'une morale utile & d'un ſtile agréable. Son traité *de l'amitié* fait voir qu'elle méritait d'avoir des amis. Le nombre des Dames, qui ont illuſtré ce beau ſiécle, eſt une des grandes preuves des progrès de l'eſprit humain.

Le donne ſon venute in eccellenza
Di ciaſcun'arte ove hanno poſto cura. *Arioſt.*

m. à Paris en 1733.

Lami (*Bernard*) né au Mans en 1640, de l'Oratoire, ſavant dans plus d'un genre. Il compoſa ſes élémens de mathéma-

tiques dans un voyage qu'il fit à pied de Grenoble à Paris. m. en 1715.

Lancelot (*Claude*) né à Paris en 1615. Il eut part à des ouvrages très utiles, que firent les ſolitaires de Port-royal pour l'éducation de la jeuneſſe. m. en 1695.

De Larrey (*Iſaac*) né en Normandie en 1638. Son hiſtoire d'Angleterre fut eſtimée avant celle de Rapin de Thoiras; & ſon hiſtoire de Louis XIV ne le fut jamais. m. à Berlin en 1719.

Launai (*François*) né à Angers en 1612, juriſconſulte & homme de lettres. Il fut le premier qui enſeigna le droit français à Paris. m. en 1693.

Launoy (*Jean*) né en Normandie en 1603, docteur en théologie, ſavant laborieux & critique intrépide. Il détrompa de pluſieurs erreurs, & ſur tout ſur des Saints, dont il nia l'exiſtence. On peut juger s'il eut des ennemis. On ſait qu'un curé de Saint-Roch diſait: *je lui fais toujours de profondes révérences, de peur qu'il ne m'ôte mon Saint-Roch.* m. en 1678.

Lauriére (*Euſebe*) né à Paris en 1659;

avocat. Perſonne n'a plus approfondi la juriſprudence & l'origine des loix : c'eſt lui qui dreſſa le plan du recueil des ordonnances ; ouvrage immenſe, qui ſignale le règne de Louis XIV. m. en 1728.

Lémery [*Nicolas*] né à Rouen en 1645, fut le premier chimiſte raiſonnable, & le premier qui ait donné une pharmacopée univerſelle. m. en 1715.

Lenfant [*Jacques*] né en Beauſſe en 1661, calviniſte. Son *hiſtoire du Concile de Conſtance* eſt ſon meilleur ouvrage. m. à Berlin en 1728.

Des Lions [*Jean*] né à Pontoiſe en 1615, docteur de Sorbonne, homme ſingulier, auteur de pluſieurs ouvrages polémiques. Il voulut prouver que les réjouiſſances à la fête des Rois ſont des profanations, & que le monde allait bientôt finir. m. en 1700.

Le Long [*Jacques*] né à Paris en 1655, de l'Oratoire. Sa *bibliothéque hiſtorique de France* eſt d'une grande recherche & d'une grande utilité, à quelques fautes près. m. en 1721.

De Longueruë (*Louis* du Four) né à

Charleville en 1652, abbé du Jard. Il ſavait, outre les langues ſavantes, toutes celles de l'Europe & l'hiſtoire univerſelle. On prétend qu'il compoſa de mémoire la deſcription hiſtorique & géographique de la France ancienne & moderne. mort vers l'an 1724.

Longueval (*Jacques*) né en 1681, jéſuite. Il a fait huit volumes de l'hiſtoire de l'Egliſe gallicane, continuée par le père Fontenay. m. en 1735.

De la Loubére (*Simon*) né à Toulouſe en 1642, & envoyé à Siam en 1687. On a de lui des mémoires de ce pays, meilleurs que ſes ſonnets & ſes odes. m. en 1729.

Mabillon (*Jean*) né en Champagne en 1632, bénédictin. C'eſt lui qui étant chargé de montrer le tréſor de Saint-Denys, demanda à quitter cet emploi, parce qu'il n'aimait pas à mêler la fable avec la vérité. Il a fait de profondes recherches. Colbert l'employa à rechercher les anciens titres. m. en 1707.

Maignan (*Emanuel*) né à Toulouſe en 1601, minime; l'un de ceux qui ont appris les mathématiques ſans maître;

profeſſeur de mathématique à Rome, où il y a toujours eu depuis un profeſſeur minime français. m. à Toulouſe en 1676.

Malebranche (*Nicolas*) né à Paris en 1638, de l'Oratoire; l'un des plus profonds méditatifs qui ayent jamais écrit. Animé de cette imagination forte, qui fait plus de diſciples que la vérité, il en eut de ſon temps: il y avait des Malebranchiſtes. Il a montré admirablement les erreurs des ſens & de l'imagination; & quand il a voulu ſonder la nature de l'ame, il s'eſt perdu dans cet abime comme les autres. Il eſt, ainſi que Deſcartes, un grand homme avec lequel on apprend bien peu de choſe. m. en 1715.

Malézieux (*Nicolas*) né à Paris en 1650. Les élémens de géométrie du duc de Bourgogne, ſont les leçons qu'il donna à ce Prince. Il ſe fit une réputation par ſa profonde littérature. Madame la ducheſſe du Maine fit ſa fortune. m. en 1727.

De Marca (*Pierre*) né en 1594. Etant veuf & ayant pluſieurs enfans, il entra dans l'Egliſe & fut nommé à l'archevêché de Paris. Son livre *de la concorde de*

l'empire & du ſacerdoce eſt eſtimé. m. en 1662.

De Maroles (*Michel*) né en Touraine en 1600, fils du célébre Claude de Maroles capitaine des cent-Suiſſes, connu par ſon combat ſingulier à la tête de l'armée d'Henri IV contre Marivaux. Michel, abbé de Villeloin, compoſa ſoixante-neuf ouvrages, dont pluſieurs ſont des traductions utiles dans leur temps. m. en 1681.

Marſollier (*Jacques*) né à Paris en 1657, chanoine régulier de Sainte-Geneviéve, connu par pluſieurs hiſtoires bien écrites. m. en 1724.

Martignac (*Etienne*) né en 1628, le premier qui donna une traduction ſupportable en proſe, de Virgile, d'Horace, &c. Je doute qu'on les traduiſe jamais heureuſement en vers. Ce ne ſerait pas aſſez d'avoir leur génie, la différence des langues eſt un obſtacle preſqu'invincible. m. en 1698.

La Marre (*Nicolas*) né à Paris en 1641, commiſſaire au Châtelet. Il a fait un ouvrage qui étoit de ſon reſſort,

l'hiſtoire de la police. Il n'eſt bon que pour les Pariſiens, & meilleur à conſulter qu'à lire. Il eut pour récompenſe une part ſur le produit de la comédie, dont il ne jouit jamais: il aurait autant valu aſſigner aux comédiens une penſion ſur les gages du guet.

Maſcaron (*Jules*) de Marſeille, né en 1634, Evêque de Tulles & puis d'Agen. Ses oraiſons funébres balancèrent d'abord celles de Boſſuet; mais aujourd'hui elles ne ſervent qu'à faire voir combien Boſſuet était un grand homme. m. en 1703.

Maſſillon, né en Provence en 1663, de l'Oratoire, Evêque de Clermont, le prédicateur qui a le mieux connu le monde; plus fleuri que Bourdalouë, plus agréable, & dont l'éloquence ſent l'homme de Cour, l'académicien, & l'homme d'eſprit; d'ailleurs philoſophe modéré & tolérant. m. en 1742.

Maucroix (*François*) né à Noyon en 1619, hiſtorien, poëte & littérateur. m. en 1708.

Ménage (*Gilles*) d'Angers, né en 1613. Il a prouvé qu'il eſt plus aiſé de

faire des vers en italien qu'en français. Ses vers italiens ſont eſtimés même en Italie ; & notre langue doit beaucoup à ſes recherches. Il était ſavant en plus d'un genre. m. en 1692.

Ménétrier (*Claude - François*) né en 1631, a beaucoup ſervi à la ſcience du blazon, des emblêmes & des deviſes. m. en 1705.

Méri. (*Jean*) né en Berri en 1645, l'un de ceux qui ont le plus illuſtré la chirurgie. Il a laiſſé des obſervations utiles. m. en 1722.

Mézerai (François) né à Argentan en Normandie en 1610. Son hiſtoire de France eſt très connue ; ſes autres écrits le ſont moins. Il perdit ſes penſions, pour avoir dit ce qu'il croyait la vérité : d'ailleurs plus hardi qu'exact, & inégal dans ſon ſtile. m. en 1683.

Le Moine (*Pierre*) jéſuite, né en 1602. Sa *dévotion aiſée* le rendit ridicule : mais il eût pu ſe faire un grand nom par ſa *Louïſiade*. Il avait une prodigieuſe imagination : pourquoi donc ne réuſſit-il pas ? C'eſt qu'il n'avait ni gout ni con-

naiſſance du génie de ſa langue, ni des amis ſévères. m. en 1671.

Moliére (*Jean-Baptiſte*) né à Paris en 1620, le meilleur des poëtes comiques de toutes les nations. La difficulté qu'on fit de l'enterrer, eſt un reproche à la France : cet article a engagé à relire les poëtes comiques de l'antiquité. Il faut avouer, que ſi on compare l'art & la régularité de notre théatre avec ces ſcènes découſues des anciens, ces intrigues faibles, cet uſage groſſier de faire annoncer par des acteurs, dans des monologues froids & ſans vraiſemblance, ce qu'ils ont fait & ce qu'ils veulent faire : il faut avouer, dis-je, que Moliére a tiré la comédie du cahos, ainſi que Corneille en a tiré la tragédie; & que les Français ont été ſupérieurs en ce point à tous les peuples de la terre. m. en 1673.

Mongaut, précepteur du duc d'Orléans fils du Régent. Sa traduction des lettres de Ciceron & ſes notes ſont très eſtimées.

La Monnoye (*Bernard*) né en 1641, excellent littérateur. m. en 1732.

Montfaucon (*Bernard*) né en 1655, bénédictin; l'un des plus ſavans antiquaires de l'Europe. m. en 1741.

Montpenſier [*Anne-Marie-Louiſe-d'Orléans*] connue ſous le nom de *Mademoiſelle*; fille de Gaſton d'Orléans, née à Paris en 1627. Ses *mémoires* ſont plus d'une femme occupée d'elle, que d'une Princeſſe témoin de grands évènemens; mais il s'y trouve des choſes très curieuſes. m. en 1693.

Moréri [*Louis*] né en Provence en 1643. On ne s'attendait pas que l'auteur du *pays d'amour*, & le traducteur de *Rodriguez* entreprît dans ſa jeuneſſe le premier dictionnaire de faits qu'on eût encore vu. Ce grand travail lui coûta la vie. L'ouvrage réformé & très augmenté porte encore ſon nom, & n'eſt plus de lui: c'eſt une ville nouvelle bâtie ſur le plan ancien. Trop de généalogies ſuſpectes ont fait tort ſur-tout à cet ouvrage ſi utile. m. en 1680.

Morin [*Michel-Jean-Baptiſte*] né en Beaujolois en 1583, médecin, mathématicien, & par les préjugés du temps aſtrologue. Il tira l'horoſcope de Louis

XIV. Malgré cette charlatanerie, il était ſavant. m. en 1656.

Morin (*Jean*) né à Blois en 1591, très ſavant dans les langues orientales & dans la critique. m. à l'Oratoire en 1659.

Morin (*Simon*) né en Normandie en 1623. On ne parle ici de lui, que pour déplorer ſa fatale folie & celle de Saint-Sorlin-Deſmarets ſon accuſateur. Saint-Sorlin fut un fanatique, qui en dénonça un autre. Morin, qui ne méritait que les petites-maiſons, fut brûlé vif en 1663, avant que la philoſophie eût fait aſſez de progrès pour empêcher les ſavans de dogmatiſer, & les juges d'être ſi cruels.

La Motte-Houdart (*Antoine*) né à Paris en 1672, célébre par ſes ouvrages, & aimable par ſes mœurs. Il avait beaucoup d'amis, c'eſt-à-dire, qu'il y avait beaucoup de gens qui ſe plaiſaient dans ſa ſociété. Je l'ai vu mourir ſans qu'il y eût perſonne auprès de ſon lit en 1731.

De Motteville (*Françoiſe Bertaud*) née en 1615 en Normandie. Cette Dame a écrit des *mémoires*, qui regardent parti-

culièrement la reine Anne mère de Louis XIV : on y trouve beaucoup de petits faits, avec un grand air de ſincérité. m. en 1689.

Le Nain de Tillemont (*Sebaſtien*) fils de *Jean* le Nain maître des requêtes, né à Paris en 1631, élève de Nicole, & l'un des plus ſavans écrivains de Port-royal. Son hiſtoire des Empereurs & ſes ſeize volumes de l'hiſtoire eccléſiaſtique ſont écrits avec autant de vérité que peuvent l'être des compilations d'anciens hiſtoriens ; car l'hiſtoire, avant l'invention de l'Imprimerie, étant peu contredite, était peu exacte. mort en 1698.

Naudé (*Gabriel*) né à Paris en 1600, médecin, & plus philoſophe que médecin : attaché d'abord au cardinal Barberin à Rome, puis au cardinal de Richelieu, au cardinal Mazarin, & enſuite à la reine Chriſtine, dont il alla quelque temps groſſir la cour ſavante ; retiré enfin à Abbeville, où il mourut dès qu'il fut libre. De tous ſes livres, ſon *apologie des grands hommes accuſés de magie*, eſt preſque le ſeul qui ſoit demeuré. On ferait un plus gros livre des grands hommes accuſés d'impiété depuis Socrate,

.... Populus nam ſolos credit habendos
Eſſe Deos quos ipſe colit.

m. en 1653.

Nemours (*Marie* de Longueville ducheſſe de) née en 1625. On a d'elle des *mémoires*, où l'on trouve quelques particularités des temps malheureux de la fronde. m. en 1707.

Nevers (*Philippe* duc de) On a de lui des piéces de poëſie d'un gout très ſingulier. Son eſprit & ſes talens ſe ſont perfectionnés dans ſon petit-fils. m. en 1707.

Niceron (*Jean-Pierre*) de l'Oratoire, né à Paris en 1685, auteur des *mémoires ſur les hommes illuſtres dans les lettres.* Tous ne ſont pas illuſtres; mais il parle de chacun convenablement; il n'appèle point un orfévre grand homme. Il mérite d'avoir place parmi les ſavans utiles. n. en 1638.

Nicole (*Pierre*) né à Chartres en 1625, un des meilleurs écrivains de Port-royal. Ce qu'il a écrit contre les Jéſuites n'eſt guères lu aujourd'hui; & ſes *eſſais de morale*, qui ſont utiles au

genre-humain, ne périront pas. Le chapitre ſur-tout des moyens de conſerver la paix dans la ſociété eſt un chef-d'œuvre, auquel on ne trouve rien d'égal dans l'antiquité en ce genre; mais cette paix eſt peut-être auſſi difficile à établir que celle de l'abbé de Saint-Pierre. m. en 1695.

D'Orléans (*Joſeph*) jéſuite, le premier qui ait choiſi dans l'hiſtoire les révolutions pour ſon ſeul objet. Celles d'Angleterre qu'il écrivit, ſont d'un ſtile éloquent; mais depuis le règne d'Henri VIII il eſt plus diſert que fidéle. mort en 1698.

Ozanan (*Jacques*) juif d'origine, né près de Dombes en 1640. Il apprit la géométrie ſans maître dès l'âge de quinze ans. Il eſt le premier qui ait fait un *dictionnaire de mathématiques*: ſes *récréations mathématiques* ont toujours un grand débit. m. en 1717.

Pagi (*Antoine*) provençal, né en 1624, franciſcain. Il a corrigé Baronius, & a eu penſion du Clergé pour cet ouvrage. m. en 1699.

Papin (*Iſaac*) né à Blois en 1657,

calviniſte. Ayant changé de religion, il écrivit contre elle. m. en 1709.

Pardies (*Ignace-Gaſton*) jéſuite, né à Pô en 1638, connu par ſes *élémens de géométrie*, & par ſon livre *ſur l'ame des bêtes*. m. en 1673.

Parent (*Antoine*) né à Paris en 1666, bon mathématicien. Il eſt encore un de ceux qui apprirent la géométrie ſans maître. Ce qu'il y a de plus ſingulier de lui, c'eſt qu'il vécut long-temps à Paris libre & heureux avec moins de deux cens livres de rente. m. en 1716.

Paſcal (*Blaiſe*) fils du premier Intendant qu'il y eut à Rouen, né en 1623, génie prématuré. Il voulut ſe ſervir de la ſupériorité de ce génie, comme les Rois de leur puiſſance; il crut tout ſoumettre & tout abaiſſer par ſa force. La langue & l'éloquence lui doivent beaucoup. m. en 1662.

Patin [*Gui*] né à Houdan en 1601; médecin, plus fameux par ſes lettres médiſantes que par ſa médecine. Son recueil de lettres a été lu avec avidité, parce qu'elles contiennent de nouvelles a-

necdotes que tout le monde aime, & des ſatires qu'on aime davantage. Il ſert à faire voir combien les auteurs contemporains, qui écrivent précipitamment les nouvelles du jour, ſont des guides infidéles pour l'hiſtoire. Ces nouvelles ſe trouvent ſouvent fauſſes ou défigurées par la malignité; d'ailleurs cette multitude de petits faits n'eſt guéres précieuſe qu'aux petits eſprits. mort en 1672.

Patin (*Charles*) né à Paris en 1633, fils de *Gui* Patin. Ses ouvrages ſont lus des ſavans, & les lettres de ſon père le ſont des gens oiſifs. Charles Patin très ſavant antiquaire quitta la France, & mourut profeſſeur en médecine à Padouë en 1693.

Patru (*Olivier*) né à Paris en 1604, le premier qui ait introduit la pureté de la langue dans le Barreau. Il reçut dans ſa dernière maladie une gratification de Louis XIV, à qui on dit qu'il n'était pas riche. m. en 1681.

Pavillon (*Etienne*) né à Paris en 1632, avocat-général au Parlement de Metz, connu par quelques poëſies écrites naturellement. m. en 1705.

Péliſſon Fontanier (*Paul*) né à Béſiers en 1624, poëte médiocre, & homme très éloquent & très ſavant, premier commis du ſurintendant Fouquet, maître des comptes, puis maître des requêtes, & chargé d'employer le revenu des œconomats à faire quitter aux Huguenots leur religion, qu'il avait quittée lui-même. On a de lui beaucoup d'ouvrages, des prières pendant la meſſe, un traité ſur l'Euchariſtie, un recueil de piéces galantes; mais ce qui lui a fait le plus d'honneur, ce ſont ſes diſcours pour monſieur Fouquet, & ſon hiſtoire de la conquête de la Franche-Comté. Les Proteſtans ont prétendu qu'il était mort avec indifférence; les Catholiques ont ſoutenu le contraire. m. en 1693.

Perrault (*Claude*) né à Paris en 1613. Il fut médecin; mais il n'exerça la médecine que pour ſes amis. Il devint, ſans aucun maître, habile dans tous les arts qui ont du rapport au deſſein & dans les mécaniques; bon phyſicien, grand architecte. Il encouragea les arts ſous la protection de Colbert, & eut de la réputation, malgré Boileau. m. en 1688.

Perrault (*Charles*) né en 1626, frère de *Claude*; contrôleur-général des bâti-

mens ſous Colbert, donna la forme aux académies de peinture, de ſculpture & d'architecture; utile aux gens de lettres, qui le recherchèrent pendant la vie de ſon protecteur, & qui l'abandonnèrent enſuite. On lui a reproché d'avoir trouvé trop de défauts dans les anciens; mais ſa grande faute eſt de les avoir critiqués mal-adroitement. m. en 1703.

Pétau (*Denys*) né à Orléans en 1583, jéſuite. Il a réformé la chronologie: on a de lui ſoixante & dix ouvrages. m. en 1652.

Pétis de la Croix (*François*) l'un de ceux dont le grand miniſtre Colbert encouragea & récompenſa le mérite. Louis XIV l'envoya en Turquie & en Perſe à l'âge de ſeize ans, pour apprendre les langues orientales. Qui croirait qu'il a compoſé une partie de la vie de Louis XIV en arabe, & que ce livre eſt eſtimé dans l'Orient? On a de lui *l'hiſtoire de Gengiskam & de Tamerlan, tirée des anciens auteurs arabes*, & pluſieurs livres utiles; mais ſa *traduction des mille & un jour*, eſt ce qu'on lit le plus.

L'homme eſt de glace aux vérités,
Il eſt de feu pour le menſonge.

m. en 1713.

Petit (*Pierre*) né à Paris en 1617, philoſophe & ſavant. Il n'a écrit qu'en latin. m. en 1687.

Pézeron (*Paul*) de l'ordre de Citeaux, né en Bretagne en 1639, grand antiquaire, qui a travaillé ſur l'origine de la langue des Goths. m. en 1706.

Du Pin (*Louis*) né en 1637, docteur de Sorbonne. Sa *bibliothéque des auteurs eccléſiaſtiques* lui a fait beaucoup de réputation & quelques ennemis. m. en 1719.

La Placette (*Jean*) de Bearn, né en 1639, miniſtre proteſtant à Copenhague & en Hollande: eſtimé pour ſes divers ouvrages. m. à Utrecht en 1718

De Polignac (*Melchior*) cardinal, né au Vélay en 1662, auſſi bon poëte latin qu'on peut l'être dans une langue morte; très-éloquent dans la ſienne; l'un de ceux qui ont prouvé qu'il eſt plus aiſé de faire des vers latins que des vers français. m. en 1741.

Porée (*Charles*) né en Normandie en 1675, jéſuite; du petit nombre des profeſſeurs qui ont eu de la célébrité chez les gens du monde; éloquent dans le

gout de Sénéque ; poëte très bel eſprit. Son plus grand mérite fut de faire aimer les lettres & la vertu à ſes diſciples. m. en 1741.

De Puy-Ségur (le maréchal) Il nous a laiſſé *l'art de la guerre*, comme Boileau a donné l'art poëtique.

Quênel (*Pâquier*) né en 1634, de l'Oratoire. Il a été malheureux en ce qu'il s'eſt vu le ſujet d'une grande diviſion parmi ſes compatriotes. D'ailleurs il a vécu pauvre & dans l'exil. Ses mœurs étaient ſévères, comme celles de tous ceux qui ne ſe ſont occupés que de diſputes. Trente pages changées & adoucies dans ſon livre auraient épargné des querelles à ſa patrie ; mais il eût été moins célébre. m. en 1719.

Le Quien (*Michel*) né en 1661, dominicain ; homme très ſavant. Il a beaucoup travaillé ſur les Egliſes d'Orient & ſur celle d'Angleterre : il a ſur-tout écrit contre *le Courayer* ſur la validité des ordinations des Evêques anglicans ; mais les Anglais ne font pas plus de cas de ces diſputes, que les Turcs n'en font des diſſertations ſur l'Egliſe gréque. m. en 1703.

Quinaut (*Philippe*) né à Paris en 1635, auditeur des comptes, célébre par ſes poëſies lyriques & par la douceur qu'il oppoſa aux ſatires très injuſtes de Boileau. Il eut part, comme les autres grands hommes, aux récompenſes que donna Louis XIV. m. en 1688.

La Quintinie (*Jean*) né à Poitiers en 1626. Il a créé l'art de la culture des jardins & de la tranſplantation des arbres : ſes préceptes ont été ſuivis de toute l'Europe, & ſes talens récompenſés magnifiquement par Louis XIV. m. en

Le marquis de Quincy, lieutenant-général d'artillerie, auteur de l'hiſtoire militaire de Louis XIV. Il entre dans de grands détails, utiles pour ceux qui veulent ſuivre dans leur lecture les opérations d'une campagne. Ces détails pourraient fournir des exemples, s'il y avait des cas pareils ; mais il ne s'en trouve jamais, ni dans les affaires, ni dans la guerre : les reſſemblances ſont toujours imparfaites, les différences toujours grandes : la conduite de la guerre eſt comme les jeux d'adreſſe, qu'on n'apprend que par l'uſage ; & les jours d'action ſont des jeux de hazard.

Racine (*Jean*) né à la Ferté-Milon en

1639, élevé à Port-royal. Il portait encore l'habit eccléſiaſtique quand il fit la tragédie de *Théagéne*, qu'il préſenta à Moliére, & celle des *frères ennemis*, dont Moliére lui donna le ſujet. Il eſt intitulé Prieur de l'Epinai dans le privilége de l'*Andromaque*. Louis XIV fut ſenſible à ſon extrême mérite : il lui donna une charge de gentilhomme ordinaire, le nomma quelquefois des voyages de Marly, le fit coucher dans ſa chambre dans une de ſes maladies, & le combla de gratifications. Cependant Racine mourut de chagrin ou de crainte de lui avoir déplu. Il n'étoit pas auſſi philoſophe que grand poëte. On lui a rendu juſtice fort tard. „ Nous avons été touchés, dit Saint-„ Evremont, de *Mariamne*, de *Sopho-„ nisbe*, d'*Alcionée*, d'*Andromaque*, & „ de *Britannicus*. „ C'eſt ainſi qu'on mettait non ſeulement la mauvaiſe *Sophonisbe* de Corneille, mais encore les impertinentes piéces d'*Alcionée* & de *Mariamne*, à côté de ces chefs-d'œuvre immortels. L'or eſt confondu avec la boue pendant la vie des artiſtes, & la mort les ſépare. m. en 1699.

Rancé (*Jean* de Bouthillier) né en 1626, commença par traduire *Anacreon*, & inſtitua la réforme effrayante de la

Trape en 1664. Il ſe diſpenſa, comme légiſlateur, de la loi qui force ceux qui vivent dans ce tombeau, à ignorer ce qui ſe paſſe ſur la terre. Il écrivit avec éloquence. m. en 1700.

Rapin (*René*) né à Tours en 1621, jéſuite, connu par le poëme des jardins en latin, & par beaucoup d'ouvrages de littérature. m. en 1687.

Rapin de Thoiras (*Paul*) né à Caſtres en 1661, réfugié en Angleterre & long-temps officier. L'Angleterre lui doit la meilleure hiſtoire qu'on ait de ce royaume, & la ſeule impartiale dans un pays où l'on n'écrit guères que par eſprit de parti. m. à Weſſel en 1725.

Régis (*Silvain*) né en Agenois en 1632. Ses livres de philoſophie n'ont plus de cours depuis les grandes découvertes qu'on a faites. m. en 1707.

Regnard (*François*) né à Paris en 1647. Il eût été célébre par ſes voyages. C'eſt le premier Français qui alla juſqu'en Laponie. Il grava ſur un rocher ce vers :

Siſtimus hic tandem, nobis ubi defuit orbis.

Pris ſur la mer de Provence par des Cor-

ſaires, eſclave à Alger, racheté, établi en France dans les charges de tréſorier de France & de lieutenant des eaux & forêts. Il vécut en voluptueux & en philoſophe ; né avec un génie vif, gai & vraiment comique. Sa comédie du *Joueur* eſt miſe à côté de celles de Moliére. Il faut ſe connaître peu aux talens & au génie des auteurs, pour penſer qu'il ait dérobé cette piéce à Dufréni. Il dédia la comédie des *Menechmes* à Deſpréaux, & enſuite écrivit contre lui, parce que Boileau ne lui rendit pas aſſez de juſtice. Cet homme ſi gai mourut de chagrin à 52 ans ; on prétend même qu'il avança ſes jours. m. en 1699.

Régnier Deſmarêts (*Séraphin*) né à Paris en 1632. Il a rendu de grands ſervices à la langue ; eſt auteur de quelques poëſies françaiſes & italiennes. Il fit paſſer une de ſes piéces italiennes pour être de Pétrarque ; il n'eût pas fait paſſer ſes vers français ſous le nom d'un grand poëte. m. en 1713.

Renaudot (*Théophraſte*) médecin, très ſavant en plus d'un genre, le premier auteur des gazettes en France. m. en 1679.

Renaudot (*Euſébe*) né en 1646, très ſavant

ſavant dans l'hiſtoire & dans les langues de l'Orient. On peut lui reprocher d'avoir empêché que le dictionnaire de Bayle ne fût imprimé en France. m. en 1720.

Richelet (*Céſar Pierre*) le premier qui ait donné un Dictionnaire preſque tout ſatirique, exemple plus dangereux qu'utile.

Du Rier (*Pierre*) né à Paris en 1605; ſecretaire du Roi, hiſtoriographe de France; pauvre, malgré ſes charges. Il fit dix-neuf piéces de théatre & treize traductions, qui furent toutes bien reçues de ſon temps. m. en 1658.

La Rochefoucault (*François* duc de) né en 1613. Ses mémoires ſont lus, & on ſait par cœur ſes penſées. m. en 1680.

Rohaut (*Jacques*) né à Amiens en 1620. Il abrégea & il expoſa avec clarté & méthode la philoſophie de Deſcartes: mais aujourd'hui cette philoſophie, erronée preſque en tout, n'a d'autre mérite que celui d'avoir été oppoſée aux erreurs anciennes. m. en 1675.

Rolin (*Charles*) né à Paris en 1661; recteur de l'Univerſité, le premier de ce corps qui a écrit en français avec pureté

& avec nobleſſe. Quoique les derniers tomes de ſon hiſtoire ancienne faits trop à la hâte ne répondent pas au premier, c'eſt encore la meilleure compilation qu'on ait en aucune langue, parce que les compilateurs ſont rarement éloquens, & que Rolin l'était. m. en 1741.

Rotrou (*Jean*) né en 1609; le fondateur du théatre. La première ſcène & une partie du quatrième acte de *Venceſlas* ſont des chefs-d'œuvre. Corneille l'appelait ſon père: on ſait combien le père fut ſurpaſſé par le fils. *Venceſlas* ne fut compoſé qu'après le *Cid*. m. vers 1650.

Rouſſeau (*Jean-Baptiſte*) né à Paris en 1669. De très beaux vers, de grandes fautes & de longs malheurs le rendirent très fameux. Il faut ou lui imputer les couplets qui le firent bannir, couplets ſemblables à pluſieurs qu'il avait avoués, ou flétrir deux tribunaux qui prononcèrent contre lui. Ce n'eſt pas que deux tribunaux, & même des corps plus nombreux, ne puiſſent commettre unanimement de très violentes injuſtices, quand l'eſprit de parti domine. Il y avait un parti furieux acharné contre Rouſſeau: peu d'hommes ont autant excité & ſenti la haine. Il mourut très malheureux à Bruxelles en 1740.

De la Ruë (*Charles*) né en 1643, jéſuite ; poëte latin, poëte français & prédicateur ; l'un de ceux qui travaillèrent à ces livres nommés *Dauphins*, pour l'éducation de *Monſeigneur* : Virgile lui tomba en partage. m. en 1725.

De la Sabliére (*Antoine* de Rambouillet) Ses madrigaux ſont écrits avec une fineſſe qui n'exclut pas le naturel. m. en 1680.

Sacy le Maître (*Louis Iſaac*) né en 1613 ; l'un des bons écrivains de Port-royal. C'eſt de lui qu'eſt la *bible de Royaumont*, & une *traduction des comédies de Térence*. m. en 1684.

Le Sage, né en 1667. Son roman de *Gilblas* eſt demeuré, parce qu'il y a du naturel. m. en 1747.

Saint-Aulaire (*François-Joſeph* de Beaupoil marquis de) C'eſt une choſe très ſingulière, que les plus jolis vers qu'on ait de lui, ayent été faits lorſqu'il était plus que nonagénaire. Il ne cultiva guères le talent de la poëſie qu'à l'âge de plus de ſoixante ans, comme le marquis de la Fare. Dans les premiers vers qu'on connut de lui, on trouve ceux-ci, qu'on attribua à la Fare.

O Muſe légère & facile,
Qui ſur le côteau d'Hélicon
Vintes offrir au vieil Anacréon
Cet art charmant, cet art utile,
Qui ſait rendre douce & tranquile
La plus incommode ſaiſon :
Vous qui de tant de fleurs ſur le Parnaſſe écloſes
Orniez à ſes côtés les graces & les ris,
Et qui cachiez ſes cheveux gris
Sous tant de couronnes de roſes,
&c.

Ce fut ſur cette piéce, qu'il fut reçu à l'académie ; & Boileau alléguait cette même piéce pour lui refuſer ſon ſuffrage. Il eſt mort en 1742, à près de cent ans, d'autres diſent à cent deux. Un jour, à l'âge de plus de quatre-vingt-quinze ans, il ſoupait avec madame la ducheſſe du Maine ; elle l'appelait Apollon, & lui demandait je ne ſais quel ſecret ; il lui répondit :

La divinité qui s'amuſe
A me demander mon ſecret,
Si j'étais Apollon, ne ſerait point ma Muſe ;
Elle ſerait Thétis, & le jour finirait.

Anacréon moins vieux fit de bien moins jolies choſes. Si les Grecs avaient eu des écrivains tels que nos bons auteurs, ils auraient été encore plus vains, & nous leur applaudirions aujourd'hui avec encore plus de raiſon.

Sainte-Marthe. Cette famille a été pendant plus de cent années féconde en ſavans. Le premier, *Gaucher de Sainte-Marthe*, eut *Charles*, qui fut éloquent pour ſon temps. m. en 1555.

Scevole, neveu de *Charles*, ſe diſtingua dans les lettres & dans les affaires. Ce fut lui qui réduiſit Poitiers ſous l'obéiſſance d'Henri IV. Il mourut à Loudun en 1623, & le fameux Urbain Grandier prononça ſon oraiſon funébre.

Abel de Sainte-Marthe ſon fils cultiva les lettres comme ſon père & mourut en 1652. Son fils, nommé *Abel* comme lui, marcha ſur ſes traces. m. en 1706.

Scevole & *Louis* de Sainte-Marthe, frères jumeaux, fils du premier *Scevole*, enterrés tous deux à Paris dans le même tombeau à Saint-Séverin, furent illuſtres par leur ſavoir : ils compoſèrent enſemble le *Gallia chriſtiana*.

Denys de Sainte-Marthe, leur frère, acheva cet ouvrage. m. à Paris en 1725.

Pierre Scevole de Sainte-Marthe, frère aîné du dernier Scevole, fut hiſtoriographe de France. m. en 1690.

Saint-Pierre (l'abbé de) a contribué par ſes écrits à faire établir la taille proportionnelle. Ses idées politiques n'ont pas toujours été des rêves.

Saint-Evremont (*Charles*) né en Normandie en 1613. Une morale voluptueuſe, des lettres écrites à des gens de Cour dans un temps où ce mot de cour était prononcé avec emphaſe par tout le monde; des vers médiocres qu'on appelle des vers de *ſociété* faits dans des ſociétés illuſtres; tout cela avec beaucoup d'eſprit contribua à la réputation de ſes ouvrages. Un nommé *Desmaizeaux* les a fait imprimer avec une vie de l'auteur, qui contient ſeule un gros volume; & dans ce gros volume il n'y a pas quatre pages intéreſſantes. Il n'eſt groſſi que des mêmes choſes qu'on trouve dans les œuvres de Saint-Evremont : c'eſt un artifice de Libraire, un abus du métier d'éditeur. C'eſt par de tels artifices qu'on a trouvé le ſecret de multiplier les livres à l'infini;

ſans multiplier les connaiſſances. On connaît ſon exil, ſa philoſophie & ſes ouvrages. Quand on lui demanda à ſa mort s'il voulait ſe réconcilier, il répondit: „ je voudrais me réconcilier avec l'appé-„ tit. „ Il eſt enterré à Weſtminſter avec les rois & les hommes illuſtres d'Angleterre. m. en 1703.

Saint-Pavin (*Denys* Sanguin de) Il était au nombre des hommes de mérite, que Deſpréaux confondit dans ſes ſatires avec les mauvais écrivains. Le peu qu'on a de lui, paſſe pour être d'un gout délicat. On peut connaître ſon mérite perſonnel par cette épitaphe, que fit pour lui Fieubet le maître des requêtes, l'un des eſprits les plus polis de ce ſiécle.

Sous ce tombeau gît Saint-Pavin:
Donne des larmes à ſa fin.
Tu fus de ſes amis peut-être?
Pleure ton ſort & le ſien:
Tu n'en fus pas? pleure le tien,
Paſſant, d'avoir manqué d'en être.

m. en 1670.

Sallo (*Denys*) né en 1626, conſeiller du Parlement de Paris, inventeur des journaux. Bayle perfectionna ce genre,

deshonoré enſuite par quelques journaux, que publièrent à l'envi des Libraires avides, & que des écrivains obſcurs remplirent d'extraits infidéles, d'inepties & de menſonges. Rien n'a plus nui à la littérature, plus répandu le mauvais gout, & plus confondu le vrai avec le faux. m. en 1669.

Sandras de Courtils, né à Montargis en 1644. On ne place ici ſon nom, que pour avertir les Français, & ſur-tout les étrangers, combien ils doivent ſe défier de tous ces faux mémoires imprimés en Hollande. Courtils fut un des plus coupables écrivains de ce genre : il inonda l'Europe de fictions, ſous le nom d'hiſtoires. Il était bien honteux qu'un Capitaine du régiment de Champagne allât en Hollande vendre des menſonges aux Libraires. Lui & ſes imitateurs qui ont écrit tant de libelles contre leur propre patrie, contre de bons Princes qui dédaignent de ſe venger, & contre les citoyens qui ne le peuvent, ont mérité l'exécration publique. Il a compoſé *la conduite de la France depuis la paix de Nimégue*, & *la réponſe* au même livre ; *l'état de la France ſous Louis XIII & ſous Louis XIV*; *la conduite de Mars dans les guerres de Hollande* ; *les conquêtes amoureuſes du grand Alcandre* ; *les intri-*

gues amoureuſes de la France ; la vie de Turenne ; celle de l'amiral Coligni ; les mémoires de Rochefort, d'Artagnan, de Monbrun, de Vordac, de la marquiſe du Frêne ; le teſtament politique de Colbert, & beaucoup d'autres ouvrages qui ont amuſé & trompé les eſprits faibles. m. à Paris en 1712.

Sanſon (*Nicolas*) né à Abbeville en 1600 ; le père de la géographie avant Guillaume de l'Iſle. m. en 1667. Ses deux fils héritèrent de ſon mérite.

Santeuil (*Jean-Bapt.*) né à Paris en 1600; excellent poëte latin, ſi on peut l'être, & qui ne pouvait faire des vers français. Ses hymnes ſont chantées dans l'égliſe. m. en 1697.

Sarraſin (*Jean-François*) né près de Caën en 1605, a écrit agréablement en proſe & en vers. m. en 1655.

Saumaiſe (*Claude*) né en Bourgogne en 1588 ; retiré à Leide pour être libre; homme d'une érudition connue. m. en 1653.

Sauveur (*Joſeph*) né à la Fléche en 1653. Il apprit ſans maître les élémens de la géométrie. Il eſt un des premiers

qui ait calculé les avantages & les desavantages des jeux de hazard. Il disait, que tout ce que peut un homme en mathématique, un autre le peut aussi: cela s'entend pour ceux qui se bornent à apprendre, mais non pour les inventeurs. Il avait été muet jusqu'à l'âge de sept ans. m. en 1716.

Scarron (*Paul*) fils d'un Conseiller de la grand'chambre, né en 1598. Ses comédies sont plus burlesques que comiques. Son *Virgile travesti* n'est pardonnable qu'à un bouffon. Son *Roman comique* est presque le seul de ses ouvrages que les gens de gout aiment encore: c'est ce que Boileau avait prédit. m. en 1660.

Scudéri (*George* de) né au Havre de grace en 1603. Favorisé du cardinal de Richelieu, il balança quelque temps la réputation de Corneille. Son nom est plus connu que ses ouvrages. m. en 1667.

Scudéri (*Magdelaine*) sœur de *George*, née au Havre en 1607; plus connue aujourd'hui par quelques vers agréables qui restent d'elle, que par les énormes romans de *la Clélie* & du *Cyrus*. Louis XIV lui donna une pension, & l'accueillit avec distinction. m. en 1701.

Ségrais (*Jean*) né à Caën en 1625. *Mademoiſelle* l'appelle *une manière de bel eſprit*; mais c'était en effet un très bel eſprit, & un véritable homme de lettres. Il fut obligé de quitter le ſervice de cette Princeſſe, pour s'être oppoſé à ſon mariage avec le comte de Lauſun. Ses églogues & ſa traduction de Virgile furent eſtimées, mais aujourd'hui on ne les lit plus. Il eſt remarquable qu'on a retenu des vers de la Pharſale de Brébœuf, & aucun de l'Enéïde de Ségrais. Cependant Boileau loue Ségrais & dénigre Brébœuf. m. en 1701.

Seneçai, premier valet de chambre de Marie-Théreſe; poëte d'une imagination ſingulière. Son conte du *Kaimac*, à quelques endroits près, eſt un ouvrage diſtingué : c'eſt un exemple qui apprend qu'on peut très bien conter d'une autre manière que la Fontaine. On peut obſerver que cette pièce, la ſeule bonne qu'il ait faite, eſt la ſeule qui ne ſe trouve pas dans ſon recueil.

Sévigné (*Marie* de Rabutin) née en 1626. Ses lettres remplies d'anecdotes, écrites avec liberté, & d'un ſtile qui peint & anime tout, ſont la meilleure critique des lettres étudiées où l'on cher-

che l'eſprit, & encore plus de ces lettres ſuppoſées dans leſquelles on veut imiter le ſtile épiſtolaire, en étalant de faux ſentimens & de fauſſes aventures à des correſpondans imaginaires. m. en 1696.

Simond (*Richard*) né en 1638, de l'Oratoire; excellent critique. Son hiſtoire de l'origine & du progrès des revenus eccléſiaſtiques, ſon hiſtoire critique du vieux Teſtament, &c. ſont lues de tous les ſavans. m. à Dieppe en 1712.

Sorbiéres (*Samuel*) né en Dauphiné en 1610; l'un de ceux qui ont porté le titre d'hiſtoriographe de France. Ami du pape Clément IX avant ſon exaltation, ne recevant que de faibles marques de la généroſité de ce pontife, il lui écrivit: „ Saint Père, vous envoyez des manchet-„ tes à celui qui n'a point de chemiſe. „ Il effleura beaucoup de genres de ſcience. m. en 1670.

De la Suze (la comteſſe *Henriette* de Coligni) célébre dans ſon temps par ſon eſprit & par ſes élégies. C'eſt elle qui ſe fit catholique, parce que ſon mari était huguenot, & qui s'en ſépara afin (diſait la reine Chriſtine) de ne voir ſon mari ni dans ce monde-ci, ni dans l'autre. m. en 1673.

Tallemant (*François*) né à la Rochelle en 1620 ; ſecond traducteur de Plutarque. m. en 1693.

Tallemant (*Paul*) né à Paris en 1642. Quoiqu'il fût petit-fils du riche Montoron, & fils d'un maître des requêtes qui avait eu deux cens mille livres de rente de notre monnoie d'aujourd'hui, il ſe trouva preſque ſans fortune. Colbert lui fit du bien, comme aux autres gens de lettres. Il a eu la principale part à l'hiſtoire du Roi par médailles. m. en 1712.

Talon (*Omer*) avocat général du Parlement de Paris, a laiſſé des mémoires utiles, dignes d'un bon magiſtrat & d'un bon citoyen. m. en 1652.

Tarteron, jéſuite. Il a traduit les ſatires d'Horace, de Perſe & de Juvenal ; & a ſupprimé les obſcénités groſſières dont il eſt étrange que Juvenal & ſur-tout Horace ayent ſouillé leurs ouvrages. Il a ménagé en cela la jeuneſſe, pour laquelle il croyait travailler : mais ſa traduction n'eſt pas aſſez littérale pour elle ; le ſens eſt rendu, mais non pas la valeur des mots.

Terraſſon (l'abbé) philoſophe pendant

ſa vie & à ſa mort. Il y a de beaux morceaux dans ſon *Setos*. Sa traduction de Diodore eſt utile, ſon examen d'Homére ſans aucun gout. m. en 1750.

Thiers (*Jean-Baptiſte*) né à Chartres en 1641. On a de lui beaucoup de diſſertations. C'eſt lui qui écrivit contre l'inſcription du couvent des Cordeliers de Rheims: *A Dieu & à ſaint François, tous deux crucifiés.* m. en 1703.

Thomaſſin (*Louis*) de l'Oratoire, né en Provence en 1619; homme d'une érudition profonde. Il fit le premier des conférences ſur les pères, ſur les conciles & ſur l'hiſtoire. Il oublia ſur la fin de ſa vie tout ce qu'il avait ſçu, & ne ſe ſouvint plus d'avoir écrit. m. en 1695.

Thoynard (*Nicolas*) né à Orléans en 1629. On prétend qu'il a eu grande part au traité du cardinal Norris ſur les époques ſyriennes. Sa concordance des quatre Evangéliſtes en grec paſſe pour un ouvrage curieux. Il n'était que ſavant, mais il l'était profondément. m. en 1706.

Toureil (*Jacques*) né à Toulouſe en 1656; célébre par ſa traduction de Démoſthéne. m. en 1715.

Tournefort (*Joſeph* Pitton de) né en Provence en 1656; le plus grand botaniſte de ſon temps. Il fut envoyé par Louis XIV en Eſpagne, en Angleterre, en Hollande, en Grèce & en Aſie, pour perfectionner l'hiſtoire naturelle. Il rapporta 1336 nouvelles eſpèces de plantes, & il nous apprit à connaître les nôtres. m. en 1708.

Le Tourneux, né en 1640. Son *année chrétienne* eſt dans beaucoup de mains, quoique miſe à Rome à l'index des livres prohibés, ou plûtôt parce qu'elle y eſt miſe. m. en 1686.

Triſtan l'Hermite, gentilhomme de Gaſton d'Orléans frère de Louis XIII. Le prodigieux & long ſuccès qu'eut ſa tragédie de *Mariamne* fut le fruit de l'ignorance où l'on était alors. On n'avait pas mieux; & quand la réputation de cette piéce fut établie, il fallut plus d'une tragédie de Corneille pour la faire oublier. Il y a encore des nations chez qui des ouvrages très médiocres paſſent pour des chefs-d'œuvre, parce qu'il ne s'eſt pas trouvé de génie qui les ait ſurpaſſés. On ignore communément que Triſtan ait mis en vers l'office de la Vierge, & il n'eſt pas étrange qu'on l'ignore. m. en 1655.

Vaillant (*Jean Foy*) né à Beauvais en 1632. Le public lui doit la ſcience des médailles, & le Roi la moitié de ſon cabinet. Le miniſtre Colbert le fit voyager en Italie, en Grèce, en Egypte, en Turquie, en Perſe. Des Corſaires d'Alger le prirent en 1674, avec l'architecte Deſgodets: le Roi les racheta tous deux. Jamais ſavant n'eſſuya plus de dangers. m. en 1706.

Vaillant (*Jean-François*) né à Rome en 1665 pendant les voyages de ſon père, antiquaire comme lui. m. en 1708.

Valincourt (*Jean-Baptiſte-Henri* du Trouſſet de) né en Picardie en 1653. Une épitre que Deſpréaux lui a adreſſée fait ſa plus grande réputation. On a de lui quelques petits ouvrages: il était bon littérateur. Il fit une aſſez grande fortune, qu'il n'eût pas faite s'il n'eût été qu'un homme de lettres. m. en 1730.

Varignon (*Pierre*) né à Caën en 1654; mathématicien célébre. m. en 1722.

Varillas (*Antoine*) né dans la Marche en 1624; hiſtorien plus agréable qu'exact. m. en 1696.

Le Vaſſor (*Michel*) de l'Oratoire; réfugié en Angleterre. Son hiſtoire de Louis XIII, diffuſe, peſante & ſatirique, a été recherchée pour beaucoup de faits ſinguliers qui s'y trouvent. m. en 1718.

Vauban (le maréchal de) né en 1633. Sa dîme réelle n'a pu être exécutée, & eſt en effet impraticable. On a de lui pluſieurs mémoires dignes d'un ſi bon citoyen. m. en 1707.

Vaugelas (*Claude* Favre de) né à Chambéri en 1585. C'eſt un des premiers qui ont épuré & réglé la langue, & de ceux qui pouvaient faire des vers italiens ſans en pouvoir faire de français. Il retoucha pendant trente ans ſa traduction de Quinte-Curce. Tout homme qui veut bien écrire doit corriger ſes ouvrages toute ſa vie. m. en 1650.

Vavaſſeur, né dans le Charolois en 1605; jéſuite, grand littérateur. Il fit voir le premier, que les Grecs & les Romains n'ont jamais connu le ſtile burleſque, qui n'eſt qu'un reſte de barbarie. m. en 1681.

Le Vayer (*François*) né à Paris en 1588; précepteur de *Monſieur* frère de

Louis XIV, & qui enſeigna le Roi un an; hiſtoriographe de France, conſeiller d'Etat; grand pirrhonien & connu pour tel : ſon pirrhoniſme n'empêcha pas qu'on ne lui confiât une éducation ſi précieuſe. On trouve beaucoup de ſcience & de raiſon dans ſes ouvrages trop diffus. m. en 1672.

Vergier (*Jacques*) né à Paris en 1675. Il eſt à l'égard de la Fontaine ce que Campiſtron eſt à Racine, imitateur faible, mais naturel. Mort aſſaſſiné à Paris par des voleurs en 1720. On laiſſe entendre dans le Moréri, qu'il avait fait une parodie contre un Prince puiſſant qui le fit tuer : ce conte eſt faux & abſurde.

Vertot (*René-Aubert*) né en Normandie en 1655; hiſtorien agréable & élégant. m. en 1735.

Vichart de Saint-Réal (*Céſar*) né à Chambéri, mais élevé en France. Son hiſtoire de la conjuration de Veniſe eſt un chef-d'œuvre. Sa vie de Jeſus-Chriſt eſt bien différente. m. en 1692.

Villars de Monfaucon (l'abbé de) né en 1635; célébre par le *conte de Gabalis*;

c'eſt une partie de l'ancienne mythologie des Perſes. L'auteur fut tué en 1673 d'un coup de piſtolet : on dit que les Silphes l'avaient aſſaſſiné pour avoir révélé leurs miſtères.

Villars (le maréchal duc de) né en 1652. Le premier tome des mémoires qui portent ſon nom eſt entièrement de lui. m. en 1734.

Villedieu (madame de) Ses romans lui firent de la réputation. Au reſte, on eſt bien éloigné de vouloir donner ici quelque prix à tous ces romans dont la France a été & eſt encore inondée ; ils ont preſque tous été , excepté *Zaïde*, des productions d'eſprits faibles , qui écrivent avec facilité des choſes indignes d'être lues par des eſprits ſolides ; ils ſont même pour la plûpart dénués d'imagination , & il y en a plus dans quatre pages de l'Arioſte, que dans tous ces inſipides écrits qui gâtent le gout des jeunes gens. m. en 1683.

Voiture (*Vincent*) né à Amiens en 1598. C'eſt le premier qui fut en France ce qu'on appèle un bel eſprit. Il n'eut guères que ce mérite dans ſes écrits, ſur leſquels on ne peut guères ſe former le

gout ; mais ce mérite était alors très rare. On a de lui de très jolis vers, mais en petit nombre. Ceux qu'il fit pour la reine Anne d'Autriche, & qu'on n'imprima pas dans ſon recueil, ſont un monument de cette liberté galante qui règnait à la cour de cette Reine, dont les frondeurs laſſèrent la douceur & la bonté.

. . . . . .

. . . . . .

Je penſais ſi le cardinal,
J'entens celui de la Valette,
Pouvait voir l'éclat ſans égal
Dans lequel maintenant vous ête, *
J'entens celui de la beauté ;
Car auprès je n'eſtime guère,
Cela ſoit dit ſans vous déplaire,
Tout l'éclat de la majeſté.

Il fit auſſi des vers italiens & eſpagnols avec ſuccès. m. en 1648.

* Alors on était dans l'uſage de retrancher dans les vers les lettres finales qui incommodaient, *vous ête* pour *vous êtes* : c'eſt ainſi qu'en uſent les Italiens & les Anglais. La poëſie françaiſe eſt trop gênée & très ſouvent trop proſaïque.

ARTISTES CE'LE'BRES.

Muſiciens.

LA MUSIQUE françaiſe, du moins la vocale, n'eſt du gout d'aucune autre nation : elle ne peut l'être, parce que la proſodie françaiſe eſt différente de toutes celles de l'Europe. Nous appuyons toujours ſur la dernière ſyllabe ; & toutes les autres nations pèſent ſur la pénultième, ou ſur l'antépénultième, ainſi que les Italiens. Notre langue eſt la ſeule qui ait des mots terminés par des *e muets*, & ces *e* qui ne ſont pas prononcés dans la déclamation ordinaire, le ſont dans la déclamation notée, & le ſont d'une manière uniforme, *gloi-reu*, *victoi-reu*, *barbari-eu*, *furi-eu*... voilà ce qui rend la plûpart de nos airs & notre récitatif inſupportable à quiconque n'y eſt pas accoutumé. Le climat refuſe encore aux voix la légèreté que donne celui d'Italie : nous n'avons point l'habitude qu'on a chez le Pape & dans les autres Cours italiennes, de priver les hommes de leur virilité pour leur donner une voix plus belle que celle des femmes. Tout cela joint à la

lenteur de notre chant, qui fait un étrange contraſte avec la vivacité de notre nation, rendra toujours la muſique françaiſe propre pour les ſeuls Français.

Malgré toutes ces raiſons, les étrangers, qui ont été long-temps en France, conviennent que nos muſiciens ont fait des chefs-d'œuvre en ajuſtant leurs airs à nos paroles, & que cette déclamation notée eſt ſouvent une expreſſion admirable: mais elle ne l'eſt que pour des oreilles très accoutumées; & il faut une exécution parfaite.

La muſique inſtrumentale s'eſt reſſentie un peu de la monotonie & de la lenteur qu'on reproche à la vocale; mais pluſieurs de nos ſymphonies, & ſur-tout nos airs de danſe, ont trouvé plus d'applaudiſſement chez les autres nations. On les exécute dans beaucoup d'*opéra* italiens; il n'y en a preſque jamais d'autres chez un Roi qui a un des meilleurs *opéra* de l'Europe, & qui dans la foule de ſes autres talens ſinguliers a daigné encore cultiver avec un très grand ſoin celui de la muſique.

Jean-Baptiſte Lulli, né à Florence en 1633, amené en France à l'âge de quatorze ans, & ne ſachant encore que jouer du violon, fut le père de la vraie muſique en France. Il ſut accommoder

ſon art au génie de la langue ; c'était l'unique moyen de réuſſir. Il eſt à remarquer qu'alors la muſique italienne ne s'éloignait pas de la gravité & de la noble ſimplicité que nous admirons dans les récitatifs de *Lulli*.

Après lui tous les muſiciens, comme *Colaſſe*, *Campra*, *Deſtouches*, & les autres, ont été ſes imitateurs, juſqu'à ce qu'enfin il eſt venu un homme, qui s'eſt élevé au deſſus d'eux par la profondeur de ſon harmonie, & qui a fait de la muſique un art nouveau.

A l'égard des muſiciens de chapelle, quoiqu'il y en ait pluſieurs célèbres en France, leurs ouvrages n'ont point encore été exécutés ailleurs.

Des peintres, ſculpteurs, architectes, graveurs, &c.

Il n'en eſt pas de la peinture comme de la muſique : une nation peut avoir un chant qui ne plaiſe qu'à elle, parce que le génie de ſa langue n'en admettra pas d'autres ; mais les peintres doivent repréſenter la nature, qui eſt la même dans tous les pays, & qui eſt vue avec les mêmes yeux.

Il faut, pour qu'un peintre ait une juſ-

te réputation, que ſes ouvrages ayent un prix chez les étrangers. Ce n'eſt pas aſſez d'avoir un petit parti, & d'être loué dans de petits livres, il faut être acheté.

Ce qui reſſerre quelquefois les talens des peintres, eſt ce qui ſemblerait devoir les étendre: c'eſt le gout académique, c'eſt la manière qu'ils prennent d'après ceux qui préſident. Les académies ſont ſans doute très utiles pour former des élèves, ſur-tout quand les directeurs travaillent dans le grand gout: mais ſi le chef a le gout petit, ſi ſa manière eſt aride & léchée, ſi ſes figures grimacent, ſi ſes tableaux ſont peints comme les éventails; les élèves ſubjugués par l'imitation, ou par l'envie de plaire à un mauvais maître, perdent entièrement l'idée de la belle nature. Il y a une fatalité ſur les académies: aucun ouvrage, qu'on appèle académique, n'a été encore en aucun genre un ouvrage de génie. Donnez-moi un artiſte tout occupé de la crainte de ne pas ſaiſir la manière de ſes confrères; ſes productions ſeront compaſſées & contraintes. Donnez-moi un homme d'un eſprit libre, plein de la nature qu'il copie; il réuſſira. Preſque tous les artiſtes ſublimes, ou ont fleuri avant les établiſſemens

mens des académies, ou ont travaillé dans un gout différent de celui qui règnait dans ces ſociétés.

Corneille, Racine, Deſpréaux, le Moine, non ſeulement prirent une route différente de leurs confrères, mais ils les avaient preſque tous pour ennemis.

Nicolas Pouſſin, né aux Andelis en Normandie en 1599, fut l'élève de ſon génie; il ſe perfectionna à Rome. On l'appèle le peintre des gens d'eſprit; on pourrait auſſi l'appeler celui des gens de gout. Il n'a d'autre défaut que celui d'avoir outré le ſombre du coloris de l'école romaine. Il était dans ſon temps le plus grand peintre de l'Europe. Rappelé de Rome à Paris, il y céda à l'envie & aux cabales; il ſe retira : c'eſt ce qui eſt arrivé à plus d'un artiſte. Le *Pouſſin* retourna à Rome, où il vécut pauvre, mais content : ſa philoſophie le mit au deſſus de la fortune. m. en 1665.

Euſtache le Sueur, né à Paris en 1617, n'ayant eu que *Vouet* pour maître, devint cependant un peintre excellent. Il avait porté l'art de la peinture au plus haut point, lorſqu'il mourut à l'âge de 38 ans en 1655.

Bourdon & le Valentin ont été célébres. Trois des meilleurs tableaux qui ornent l'égliſe de Saint-Pierre de Ro-

me, ſont du *Pouſſin*, du *Bourdon* & du *Valentin*.

Charles le Brun né à Paris en 1619. A peine eut-il développé ſon talent, que le ſurintendant Fouquet, l'un des plus généreux & des plus malheureux hommes qui ayent jamais été, lui donna une penſion de vingt-quatre mille livres de notre monnoie d'aujourd'hui. Il eſt à remarquer que ſon tableau *de la famille de Darius*, qui eſt à Verſailles, n'eſt point effacé par le coloris du tableau de *Paul Véroneſe* qu'on voit vis-à-vis, & le ſurpaſſe beaucoup par le deſſein, la compoſition, la dignité, l'expreſſion & la fidélité du *coſtume*. Les eſtampes de ſes tableaux des *batailles d'Alexandre* ſont encore plus recherchées que *les batailles de Conſtantin* par *Raphael* & par *Jules romain*. m. en 1690.

Pierre Mignard, né à Troies en Champagne en 1610, fut le rival de *le Brun* pendant quelque temps; mais il ne l'eſt pas aux yeux de la poſtérité. m. en 1695.

Joſeph Paroſſel, né en 1648, bon peintre & ſurpaſſé par ſon fils. m. en 1704.

Jean Jouvenet, né à Rouen en 1644, élève de *le Brun*, inférieur à ſon maître, quoique bon peintre. Il a peint preſ-

que tous les objets d'une couleur jaune : il les voyait de cette couleur par une ſingulière conformation d'organes. m. en 1717.

Jean-Baptiſte Santerre. Il y a de lui des tableaux de chevalet admirables, d'un coloris vrai & tendre. Son tableau *d'Adam & d'Eve* eſt un des plus beaux qu'il y ait en Europe.

La Foſſe s'eſt diſtingué par un mérite à-peu-près ſemblable.

Bon Boulogne, excellent peintre; la preuve en eſt que ſes tableaux ſont vendus fort cher.

Louis Boulogne. Ses tableaux, qui ne ſont pas ſans mérite, ſont moins recherchés que ceux de ſon frère.

Raous, peintre inégal; mais quand il a réuſſi, il a égalé le Rimbrand.

Rigaut. Quoiqu'il n'ait guères de réputation que dans le portrait, le grand tableau où il a repréſenté le cardinal de Bouillon ouvrant l'année ſainte, eſt un chef-d'œuvre égal aux plus beaux ouvrages de *Rubens.*

De Troie a travaillé dans le gout de *Rigaut.*

Vateau a été dans le gracieux à-peu-près ce que *Téniéres* a été dans le groteſque. Il a fait des diſciples dont les tableaux ſont recherchés.

Le Moine a peut-être ſurpaſſé tous ces peintres par la compoſition *du ſalon d'Hercule* à Verſailles. Cette apothéoſe d'Hercule était une flaterie pour le cardinal Hercule de Fleuri, qui n'avait rien de commun avec l'Hercule de la fable. Il eût mieux valu dans le ſalon d'un roi de France repréſenter l'apothéoſe d'Henri IV. *Le Moine* envié de ſes confrères, & ſe croyant mal récompenſé du Cardinal, ſe tua de déſeſpoir.

Quelques autres ont excellé à peindre des animaux, comme *Deſportes* & *Oudry*; d'autres ont réuſſi dans la mignature; pluſieurs dans le portrait. Quelques peintres ſe diſtinguent aujourd'hui dans de plus grands genres; & il eſt à croire que cet art ne périra pas.

La ſculpture a été pouſſée à ſa perfection ſous Louis XIV, & ſe ſoutient dans ſa force ſous Louis XV.

Jacques Sarraſin, né en 1598, fit des chefs-d'œuvre à Rome pour le pape Clément VIII. Il travailla à Paris avec le même ſuccès. m. en 1660.

Pierre Puget, né en 1662, architecte, ſculpteur & peintre: célébre principalement par *l'Andromède* & par le *Milon crotoniate*. m. en 1695.

Le Gros & *Theodon* ont embelli l'Italie de leurs ouvrages.

François Girardon, né en 1627, a égalé tout ce que l'antiquité a de plus beau, par les bains d'Apollon & par le tombeau du cardinal de Richelieu. m. en 1715.

Les *Coiſevaux* & les *Couſtoux* ſe ſont très diſtingués, & ſont encore ſurpaſſés aujourd'hui par quatre ou cinq de nos ſculpteurs.

Chaveau, *Nanteuil*, *Melan*, *Audran*, *Hedeling*, *le Clerc*, les *Drevet*, *Poilly*, *Picart*, *Duchange*, & d'autres, ont réuſſi dans les tailles-douces, & leurs eſtampes ornent dans l'Europe les cabinets de ceux qui ne peuvent avoir de tableaux.

De ſimples orfévres, tels que *Balin* & *Germain*, ont mérité d'être mis au rang des plus célébres artiſtes par la beauté de leur deſſein, & par l'élégance de leur exécution.

Il n'eſt pas auſſi facile à un génie né avec le grand gout de l'architecture de faire valoir ſes talens, qu'à tout autre artiſte : il ne peut élever de grands monumens que quand des Princes les ordonnent. Plus d'un bon architecte a eu des talens inutiles.

François Manſard a été un des meil-

leurs architectes de l'Europe. Le château ou plûtôt le palais de *Maiſons*, auprès de ſaint-Germain, eſt un chef-d'œuvre, parce qu'il eut la liberté entière de ſe livrer à ſon génie.

Jules Hardouin Manſard ſon neveu fit une fortune immenſe ſous Louis XIV, & fut ſurintendant des bâtimens.

On connaît aſſez les ouvrages élevés ſur les deſſeins de *Perrault*, de *Levau*, & de *Dorbay*.

L'art des jardins a été créé & perfectionné par *le Notre* pour l'agréable, & par *la Quintinie* pour l'utile.

La gravure en pierres précieuſes, les coins des médailles, les fontes des caractères pour l'Imprimerie, tout cela s'eſt reſſenti des progrès rapides des autres arts.

Les horlogers, qu'on peut regarder comme des phyſiciens de pratique, ont fait admirer leur eſprit dans leur travail.

On a nuancé les étoffes & même l'or qui les embellit, avec une intelligence & un gout ſi rare, que telle étoffe, qui n'a été portée que par luxe, méritait d'être conſervée comme un monument d'induſtrie.

On a commencé à faire de la *porcelaine* à Saint-Cloud, avant que l'on en

fit dans le reſte de l'Europe.

Enfin le ſiécle paſſé a mis celui où nous ſommes en état de raſſembler en un corps, & de tranſmettre à la poſtérité le dépôt de toutes les ſciences & de tous les arts, tous pouſſés auſſi loin que l'induſtrie humaine a pu aller; & c'eſt à quoi travaille aujourd'hui une ſociété de ſavans, remplis d'eſprit & de lumières. Cet ouvrage immenſe & immortel ſemble accuſer la briéveté de la vie des hommes.

F I N.

TABLE

DES PRINCIPALES MATIE'RES.

☞ *Le chiffre romain indique le volume, & le chiffre arabe indique la page.*

A

ABrantès (le duc d') *Tom.* I. *Pag.* 320
Académie del' Cimento. II. 159. - de Londres. *ibid.* - des ſciences de Paris. 160. - françaiſe. *ibid.* 169. -- des belles-lettres. 162. - d'architecture. 194. -- de peinture à Paris & à Rome. 195
Albemarle (le général) I. 442 *& ſuiv.*
Albéroni (le cardinal) I. 462
Albuquerque (le duc d') I. 55
Aléxandre VII, pape. II. 268
Aléxandre VIII, pape. II. 217
Alger. I. 238. 244
Allati, bibliothécaire du Vatican. II. 38
Allemagne. I. 12 *& ſuiv.* II. 245
Alphonſe, roi de Portugal. I. 158. 159
Alſace. I. 89. 202. 214
Amſterdam. I. 25. 185
Ancre (la maréchale d') I. 43
Angéli, bouffon. II. 32
Angleterre. I. 26. 139

Anne d'Autriche, reine régente de France. I. 45. 46. 56. 63. 116. II. 95
Anne, reine d'Angleterre. I. 259. 328. 431. 432. 447. 448. 453
Antin (le duc d') II. 102
Architecture. I. 3
Argencourt (mademoiſelle d') II. 2
Argenſon (monſieur d') II. 118
Arnauld (le docteur) II. 263. 266. 274. 276. -- ſon frère l'évêque d'Angers. II. 273.
Arras. I. 94
Arrière-ban. I. 213.
Artillerie perfectionnée. II. 126
Asfeld (le baron d') I. 279
Aſoph. I. 309
Aſtrologie judiciaire. I. 42
Atlon (le comte d') I. 352
Avaux (le comte d') I. 262
Aubigné (le comte d') II. 77. 81
Aubray (le lieutenant-civ.) II. 59
Auguſte, empereur romain. I. 2. II. 102
Auguſte, électeur de Saxe & roi de Pologne. I. 308. 469
Autriche (la maiſon d') I. 11. 478. 479. *& ſuiv.*

B

Bade (Louis prince de) I. 355. *& ſuiv.* 372. 373.
Balzac. II. 168
Barberin (les cardinaux) I. 32.
Barbéſieux (le marquis de) I. 291. 332. II. 100
Barvick (le maréchal de) I. 396. 339
Baraille de Leipzick. I. 16. -- de Lutzen, *ibid.* -- de Rocroi. 50. -- de Fribourg. 52.

-- de Norlingue. *ibid.* --de Lens. 53. -- de Lavvingen. 54. -- de Sommerhauſen. *ibid.* - de Badajox. 55. -- de Tabor. *ibid.* --de Retel. 69. -- de Blénau. 79. -- de Saint-Antoine. 82. *& ſuiv.* -- des Dunes. 102. -- de Saint-Gothard. 135. -- de Villavicioſa. 136. 431. -- de Solbaie. 186. -- de Sintzheim. 201. -- de Muhlhauſen. 202. -- de Turckheim. 203. -- de Senef. 205. 206. -- de Conſarbruck. 212. -- de Kokerſberg. 221. -- de Rheinfeld. 222. -- de Montcaſſel. *ibid.* -- d'Agouſte. 225. -- de ſaint-Denis. 230. -- de la Boyne. 264. -- de la Hogue. 269. II. 131. -- de Valcour. I. 280. -- de Stafarde. 282. -- de Fleurus. 283. -- de Leuze. 284. -- de Steinkerque. 285. -- de Nervvinde. 289. -- du Ter. 291. -- de Zanta. 309. -- de Luzara. 346. -- de Friedlingen. 356. -- de Hochſtedt. 358. 367. *juſqu'à* 370. -- de Spire. 359. -- d'Eckern. 361. -- de Donavert. 362. -- de Malaga. 376. -- de Caſſano. 380. -- de Caſſinato. *ibid.* -- de Ramillies. 383. -- de Turin. 390. 391. -- de Caſtiglione. 392. -- d'Almanza. 399. -- d'Oudenarde. 406. -- de Malplaquet. 418. -- de Saragoſſe. 425. -- de Denain. 443. -- de Bitonto. 473. -- de Vélétri. 481. -- d'Œtingen vers le main. *ibid.* -- de Fontenoi. *ibid.* -- de Laufeld. *ibid.*

Batavia. I. 25

Bateville ou Watteville (le baron de) I. 129. -- l'abbé ſon frère. I. 150

Bavière [l'électorat de] I. 89.

Bavière (le prince de) déſigné roi d'Eſpagne. I. 314

Bavière (l'électeur de) allié de la France. I. 357. 361. 365
Bavière (Ferdinand de) I. 251. 252
Bavière (Marie-Anne-Chriſtine-Victoire de) Dauphine. II. 83
Bâville (Lamoignon de) intendant de Languedoc. II. 133. 238. 254
Bay (le marquis de) I. 425
Bay ou Baïus (Michel) docteur de Louvain. II. 257. 258
Bayle. II. 178
Bayonnette inventée. II. 126
Berri (duc de) II. 87
Beauvais (la baronne de) II. 2.
Beaufort (le duc de) I. 64. 66. 161. II. 129
Beaumont (l'abbé de) précepteur de Louis XIV. II. 3. 6
Beck général eſpagnol. I. 53
Belle-iſle (le maréchal de) I. 481
Belliévre (Pomponne de) II. 110
Benſerade. II. 29. 33. 40
Bernini ou le Bernin. II. 120. 121
Black, amiral anglais. I. 91. 101
Boileau Deſpréaux. II. 39. 187
Boileau (l'abbé) II. 321
Boisjourdan (le capitaine) I. 212
Bombes (uſage nouveau des) I. 239. 292
Boſſuet. II. 170. 173. 174. 175. 307. 312
Bouflers (général français) I. 275. 288. 293 *& ſuiv.* 352. 361. 408. 418. 419. 421
Bouillon (le duc de) I. 64. II. 227
Bourdaloue. II. 171
Bourgogne (le duc de) I. 352. 359. 406. 407. 441. II. 87. (la ducheſſe de) II. 84. 86 *& ſuiv.*
Bourlie (l'abbé de la) II. 249

Bournonville (le prince de) I. 202
Bourignon (Antoinette) II. 282
Bozzoli, prêtre. I. 341
Bragance (le duc de) I. 22. 136
Brandebourg (l'électorat de) I. 14
Breſt. I. 237. II. 130
Brinvilliers (la marquiſe de) II. 59. 60
Brouſſel conſeiller clerc oppoſé à la Cour. I. 59
Brouſſon (Claude) miniſtre calviniſte. II. 248
Bruïére (la) II. 177
Brun (le) II. 194
Bruxelles. I. 295
Buſſi (comte) II. 41.
Buzenval, évêque de Beauvais, janſéniſte, II. 273.

C

Caienne, colonie françaiſe. II. 132
Calliéres, miniſtre de France. I. 304
Calviniſme : ſes progrès & ſes révolutions en France. II. 220 *à* 256
Camhi, empereur de la Chine. II. 319. 325
Caprara, général de l'Empereur. I. 205
Cara-Muſtapha, grand-viſir. I. 241. 242
Carlos (dom) I. 461. 474
Caſimir, roi de Pologne. I. 159. II. 467
Caſſini. II. 160. 161
Catalogne (la) I. 37. 55. 377. 453
Catinat, général français. I. 275. 282. *& ſuiv.* 291. 301. 339
Cavalier, chef des camiſards. II. 251. *& ſuiv.*
Caulet, évêque de Pamiers. II. 209. *& ſuiv.* 273
Cerle (le grand-vicaire) II. 211
Cevennes : guerres qui s'y font pour la religion. I. 360. II. 165. 247. *& ſuiv.*

Chailat (l'abbé du) II. 249.
Chaize (de la) jéſuite, confeſſeur de Louis XIV. II. 281. 284
Chamillard, miniſtre d'Etat. I. 332. 333. 351. 412. II. 150.
Chapelain. II. 38. 39
Charles-quint (l'empereur) I. 18
Charles VI (l'empereur) I. 373. 397. 411. 436. 460. 478
Charles VII (l'empereur) I. 478. 479. 480
Charles II, roi d'Eſpagne. I. 318
Charles I, roi d'Angleterre. I. 26. 85
Charles II, roi d'Angleterre. I. 95. 98. 99. 118. 133. 164. 168. 197. 254
Charles-Guſtave, roi de Suéde. I. 109.
Charles XI, roi de Suéde. I. 301
Charles XII, roi de Suéde. I. 310
Charles-Emanuel, roi de Sardaigne. I. 468
Charles IV, duc de Lorraine. I. 55. 81. 117. 134. 173. 201
Charles V, duc de Lorraine. I. 221. 222. 229. 278. 304
Charnacé, envoyé de France en Hollande. I. 39
Château-renaud. I. 262
Chigi, légat *à latere*. I. 132. II. 34
Chinois (les) II. 316. *& ſuiv.*
Chirurgie : ſes progrès en France. II. 82. 197. 198
Choiſeul, général français. I. 301
Choiſi (l'abbé de) II. 109. 113
Chomel, miniſtre calviniſte. II. 239
Chriſtine, reine de Suéde. I. 95. 97. 105. 106. 109. 467
Clément VIII, pape. II. 261
Clément IX. I. 155. II. 273 *& ſuiv.*
Clément XI, pape. I. 410. II. 278. 280. 284. *& ſuiv.*

Clérambault (le marquis de) I. 368
Clergé de France : ses revenus. II. 203. 214. 215
Coatquen (madame de) II. 57
Cogni, général français. I. 473
Colbert, ministre d'État. I. 142. 238. II. 110. 114. 115. 119. 160. 162. 194. 195. 232
Coligni (les) II. 223
Coligni (le comte de) I. 92. 135. 136
Cologne (l'électeur de) I. 166
Commerce en France. II. 110 *& suiv.*
Compagnies des Indes orientales & occidentales. II. 111. 112. — du Nord. *ibid.*
Comte (le) jésuite. II. 321
Condé (le prince de) I. 48. 50. *jusqu'à* 54. 64. 69. *à* 72. 77. 79. *& suiv.* 82. *& suiv.* 88. 92. 100. 101. 102. 117. 149. 170. 177. 205. 206. 214. 215. II. 71
Condé, le petit-fils du précédent. I. 286. II. 69
Conti (le prince de) I. 64. 70
Conti (Armand de) petit neveu du grand Condé. I. 286. 308
Corneille (Pierre) II. 11. 180. *à* 183.
Cotin. II. 38
Crécy, ministre de France. I. 304
Créqui (le duc de) ambassadeur de France à Rome. I. 131.
Créqui (le maréchal de) I. 144. 212. 221. 222
Cromwel (Olivier) protecteur. I. 27. 95. *à* 98. 102. *à* 104
Cromwel (Richard) fils du précédent. I. 104. 105.

D

Damfreville. I. 243
Dannemarck. I. 34.
Dangeau (le marquis de) II. 24. 64

Darmſtadt (le prince de) miniſtre de l'archiduc Charles en Eſpagne. I. 348. 378
Deſbroſſes, architecte français. II. 193
Deſcartes. I. 107. II. 158
Deſmarets, miniſtre d'Etat. I. 413. II. 150
Dhona (le comte de) ambaſſadeur de Suéde en Hollande. I. 154
Dieppe. I. 292
Doſſeri. I. 174
Dragonade en France. II. 241
Dubois, premier miniſtre en France. II. 295. 296
Dubourg, général français. I. 368. 422
Duché. II. 85
Duels. I. 41. II. 124
Dugué-Trouin, armateur. I. 297. 437
Dunkerque. I. 53. 89. 101. 102. 133. 292. 440. 452. II. 34. 130
Dupas. I. 196
Duquêne, lieutenant-général des armées navales. I. 226. 238. 239. 245
Duquêne, neveu du précédent. II. 246
Duras (le maréchal de) I. 275

E

Edit de Nantes. II. 224. 229. 243
Edit de grace. II. 229. 231
Epernon (le duc d') II. 125
Entragues (le chevalier d') I. 342
Eſpagne. I. 11. 18. *& ſuiv.*
Eſtévan de Gamarre, général eſpagnol. I. 65
Eſtrade (le comte d') ambaſſadeur de France en Hollande. I. 39. 129
Etrée (Jean d') vice-amiral de France. I. 194. 263. 269. 270. II. 131
Etrée (le cardinal d') ambaſſadeur de France à Rome. I. 250. II. 308

Eugéne (le prince) petit-fils de Charles-Emanuel duc de Savoye, né en France, la quitte pour aller ſervir l'Empereur. I. 335. *& ſuiv.* -- ſert en Hongrie. 336. -- bat les Turcs à Zanta. 309. -- porte la guerre en Italie contre les Français. 337. *& ſuiv.* -- ſurprend Crémone. 341. -- commande les armées d'Allemagne. 361. -- défait les Français à Hochſtet. 367. *& ſuiv.* - eſt battu par eux en Italie. 380. -- il les bat devant Turin. 390. 391 -- ſon deſſein ſur Toulon & Marſeille. 401. -- gagne la bataille d'Oudenarde. 406. - s'oppoſe à la paix. 416. 439. - ſa victoire à Malplaquet. 419. -- prend le Quénoy. 439. -- défaite de ſon armée à Denain. 445. *& ſuiv.* concluë la paix à Raſtadt. 449. -- bat deux fois les Turcs. 460. - ſon éloge, 336
Exili. II. 59

F

Fare (le marquis de la) II. 85
Félix, chirurgien de Louis XIV. II. 82
Fénelon. II. 174. 175. 302. 304. 307. 309. & 315.
Ferdinand II, empereur. I. 15. 16. 17.
Ferdinand III, empereur. I. 17. 109
Ferté (le maréchal de la) I. 93. 100
Feuillade (le maréchal de la) I. 135. 161. 217. 384. II. 103. - le duc ſon fils. I. 384. *& ſuiv.*
Feuquiéres (le marquis de) I. 294. 359. 366
Flandre. I. 141. *& ſuiv.* 154. 157. 228. 303
Fléchier. II. 38
Fleury, cardinal & premier miniſtre de Louis XV. I. 463. 464. 480. II. 215

Florence. I. 34
Fontaine (de la) II. 186. 187
Fontange (la ducheſſe de) II. 67
Fontenelle. II. 178
Forbin-Janſon. I. 403
Fouquet (le ſurintendant) II. 16. 17. 19
Fourilles (le chevalier de) I. 171
France (la) I. 36. *& ſuiv.* 40. 42. 138. 156. 158. 194. II. 136. 139. 144
Franche - Comté. I. 149. 150. 153. 156. 201. 228. 232
François I, roi de France. I. 3. 7
Fréderic II, roi de Pruſſe. I. 481
Fréderic, prince de Heſſe, depuis roi de Suéde. I. 359. 392
Fuentes (le comte de) général eſpagnol. I. 49
Furſtemberg (les princes de) I. 229. 252

G

Gacé (le comte de) général français. I. 403. 404
Gaillard (Achilles) jéſuite. II. 261
Galowai (mylord) I. 396. 397. 399
Gaſton, duc d'Orléans, frère de Louis XIII. I. 46. 54. 74. 84. 86
Génes. I. 245. 481
Genêt (l'abbé) II. 85
Gléen, général des Impériaux. I. 53
Gourville. II. 13. 243
Grammont (le maréchal de) I. 53
Grandier (Urbain) I. 43
Graziani (le comte) II. 38
Guébriant (le maréchal de) général français. I. 37
Guénégaud, ſecretaire d'Etat. II. 13. 21

Guerre civile en France. I. 59. 63. 67. 68
Guiche (le comte de) I. 176
Guillaume III, roi d'Angl. *Voyez* Orange.
Guion (la) II. 299. 300. 305
Guiſcard (le comte de) I. 295
Guiſe (le duc de) I. 55
Guſtave-Adolphe, roi de Suéde. I. 16. 37

H

Hanovre (la maiſon d') I. 447
Harcourt (le comte d') général français. I. 37. 54. 318
Harlai, miniſtre de France à Riswick. I. 304
Harlai de Chanvallon. II. 73. 302
Harley, grand tréſorier d'Angleterre. II. 250
Haro (dom Louis de) miniſtre eſpagnol. I. 94. 97. 114
Hainault. II. 18
Harrac (le comte de) ambaſſadeur de l'Empereur à Madrid. I. 319
Heinſius, grand penſionnaire de Hollande. I. 351. 416
Hide, chancelier d'Angleterre. I. 133
Henri IV, roi de France. I. 7. II. 223. 224. 226
Henriette d'Angleterre, épouſe du duc d'Orléans. I. 165. II. 23. 54. 55
Hervard, calviniſte, contrôleur-général. II. 232. 238
Hire (la) II. 161
Hoquincourt (le maréchal d') I. 73. 79. 93
Hollande (la) I. 22. *& ſuiv.* 91. 137. 139. 163. 186. 198. II. 245
Homberg. II. 89
Homme au maſque de fer. II. 11. 12. 13

Hôpital (l') chancelier de France. II. 167.
Humiéres (le marquis d') général français. I. 145. 217. 222. 275. 280
Huygens. II. 38. 160

I

Jacques : rois d'Ecoſſe & d'Angleterre de ce nom. I. 271. 272
Jacques I, roi d'Angleterre. II. 206
Jacques II, roi d'Angleterre. I. 254. 255. 259. 266. 267. 324
Jacques III, roi d'Angleterre. I. 325. 402
Janſéniſme : ſa naiſſance, ſes progrès & ſa décadence. II. 257. 258. 298
Janſénius (Corneille) II. 262 *à* 265
Jean Sobieski, roi de Pologne. I. 242
Jéſuites. II. 272. 317. 320
Impériale Leſcaro, doge de Gènes. I. 245. 246
Ingénieurs (corps d') en France. II. 127
Innocent X, pape. II. 264
Innocent XI, pape. I. 250. II. 210. 211. 216
Innocent XII, pape. II. 217
Invalides (la maiſon des) fondée. II. 122
Joſeph (l'empereur) I. 372. 394. 409. 425. 436
Joſeph (le père) II. 230
Iſabelle, femme de Philippe IV, roi d'Eſpagne. I. 117
Italie. I. 2. 32. 325. *& ſuiv.*
Juan (dom) d'Autriche. I. 99 *à* 101

K

Kiuperli, grand-vizir. I. 135. 161
Konigſmarck (le comte de) général ſuédois. I. 90

L

Lavardin (le marquis de) ambaſſadeur de France à Rome. I. 250. *& ſuiv.*
Laumont du Châtelet (le comte de) I. 295
Lauzun (le comte, depuis duc de) II. 43. 47. 48. 50. 51
Laws (Jean) I. 462. 463
Léopold (l'empereur) I. 53. 93. 109. 134. 136. 193. 242. 312. 325
Léopold, duc de Lorraine. I. 304
Leſdiguiéres (le connétable) II. 227
Lingendes (Jean de) II. 167
Lockhart, ambaſſadeur de Cromwel. I. 102, 118.
Lorraine (le chevalier de) II. 58
Lorraine (la) I. 55. 117. 173. 305. 477
Londres. I. 139. II. 245
Longueville [le duc de] I. 64. 71. 177
Longueville (la ducheſſe de) I. 69. II. 275. 276
Lorges (de) général français. I. 211. 217. 290
Louis XIII, roi de France. I. 36 *à* 45. II. 228. 231
Louis XIV, roi de France : troubles durant ſa minorité. I. 45 *à* 88. — eſt majeur. 84. — maître du royaume. 92. - tombe malade. 111. — ſon mariage. 116. II. 9. — perd Mazarin & le pleure. I. 121. - gouverne par lui-même. 125. - obtient le pas ſur l'Eſpagne. 129. 130. — humilie le Pape. 132. — achette Dunkerque & Mardik. 133. — fait fortifier Dunkerque. 133 *à* 134. — obtient Marſal. 134. — ſecourt l'Empereur. 135. - les Portugais. 136,

& les Hollandais. 139. -- Ses conquêtes en Flandre. 142. 144. *& ſuiv.* 283. 284. -- & en Franche-Comté. 151. 200. 201. -- ſa paix à Aix-la-Chapelle. 155. 156. -- ſon traité ſecret avec l'Angleterre. 165. -- & avec les ennemis des Hollandais. 166. -- ſon paſſage ſur le rhin. 177. -- ſes conquêtes en Hollande. 178. 179. -- ſon entrée triomphale dans Utrecht. 178. -- perd la Hollande & revient en France. 188. 197. -- ſes négociations auprès de tous les Princes. 192. -- convoque l'arrière-ban. 213. -- ſes avantages ſur mer. 225. 226. -- ſa paix à Nimégue. 230. -- reçoit le nom de *grand*. 232. -- ſes acquiſitions en temps de paix. 234. 235. 236. -- ſe venge d'Alger. 243. - & de Gènes. 245. - reçoit une ambaſſade de Siam. 246. -- humilie le Pape. 250. -- protége le roi d'Angleterre. 259. 263. 268. - fait ſa paix à Riswick. 303. -- ſes prétentions à la couronne d'Eſpagne. 311. 322. -- ſes revers en Allemagne. 360 *& ſuiv.* 393 *& ſuiv.* - en Eſpagne. 375 *& ſuiv.* 393 *& ſuiv.* -- il demande la paix. 413. 424. 439. -- ſes affaires ſont rétablies. 442 -- ſa paix ſignée à Utrecht. 448. -- ordre qu'il établit dans ſa maiſon. II. 36. -- bâtimens & établiſſemens qu'il fait. 121. 122. -- réforme les loix. 122. -- abolit les duels. 124. -- diſcipline ſes armées. 125, *juſqu'à* 128. -- idée de ſes forces de mer. I. 193. 194. II. 128. 131. -- de ſes forces de terre. I. 198. 274. II. 127. -- ſes libéralités envers les ſavans. II. 37. *& ſuiv.* -- établiſſemens en leur faveur. 160. -- ſon mariage. I. 116. II. 326. - ſes amours. II. 225. - ſes liaiſons avec madame de Maintenon. 72. *& ſuiv.* -- ſa

postérité légitime. II. 106. 326. 327. -- ſes enfans naturels & légitimés. 91. 106. 327. 328. -- ſa maladie. 92. -- ſes dernières paroles. 94. -- ſa mort. 95. - ſon portrait. 22. -- ſon caractère. 33. 95 *à* 99. 101. 119. -- dettes qu'il laiſſe à ſa mort. 151. -- ſes dépenſes. 152
Louis XV, roi de France. I. 480. 481. II. 94
Louvois, miniſtre d'Etat. I. 142. 182. 190. 218. 236. 239. 246. 291. II. 46. 79. 244.
Luines (le connétable de) II. 228
Lulli. II. 192
Luneville. I. 306
Luxembourg (le maréchal de) I. 151. 170. 191. 214. 221. 222. 230. 231. 280. 283. 284. 286. 291

M

Mademoiſelle. I. 83. 104. II. 47. 51
Maigrot, miſſionnaire. II. 320. 323
Mailly, archevêque de Rheims. II. 293
Maine (le duc du) II. 69. 76. 91. 328
Maintenon (madame de) I. 333. 371. II. 52. 66. 68. 72 *à* 76. 78. 79. 81. 287
Mancini (Marie) II. 2.
Manſard. II. 119. 121
Mardik. I. 54. 133. 452
Marie-Louiſe, reine d'Eſpagne. II. 62. 63
Marie - Théreſe, épouſe de Louis XIV. I. 116. 119. II. 326
Marivaux, lieutenant-général. II. 99
Marine : ſous Mazarin. I. 39. 92. II. 129. -- ſous Colbert. I. 195. 239. II. 130 *à* 132. -- retombe dans ſon premier état. I. 377. 480. -- eſt rétablie. II. 130
Marleborough (comte & enſuite duc de) fa-

vori du roi Jacques, l'abandonne. I. 257. -- eſt déclaré général des troupes anglaiſes & hollandaiſes. 349. -- ſes ſuccès en Flandre. 352. 362. -- eſt fait duc. 353. ſa victoire à Donavert. 362. -- à Blenheim. 366 à 370. -- ſes récompenſes. 371. -- défait les Français à Ramillies. 383. -- veut continuer la guerre. 416. -- contribue à la victoire de Malplaquet. 419. -- eſt diſgracié. 434. -- & privé de ſes emplois. 435. -- ſon caractère, 349. 431. 432.

Marli. II. 70

Marſan [le comte de] II. 58

Marſin [le maréchal de] I. 364. 389

Martinet. I. 171

Maſſillon. II. 171

Maurice de Saxe, maréchal de France. I. 481

Mazarin [le cardinal] premier miniſtre. I. 57. -- eſt obligé de quitter la France. 71. -- revient. 73. -- eſt proſcrit par le Parlement. 74. -- ſort une ſeconde fois de France. 85. -- eſt rappellé. 87. -- conclut la paix de Weſtphalie. 89. -- veut s'attribuer l'honneur de la victoire d'Arras. 94. - continue la guerre d'Eſpagne. *ibid.* -- fait alliance avec Cromwel. 98. -- remet Dunkerque à ſon ambaſſadeur. 102. -- ſe brouille avec Turenne. 103. -- veut faire Louis XIV empereur. 109. -- fait la paix avec l'Eſpagne & obtient l'Infante pour Louis XIV. 112. 113. 114. -- ramène à Paris le Roi & la nouvelle Reine. 119. -- état de la marine ſous ſon miniſtère. 39. 92. II. 128. -- ſa mort marquée par un établiſſement mémorable. I. 120. -- honneurs rendus à ſa mémoire. 121. -- ſon caractère, 57. 58. 96. 102. 103. 121 à 123.

Medavy-Grancey (le comte de) I. 392
Medicis (les) I. 34
Mello (dom Franciſco de) général eſpagnol. I. 47
Merci, général des Autrichiens. I. 51. 52
Méthuen (le chevalier) ambaſſadeur d'Angleterre auprès du duc de Savoye. I. 391
Milice ſous Louis XIV. II. 127
Militaire (le) avant Louis XIV. I. 38. 39. 40.
-- ſous Louis XIV. II. 125 *à* 129
Modéne (le duc de) I. 133
Moliére. II. 15. 31. 184. 185. 186
Molina, jéſuite eſpagnol. II. 259. 260
Morillon, grand-vicaire de Louvain. II. 259
Monaldeſchi, écuyer de la reine Chriſtine. I. 108
Monſeigneur, fils unique du Roi. I. 274. 275. 290. 441. II. 326
Monſieur, frère du Roi. I. 222. 223. II. 11. 64
Montecuculli, général de l'Empereur. I. 135. 197. 207. 208. 211. 214
Monterey, gouverneur des pays-bas. I. 187. 190. 217
Monteſpan (madame de) II. 44. 51. 52. 53. 65. 71
Montpeſat, archevêque de Toulouſe. II. 211
Mont-revel (comte de) I. 151. 152. II. 251
Mortemar, duc de Vivonne, général des galéres. I. 224. 225. 245. 473
Mortemar (l'eſprit des) II. 52
Moſcovie (la) I. 35.
Motte-Houdart (la) II. 188
Muley-Aſſein, roi de Maroc. I. 348
Munſter (l'évêque de) I. 139. 166

N

Navailles (le maréchal de) I. 223. II. 43
Némond. I. 263
Nitard, jéſuite, premier miniſtre d'Eſpagne. I. 143
Noailles (Louis Antoine de) II. 289. 292. 295. 305
Noailles (Gaſton-Louis de) II. 219
Noailles (le maréchal de) I. 291

O

Olivarès, miniſtre eſpagnol. I. 20. 37
Orange (le prince d') capitaine-général des forces de terre de Hollande. I. 172. - eſt fait Stathouder. 181. -- ſauve la Hollande. 187. -- ſes négociations auprès des puiſſances. *ibid.* -- fait tête aux Français. 191. 196. -- ſes conquêtes. 197. -- combat à Sénef. 205. - eſt battu à Montcaſſel. 222. -- donne le combat de ſaint-Denys. 231. -- détrône le roi Jacques. 258. -- eſt fait roi d'Angleterre ſous le nom de *Guillaume* III. 259. -- combat à la journée de la Boine & y eſt bleſſé. 265. -- eſt défait à Steinkerque. 285. & à Nerwinde. 290. -- reprend Namur. 293. -- eſt reconnu roi par la France. 303. -- ſa mort. 326. -- ſon caractère. 172
Orange (les princes de) rendent les Hollandais de bons ſoldats. I. 23. -- ſont au rang des plus grands généraux. 37
Orknay d'Hamilton (mylord) I. 369
Orléans (Philippe duc d') I. 286. 390. 399. 428. 458. II. 89. 90. 292
Ormond (le duc d') I. 440

Ouvrier (d') antiquaire. II. 27
Oxenſtiern (le comte d') I. 37

P

Pays-bas. I. 11.
Palatin (l'électeur) I. 204
Palatinat (le) I. 14. 204. 277
Pâris (l'abbé) II. 297
Paris. I. 40. II. 117. 119. 139
Parme (le duc de) I. 33. 134
Paſcal. II. 269. 271
Patru (Olivier) II. 169
Pavillon, évêque d'Alet. II. 209. 210. 273
Peliſſon. I. 172. II. 13. 235. 238
Pelletier (le) miniſtre d'Etat. II. 146
Perès (Antonio) II. 206
Perigni, précepteur de Louis XIV. II. 4
Perrault (Claude) II. 9. 121
Perrier (mademoiſelle) II. 270
Perron (le cardinal du) II. 205
Péterborough (le comte de) I. 377. 378. 399
Péters, jéſuite, confeſſeur du roi Jacques I. 256
Phalck-Conſtance, miniſtre du roi de Siam. I. 247. 248
Philippe II, roi d'Eſpagne. I. 18. 19
Philippe III, roi d'Eſpagne. I. 19. 20
Philippe IV, roi d'Eſpagne. I. 20. 21. 95. 141
Philippe V, roi d'Eſpagne. I. 373. 379. 397. 399. 425. 431. 461. 467
Picart. II. 161
Picolomini. I. 37
Pie V, pape. II. 258
Pierre, roi de Portugal. I. 348
Pierre Aléxiowitz, czar de Ruſſie. I. 310. 466. II. 332

Rochefoucault (le duc de la) II. 169. 186
Rohan (le duc de) II. 227 *& ſuiv.*
Rome. I. 27 *& ſuiv.*
Rouillé, miniſtre de France à Utrecht. I. 417
Roupli, perſan. II. 124
Rouſſeau. II. 189 *& ſuiv.*
Rouſſillon (le) I. 20. 37. 55. 114
Ruiter, amiral hollandais. I. 137. 184. 186. 224 *& ſuiv.*
Ruſſel, amiral anglais. I. 269

S

Sa, frère de l'ambaſſadeur de Portugal en Angleterre. I. 96
Sage (le) II. 61
Saint-Amour (le comte de) I. 151
Saint-Cyr (la maiſon de) II. 80. 122
Saint-Hilaire, lieutenant-général de l'artillerie. I. 209
Saint-Domingue, colonie françaiſe. I. 296
Saint-Evremont. II. 21 *& ſuiv.*
Saint-Olon, ambaſſadeur de France à Gènes. I. 241
Saint-Réal (l'abbé de) II. 180
Santerre. II. 195
Sara Jennings, ducheſſe de Marleborough. I. 431. 432
Scarron (Paul) II. 75
Schomberg (le maréchal) I. 136. 217
Seguier (le chancelier) II. 123
Seignelai (le marquis de) I. 246. 263. 269. II. 70
Serres, prophète cevennois. II. 247
Sicile. I. 226. 227. 459
Siécles remarquables dans l'hiſtoire du monde. I. 2. 4. II. 141. 142

Soanin, évêque de Sénès. II. 296
Soiſſons (la comteſſe de) I. 88. II. 2. 62
Sourdiac (le marquis de) II. 10
Sourdis, archevêque de Bordeaux. I. 39
Specctacles en France. II. 7
Stanhoppe, général anglais I. 430
Staniſlas, roi de Pologne. I. 468 *& ſuiv.* 476 *& ſuiv.*
Staremberg (Gui de) vice-roi d'Eſpagne. I. 425. 430
Strafford (les comtes de) I. 85. 438
Styrum (le comte de) I. 357
Suéde. I. 34. *& ſuiv.*
Sueur (le) II. 194
Suiſſes. (les) I. 34. 199

T

Tallard (le maréchal de) I. 359. 362. 368
Tellier (le) chancelier de France. II. 236. 244
Tellier (le père le) II. 286. 290. 292
Temple (le chevalier) I. 154
Terre-neuve. I. 297
Teſſé (le comte de) I. 299. 377. 380
Thou (de) II. 167
Tilly, général des Impériaux. I. 16
Toll-huis, I. 175. 178
Torci-Colbert, miniſtre de France. I. 414 416. 417
Toris [le parti des] I. 434
Torſtenſon, général ſuédois. I. 48. 55
Toſcane. I. 416
Toulon. I. 237. 401. II. 130
Toulouſe [le comte de] amiral général de France. I. 376. 379. II. 91. 328
Tournefort. II. 161

Tournon [Thomas Maillard de] partriarche d'Antioche. II. 322. 324
Tourville, vice-amiral de France. I. 263. 270. II. 131
Traité de Weſtphalie. I. 89. -- des Pyrenées. 114. -- d'Aix-la-Chapelle. 155. 156. -- de Nimégue. 229. 230. -- d'Augſbourg. 253. -- de Lorrette. 300. -- de Riſwick. 301. -- de CarloWitz. 309. -- d'Utrecht. 448. -- d'Aix-la-Chapelle. 4
Tréves [l'électeur de] I. 54
Trianon. II. 68
Tripoli. I. 243
Tromp [l'amiral] I. 91
Tunis. I. 243
Truaumont [la] II. 138
Turcs. I. 35. 36. 134 *& ſuiv.* 160. 161. 240. 241. 309. 460
Turenne [le maréchal de] I. 52. 54. 68. 77 *& ſuiv.* 82. 94. 100. 142. 172. 190. 197. 201 *à* 204. 207 *à* 211. II. 57
Turin [ſiége de] I. 386

V

Valbelle [le chevalier de] I. 224
Valette [le cardinal de la] I. 39
Valiére [mademoiſelle de la] II. 25
Valſtein [le général] I. 15. 37
Van-beuning, miniſtre de Hollande en France. I. 156
Vardes [le comte de] II. 42 *& ſuiv.*
Varin. II. 196
Vauban [le maréchal de] I. 146 *& ſuiv.* 172. 196. 219 *& ſuiv.* 275. 304. 386. 397
Vaubrun, lieutenant-général. I. 211
Vaugelas. II. 169

Vaux-le-vicomte. II. 14
Veimar [le duc de Saxe] I. 37. 47
Vendôme [le duc de] I. 288. 301 *& ſuiv* 344 *& ſuiv.* 383. 387. 405 *& ſuiv.* 430 *& ſuiv.* 442
Vendôme [le grand prieur de] I. 287
Veniſe. I. 33
Verſailles. II. 28. 105
Vert [Jean de] I. 37
Victor-Amédée, duc de Savoye. I. 283. 300. 347. 400. 467 *& ſuiv.* II. 74
Villars [le duc, depuis maréchal de] I. 353 *& ſuiv.* 361. 373. 381. 418. 444. 454. 478. II. 252
Villeroi [le maréchal de] gouverneur de Louis XIV. II. 4. -- ſon fils, auſſi maréchal. I. 295. 301. 338. 341. 361. 364. 381 *& ſuiv.* II. 58. 335 *& ſuiv.*
Villes priſes ou cédées : Aloſt. I. 236. -- Armentiéres. 144. Arnheim. -- 178. -- Ath. 144. -- Bailleul. 228. -- Barcelone. 379. 454. -- Beſançon. 151. 200. -- Bommel. 178. -- Bonne. 360. -- Bouchain. 216. 222. -- Briſac. 202. 303. -- Bruges. 408. -- Cambrai. 100. 216. 228. -- Candie. 161. -- la Capelle. 100. -- Carmagnol. 283. -- Carpi. 338. 388. -- Cartagéne. 297. -- Caſal. 89. 236. -- Caſſel. 228. -- Caſtro. 133. -- Charlemont. 228. -- Charleroi. 144. 228. -- Comacchio. 410. -- Condé. 216. 222. 228. -- Corbie. 37. -- Corregio. 388. -- Courtrai. 54. 144. 242. -- Crémone. 343. -- Crevecœur. 178. -- Danzig. 470. -- Dixmude. 242. -- Doëſbourg. 178. -- Dole. 152. -- Douai. 144. - Dunkerque. 53. 89. 101. -- Franckendal. 276. - Fribourg. 221. -- Friedlingen. 356. -- Furnes.

144. -- Gand. 221. 228. 408. -- Gibraltar. 377. -- Girone. 291. -- Gravelines. 54. -- Gueldres. 179. -- Haguenau. 214. -- Heidelberg. 275. -- Hui. 360. -- Kehl. 222. 304. -- Landau. 54. 372. -- Lérida. 399. -- Lille. 144. 407. 423. -- Limbourg. 228. -- Limerick. 268. -- Luxembourg. 242. -- Mayence. 52. 275. 279. -- Manheim. 277. -- Marsal. 134. -- Maſtricht. 195. 222. 481. -- Maubeuge. 228. -- Menin. 115. -- Meſſine. 225. -- Mons. 303. 422. -- Montalban. 283. -- Naërden. 179. 196. -- Namur. 284. -- Nanci. 117. 229. -- Naples. 55. 400. -- Nerwinde. 290. -- Nimégue. 178. -- Nice. 283. -- Noſembourg. 178. -- Oppenheim. 276. -- Orſoi. 174. -- Oudenarde. 115. 228. -- Paſſau. 361. -- Philipſbourg. 52. 202. 221. 275. -- Piegaia. 33. -- Piémont. 283. -- Popering. 228. -- Prague. 90. -- Quênoi. 444. Ratiſbone. 357. -- Reggio. 388. -- Rhinberg. 174. -- la Rochelle. II. 228. -- Ronciglione. I. 133. -- Saint-Omer. 115. 228. -- Salins. 151. -- Saverne. 214. - Sintzheim. 201. - Skenck. 178. -- Spire. 276. -- Straſbourg. 235. 239. -- Suvamerdam. 192. -- Suze. 283. -- Thionville. 51. -- Tollhuis. 175. 178. -- Tournai. 144. -- Trarbach. 372. -- Treves. 214. 242. 276. -- Turin. 387. -- Valenciennes. 100. 217. 222. 228. -- Veillane. 283. -- Veldentz. 235. -- Ville-franche. 283. -- Utrecht. 178. -- Weſel. 174. -- Wormes. 276. -- Ypres. 115. 221. -- Zutphen. 178

Viviani. II. 38. 39. 104

Vivonne, *voyez* Mortemar.

Voiſin, miniſtre d'Etat. I. 412. II. 291

Voiſin [la] II. 61 *& ſuiv.*

Voiture. II. 168
Voſſius. II. 38
Uxelles [le marquis d'] I. 279. 424

W

Waldeck [le prince de] I. 280. 283
Walpole [Robert] premier miniſtre d'Angleterre. I. 465
Watteville, *voyez* Batteville.
Wighs [le parti des] I. 431
With [Jean de] I. 153 *& ſuiv.* 183. -- Son frère. *ibid. & ſuiv.*
Wrangel [le général] I. 90

Y

Yorck [le duc d'] I. 99

Z

Zampiéri [le marquis] II. 49.

VAI 15377756

142
D
43